

The image shows the cover of a book. The background is a photograph of a desert landscape with large, light-colored rock formations. In the foreground, two soldiers in camouflage uniforms are standing on top of a large rock, looking out over the horizon. Another soldier in a white uniform and a yellow balaclava is visible in the lower left. The sky is clear and blue.

Sous la direction de
Patrick Gonin, Nathalie Kotlok et
Marc-Antoine Pérouse de Montclos

La tragédie malienne

Épidémiologie*

DANS LA MÊME COLLECTION

La Guerre de l'énergie, David Amsellem

Les Ghettos de la Nation, Jérémy Robine

Au Cœur du trafic d'armes, Jean-Charles Antoine

Charity Business, Michelle Bertho-Huidal

La Menace chinoise, Jean-Loup Samaan

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer
par Pulsio.net, France en août 2013
Dépôt légal : septembre 2013

Imprimé en UE

La tragédie malienne

géographies

Une collection dirigée par Béatrice Giblin

En couverture :

Rebelles touareg patrouillant au nord de Kidal.

© Patrick Robert/Corbis.

Couverture :

Monica Fraile

Composition :

Henri-François Serres Cousiné

© Vendémiaire 2013

Toute reproduction ou représentation
intégrale ou partielle, par quelque procédé
que ce soit, du texte contenu dans le présent
ouvrage, et qui est la propriété de l'éditeur,
est strictement interdite.

ISBN 978-2-36358-106-8

Vendémiaire Éditions

155, rue de Belleville 75019 Paris

www.editions-vendemiaire.com

La tragédie malienne

Sous la direction de
Patrick Gonin, Nathalie Kotlok,
Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Épandemiaire*

«Hommes de l'avenir, souvenez-vous de moi»

Avant-propos

Ce livre est né d'un sentiment d'urgence face à la dégradation de la situation au Mali fin 2012. Sa réalisation fut tout aussi rapide, entre l'appel à contributions en janvier, les réponses des auteurs en mars, l'écriture des textes et la finalisation des épreuves à la veille des élections de juillet 2013. En général, le temps académique est assez lent et long. Le défi était donc considérable, d'autant plus que la situation tendue à Bamako ne permettait guère d'impliquer davantage les Maliens.

Initiative de chercheurs qui s'étaient pour la plupart rencontrés dans le cadre de projets du Fonds de solidarité prioritaire d'appui à la recherche en sciences sociales et humaines sur le Mali contemporain, cette entreprise collective poursuit deux principaux objectifs. Le premier est de proposer une analyse de la crise dans la durée, au-delà des aléas de l'actualité. Le second est de fournir une entrée en matière pour une lecture politique, historique, géographique, sociale, anthropologique, économique et démographique du Mali. En effet, l'édition française regorge d'ouvrages très spécialisés sur ce pays. Mais, bizarrement, il n'existait pas de livre généraliste qui permette d'appréhender le Mali sous toutes ces facettes, ou presque. *La Tragédie malienne* comble cette lacune.

MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS,
PATRICK GONIN, NATHALIE KOTLOK

Dans l'œil du cyclone

Une lecture internationale

Le Mali a fait la Une de l'actualité lorsque le coup d'État de mars 2012 à Bamako et la proclamation d'indépendance des Touareg du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) ont facilité l'arrivée au pouvoir d'AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique) et de ses alliés dans les villes de Tombouctou, Gao et Kidal. Après plusieurs mois d'accalmie, l'offensive des islamistes et la prise de Konna, en janvier 2013, ont ensuite bouleversé les plans de la communauté internationale en vue de trouver des solutions à la sécession de facto du Nord du pays. Initialement, la France n'était pas censée intervenir au sol. Pour partir à la reconquête du Nord et de l'Azawad, il était prévu que Paris forme, finance et soutienne logistiquement l'armée malienne et les troupes engagées sous la bannière de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Adoptée en décembre 2012, la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU n'avait d'ailleurs pas autorisé le débarquement de soldats français.

À l'époque, l'objectif annoncé était de procéder en deux temps, en commençant par rétablir l'ordre constitutionnel à Bamako avant de démarrer une opération militaire avec des troupes africaines. Mais la prise de Konna a tout remis en cause, quand les islamistes ont menacé de s'emparer de Mopti et de progresser vers la capitale. L'urgence de la situation a alors conduit, contrairement aux dispositions de la résolution 2085, à déployer en première ligne des troupes françaises dans le cadre de l'opération Serval. Pour pallier le déficit démocratique des pouvoirs en place à Bamako depuis le coup d'État et la démission forcée du président Amadou Toumani Touré, l'organisation d'élections, elle, a dû être repoussée à des temps meilleurs, en l'occurrence en juillet 2013.

Aujourd'hui, le Mali symbolise ainsi la faillite de l'État et la montée en puissance de l'islam radical dans une zone de grande instabilité qui irait de la Somalie à la Mauritanie et de la mer Rouge à l'océan Atlantique en passant par le conflit dormant du Sahara occidental ou l'insurrection du Darfour au Soudan. À lui seul, il concentre en effet la plupart des formes de violence qui traversent la région : djihadisme local, terrorisme transnational, poussées indépendantistes, antagonismes ethniques, trafics de drogue et d'armes, tentations sécessionnistes, ceci sans parler des émeutes de la faim et des soulèvements populaires contre les dictatures d'autrefois. Dans les médias et les cercles gouvernementaux, beaucoup d'analystes insistent en conséquence sur la dimension globale d'une crise qui aurait fini par menacer la paix mondiale en se développant sur la ligne de fracture civilisationnelle entre les aires d'influence musulmane de l'Afrique « blanche » au nord et chrétienne de l'Afrique « noire » au sud du Sahel.

Pour autant, le drame du Mali doit beaucoup à des problèmes internes que ce livre vise précisément à analyser plus en détail. Une lecture purement internationale de la crise peut alors s'avérer trompeuse.

Les simplifications de la rhétorique anti-terroriste

De fait, la rhétorique anti-terroriste a souvent conduit à occulter ou simplifier à l'extrême la complexité politique, sociale et économique de l'ensemble de la zone. Les mouvements religieux, les flux migratoires, les échanges commerciaux et les trafics d'armes ou de drogue ne s'arrêtent certainement pas aux frontières du Mali. Mais il convient aussi d'éviter les généralisations abusives¹. Ainsi, on ne peut pas placer sur le même plan des rébellions dont les logiques nationalistes, ethniques et religieuses sont très différentes : au Sahara occidental, un mouvement de libération « classique » comme le Front Polisario, héritier des luttes de décolonisation de la Guerre froide ; au Mali ou au Niger, la lutte des Touareg qui exprime les frustrations d'un peuple nomade et marginalisé ; dans l'« Azawad » ou dans le nord-est du Nigeria, la Guerre sainte des fous de Dieu d'Ansar Dine ou de Boko Haram, etc. Procéder par amalgame revient en effet à méconnaître la diversité des modes de recrutement et des mobiles insurrectionnels, souvent locaux, parfois globaux, mais rarement alignés de manière à permettre une véritable coordination stratégique qui traverserait l'ensemble de la zone, des Shebab de Somalie aux terroristes d'AQMI en passant par les insurgés du MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest) jusqu'en Mauritanie.

De ce point de vue, il importe de déconstruire la notion d'« arc de crise » qui est régulièrement invoquée par les spécialistes de la sécurité. Celle-ci présuppose en l'occurrence des connexions opérationnelles entre des mouvements dissemblables, voire antagonistes. Dans une telle perspective, les dynamiques conflictuelles de la région paraissent si imbriquées qu'elles devraient logiquement s'entraîner les unes les autres. L'idée d'un « arc de crise » renvoie en fait à la « théorie des dominos » qui prévalait du temps de la Guerre froide, en référence à la chute des régimes alliés aux États-Unis et tombés

entre les mains des communistes dans la péninsule indochinoise en 1975. Mais l'espace saharo-sahélien, lui, est parcouru depuis longtemps par des bandes armées, des professionnels de la razzia et des contrebandiers sans pour autant que, par effet de contagion, l'ensemble de la zone soit susceptible d'être emporté par une tempête de sable ou une nuée de criquets. Il convient donc de relativiser l'hypothèse d'un basculement général de l'Afrique de l'Ouest vers une forme d'islam radical, si tant est d'ailleurs que les insurgés du Nord du Mali aient vraiment pu s'emparer de Bamako début 2013, ce qui reste à démontrer.

Le prétendu processus d'«afghanisation» ou de «somalisation» du «Sahelistan», qui plaît tant à certains commentateurs, a ainsi induit en erreur. La comparaison, d'abord, n'est pas très heureuse sur le plan heuristique. En effet, Bamako n'a pas atteint le niveau d'effondrement de l'État que connaît Mogadiscio depuis plus d'une vingtaine d'années. En outre, il convient de rappeler qu'en Afghanistan, les Talibans ont largement construit leur légitimité et leur popularité à partir d'une lutte nationale contre des forces d'occupation étrangères, soviétiques au cours des années 1980, puis occidentales depuis 2001. De la même manière, les Shebab de Somalie sont les héritiers des islamistes qui, dans les années 1990, s'étaient insurgés contre la présence de troupes américaines avant d'être soutenus par une partie de la population pour se débarrasser du fléau des seigneurs de guerre. Mais le Mali, lui, n'a pas connu ces phénomènes d'occupation militaire propices à la convergence des luttes nationales et des efforts de réforme religieuse en vue de purifier le corps social. Jusqu'au débarquement de l'armée française en 2013, les islamistes armés avaient seulement pu prospérer dans le nord et l'Azawad en profitant des griefs des Touareg contre le pouvoir central, quoi qu'il en soit par ailleurs des autres formes de réveil islamique dans le reste du pays.

Des comparaisons assez hâtives avec l'Afghanistan ont alors laissé croire que Tombouctou allait remplacer Kaboul ou Peshawar pour servir de base aux terroristes désireux de planifier et organiser des attentats contre l'Europe ou l'Amérique. En réalité, il n'est pas évident que le pourrissement de la situation aurait permis aux islamistes du cru de conjurer une impopularité grandissante pour s'enraciner, exporter leur guerre sainte et menacer la paix mondiale au sens où l'entend le chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui autorise l'usage de la force par la communauté internationale. À preuve, les alliés de Paris n'ont pas tous partagé cette analyse. Sinon, davantage de pays occidentaux auraient accompagné la France sur le terrain malien, comme en Afghanistan auprès des États-Unis après les attentats du World Trade Center à New York en 2001. En 2013, les réticences des partenaires européens ou américains ne tenaient sûrement pas à des problèmes d'ordre juridique. Au sein de la communauté internationale, personne n'a sérieusement songé à contester la légalité de l'intervention de Paris, qui s'est faite à la demande du président intérimaire Dioncounda Traoré, à défaut de satisfaire pleinement la notion onusienne de légitime défense en cas d'agression extérieure par un autre État². En revanche, certains partenaires européens n'ont pas caché leur agacement face à une décision précipitée et unilatérale qui signalait le retour de l'Élysée dans le pré carré de la FrancAfrique. Un véritable engagement multilatéral aurait plutôt dû conduire à appliquer une règle non écrite de l'ONU, qui consiste à éviter de faire appel à l'ancien colonisateur pour monter une opération de paix dans un pays africain, précisément pour garantir son acceptation par la population locale, et donc son succès.

De l'arc de crise à la théorie des dominos

En attendant, la situation dans le Nord-Mali en 2012 était sans commune mesure avec le drame syrien. Aussi ne permettait-elle

pas non plus d'invoquer une rhétorique humanitaire pour impliquer l'ensemble de la communauté internationale et voler au secours d'une population en danger de mort. De fait, on ne pouvait guère prétendre qu'une dizaine d'amputations ou d'exécutions justifiait le déploiement de plusieurs milliers de soldats, à moins de s'interroger sur le sens « civilisationnel » des décapitations pratiquées par l'allié saoudien de la France, qui sont également prononcées au nom d'un certain islam radical. De plus, on savait fort bien que les combats de l'opération Serval risquaient de précipiter les flux de réfugiés et d'exacerber la crise humanitaire dans la région, sans parler du risque pesant sur les otages détenus au Sahel. Pour étayer l'argument d'une menace contre la paix mondiale, il convenait donc de souligner l'existence d'un arc de crise susceptible de déboucher sur une déflagration de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Passés de mode depuis la fin de la guerre du Vietnam, les adeptes de la théorie des dominos sont ainsi revenus sur le devant de la scène pour signaler les risques d'extension des réseaux terroristes du nord du Mali vers le sud. Certains analystes se sont notamment évertués à prouver l'existence de liens opérationnels et stratégiques qui n'étaient pas toujours avérés entre AQMI et la secte islamiste Boko Haram au Nigeria, pays le plus peuplé du continent.

A posteriori, le débarquement de troupes françaises au Mali a en revanche contribué à coaliser le mécontentement des djihadistes de la région, au risque de catalyser les vocations terroristes de par le monde et de permettre aux rebelles du cru de passer outre leurs divergences doctrinales pour s'unir contre un ennemi commun. En guise d'avertissement, la simple perspective d'une intervention militaire de Paris a ainsi suffi à provoquer l'enlèvement d'un ingénieur français par un groupe dissident de Boko Haram près de Katsina dans le nord du Nigeria en décembre 2012. En janvier 2013, l'opération Serval a précipité la prise du complexe gazier d'In Amenas en Algérie, un raid qui

avait sans doute dû se préparer bien avant, mais qui n'aurait certainement pas eu la même portée médiatique dans la lutte globale d'Al Qaïda. En Libye, trois mois plus tard, un attentat a visé l'ambassade de France à Tripoli, visiblement en guise de représailles. Au Niger en mai 2013, encore, des attaques revendiquées par le MUJAO tuaient plus d'une trentaine de personnes dans la garnison d'Agadez et les mines d'uranium du groupe nucléaire français Areva à Arlit. Les islamistes chassés du Nord-Mali ont également annoncé qu'ils allaient désormais frapper sur le territoire hexagonal. L'avenir dira si leur appel sera suivi d'effets par d'autres groupes djihadistes à travers le monde. Notons simplement qu'en fait d'arc de crise, les terroristes basés au Mali n'avaient, jusqu'à présent, jamais été impliqués dans des attaques outre-mer, contrairement aux attentats de septembre 2001 qui avaient justifié l'invasion américaine de l'Afghanistan.

Il est nécessaire à cet égard de revenir sur le processus de construction d'une menace « globalisée » à dessein afin de légitimer une opération militaire dans un pays dont l'éclatement ne menaçait pas directement l'intérêt national de la France – à moins, évidemment, de considérer que l'enlèvement de quelques ressortissants devrait désormais suffire à entraîner automatiquement le déploiement de plusieurs milliers de soldats, de la Tchétchénie à la Colombie. De fait, le cas du Mali n'est pas sans rappeler la façon dont la notion d'arc de crise ou de « croissant de la terreur » a servi à justifier les interventions américaines contre l'Irak³. Dans un livre démontrant l'implication des services de sécurité algériens dans les enlèvements d'Occidentaux au Sahara au début des années 2000, Jeremy Keenan expliquait ainsi que « la fabrication d'une menace terroriste [avait] permis aux États-Unis de poser les bases idéologiques d'une coopération militaire renforcée avec les pays de l'Afrique sahélienne⁴ ». Les pays de la région ont eux-mêmes contribué à alimenter la peur : l'Algérie pour justifier sa politique d'éradication et un droit de poursuite au Mali ; la

Mauritanie et le Niger pour obtenir une assistance financière ; le Tchad ou le Burkina Faso pour faire oublier la nature dictatoriale des régimes au pouvoir à Ndjamena et Ouagadougou, etc.

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 23 avril 2013, le philosophe Michel Onfray devait finalement poser la question dans des termes assez crus : « À qui fera-t-on croire que le risque de terrorisme en Europe, ou sur le sol français, viendrait d'une poignée de musulmans vivant dans les dunes africaines soucieux de leur business local et de leur zonage tribal plutôt que d'établir un califat européen ? » À Paris, les autorités ont répondu que le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat), ancêtre algérien d'AQMI, avait déjà menacé de commettre des attentats en France. À les croire, il y avait tout lieu de supposer que l'« Afghanistan malien » allait servir de foyer révolutionnaire pour entraîner des terroristes et projeter des attaques sur le territoire européen. Aussi valait-il mieux prévenir que guérir. Mais une pareille stratégie revenait à anticiper le pire, quitte à réécrire l'histoire après coup. Pour ce qui était de la lutte contre un terrorisme globalisé et déterritorialisé, l'occupation militaire du Nord du Mali relevait en réalité de la « guerre préventive », avec certes une nuance importante : des groupes armés professant une idéologie anti-occidentale étaient bien déployés dans la zone, à défaut d'avoir réalisé leurs desseins comme en Afghanistan en 2001.

Dans un tel contexte, il n'est pas évident que l'opération Serval ait été la réponse la plus adaptée à une menace qui risquait de se fondre dans les sables mouvants du désert plutôt que de rester visible et contenue dans des abcès de fixation tels que Tombouctou ou Gao. Spécialiste de l'Afghanistan, Olivier Roy arguait justement que le renseignement humain et l'emploi de drones auraient été plus efficaces pour lutter contre les terroristes du Nord du Mali⁵. Il était absurde de chercher à occuper un territoire immense et quasiment impossible à contrôler dans la durée. Largement ignorées de la presse patriotique française, des analyses faites depuis l'étran-

ger ont également interrogé la faisabilité de l'opération Serval et la gravité de la menace terroriste au Sahel d'une manière générale. Les observateurs ont notamment relevé les contradictions d'une théorie des dominos qui, dans sa version malienne, pouvait finir par relever de la prophétie auto-réalisatrice.

En effet, une crise en a chassé une autre. La déclaration d'indépendance de l'Azawad, qui a facilité l'arrivée au pouvoir des islamistes, a pour partie été une conséquence, en 2011, de l'intervention militaire de la France et de ses alliés en Libye, l'écroulement du régime de Mouammar Kadhafi provoquant le retour au Mali des insurgés touareg. À suivre les mécanismes déterministes des adeptes de la théorie des dominos, on pouvait alors se demander quel serait le prochain pays touché par les effets d'expulsion et de dispersion de l'opération Serval sur les djihadistes de la région : le Burkina Faso et le Tchad, déjà affaiblis par des régimes vieillissants et autoritaires, ou bien le Niger et la Mauritanie, qui comptaient de nombreux Touareg ? On ne sait évidemment pas si un tel scénario a été envisagé par les militaires français qui ont poussé l'Élysée à intervenir au Mali afin de justifier l'utilité de maintenir des troupes au sol en Afrique et négocier un arrêt de la diminution structurelle de leur budget au moment de la rédaction du *Livre blanc sur la Défense*. Il faudra attendre l'ouverture des archives pour que les historiens nous en disent plus à propos de l'analyse stratégique qui fut faite avant le déclenchement de l'opération Serval. En attendant, il n'est pas inutile de rappeler les risques encourus.

Le scénario du pire

Dans le scénario du pire, on assisterait en effet à un enlèvement des militaires français en train de passer le relais à des casques bleus de l'ONU ou aux troupes africaines du Tchad et des pays membres de la CEDEAO réunis au sein de la MISMA (Mission internationale de soutien au Mali). Tout en gardant un mandat

militaire, on passerait ainsi insidieusement à une tâche policière de maintien de l'ordre en vue de permettre la restauration d'une administration civile. Au vu des tristes précédents des armées constitutives de la MISMA, qui se sont autrefois rendues responsables de violations importantes des droits de l'homme au Libéria ou en Centrafrique, on assisterait alors à une multiplication des incidents avec la population locale. Lassés des exactions quotidiennes des contingents nigériens ou tchadiens, sans même parler des soldats maliens, les habitants du Nord du Mali perdraient toute confiance dans des forces de libération devenues de facto des troupes d'occupation. Certains finiraient par reprendre les armes et retourner dans le maquis en rejoignant la rhétorique xénophobe et anticoloniale des islamistes. Sur le plan international, les champs de bataille du Nord du Mali en viendraient par ailleurs à remplacer ceux de Syrie, qui attiraient jusqu'à présent l'essentiel des vocations djihadistes à travers le monde.

Pendant ce temps à Bamako, on se plaindrait de plus en plus du dessaisissement de la souveraineté nationale. Soucieux de pousser à la réconciliation et de trouver un compromis avec le MNLA, les Français seraient accusés d'impérialisme car ils ont longtemps interdit à l'armée malienne d'entrer à Kidal afin d'éviter les massacres de Touareg, systématiquement assimilés à des terroristes en puissance. Les applaudissements qui avaient accueilli François Hollande lors de sa visite triomphale en février 2013 céderaient bientôt la place à des manifestations d'hostilité contre l'ancien colonisateur. Un moment effacés, les graffitis proclamant « La France dehors ! » couvriraient de nouveau les murs de Bamako et les vieux griefs accumulés contre l'expulsion de migrants clandestins rejailliraient avec une ampleur décuplée par la présence de militaires français.

Faute de pouvoir compter sur une classe politique divisée, corrompue et incapable d'engager un véritable processus de réconciliation, la France financerait en effet une importante aide

au développement qui viserait à acheter la paix sociale mais qui, concrètement, reviendrait à se substituer à une administration défailante. Résultat, le nationalisme blessé des Maliens du sud finirait par se retourner contre l'ancien colonisateur. Le piège se refermerait sur lui-même et les militaires français repartiraient sans avoir achevé leur mission. Malgré les financements onusiens, l'armée malienne et les contingents de la MISMA s'écrouleraient assez rapidement. Renforcés par les déconvenues des Occidentaux et la chute du gouvernement du président Hamid Karzai à Kaboul, les islamistes pourraient alors revenir au pouvoir à Tombouctou en proclamant leur victoire militaire contre le « Petit Satan » français et en infligeant un sérieux camouflet à la communauté internationale.

Bien entendu, ce scénario du pire ne pouvait pas être ouvertement évoqué par l'Élysée au moment où le président François Hollande était soupçonné par une partie de l'opinion publique d'avoir réagi à la prise de Konna de façon unilatérale pour revêtir les habits d'un chef de guerre et redorer son image. Mais au lieu d'admettre qu'il existait des divergences d'appréciation sur la nature de la menace et l'opportunité d'une intervention militaire au sol, la classe politique française, de droite comme de gauche, a été unanime pour dénoncer le refus de l'Union européenne de financer l'opération Serval. C'était oublier qu'une diplomatie et une politique de défense communes supposaient un minimum de consensus. Sachant l'impopularité de la bureaucratie de Bruxelles, il était évidemment plus facile de décrier l'inertie, la mollesse et l'avarice des partenaires européens de la France en période de crise économique.

En témoigne l'analyse du représentant français au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Bruxelles, rappelait-il, avait déjà décliné toute compétence lors de la crise de Benghazi qui devait entraîner une intervention militaire contre le régime de Mouammar Kadhafi. « Certains des 27 États membres, ajou-

tait-il, sont des pacifistes tous azimuts qui ne se demandent pas si la préservation de la paix chez nous pourrait nécessiter d'intervenir au-dehors pour nous protéger et éviter le développement du terrorisme⁶. » Au vu de ses capacités de projection militaire, qui allaient déclinant, l'Union européenne n'était de toute façon pas en mesure de réagir rapidement à l'offensive des insurgés et à la prise de Konna, sur la route de Mopti et Bamako, en janvier 2013 ; en conséquence, seule la France allait devoir se mobiliser pour sauver l'Europe de la déferlante islamiste : comme au Rwanda, avec l'opération Turquoise, en juin 1994, il n'y avait pas d'alternative car aucune autre puissance occidentale n'était prête à assumer ses responsabilités, tandis que les pays africains concernés étaient incapables de contenir le danger.

À suivre un tel raisonnement, il importait donc de souligner la gravité de la menace à partir de deux arguments massue : d'un côté, le fondamentalisme islamiste concernait l'ensemble de la zone ; de l'autre, la violence des terroristes implantés dans la région était inouïe, barbare et inédite. Mais ces affirmations résistaient mal à l'analyse. La première, on l'a vu, renvoyait à la théorie des dominos et procédait par amalgame en ramenant tous les phénomènes de réveil religieux à une forme de terrorisme al-qaïdiste. Quant à la seconde, elle témoignait d'une certaine myopie historique, au regard des nombreuses crises qui avaient agité le Sahel depuis la période des indépendances.

En réalité, nous n'avons pas d'indicateurs fiables à propos de la surmortalité induite par les conflits armés qui ont embrasé la région du Sahara occidental au Darfour en passant par les différentes rébellions touareg à partir de 1963. Sur le plan humain, cependant, il ne fait aucun doute que, dans des pays de taille comparable, les guerres civiles qui ont déchiré le Tchad entre 1968 et 1990 ont été beaucoup plus meurtrières que les ravages des islamistes au Mali en 2012. À l'époque, déjà, on enlevait des Français, comme la fameuse ethnologue Françoise Claustre et le

commandant Pierre Xavier Galopin, exécuté en 1975. En guise d'intensification de la violence, la véritable « innovation » du Nord du Mali en 2012 ne tenait finalement ni aux massacres commis de part et d'autre, ni même à l'application radicale de la charia, mais au recours à l'attentat suicide : une nouveauté qui, en Afrique subsaharienne, renvoie à un modèle globalisé et déjà pratiqué en Tchétchénie, en Palestine, au Pakistan, en Afghanistan ou au Liban.

Vers une guerre de civilisations

De ce point de vue, le rejet républicain et laïc des valeurs prônées par les islamistes a beaucoup contribué à précipiter la décision d'une intervention militaire, quitte à dramatiser la barbarie de groupes que l'on a voulu réduire à de vulgaires entreprises criminelles en niant leur dimension politique et leur éventuelle popularité, fondée sur la contestation du pouvoir des notables et un retour à l'ordre moral par la force. Le contexte s'y prêtait bien : dans une région où les frontières sont poreuses et les douanes corrompues, tous les commerçants peuvent potentiellement être assimilés à des fraudeurs et des contrebandiers en puissance. Au vu de leurs collusions avec les trafiquants internationaux de drogue et d'armes, les terroristes d'AQMI ont donc été dépeints comme de simples bandits armés, mus par l'appât du gain, notamment les revenus de l'industrie du kidnapping. La narration d'un processus de politisation du crime n'a laissé aucune place à la thèse inverse, à savoir la dérive mafieuse d'une insurrection politico-religieuse qui, chassée d'Algérie puis de Libye, avait besoin de financer la poursuite de son combat. En revanche, n'ont évidemment pas été évoquées les complicités qui, au plus haut niveau, favorisaient la production ou l'exportation de drogue en Mauritanie et au Maroc, deux alliés de la France dans la région.

Plus encore que les trafics de substances illicites, les sentences prononcées au nom de la charia et la destruction des mausolées de Tombouctou ont finalement achevé de légitimer le principe

d'une intervention militaire. Lors de sa visite triomphale au Mali en février 2013, le président François Hollande a ainsi parlé de participer à la sauvegarde d'un patrimoine de l'Humanité, évoquant notamment le sort de manuscrits mythiques dont la mise en scène médiatique a souvent produit des « chiffres fantaisistes » sur le nombre de documents détruits ou existants⁷. Un mois plus tard lors d'un discours tenu à Paris au moment de la Journée internationale des droits des femmes, le chef de l'État ajoutait : « Si certains s'interrogent pour savoir pourquoi la France est au Mali, c'est parce qu'il y avait des femmes qui étaient victimes de l'oppression, de la barbarie... Des femmes à qui l'on mettait le voile sans qu'elles ne l'aient elles-mêmes demandé, des femmes qui n'osaient plus sortir de chez elles, des femmes qui étaient battues parce qu'elles voulaient être libres. »

Ce faisant, François Hollande dévoilait les ressorts fondamentaux d'une guerre de civilisations qui ne visait pas seulement à éradiquer une menace susceptible de déborder sur le continent européen, mais aussi à rejeter les valeurs de la « chienlit » islamiste. La remarque du président socialiste était d'ailleurs assez surprenante car elle faisait directement écho aux propos de son prédécesseur Nicolas Sarkozy pour justifier la prolongation de la présence militaire de la France en Afghanistan. À l'issue d'un sommet de l'Otan en avril 2009, ce dernier avait notamment évoqué le sort des femmes afghanes. À l'époque, l'opposition socialiste avait évidemment critiqué des déclarations qui revenaient à engager une guerre de libération de la femme musulmane, et non de lutte contre des terroristes menaçant directement la France.

De fait, l'opération Serval n'est pas qu'une intervention militaire. Gagner la bataille de Tombouctou était une chose. Gagner la guerre au cœur de l'Adrar des Ifoghas en était une autre. Mais gagner la paix s'avère autrement plus compliqué, puisqu'il s'agit de refonder entièrement un État corrompu et fragmenté⁸. Pour

compléter l'éradication du terrorisme, la restauration de la souveraineté malienne passe en effet par l'élaboration d'un projet politique fondé sur un nouveau contrat social. À la manœuvre pour organiser des élections, rétablir un régime parlementaire et remettre en place une administration territoriale plus ou moins décentralisée, la France se retrouve ainsi à exporter un modèle démocratique et républicain qui n'est pas sans rappeler la mission civilisatrice du colonisateur autrefois, lorsqu'il s'agissait de lutter contre l'esclavage ou les aspects les plus rétrogrades de la justice coranique⁹.

Dans le cadre de la reconstruction du Mali, l'aide publique au développement est en l'occurrence appelée à couvrir de nombreux aspects stratégiques. Le premier, et non des moindres, est de gagner la « bataille des cœurs et des esprits » pour faire accepter la présence de troupes étrangères en fournissant des services publics de base aux habitants du Nord : accès à l'eau, ravitaillement, électricité, réouverture des écoles, etc. Dans le même ordre d'idées, les organisations humanitaires sont censées faciliter la normalisation de la situation et le rapatriement des réfugiés afin d'éviter l'accumulation aux frontières de populations mécontentes et susceptibles de basculer dans l'escarcelle des islamistes. Un troisième objectif, enfin, est d'asseoir l'autorité de Bamako et de permettre à un État fragile et démuní d'assumer une fonction de redistribution en se créant des clientèles et en s'attribuant les mérites de l'aide.

Un pareil projet politique vise également à restaurer la primauté des pouvoirs publics et séculiers sur le domaine religieux, qui devrait rester confiné à la sphère privée. Dans la narration qui en est faite, la lutte contre le terrorisme est en effet intrinsèquement liée à l'idée d'une réislamisation générale de l'Afrique sahélienne. Le réveil de l'islam politique est d'ailleurs indéniable, si l'on se réfère à la vision que l'on avait des fonctions d'un État laïc comme le Mali socialiste de Modibo Keita à l'indépendance.

Mais la perspective historique s'inverse quand on rappelle les périodes où l'islam a été au pouvoir dans le cadre de proto-États comme le royaume des Toucouleur au Sénégal à partir de 1862 ou le califat de Sokoto dans le nord du Nigeria à partir de 1804. En réalité, le Coran a souvent fourni l'étendard et les fondements moraux de rébellions contre le colonisateur autrefois, contre une classe dirigeante corrompue et impie aujourd'hui. De la Guerre sainte de la Senusiya de Libye en 1917 à la révolte mahdiste du Soudan en 1885 en passant par la rébellion du «Mollah fou» de la Somalie britannique en 1920, les exemples ne manquent pas et il convient de les garder à l'esprit pour apprécier la portée de groupes comme Boko Haram au Nigeria ou AQMI dans le Nord du Mali.

En ce début du XXI^e siècle, la dramatisation de la menace terroriste de l'Afrique sahélienne a ainsi insisté indûment sur le caractère inédit d'insurrections fondées sur un islam réformiste et inspirées de modèles d'origine étrangère. Dans le cas du Mali, il existait pourtant des précédents avec l'empire théocratique et peul du Macina, qui s'était étendu de Mopti jusqu'à Tombouctou à partir de 1819. À l'époque, son fondateur Sékou Amadou (1776-1844) avait ordonné la destruction de la grande mosquée de Djenné parce que sa beauté offensait l'islam dépouillé qu'il prêchait. Il avait ensuite été adoubé par le calife de Sokoto, lui-même à l'origine d'un vaste djihad qui, parti des franges du Niger en 1804, avait conquis le nord du Cameroun et les marches de l'empire yorouba d'Oyo dans le sud-ouest de l'actuel Nigeria.

Indéniablement, les complicités observées entre les indépendantistes touareg et les islamistes d'Al Qaïda s'inscrivent dans une histoire longue. La nouveauté d'une telle dynamique insurrectionnelle ne tient certainement pas à son degré de violence ou de barbarie, pas plus qu'à la capture d'otages de guerre, mais plutôt à la modernité de sa rhétorique globale. Démultipliée par les enlèvements d'Occidentaux et le recours spectaculaire à des

attentats suicide, la puissance de feu médiatique d'Al Qaïda a été efficace à cet égard, puisqu'elle a réussi à mobiliser l'ancien colonisateur et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle ne doit cependant pas masquer les fondements internes de la crise du Mali. Dans le Nord, en particulier, la genèse du conflit a d'abord été locale et le modèle d'une charia intransigeante n'a pas été entièrement importé du monde wahhabite et saoudien.

De la libération à l'ingérence

Il est ainsi instructif de comparer les différentes lectures qui ont été faites de la crise depuis la France ou le Mali. À Paris, l'analyse du conflit a été largement orientée par des présupposés idéologiques qui ont souvent pris un tour patriotique et gaullien pour défendre la place d'une puissance moyenne sur la scène mondiale. Mais pendant que la classe politique française s'évertuait à démontrer aux alliés européens le risque d'une déflagration générale de l'Afrique de l'Ouest, les Maliens se sont d'abord inquiétés de l'avenir de leur pays. Marquée par la crainte de l'invasion et la culture du soupçon, leur lecture des implications internationales du conflit a été très différente. Dans la presse locale, les *grins* (groupes de discussion) de Bamako ou les foyers d'immigrés de Montreuil, on a en effet commencé à spéculer sur les motifs cachés de l'opération Serval. Certains ont prétendu que la France cherchait ainsi à réaffirmer son statut de puissance néocoloniale. En période de crise économique, d'autres ont soutenu que Paris avait l'intention de mettre la main sur les réserves d'uranium ou les gisements d'hydrocarbures du nord du Mali, malgré les résultats pour l'instant peu prometteurs des efforts de prospection. Pire encore, les services secrets français auraient soutenu et armé les Touareg du MNLA pour combattre les islamistes et ranimer le vieux projet d'un Sahara indépendant, esquissé en 1957, afin de soustraire à la souveraineté algérienne les puits de pétrole qui auraient alors été gérés par un État

enclavé et faible, donc plus manipulable et favorable aux intérêts économiques de la France.

Depuis Bamako ou Tombouctou, toutes ces théories du complot renvoient finalement à l'idée d'une ingérence néocoloniale. Sur le plan de la politique intérieure du Mali, la France est soupçonnée d'avoir indûment insisté sur les dysfonctionnements du régime du président ATT (Amadou Toumani Touré) afin de se débarrasser d'un homme hostile à une coopération militaire renforcée contre le terrorisme, d'une part, et à la signature d'un accord de réadmission des migrants sans-papiers, d'autre part. En réalité, il est difficile de savoir si le gouvernement déchu par le putsch de 2012 (et pour la première fois dirigé par une femme) était vraiment plus corrompu que ses prédécesseurs. En fait de laxisme, son positionnement à l'égard des terroristes ou des trafiquants de drogue relevait aussi de compromis dictés par des rapports de force qui lui étaient défavorables, notamment dans le Nord du pays¹⁰. Quoi qu'il en soit, le dénigrement de la période ATT a permis a contrario de mieux justifier le coup d'État du capitaine Amadou Haya Sanogo. Pour certains commentateurs à Bamako, l'objectif était de mettre en place un régime inféodé à la France, qui a été suspectée de soutenir «son» candidat dans la perspective des élections destinées à rétablir un régime parlementaire en juillet 2013.

D'une manière générale, l'intrusion de la communauté internationale dans la réorganisation de l'État malien peut s'avérer humiliante pour les nationalistes du cru. En montrant que la présence de l'ancien colonisateur est indispensable, elle renvoie en effet les habitants de la région à leurs propres limites. Elle contrevient en outre au slogan selon lequel il faut trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Bien que le président François Hollande s'en défende, elle réveille également les craintes d'un retour à la Françafrique : non pas pour aider un allié en difficulté, mais au contraire pour mettre en place un gouvernement taillé

sur mesure. D'ores et déjà, l'opération Serval a ainsi contraint l'Élysée à mettre en sourdine ses critiques contre la nature dictatoriale des régimes engagés aux côtés de l'armée française dans la lutte contre AQMI. Autrefois prolixes en la matière, les socialistes du gouvernement de François Hollande se sont bien gardés, par exemple, de dénoncer les arrestations d'opposants au Tchad en mai 2013...

Confrontées aux rumeurs de Bamako, les spéculations quant aux intérêts cachés de la *realpolitik* française ne doivent cependant pas induire en erreur sur le rôle des agents de l'étranger. S'ils ont d'évidentes implications régionales, les troubles du Nord du Mali ne sont qu'un révélateur parmi d'autres des faiblesses d'une nation en construction et d'un État en chantier permanent. Les causes de la crise sont d'abord internes et ce livre vise à en fournir des clés d'analyse historique, politique, sociologique, religieuse, géographique, démographique et économique. La question est notamment de savoir comment s'est effondré un pays qui a longtemps été présenté comme un exemple réussi des « transitions démocratiques » de l'Afrique subsaharienne au sortir de la Guerre froide.

Au moment de la chute de la dictature de Moussa Traoré en 1991, le Mali avait mis fin à un régime de parti unique, organisé des élections pluralistes, réformé ses institutions, décentralisé son administration territoriale et engagé un processus qui semblait devoir le conduire sur le chemin de la stabilité et de l'harmonie, à défaut de garantir le développement durable d'une région en proie à des sécheresses récurrentes. Le contraste était d'autant plus saisissant que les autres pays de l'Afrique francophone, eux, allaient très largement rater leur ouverture au multipartisme : au cours des années 1990 et 2000, le Congo puis la Côte d'Ivoire ont sombré dans la guerre civile, le Gabon et le Togo ont instauré des systèmes monarchiques héréditaires, le Bénin et Madagascar ont élu d'anciens dictateurs, les gouvernements du Tchad et du

Cameroun se sont fossilisés et la Guinée-Conakry a renoué avec les putschs militaires.

En comparaison, le Mali paraissait relativement préservé malgré la corruption ambiante, la fragilité de ses institutions et la résurgence des rébellions du Nord. Dans la région, il avait en tout cas échappé à la descente aux enfers de la Côte d'Ivoire, à la violence structurelle du géant nigérian, aux errements de la dictature libyenne et aux années de plomb de la lutte contre le terrorisme en Algérie. Même le Niger voisin semblait moins bien loti, avec ses coups d'État militaires à répétition, la suspension de son régime parlementaire, l'assassinat de son président et de multiples rébellions touareg.

Pour le voyageur arrivé de Lagos, de Johannesburg ou d'Abidjan, Bamako faisait ainsi figure de ville provinciale et paisible. Contrairement à d'autres capitales africaines, on pouvait s'y promener à pied le soir sans (trop) risquer de se faire agresser. La population vaquait tranquillement à ses affaires et comptait les années pour suivre la construction d'un troisième pont sur le fleuve Niger – malgré sa portée symbolique dans un pays déchiré entre le nord et le sud, celui-ci fut finalement inauguré en retard, un an après les festivités du cinquantième anniversaire de l'indépendance, en 2010. Le désert était loin et les échos des troubles insurrectionnels du Sahara n' affectaient guère la quiétude des habitants de Bamako, Kayes ou Sikasso. Jusqu'à ce que le drame éclate, avec le putsch du capitaine Amadou Haya Sanogo, la suspension de la vie parlementaire et la proclamation d'indépendance de l'«Azawad» en 2012.

Comment donc un modèle dit de « bonne gouvernance » est-il devenu un État autoproclamé « failli » ? Comment une société réputée paisible et accueillante a-t-elle basculé dans la guerre ? Comment l'islam « politique » a-t-il pu prospérer sur les décombres d'institutions défaillantes ? Comment les Touareg sont-ils passés de la protestation armée à la sécession ? Comment

les nationalistes maliens, quasiment les derniers de la région à avoir refusé de signer avec la France un accord de réadmission des migrants sans-papiers, ont-ils fini par se résoudre à appeler au secours l'ancienne puissance coloniale ?

À cette série de questions, on peut essayer de répondre en commençant par analyser l'étrange concours de circonstances qui a vu se conjuguer une rébellion ethno-nationaliste, la lutte armée des djihadistes, le terrorisme des professionnels du kidnapping, l'entrisme des trafiquants internationaux de drogue et un putsch militaire à Bamako. Le pourrissement du système de gouvernement du président ATT, le délabrement de l'armée, le retour des Touareg de Libye, la montée en puissance des islamistes, le développement de trafics en tous genres et la prolifération d'armes après la chute du régime de Mouammar Kadhafi sont également à prendre en compte. Mais la partition de facto du pays plonge ses racines structurelles dans des problèmes beaucoup plus anciens. Si les médias et les décideurs ont insisté sur le rôle conjoncturel d'Al Qaïda, les causes internes de la crise s'avèrent multiples et touchent fondamentalement à la question de l'État.

Au-delà de l'actualité immédiate : une analyse structurelle de la crise

En fournissant des clés d'analyse du Mali contemporain, les chapitres qui suivent visent ainsi à aller au-delà de l'actualité immédiate. À défaut de prétendre à l'exhaustivité, l'analyse se veut la plus complète possible et ne se limite pas au territoire stricto sensu de l'actuelle République du Mali, dont les frontières ne correspondent d'ailleurs pas aux contours de l'illustre empire du Mali. En effet, la crise actuelle ne saurait se comprendre en dehors de son contexte régional et international. De plus, le Mali est aussi un « empire éclaté » de par l'exode de sa population partie travailler en Europe ou dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Réfugiés, exilés ou migrants économiques, les Maliens

de l'extérieur participent de près aux transformations sociales à l'œuvre sur le territoire « national ». Aussi importe-t-il d'appréhender la « question malienne » dans une dimension globale, voire transnationale.

Pour cela, il convient d'abord de rappeler comment le récit national s'est plus ou moins bien construit à partir de la référence à un empire du Mali décentré. En arrimant le Soudan français au Sénégal, la colonisation n'a pas facilité l'émergence d'un véritable État-nation. Conçu comme un réservoir de main-d'œuvre, le Mali constituait l'arrière-pays sahélien, enclavé et quelque peu délaissé de l'AOF (Afrique occidentale française). Le territoire, immense, s'est développé à deux vitesses, accentuant les césures économique, géographique et sociale entre les sédentaires et les nomades, les cultivateurs et les éleveurs, les esclavagistes et les captifs, les « teint clair » et les populations noires. Après l'indépendance, en 1960, la période socialiste de Modibo Keita puis, à partir de 1968, la dictature autarcique de Moussa Traoré ont contribué à écarter le Mali des points forts de la région : la « vitrine magique » de la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny ou le Sénégal « démocratique » de Léopold Senghor, sans même parler du Ghana ou du Nigeria anglophones.

Malgré les espoirs suscités par l'arrivée au pouvoir du président Alpha Oumar Konaré en 1992, l'ouverture démocratique de la fin de la Guerre froide n'a pas permis de développer durablement un État intrinsèquement faible. En 2002, l'élection d'ATT a un moment entretenu l'illusion. Comme au Nigeria avec Olusegun Obasanjo en 1999, un ancien militaire s'emparait de la présidence, et pas n'importe lequel puisqu'Amadou Toumani Touré avait participé au coup d'État contre Moussa Traoré et supervisé la transition de 1991 en acceptant de lui-même de remettre le pouvoir à des civils un an plus tard. À l'époque, l'impression était d'autant plus positive qu'en 2002, le colonel à la retraite avait voulu se placer au-dessus de la mêlée et privilégier

le consensus : il n'appartenait à aucun parti politique et paraissait susceptible de renforcer l'autorité de l'État du fait de sa carrière dans l'armée.

Pour autant, les grands problèmes du Mali n'étaient pas résolus. À un bon millier de kilomètres de Bamako, les populations du nord continuaient de se sentir marginalisées, voire exclues. Bien qu'ils ne soient pas majoritaires dans la région, les Touareg ont constitué le fer de lance de cette rébellion latente. Il importe à cet égard de mieux comprendre leurs griefs, qui ont été bien plus médiatisés que ceux des autres peuples du nord, tels les Songhaï ou les Peul. De fait, la rébellion armée des Touareg n'est pas seulement importante parce qu'elle a directement remis en cause l'intégrité territoriale et l'unité nationale d'un État fragile, mais aussi parce qu'elle renvoie à des questions « religieuses » et « ethniques » qui méritent d'être éclaircies.

L'islam, pour commencer, irrigue l'ensemble de la société malienne, et pas seulement le Nord. Paradoxalement, on peut donc y voir tout à la fois un facteur d'unité et de stabilité, en même temps qu'un véhicule et un catalyseur des révoltes contre l'injustice d'un pouvoir moderne, « laïc » et corrompu. Du soufisme à sa version wahhabite la plus radicale, professée par Al Qaïda, l'islam est en l'occurrence traversé de différents courants qui ont pu contribuer à diviser la société malienne en exacerbant ses antagonismes. Le tableau est contrasté et nécessite des explications au vu, par exemple, des risques de confusion entre des organisations homonymes et aussi dissemblables que le groupe djihadiste Ansar Dine d'Iyad ag Ghali, qui s'est emparé de Gao en s'alliant à AQMI, et la confrérie Ançar Dine de Chérif Ousmane Haïdara, qui a essaimé depuis Bamako dans toute l'Afrique de l'Ouest francophone et jusque dans les communautés émigrées outre-mer, sans jamais prôner la lutte armée¹¹.

Au-delà de ses liaisons dangereuses avec les islamistes, la rébellion touareg intéresse également la question « ethnique » à

l'échelle nationale. En effet, elle met en lumière l'extraordinaire diversité culturelle d'une société malienne dont les stéréotypes communautaires ont largement contribué à alimenter le sentiment d'une division irréductible entre le Nord et le Sud. Il est vrai qu'une telle impression correspond aussi à une réalité économique. Le Mali « utile » et peuplé se situe dans le sud agricole ; le désert « vide » et « arabo-berbère » se trouve dans le nord pastoral. Mais l'opposition tient aussi à des représentations ethniques qui se sont beaucoup développées pendant la période coloniale et qui n'épargnent d'ailleurs pas les Bambara ou les Soninké du sud. Il convient à cet égard de revenir sur le rôle des relations à plaisanterie qui, longtemps considérées comme un garant de la paix sociale, ont pu figer les appartenances lignagères, conforter les hiérarchies sociales, consolider la domination des anciens et, in fine, limiter les possibilités d'expression du mécontentement des cadets à l'intérieur du clan ou de la caste¹².

Partant, il importe de s'interroger sur les inégalités sociales, les déterminants géographiques et les facteurs démographiques qui exposent l'amplitude des disparités régionales d'un bout à l'autre du territoire malien. Dans un pays sans base industrielle, une analyse économique révèle alors la grande fragilité structurelle des modes de subsistance de la paysannerie. En tant que telle, la pauvreté n'explique certes pas pourquoi la déflagration s'est produite au Mali plutôt qu'au Niger ou en Mauritanie, qui sont également affectés par l'avancée du désert, des sécheresses à répétition, la raréfaction des terres agricoles, un fort exode rural et une pression démographique qui compte parmi les plus élevées du monde en termes de taux de croissance annuel de la population. Récurrente, l'explication malthusienne des conflits africains par la pauvreté est souvent, en réalité, d'une pauvreté affligeante. S'ils constituent la toile de fond des problèmes structurels des pays sahéliens, les aléas du climat, la misère des damnés de la terre, le sentiment de déchéance d'une jeunesse désœuvrée et l'ombre toujours mena-

çante de la famine, ou des sauterelles, ne suffisent certainement pas pour décrypter le chaos actuel.

En conjuguant des approches anthropologique et économique, une analyse contemporaine du Mali met d'ailleurs en évidence des points plus positifs, parmi lesquels la capacité de résilience et d'adaptation de la population, la puissance du secteur informel et l'importance des solidarités communautaires, sans oublier l'apport crucial des remises de fonds des migrants, qui jouent ici un rôle de sécurité sociale pour les familles en difficulté. Très clairement, la reconstruction d'un pays dévasté par la guerre ne reposera pas seulement sur les organisations humanitaires et les spécialistes de l'aide publique au développement. La réinvention du Mali s'appuiera d'abord sur le potentiel de réconciliation, d'innovation sociale et d'imagination politique de sa population, migrants compris.

MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS

Du Haut-Fleuve au Mali indépendant

Genèse d'un État, 1855-1960

Le Mali en crise fait aujourd'hui figure d'État fragile, voire « failli ». Mais les éléments constitutifs de sa vulnérabilité plongent leurs racines profondes dans une histoire longue qui oblige à revenir sur la genèse coloniale d'un territoire d'abord géré par les militaires et considéré comme un simple réservoir de main-d'œuvre. De fait, les débuts du Soudan français ont été assez incertains et ses frontières furent fréquemment remaniées.

L'invention du Soudan

Si la France était présente au Sénégal depuis le milieu du XVII^e siècle, avec la fondation de Saint-Louis en 1659, il fallut attendre près de deux siècles pour que la puissance coloniale, longtemps cantonnée à la côte et au bord des fleuves, s'implantât solidement à l'intérieur des terres. Avec l'arrivée de Faidherbe en 1854, le Sénégal prit un nouveau départ. Celui-ci était convaincu que le développement de la colonie se trouvait dans l'extension

de ses relations commerciales vers l'intérieur pour atteindre « le fertile et peuplé bassin du Niger », pays « très peuplé et d'une fertilité exceptionnelle comme le sont nécessairement des plaines situées dans la zone intertropicale et arrosées par de nombreux cours d'eau¹³ ».

Le fleuve Sénégal offrait l'axe de pénétration permettant de prendre pied sur le continent. C'est pourquoi le gouverneur construisit en 1855 le poste de Médine, futur point de départ vers l'intérieur à partir du terminus de la navigation sur le fleuve. En 1857, Médine résista victorieusement aux attaques des Toucouleur d'El Hadj Omar Tall. Cette première confrontation avec une puissance africaine, suivie deux ans plus tard d'une nouvelle victoire à Guémou, amena le colonisateur à pousser son avantage en obligeant les Toucouleur à reporter leurs ambitions vers l'est et à signer avec Faïdherbe un traité de renonciation au Sénégal.

En 1863, Faïdherbe traça le programme de la marche au Soudan. Il récusait alors à la mode d'une jonction du Sénégal et de l'Algérie à travers le Sahara et affirma avec force que le débouché du Soudan était sur les côtes, par les fleuves soudanais. « La grande chose à entreprendre relativement à l'Afrique centrale, écrivait-il, si la France veut tourner de ce côté ses vues et son activité, ce n'est pas de chercher à rétablir, à travers un pays maudit, des voies commerciales impossibles. Il faut, après avoir repoussé El Hadj Omar du bassin du Sénégal, s'il ose s'y présenter à nouveau, aller fonder un établissement vers Bammakou, sur le Haut-Niger, en le reliant à Médine et à Senodebou par une ligne de postes distants de 25 à 30 lieues, et dont le premier doit être à Bafoulabé, confluent du Bafing (Haut-Sénégal) et du Bakhoy ; puis s'emparer de la navigation du Niger par l'embouchure, de concert avec les Anglais. Ce ne sont pas là des entreprises faciles, mais ce sont de nobles entreprises¹⁴. »

Les projets de Faïdherbe nécessitaient l'accord des Toucouleur qui tenaient la route de l'est. Profitant de la paix sur ses arrières,

El Hadj Omar avait écrasé les Bambara de Ségou en 1863. Son empire s'étendait du Fouta-Djalou au désert et du Haut-Sénégal à Tombouctou. Faïdherbe organisa donc une mission chargée d'étudier la question d'une voie commerciale du Sénégal au Niger. Le lieutenant de vaisseau Mage et le docteur Quintin quittèrent Médine en novembre 1863 pour atteindre Ségou en février 1864. Ils furent reçus par Ahmadou, le fils d'El Hadj Omar, qui régnait à Ségou pendant que son père éprouvait les pires difficultés au Macina. En fait, le conquérant toucouleur était déjà mort, ce que l'on ignorait encore. Mage et Quintin furent retenus pendant plus de deux ans avant de prendre le chemin du retour avec un traité consacrant la libre circulation entre les possessions françaises et celles des Toucouleur. Lorsqu'ils arrivèrent à Saint-Louis le 18 juin 1866, Faïdherbe avait quitté la colonie, et son successeur, le colonel Pinet-Laprade, ne se montrait guère soucieux d'atteindre un jour le Niger. Mage lui-même pensait qu'il n'y avait pas lieu de construire une ligne de postes entre le Sénégal et le Niger, ce que refusait d'ailleurs Ahmadou. La situation du pays ne permettait pas d'y effectuer un commerce sûr et l'insécurité régnait aux portes mêmes de Ségou. C'était la fin du grand projet de Faïdherbe, la mise en sommeil des relations diplomatiques et commerciales avec le Soudan.

Ce fut en fait du ministère des Travaux publics que vint l'initiative qui décida de l'avenir du Soudan. Le 12 juillet 1879, le ministre Freycinet présenta au président de la République un rapport exposant la nécessité de relier par voie ferrée l'Algérie au Soudan et le Sénégal au Niger. Les populations nombreuses, le sol fertile et les richesses naturelles supposées de la région justifiaient, selon lui, d'entreprendre des travaux sans plus attendre. Une Commission supérieure pour l'étude des questions relatives à la mise en communication par voie ferrée de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan fut alors nommée. Le chemin de fer du Sénégal au Niger devait prolonger le transsaharien. Ra-

pidement cependant, le massacre de la mission Flatters dans le Hoggar, en février 1881, fit abandonner le projet : il était désormais patent que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour permettre la construction du transsaharien.

Le chemin de fer du Sénégal au Niger eut un destin plus favorable. Le ministre de la Marine et des Colonies fit prévaloir l'indépendance de la question du rail entre les deux fleuves et la mit au compte de son département. Il autorisa alors le gouverneur du Sénégal, Brière de l'Isle, à construire un poste à Bafoulabé, et déposa un projet de loi organisant la jonction de Dakar au Niger. Déjà, Brière de l'Isle avait lancé Gallieni en direction du Haut-Niger.

Le 6 décembre 1880, deux décrets avaient créé un commandement supérieur des troupes du Haut-Fleuve et une direction générale du service des travaux. Le premier titulaire de ces deux postes fut le chef d'escadron Borgnis-Desbordes qui, comme ses successeurs après lui, fut nommé pour la durée d'une campagne qui s'étendait de l'automne au printemps, toutes les opérations s'arrêtant avec l'hivernage. Borgnis-Desbordes dirigea trois campagnes, de 1880 à 1883. Il ne croyait guère à la conquête pacifique du Niger ; aussi, dès son arrivée au Sénégal, prépara-t-il la guerre contre les Toucouleur. En janvier 1881, il construisit un poste à Kita, mais il dut attendre la troisième campagne pour prendre pied sur les bords du Niger, à Bamako, qu'il atteignit le 7 février 1883. Il avait réussi le tour de force de convaincre le Parlement que la construction de forts était essentielle pour la protection du chemin de fer, mais aussi, ce qui n'était pas le moindre des paradoxes, que la construction du chemin de fer était indispensable à la sécurité des forts ! En trois ans, il était parvenu à obtenir une indépendance de fait par rapport au Sénégal, établissant ainsi la primauté des militaires au Soudan.

La France se trouvait désormais confrontée à un opposant de taille : Samori Touré. Le conquérant malinké, qui se taillait un empire autour de Kankan et de Bissandougou, était le maître

de la rive droite du Niger, des marches de la Sierra Leone et du Liberia aux possessions toucouleur qu'il convoitait comme les Français. Pour la France, cependant, il n'était pas question de se lancer dans des conquêtes coûteuses, impopulaires et techniquement compliquées par l'allongement constant de la ligne de ravitaillement. Si elle devait renoncer définitivement au contrôle du Bas-Niger lors de la conférence de Berlin, elle n'en entendait pas moins s'assurer de celui du Haut-Fleuve. Gallieni, qui dirigea la campagne de 1886-1887, envoya Péroz traiter avec Samori. Péroz parvint à convaincre le Malinké de placer ses États sous le protectorat de la France par le traité de Bissandougou, daté du 25 mars 1887. De même, Gallieni put obtenir d'Ahmadou qu'il plaçât ses États sous le protectorat français par le traité de Gouri, signé le 12 mai 1887. L'hivernage fut alors mis à profit pour envoyer la canonnière *Le Niger* à Kabara, l'avant-port de Tombouctou¹⁵.

À sa nomination au poste de commandant supérieur en 1888, Archinard trouva une situation des plus favorables. Ahmadou et Samori étaient les protégés de la France qui aurait pu se contenter de conserver les territoires conquis sans songer à s'enfoncer plus avant. C'était compter sans la volonté de puissance du nouveau commandant. Celui-ci, un protégé de Borgnis-Desbordes, avait construit les forts de Kita et de Bamako. Il se donna un objectif à sa mesure : prendre Ségou pour donner le coup de grâce à un empire toucouleur moribond. Ce fut chose faite en avril 1890, après une promenade militaire des plus tranquilles. Un décret du 18 août 1890 consacra l'émancipation du Haut-Fleuve de la colonie du Sénégal en autorisant le commandant supérieur à correspondre directement avec le sous-secrétariat d'État aux Colonies. Le territoire prit alors le nom de Soudan français, avant d'être érigé en colonie autonome le 27 août 1892. Entre-temps, les hostilités avaient repris avec Samori...

En avril 1893, Archinard s'empara de Djenné et de Bandiagara et intronisa Aguibou, le frère d'Ahmadou et l'allié de longue

date des Français, roi du Macina. Ahmadou, en fuite à Sokoto, ne devait plus jamais faire parler de lui. Archinard espérait entrer en triomphateur à Tombouctou au cours de la campagne suivante, mais il fut destitué. Ce fut finalement au colonel Bonnier qu'il revint d'instaurer la domination française dans la région : il le paya de sa vie, massacré à Tacoubao le 14 janvier 1894, avec huit de ses officiers et plus de 70 tirailleurs.

La conquête territoriale se poursuivit alors progressivement vers l'est, l'essentiel de l'activité étant tourné contre Samori dont la capture en septembre 1898 par Gouraud, qui suivit la prise de Sikasso par le colonel Audéoud en mai de la même année, marqua un tournant. Un décret du 17 octobre 1899 démembra finalement le Soudan entre le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, et créa deux territoires militaires avec pour chefs-lieux Tombouctou et Bobo-Dioulasso. La conquête était achevée, et il semblait indispensable de mettre fin à la domination des officiers sur la région. Les Français étaient à Gao depuis 1899, même si l'occupation de la région ne fut effective qu'en 1903. En juillet 1900 fut constitué un troisième territoire militaire, dit du Niger. En octobre 1902, il fut uni au Haut-Sénégal et Moyen-Niger pour former une nouvelle entité administrative sous le nom de Territoires de la Sénégambie et du Niger. Le 18 octobre 1904, un nouveau décret institua la colonie du Haut-Sénégal-Niger à partir des anciens territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger et du troisième territoire militaire. Le chef-lieu en était Bamako où le premier train était arrivé le 19 mai. La prise de possession de la région de Kidal était alors envisagée, mais elle posait de nombreuses questions – devait-elle, notamment, venir du sud ou du nord, c'est-à-dire de l'Algérie ? Lors de la délimitation des frontières entre le ministre des Colonies pour l'Afrique occidentale française et celui de l'Intérieur pour l'Algérie, la région fut finalement rattachée à l'AOF qui en assura l'occupation progressive à la fin de 1908, un poste étant fondé à Kidal au début de 1909.

À la suite des révoltes liées à la conscription qui soulevèrent une partie de la colonie en 1915-1916, l'est du territoire fut érigé en colonie de la Haute-Volta en 1919. Le 4 décembre 1920, ce qui restait du Haut-Sénégal-Niger reprit son ancien nom de Soudan français. Du démembrement de la Haute-Volta en 1932 à sa reconstitution en 1947, il comprit les cercles de Tougan et d'Ouahigouya. Il fut enfin amputé d'une partie du cercle de Nioro et du cercle de Nema, soit près de 290 000 km², au profit de la Mauritanie, à compter du 1^{er} janvier 1945.

Le temps de l'indigénat

Comme partout en Afrique subsaharienne française, les territoires conquis furent divisés en cercles confiés à des commandants militaires puis civils, structures administratives de base qui perdurèrent jusqu'aux indépendances¹⁶. De ces origines militaires, le commandant conserva son nom et l'essentiel de ses attributions. Dans un premier temps, il s'agissait moins d'administrer que de commander en imposant à tous d'obéir aux représentants de la puissance coloniale. Muni d'un pouvoir quasi absolu, le commandant de cercle fut progressivement chargé d'un ensemble de tâches qui lui donnèrent une compétence universelle dans le domaine de ce qu'on appelait alors la « politique indigène ». Il lui appartenait tout à la fois de veiller à la tranquillité des populations qui lui étaient confiées et de suppléer aux services techniques et sociaux encore embryonnaires sinon absents du territoire.

L'autorité de l'administrateur s'étendait à la fois sur la population de statut européen, très peu nombreuse, et sur celle de statut indigène soumise aux mesures administratives mises en place par le décret du 30 septembre 1887. L'administrateur pouvait frapper ses administrés de sanctions pénales limitées, comme des amendes et plusieurs jours de prison, sans avoir à en référer à quiconque : un procédé adapté à la légèreté de l'armature admi-

nistrative et à la faiblesse des moyens dont disposait l'administration territoriale.

Si les Européens étaient soumis au Code civil et à des juridictions calquées sur celles de la métropole, les Africains relevaient de la justice dite indigène, tant au civil qu'au pénal. Celle-ci se fondait sur la coutume qui était applicable, disaient les textes, tant qu'elle n'était pas contraire aux principes de la «civilisation». La justice de droit coutumier était exercée par les administrateurs des colonies qui la concevaient comme une branche de la politique indigène et de l'administration territoriale. Aux différents échelons administratifs fonctionnaient donc des tribunaux présidés par les administrateurs.

Pour faire appliquer leurs décisions et assurer le maintien de l'ordre, ceux-ci disposaient de goumiers en zones nomades et de gardes-cercles en zones sédentaires, souvent d'anciens tirailleurs libérés qui avaient choisi de rester au service de l'administration. Les forces militaires présentes sur le territoire étaient minimes, et pas toujours adaptées à la réalité du terrain. L'emploi de tirailleurs originaires du sud dans le nord de la colonie, par exemple, n'était pas sans poser des problèmes. Lors de la réorganisation de la région de Tombouctou, qui conduisit à l'évacuation des postes de Téliik et de Taoudéni en 1912, l'administration rendit un jugement sans appel : «Des tirailleurs ne peuvent rendre que des services médiocres dans une région dont ils supportent mal le climat et où l'ennemi dispose d'une très grande mobilité, et seule une force composée de gens du pays habitués à la vie nomade pourra être parfaitement adaptée aux méthodes de combat dont nous devons faire usage contre les pillards du désert¹⁷.»

Les moyens financiers dont disposaient les administrateurs étaient limités, mais ils étaient en partie compensés par le système des prestations qui soumettait toute personne adulte valide à une dizaine de jours de travail obligatoire. Ces prestations permettaient aux commandants de cercle d'effectuer les travaux

d'aménagements urbains au chef-lieu de leur circonscription, et surtout de mener à bien les travaux de construction et d'entretien du réseau routier sur lesquels ils étaient souvent jugés.

Du commandant de cercle, on attendait donc avant tout qu'il fasse régner la paix, qu'il rende la justice, qu'il assure la circulation dans sa circonscription en maintenant en état routes et ponts, qu'il perçoive l'impôt et développe la vie économique, et surtout qu'il maintienne le contact avec la population par le biais de multiples tournées. Le principe de base de l'administration coloniale en Afrique subsaharienne était en effet la recherche du contact avec la population. Ce contact, comme le précisait en 1917 le gouverneur général Van Vollenhoven dans une célèbre circulaire, ne pouvait être établi qu'en multipliant les tournées¹⁸. Il importait donc que le commandant vît et se fit voir en parcourant inlassablement sa circonscription.

Comme les colonies étaient divisées en circonscriptions administratives confiées à des administrateurs européens, celles-ci étaient à leur tour divisées en cantons et en villages dirigés par des chefs africains en pays sédentaire, et en fractions de tribu en pays nomade. L'immensité des cercles et la faiblesse de l'élément européen, tout comme la multiplicité de ses tâches, ne permettaient guère à l'autorité directe des administrateurs de se faire sentir en dehors du voisinage immédiat des chefs-lieux de leurs circonscriptions. Il aurait donc été illusoire de prétendre administrer les populations africaines sans intermédiaires. Les chefs de village et les chefs de canton servaient par conséquent d'interface entre les populations et le commandant : « Il n'y a pas de colonisation sans politique indigène ; pas de politique indigène sans commandement territorial ; et pas de commandement territorial sans chefs indigènes qui servent de rouages entre l'autorité coloniale et la population¹⁹. »

Ces chefs, il appartenait à l'administration de les choisir et de les mettre en place, en respectant autant que faire se pouvait les

usages coutumiers. « Le chef doit être une émanation du milieu » estimait le gouverneur général Jules Brévié. Il était donc nécessaire de tenir le plus grand compte des desiderata des populations en choisissant les chefs, ce qui était somme toute de bonne politique : « Obéir aux coutumes quand elles sont acceptables, c'est encore la meilleure façon de commander²⁰. »

Il avait semblé nécessaire d'accorder aux chefs un certain nombre de garanties et d'avantages pour compenser la charge du commandement et les soins qu'ils apportaient à l'accomplissement de leur mission. Cependant, notait le commandant Delavignette, tout cela n'allait pas sans hypocrisie : « Nous tolérons un double jeu : en théorie, le chef de canton exécute des ordres administratifs ; en pratique il revient au système féodal pour les exécuter. De l'impôt, il fait un tribut ; de la prestation, une corvée, et de la culture, une réquisition²¹. »

Dans la pratique, le système mis en place fonctionnait tant bien que mal. La loi de finance de 1900 qui fixait le principe de l'autonomie financière des colonies stipulait qu'il leur appartenait de couvrir par leurs propres ressources les dépenses faites par la métropole sur leur territoire. Cette conception prévalut jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle rendit impérative la généralisation de l'impôt de capitation, et donc des tournées destinées à recenser la population et évaluer sa richesse pour en fixer le taux. Le cercle de Ségou, visité en 1910 par l'inspecteur des colonies Saurin, fournit à cet égard un observatoire idéal. Aidé de deux administrateurs adjoints, deux commis et deux adjoints des affaires indigènes, l'administrateur Relhié y dirigeait une population de 155 000 habitants répartie sur un territoire de 25 000 km². Pour ce faire, affirmait Saurin, « il ne serait pas nécessaire d'employer sept fonctionnaires européens ». La pression fiscale y était des plus arbitraires, les recensements en usage n'offrant aucune garantie. Dans une région sans infrastructure de transport, sans route et sans pont, où il fallait se déplacer à pied, à cheval ou en

pirogue, Relhié estimait que recenser les 1 085 villages du cercle prendrait au moins trois ans, ce que récusait le gouverneur Clozel : « Il suffit de faire son métier avec activité, et non en se cantonnant dans son bureau. Il faut sortir et faire sortir ses adjoints dans un but précis et avec méthode », expliquait doctement le gouverneur avant de tirer immédiatement les conclusions du passage de l'inspecteur en déplaçant deux agents ! La hiérarchie, notait ailleurs Robert Delavignette, en se sublimant dans les grades les plus élevés, perdait parfois tout contact avec les réalités²²...

Recenser encore et toujours, telle semblait être la tâche essentielle dévolue aux administrateurs coloniaux. Il était en effet indispensable de déterminer l'assiette de l'impôt de capitation, mais aussi des impôts sur le bétail mis en place en zone nomade. Une taxe sur le bétail, dite *zekkat*, fut levée sur le cheptel des populations arabe, maure, touareg et bellah à partir de 1916, les Peul n'y étant assujettis qu'en 1930 et les sédentaires en 1938²³. Cette taxe était tout autant un impôt sur le capital qu'un impôt sur le revenu : les nomades étaient ainsi lourdement imposés alors que les dépenses faites en leur faveur étaient minimes ; déterminer le chiffre exact du cheptel détenu par les familles relevait cependant du tour de force.

Recenser la population permettait aussi de lever les contingents en vertu du principe de la conscription adopté à partir de 1912. Des dizaines de milliers de Soudanais furent incorporés au sein des troupes coloniales et employés sur les divers cadres d'opération. Presque tous furent recrutés sous la contrainte, tant les volontaires étaient peu nombreux. Environ 80 000 d'entre eux se battirent pour la France au cours des deux guerres mondiales, et plus de 15 000 moururent pour elle. Les populations du sud du Mali actuel fournirent les plus gros contingents. De l'aveu même de l'administration coloniale, les méthodes employées pour recruter les tirailleurs s'apparentèrent souvent à de véritables razzias esclavagistes. Le rapport politique annuel de la colonie de

1915 notait ainsi que pour les populations du Bélédougou « nos demandes incessantes de tirailleurs constituaient à leurs yeux une charge non moins épuisante que les razzias de captifs du temps de Samory²⁴ », ce qui provoqua une révolte noyée dans le sang, alors que l'administrateur de Barouéli, dans le cercle de Ségou écrivait encore en 1919 : « Au cours du recrutement dernier, il y eut une chasse à l'homme dans le Baninko dont le souvenir est encore tellement odieux que la seule vue d'une chéchia fait fuir tous les habitants des villages dans la brousse²⁵. »

Mais tous les jeunes gens ne partirent pas à la guerre. En 1926 fut mise en place la « deuxième portion du contingent ». Les hommes reconnus aptes pour le service militaire qui n'étaient pas incorporés restaient à la disposition de l'armée : celle-ci pouvait les mobiliser pour travailler deux ans sur des chantiers de travaux publics. Des dizaines de milliers d'hommes, travaillèrent ainsi sur les chantiers administratifs.

« Le but d'une colonie, écrivait Jacques Méniaud à la veille de la Première Guerre mondiale, n'est pas de rester un musée. Elle doit devenir un vaste champ de production où l'indigène, élevé à une perfection plus haute par le travail de son intelligence progressivement éclairée devient, par contre coup, un consommateur plus multiple²⁶. » Un programme ambitieux, qui avait peu à voir avec la situation réelle de la colonie du Haut-Sénégal-Niger : elle ne comptait que sept colons en 1912, pour une population européenne totale de 1 028 personnes ! En 1926, 1 453 Français d'origine européenne vivaient au Soudan, et 1 553 en 1935. Si l'on excepte une faible production d'or, la seule richesse locale était l'élevage. On fonda cependant de gros espoirs sur le développement économique potentiel de la colonie. Selon Émile Bélime, le delta intérieur du Niger était aussi propice à l'irrigation que le delta du Nil : il soumit donc au ministre des Colonies un programme d'aménagement du delta central nigérien qui prévoyait la construction d'un barrage régulateur sur le fleuve ; il s'agissait

d'implanter 1 500 000 personnes sur un million d'hectares de terres irriguées pour y produire du coton. L'Office du Niger fut donc créé en 1932 et employa pendant des années des milliers de travailleurs africains de la deuxième portion du contingent. Si le pont barrage de Markala fut finalement achevé en 1947, moins de 50 000 hectares étaient mis en valeur en 1960, produisant essentiellement du riz...

Un territoire pauvre, conquis contre l'avis de la métropole par des militaires avides de gloire, administré à moindre coût par des commandants de cercle tout puissants, un territoire dont on attendait essentiellement des travailleurs et des soldats, un territoire enfin dont toute l'énergie semblait tendre vers la réalisation d'un projet de développement agricole pharaonique qui serait bientôt un échec retentissant, tel était le Soudan avant les réformes administratives de 1945-1946.

L'Union française ou le temps des affrontements

Du 30 janvier au 8 février 1944 se tint à Brazzaville une Conférence africaine française destinée à confronter les idées et les expériences afin de dessiner l'évolution future des possessions coloniales d'Afrique. Pendant neuf jours, gouverneurs généraux et gouverneurs, délégués de l'Assemblée consultative provisoire et membres des diverses commissions techniques réfléchirent ensemble à ce que pourrait être l'Afrique française au lendemain de la guerre.

Beaucoup des évolutions préconisées à Brazzaville entrèrent en application en 1946. Le travail forcé fut interdit de façon absolue dans les territoires d'outre-mer qui constituaient désormais avec la métropole une Union française dont tous les ressortissants étaient citoyens. Le régime de l'indigénat fut abrogé, la justice pénale indigène supprimée et le Code pénal rendu applicable à l'Afrique. Les libertés de réunion et de la presse furent instaurées. Une assemblée représentative élue pour cinq ans au scrutin de

liste majoritaire à deux tours, qui prit le nom de Conseil général, fut mise en place. Son rôle essentiel était la gestion des intérêts locaux, le vote du budget et des impôts, l'établissement des programmes d'action administrative.

Les réformes politiques furent lourdes de conséquences pour les chefs. La loi de février 1946 abolissant le travail forcé, dont on sait l'usage sans limite qui en avait été fait pendant la guerre, les atteignit à la fois sur le plan du prestige et sur celui de leur situation matérielle. Le droit d'exiger des prestations de travail et de réquisitionner les biens de leurs administrés, source d'innombrables abus, était considéré tant par les chefs que par les administrateurs comme un privilège lié à la fonction. Sa disparition se traduisit donc irrémédiablement par une dégradation de leur situation financière et par une perte d'autorité. De même, la suppression de l'indigénat et l'instauration de la justice pénale métropolitaine enlevèrent de fait à l'administration toute possibilité de protéger ses auxiliaires. L'octroi de la citoyenneté française à l'ensemble de la population et des droits électoraux à une fraction sans cesse croissante d'entre elle accentua encore la perte de prestige des chefs.

Face à eux se dressèrent bientôt les élus aux assemblées locales ou métropolitaines. Ceux-ci, qui étaient capables d'influer sur les décisions du pouvoir colonial, jouirent rapidement d'un prestige supérieur à celui des chefs perçus comme inféodés à l'administration. La chefferie traversa donc une grave crise qui se traduisit par une difficulté croissante à percevoir l'impôt. Les chefs se tournèrent naturellement vers l'administration qu'ils cherchèrent à convaincre que toute autorité, la sienne comprise, allait bientôt disparaître de la brousse livrée à des agitateurs venus des villes. Les administrateurs en tournée, pour leur part, s'employaient à rassurer les chefs quant à leur soutien et au maintien de leur autorité malgré l'apparition de nouveaux représentants élus de la population.

Les choses se compliquaient encore du fait que les populations africaines traduisaient en termes coutumiers les mandats électifs. Une anecdote rapportée par Robert Delavignette est significative à cet égard. Un jour qu'il se trouvait à une réception élyséenne en compagnie de la fille du député soudanais Mamadou Konaté, il lui demanda quel mot traduisait en bambara le terme de député. « *Faama* ! », répondit-elle aussitôt – c'est-à-dire le puissant, le détenteur de la force, titre que portait le souverain du royaume bambara de Ségou aux XVIII^e et XIX^e siècles²⁷... On imagine le désarroi des chefs face à ces nouveaux rivaux.

Tout comme les chefs, beaucoup d'administrateurs eurent du mal à s'adapter à la situation nouvelle. L'apparition d'élus locaux susceptibles de porter un jugement sur l'administration des circonscriptions et éventuellement d'obtenir la mutation des administrateurs dans un autre territoire contribua fortement à modifier le comportement de ces derniers. Ils étaient désormais bien moins libres de leurs agissements que de par le passé. Cette réserve nouvelle qu'il convenait de conserver ne risquait-elle pas d'entraver toute action administrative en les poussant à l'attentisme ? Qui prendrait le risque, en effet, de mécontenter les élus africains, ces nouveaux *faamaw*, quand une carrière était en jeu et qu'on ne se sentait pas couvert par les autorités supérieures ?

Les Soudanais se lancèrent avec enthousiasme dans les joutes électorales. Les élections législatives des 21 octobre et 18 novembre 1945 donnèrent pour la première fois la parole aux peuples colonisés. Le suffrage n'était rien moins qu'universel, il est vrai, et les quelques six millions de Soudanais et de Nigériens réunis dans une circonscription unique ne comptaient en leur sein qu'un peu plus de 33 600 électeurs : en 1945 et 1946, seuls étaient électeurs les Européens et les ressortissants français des deux sexes âgés d'au moins 21 ans qui entraient dans une des 12 catégories définies. Du moins était-ce un progrès certain par rapport à la situation antérieure. Les Soudanais ne s'y trom-

pèrent pas : ceux d'entre eux qui figuraient sur les listes électorales (fonctionnaires, diplômés, décorés, pensionnés, anciens combattants), se rendirent massivement aux urnes pour élire leurs représentants. Jusqu'en 1956, cependant, toutes les élections eurent lieu au double collège, Européens et Africains votant séparément.

Trois des candidats à la députation allaient dominer la vie politique locale pendant de longues années : Fily Dabo Sissoko, Mamadou Konaté et Modibo Keita. Le premier était le plus connu : instituteur né en 1900, chef de canton depuis 1933, il avait publié des écrits remarquables et fut le seul Africain à participer à la conférence de Brazzaville. Le deuxième, instituteur lui aussi, avait fondé en 1937 le premier syndicat des enseignants de l'AOF avec Daniel Ouezzin Coulibaly. Le troisième ne faisait encore que de la figuration – nous le retrouverons bientôt. Fily Dabo Sissoko fut finalement élu le 18 novembre, au terme d'une campagne passionnée, par 11 277 voix contre 5 242 à Mamadou Konaté.

Très rapidement, les comités électoraux de Konaté et de Sissoko donnèrent naissance à des partis politiques, le premier se transformant en Bloc soudanais, rattaché à la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) sénégalaise, le second en Parti soudanais du progrès (PSP). Les deux adversaires s'affrontèrent à nouveau lors des élections à la deuxième Assemblée constituante du 2 juin 1946. Le verdict fut rapide et sans appel : Fily Dabo Sissoko fut élu avec 17 000 voix contre à peine plus de 4 000 à Mamadou Konaté²⁸.

À cette époque, les différences idéologiques entre les deux partis politiques étaient bien minces. Le PSP avait tout au plus la sympathie des ruraux, des « élites » occidentalisées et des chefs de canton, alors que le Bloc trouvait un meilleur accueil dans les villes et les milieux syndicaux. Plus que de partis au sens métropolitain du terme, il s'agissait plutôt de réunions clientélistes autour de personnalités.

Tout changea avec la création du Rassemblement démocratique africain. Du 18 au 21 octobre 1946, 800 délégués venus de toute l'AOF se réunirent à Bamako où ils fondèrent un grand parti unitaire qui devait succéder aux partis existant précédemment, une seule section étant reconnue par territoire. Le 22 octobre, un congrès strictement soudanais scella la réconciliation éphémère de Sissoko et de Konaté. Le Bloc soudanais, le PSP et le Parti démocratique soudanais, petit rassemblement d'inspiration marxiste, fusionnèrent pour fonder l'USRDA, Union soudanaise, section territoriale du Rassemblement démocratique africain, dont Modibo Keita devint le secrétaire général. Une liste unique conduite par leurs dirigeants respectifs, Konaté, Sissoko et d'Arboussier, devait être présentée aux législatives du 10 novembre. Pourtant, Sissoko se ravisa sous la pression du gouverneur Louveau et reprit son autonomie²⁹. Désormais, la vie politique locale allait être dominée par l'affrontement entre le PSP et l'USRDA.

Les élections législatives du 10 novembre 1946 furent un succès pour le PSP qui en sortit vainqueur au niveau du territoire, comme ce fut le cas à toutes les élections qui suivirent jusqu'en 1956. Avec 64 % des voix, le parti avait deux élus, Fily Dabo Sissoko et Jean Silvandré, contre un à l'Union soudanaise, Mamadou Konaté (29 % des voix)³⁰. Peu de temps après, les premières élections au Conseil général virent le triomphe du PSP qui enleva 22 sièges du second collège sur 30, contre 2 à l'USRDA³¹. Le gouverneur Louveau eut alors beau jeu de dresser un bilan positif des divers scrutins : « La grande masse de la population rurale s'est prononcée pour le Parti progressiste soudanais, parti de l'ordre et pro-français sans équivoque qui, sous la direction de Monsieur le député Fily Dabo Sissoko, ex-instituteur et chef de canton, incarne cet esprit de progrès dans le cadre des institutions coutumières et de l'Union française qui a valu à son leader depuis la conférence de Brazzaville le titre de Sage du Soudan³². »

Pour Edmond Louveau, l'ennemi était clairement identifié : l'USRDA et tout particulièrement son secrétaire général Modibo Keita. Dans une lettre au haut-commissaire gouverneur général de l'AOF datée du 1^{er} décembre 1946, Louveau écrivait : « Un illuminé, intelligent et que j'estime dangereux, le directeur du cours des moniteurs de Sikasso, l'instituteur Modibo Keita, a réussi à avoir une autorité quasi absolue, un ascendant personnel incontestable, sur les anciens tirailleurs, sur une partie des fonctionnaires et sur une portion importante de la population. Il emploie son ascendant à désagréger les chefferies indigènes et à combattre, par tous les moyens, l'autorité de l'Administration française³³. »

Modibo Keita, en effet, était en guerre contre le commandant de cercle de Sikasso qu'il accusait, dans un télégramme du 22 novembre 1946 adressé au ministre de la France d'outre-mer, de soutenir un « régime esclavagiste³⁴ ».

Administrer un cercle du Soudan français relevait désormais du grand art. Il n'était pas facile de trouver sa place dans le jeu politique soudanais entre les autorités du territoire, le PSP soutenu par ces dernières, et les villes favorables à l'USRDA.

Une loi du 27 août 1947 permit un élargissement conséquent du corps électoral en rendant électeurs, outre ceux qui l'étaient depuis 1946, tous ceux qui savaient lire en français ou en arabe. La transformation la plus radicale du corps électoral, qui changea alors complètement de nature, date cependant de 1951. Étaient désormais électeurs les chefs de famille qui payaient l'impôt, les mères de deux enfants vivants ou morts pour la France et les titulaires d'une pension civile et militaire. Dans la subdivision de Kidal, le nombre d'électeurs passa ainsi de 283 à 4 886³⁵.

Du Soudan au Mali

La loi-cadre du 23 juin 1956 marqua une nouvelle étape de l'évolution du territoire. Le double collègue fut aboli et le suf-

frage universel établi pour toutes les élections. De nombreuses attributions exercées à l'échelon fédéral passèrent aux autorités territoriales et une partie importante du pouvoir réglementaire du gouverneur fut transférée au Conseil général. Les décrets du 4 avril 1957 mirent en place un Conseil de gouvernement comprenant des ministres élus par le Conseil général au scrutin de liste majoritaire. Le gouverneur en assurait la présidence, le ministre élu en tête étant vice-président. La position des administrateurs de la France d'outre-mer devint donc des plus périlleuses. Dans les faits, ceux-ci ne purent être nommés ou maintenus en poste qu'avec l'accord du Conseil de gouvernement. De même, ils se trouvèrent à la fois représenter l'État, notamment dans le maintien de l'ordre public, mais aussi le Conseil de gouvernement, pour tout ce qui concernait les affaires territoriales. La situation du gouverneur n'était guère plus enviable puisque, chef de l'administration d'un territoire nommé par le gouvernement français, il était imposé au Conseil de gouvernement de ce même territoire, démocratiquement élu... Très vite, le vice-président du conseil en devint le chef effectif, le gouverneur se contentant d'une présidence symbolique.

La mort de Mamadou Konaté le 11 mai 1956 laissa les mains libres à Modibo Keita dont les conceptions politiques étaient plus radicales que celles de son aîné. Le 2 janvier précédent, les deux hommes avaient été élus ensemble à l'Assemblée nationale dont Konaté était devenu le vice-président. Ces élections virent s'inverser le rapport de force entre le PSP et l'USRDA qui, pour la première fois, sortit vainqueur d'une confrontation électorale à l'échelle du territoire. En fait, il est probable que l'USRDA était majoritaire dans le pays depuis quelques années, même s'il n'avait pu en fournir la démonstration du fait de l'absence de toute confrontation électorale après 1953. Cela se confirma lors de la mise en place de cinq communes de plein exercice en novembre 1956. Les dirigeants de l'Union soudanaise firent preuve

à cette occasion d'une grande finesse et réussirent à convaincre 19 Européens d'être candidats sous leurs couleurs, dont sept à Bamako, quatre à Sikasso, deux à Kayes, deux à Mopti et quatre à Ségou³⁶. Le 18 novembre 1956, l'USRDA enleva la mairie de Ségou, comme toutes celles du Soudan, et, le 22 novembre, le commerçant André Vayssié fut élu maire de la ville – la seule de toute l'AOF à se donner un maire métropolitain.

Le 31 mars 1957, les élections territoriales au collège unique furent un véritable triomphe pour l'USRDA. La liste arrivée en tête dans un cercle en enlevait tous les sièges, ce qui permit à l'USRDA d'obtenir 57 sièges sur 70 avec à peine plus de 62 % des voix, contre 6 pour le PSP avec 27,5 % et 7 pour l'Union des populations de Bandiagara avec 6,3 %³⁷. Ce succès sonna le glas du PSP et permit à l'USRDA de constituer un conseil de gouvernement homogène. En mars 1958, les quatre conseillers territoriaux PSP du cercle de Macina passèrent à l'USRDA. Plus rien ne s'opposait désormais à la mise en place d'un pouvoir absolu.

Au Nord du territoire, les évolutions en cours provoquèrent une certaine inquiétude. Le 30 mai 1958, « les chefs coutumiers, les notables et les commerçants de la boucle du Niger (Tombouctou, Gao et Goundam) » adressèrent une pétition « à sa majesté Monsieur le Président de la République française » pour dire leur refus de vivre dans un Soudan dominé par des populations noires³⁸. « Nos intérêts et nos aspirations ne pourraient dans aucun cas être valablement défendus tant que nous sommes attachés à un territoire représenté forcément et gouverné par une majorité noire dont l'ethnique [sic], les intérêts et les aspirations ne sont pas les mêmes que les nôtres », écrivaient-ils.

Les choses évoluèrent rapidement avec le retour au pouvoir de Charles de Gaulle en mai 1958. La nouvelle Constitution institua une Communauté d'États autonomes avec un seul drapeau et une seule citoyenneté. Le président de la République française était en même temps le président de la Communauté qui com-

prenait dans ses compétences la politique étrangère, la défense, la monnaie et la politique économique. Le Soudan vota massivement en faveur de la Constitution, qui fut adoptée par 97,5 % des voix³⁹. Il fut aussi le premier territoire de l'ex-AOF à opter pour le statut d'État membre de la Communauté. Le 24 novembre 1958, la République soudanaise fut proclamée à Bamako. Le conseil de gouvernement se transforma en gouvernement de la République et l'Assemblée territoriale en Assemblée législative.

Le nouveau statut du territoire entraîna tout naturellement l'accession progressive des cadres locaux aux postes à responsabilités. Des administrateurs africains prirent la tête des cercles et des subdivisions et, dès la fin de l'année 1959, 20 commandants de cercle sur 21, tous les chefs de subdivision et tous les commissaires de police du Soudan étaient africains⁴⁰. En fait, l'USRDA n'entendait partager le pouvoir avec personne. Convaincus d'être les seuls représentants du peuple et de ses intérêts, ses dirigeants ne reculaient devant aucun moyen pour museler l'opposition. En 1959, un nouveau découpage, réduisant le nombre des circonscriptions électorales, permit à l'USRDA d'enlever les 80 sièges de l'assemblée législative alors que l'opposition n'en obtenait aucun avec 24 % des voix.

Restait aux Soudanais à se prononcer pour une politique autonome ou au contraire pour l'union avec d'autres territoires dans le cadre d'une structure fédérale. Comme leurs voisins sénégalais, les Soudanais étaient nettement acquis à l'option fédéraliste. Le 14 janvier 1959, se réunit à Dakar une Assemblée constituante fédérale à laquelle participèrent les délégations soudanaise, sénégalaise, voltaïque et dahoméenne. Modibo Keita, qui en assurait la présidence, fit prêter serment aux participants de rester fidèles à la fédération qui prit le nom symbolique de Fédération du Mali. Pourtant, les Voltaïques et les Dahoméens changèrent rapidement d'avis, ce qui contraignit le Sénégal et le Soudan à poursuivre seuls leur projet de fédération.

L'Assemblée fédérale se réunit à Dakar le 4 avril et porta Léopold Sédar Senghor à la présidence, Modibo Keita devenant le chef du gouvernement fédéral. Le 13 avril 1959, les principaux dirigeants de la Fédération furent reçus à Paris par le général de Gaulle. Très rapidement, la Fédération choisit la voie de l'indépendance. Les négociations s'ouvrirent à Paris le 18 janvier et s'achevèrent le 4 avril. Elles réglèrent les modalités de transfert des compétences qui entreraient en vigueur dès leur ratification par le Parlement français, la signature des accords de coopération étant remise au lendemain de l'indépendance.

Le 20 juin 1960, l'indépendance de la Fédération du Mali fut solennellement proclamée à Dakar. Deux mois plus tard, le désaccord intervenu entre le Sénégal et le Soudan au moment de la désignation du président de la Fédération servit de prétexte à une rupture brutale entre les deux partenaires. Le 20 août, l'Assemblée sénégalaise décida de quitter la Fédération et proclama l'indépendance du Sénégal. Les responsables soudanais furent alors arrêtés et expulsés vers leur pays, ce dont ils rendirent la France responsable, l'accusant de soutenir le « coup d'État » sénégalais. En fait, la responsabilité directe de la France sur le cours des événements n'est pas avérée. Comme l'a noté avec raison Fernand Wibaux, « il existait suffisamment de différences, voire d'oppositions, entre Sénégalais et Soudanais, pour que cette fédération voulue au nom de la complémentarité des deux pays fasse long feu⁴¹ ». Les Soudanais, cependant, ayant vécu ce qu'ils considéraient comme une humiliation, virent leurs rapports avec l'ancienne métropole considérablement altérés. Le 22 septembre 1960, enfin, la République soudanaise proclama son indépendance sous le nom de République du Mali.

De fait, Maliens et Français ne se comprenaient plus, comme cela était clairement apparu lors de la terrible répression qui s'était abattue sur les militants de l'Union démocratique ségoviennne (UDS) en mai 1960⁴². L'UDS était un parti régionaliste

bien implanté dans les villages du cercle qui refusait de se rallier à l'USRDA. Il fut dissout le 5 février 1959 et ses principaux dirigeants envoyés en résidence surveillée à Goundam. Les opposants les plus irréductibles au parti unique étaient les habitants du village de Sakoïba, et plus particulièrement du hameau de Sakoï-Fulala. L'Union soudanaise ne pouvait tolérer cette situation. Elle ne ménagea donc pas sa peine pour éliminer les derniers gêneurs. Le 17 mai 1960, le commissaire de police de Ségou, Yéli Doucouré, aux ordres du parti, se présenta à Sakoï-Fulala accompagné de trois agents pour arrêter un opposant. Alors que la police donnait l'assaut, faisant usage d'armes à feu et de grenades lacrymogènes, Tiétémalo Coulibaly, le fils du notable qu'il s'agissait d'interpeller, se porta au secours de son père et abattit le commissaire d'un coup de fusil. Transporté à Markala, celui-ci mourut en fin de journée. La sanglante répression qui s'ensuivit fut à la hauteur de l'émotion ressentie par les responsables politiques soudanais, qui la menèrent personnellement. Le président de l'Assemblée nationale soudanaise, Jean-Marie Koné, et le président de la Fédération du Mali, Modibo Keita, se rendirent immédiatement à Ségou. Ils prirent la décision de détruire le village de fond en comble, ce qui fut fait le lendemain. Sakoï-Fulala et une partie de Sakoïba furent rasés par les engins de travaux publics, un escadron de gendarmerie participant aux opérations. De nombreux hommes furent arrêtés, attachés, transportés à Ségou en camion et traînés nus en ville sous les huées et les coups de la population. Tiétémalo Coulibaly ne survécut pas au traitement qui lui fut infligé. Un administrateur de la France d'outre-mer pouvait-il accepter les faits sans réagir ? Certainement pas, pensait la population européenne de Ségou. Le commandant de cercle Félix Jouannelle, pourtant, bien loin de s'offusquer de la situation, mena personnellement le cortège des captifs qui traversaient la ville : il était en totale communion idéologique avec les dirigeants du pays et avait épousé la fille d'un notable de l'USRDA... Les magistrats français en poste

dans la ville, quant à eux, imités en cela par l'ensemble de leurs collègues en service dans la République soudanaise, demandèrent leur rappel en métropole.

En détruisant de fond en comble le hameau de Sakoï-Fulala, l'USRDA reprenait à son compte les méthodes expéditives des guerres du Soudan de jadis, tout comme celles des militaires de la conquête. Le sort qui fut réservé à Tiétémalo Coulibaly et à ses compagnons fut le même que celui qu'avait subi maints prisonniers des troupes françaises à la fin du XIX^e siècle. À la veille de son indépendance, le Mali renouait ainsi avec la violence d'une époque qu'on croyait révolue.

FRANCIS SIMONIS

Le Mali postcolonial

Perspectives politiques

Reflétant les grands changements géopolitiques et les dynamiques d'une culture politique où l'ancien et le nouveau se croisent de manière saisissante, l'histoire du Mali après l'indépendance nous conduit à nous interroger sur les paradoxes d'un pays où le goût du débat et la nécessité du compromis coexistent avec des tendances à l'autoritarisme et au recours à la violence pour s'emparer du pouvoir... et le garder.

Ancien Soudan français, le Mali avait, depuis 1946, vécu une expérience de multipartisme en tant que territoire de l'Afrique occidentale française. Au moment de la décolonisation, en 1960, il devait cependant opter pour un système socialiste de parti unique sous l'égide de son premier président, Modibo Keita, et de l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (USRDA). Soutenue par l'administration coloniale, l'opposition conservatrice du Parti soudanais du progrès (PSP), qui militait contre le projet de Fédération avec le Sénégal, avait en l'occurrence

été balayée puis désintégrée lors des élections de 1957 et 1959, lorsque ses derniers députés avaient rallié Modibo Keita. L'USRDA était donc devenue un parti unique de fait quand la « trahison » des Sénégalais consacra l'éclatement de la Fédération du Mali et renforça sa mainmise sur le pays au moment de la proclamation d'indépendance, le 22 septembre 1960.

Deux idées étaient au cœur du programme socialiste de Modibo Keita : soutenir l'unité africaine, créer les bases économiques d'une souveraineté effective. À l'extérieur, le Mali promettait de s'engager à appuyer la création d'un marché commun et d'une zone monétaire ; à l'intérieur, il s'agissait de mettre en place une économie de planification fondée sur le développement des infrastructures, l'augmentation de la production agricole, la promotion d'une industrie transformatrice et la réforme du système éducatif. Extrêmement ambitieux, le Plan quinquennal de développement économique prévoyait une croissance annuelle du PIB de 8 %, un doublement des exportations et des investissements massifs pour la période 1961-1965.

Les dérives de la « révolution malienne »

Incarné par un leader charismatique et respecté pour son intégrité, le projet socialiste de l'indépendance allait pourtant prendre fin avec un coup d'État militaire qui, le 19 novembre 1968, rencontra un grand soutien dans la population, l'administration et la classe politique. Comment expliquer l'effondrement du consensus national dont avait initialement bénéficié l'USRDA ? À l'indépendance, le régime de Modibo Keita avait en effet emporté l'adhésion en entreprenant d'éliminer les puissantes maisons de commerce coloniales qui avaient l'exclusivité des exportations et qui forçaient les paysans à vendre leurs récoltes à prix cassés. Dans le même ordre d'idées, la population avait soutenu les mesures qui visaient à « africaniser » les cadres, créer une gendarmerie, établir une armée nationale et réformer le système éduca-

tif d'un pays où le taux de scolarisation ne dépassait pas 8 % en 1957⁴³. À en croire le témoignage de Nicholas Hopkins, un des rares chercheurs présents sur le terrain à l'époque, la participation politique était bien réelle au niveau local. À l'occasion d'une conférence organisée au niveau du cercle de Kita en 1962, par exemple, Hopkins avait observé que les délégués des 314 villages impliqués avaient effectivement contribué à désigner les candidats en compétition au sein du parti⁴⁴.

Cependant, les premières manifestations d'opposition politique firent bientôt l'objet de sévères sanctions. Dans le Nord du pays, le soulèvement des Touareg était maté par l'armée à partir de 1962, tandis qu'une partie de la population était chassée vers l'Algérie. Dans le même temps, la sortie de la zone monétaire du franc CFA et la création d'une devise non-convertible, le franc malien, soulevaient l'opposition des commerçants locaux et des anciens responsables du PSP. Le leader de la contestation, Kassoum Touré, et ses acolytes étaient arrêtés le 20 juillet 1962, puis jugés par un tribunal populaire et condamnés à mort ou aux travaux forcés. Également emprisonnés, les leaders du PSP, Fily Dabo Sissoko et Hammadoun Dicko, étaient quant à eux déportés dans un camp de Kidal où ils devaient mourir deux ans plus tard.

Des dissensions se manifestaient par ailleurs à l'intérieur du parti unique. Le sixième Congrès de l'USRDA, ouvert le 10 septembre 1962, fut celui «de la compromission, de la division, de la confiscation du pouvoir par une minorité⁴⁵». Entretenu par les organisations de la jeunesse et l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), devenue l'unique syndicat depuis sa création le 28 juillet 1963, un climat d'intolérance se développait, empêchant toute possibilité de débat entre les députés, qui craignaient à tout moment d'être accusés de «factionnalisme»⁴⁶.

Sur le plan économique, les contradictions entre les différents courants politiques de l'USRDA se sont traduites par des dysfonctionnements dans la mise en œuvre des directives du Plan de

développement. L'aménagement agricole a été privilégié au détriment de l'industrie, de la formation et des secteurs peu productifs à court terme, comme les transports. Entre-temps, les dépenses administratives s'envolaient : entre 1959 et 1969, elles ont augmenté de 60 %, tandis que la croissance du PNB ne dépassait pas les 5 %⁴⁷. Ces dérives résultaient avant tout d'un manque de coordination au niveau gouvernemental : les orientations nationales étaient décidées au niveau du Bureau politique dont les membres étaient élus par le Congrès du parti, mais leur application était laissée à l'appréciation du Conseil des ministres et des différents services en compétition pour défendre leurs propres priorités. À cela s'ajoutaient des tensions entre les organes de l'USRDA et l'administration. Sur le terrain, les compétences se chevauchaient, au profit des cadres du parti et au détriment des fonctionnaires.

Résultat, on vit réapparaître des comportements de la période coloniale, avec les habituelles stratégies d'évitement et de contournement des paysans face à l'autoritarisme des agents du pouvoir. Des pénuries de produits alimentaires, une augmentation des prix et, à partir de 1965, la répression des petits commerçants contribuèrent par ailleurs à détériorer encore davantage les rapports entre le gouvernement et la population. Le mécontentement fut d'autant plus virulent que les paysans étaient obligés de vendre leurs récoltes à des coopératives d'État en dessous des prix du marché, une contrainte qui allait favoriser le développement du marché noir, avec la complicité des membres de l'administration.

Inquiètes de la chute du régime socialiste et panafricaniste du Ghana, avec qui elles entretenaient des relations étroites, les autorités ont certes tenté de redresser la situation après le coup d'État qui renversa Kwame N'Krumah à Accra le 25 février 1966. Dès le 1^{er} mars, une conférence de cadres réunie à Bamako réagissait en créant un Comité national de défense de la révolution (CNDR) doté des pleins pouvoirs et chargé de renouveler la direction politique de l'USRDA. Malgré un remaniement ministériel le

16 septembre suivant, le gouvernement ne parvint pourtant pas à résoudre le conflit avec les instances dirigeantes du parti. En témoigne la dénonciation d'accords qui avaient été négociés avec la France par des représentants de la mouvance libérale, les ministres Jean-Marie Koné et Louis Nègre, contre l'avis du Secrétaire politique de l'USRDA, Mamadou Diarrah, afin d'enrayer l'hyperinflation et de réduire l'endettement externe en compressant les dépenses publiques et en réinstaurant la convertibilité du franc malien, qui devait être dévalué le 6 mai 1967.

Dans les plus hautes instances, les appels à la mobilisation contre les ennemis du régime lancés par le syndicat UNTM et le Conseil national de la jeunesse aboutirent, le 22 août, à la dissolution du Bureau politique national au profit du Comité national de défense de la révolution. Dans la foulée, l'Assemblée nationale démissionna collectivement, remplacée par une Délégation de 28 membres chargée d'exercer ses pouvoirs législatifs pendant que l'exécutif gouvernait par ordonnances présidentielles. Dans le même ordre d'idées, l'État réaffirmait son rôle clef dans le contrôle de l'économie et dénonçait l'accord monétaire conclu avec la France. Les modérés furent éliminés, les conseils municipaux de Kayes, Mopti et Sikasso dissous et les bureaux locaux de l'USRDA remplacés par des Comités locaux de défense de la révolution (CDLR) qui multiplièrent les exactions contre la classe politique, les magistrats, les militaires et, d'une manière générale, tous les citoyens «suspects».

Les principaux responsables de ces violences étaient les milices populaires qui, au départ, avaient été créées pour veiller à la sécurité du parti et jouer un rôle pédagogique auprès des jeunes. Présente sous forme de sections partout dans les entreprises, les quartiers et les villages, l'armée était théoriquement chargée de leur formation militaire. Mais les miliciens recrutés sur une base volontaire avaient aussi intégré des criminels ou des opportunistes qui se livrèrent à des exactions et des malversations en

se substituant arbitrairement aux décisions des tribunaux et en convoquant les citoyens pour les passer à tabac dans leurs locaux. Les tortures semblent avoir été explicitement approuvées et encouragées par le CNDR. Le journal officiel *L'Essor* galvanisait les miliciens dans les termes suivants : « Que la hargne des camouflés vous encourage à demeurer dans votre voie ; que les gémissements silencieux des fraudeurs et des contre-révolutionnaires continuent de ponctuer chacun de vos pas en avant. La révolution malienne vous en sera éternellement reconnaissante⁴⁸. »

Bien que l'armée ait fini par obtenir leur désarmement au cours de l'année 1968, les très impopulaires milices populaires ont ainsi achevé d'isoler le régime. Mené par un Comité militaire de libération nationale (CMLN) sous la direction du lieutenant Moussa Traoré, le coup d'État du 19 novembre 1968 a été accueilli comme une libération, avec des manifestations spontanées de joie dans les rues des grandes villes. Refusant d'abdiquer, de renoncer à ses convictions ou de dresser la population contre les militaires, Modibo Keita rejoignit les opposants du PSP déportés à Kidal avant de mourir dans des circonstances mal éclaircies le 16 mai 1977.

La dictature militaire de Moussa Traoré

Les débuts du régime militaire ont d'abord suscité l'espoir d'une ouverture politique et économique. Le gouvernement provisoire formé le 26 novembre 1968 était majoritairement composé de civils. Plusieurs responsables de la ligne modérée de l'ancien régime, parmi lesquels Louis Nègre, y siégèrent. De plus, les autorités abolirent le travail dans des champs collectifs et renoncèrent à obliger les paysans à vendre leurs récoltes à l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM). La libéralisation du Code du commerce favorisa une nette reprise de la production agricole pendant les trois années qui suivirent, avant l'arrivée de la grande sécheresse de 1972. À ses débuts tout au moins, le nouveau pou-

voir permit également une relative liberté d'expression. Lors d'une conférence de cadres organisée le 25 juillet 1969, Moussa Traoré affirmait que, « contrairement à ce qui se passait sous l'ancien régime, aucun délégué ne [serait] inquiété ou brimé pour des opinions qu'il [aurait] exprimées⁴⁹ ».

Cela n'empêcha pas le chef de la junte de militariser l'exécutif et de créer une Cour de sûreté spéciale pour juger ses opposants, à commencer par la direction du Parti malien du travail (PMT), une petite formation marxiste tolérée du temps de l'USRDA. En août 1969, le gouverneur de la région de Mopti, le capitaine Dibi Silas Diarra, était emprisonné avec 32 autres officiers accusés d'avoir fomenté un putsch⁵⁰. Moussa Traoré en profita pour ordonner un remaniement ministériel et prendre la place du capitaine Yoro Diakité en cumulant les fonctions de chef du gouvernement et de chef de l'État. Considéré comme l'intellectuel de la junte, Yoro Diakité fut finalement écarté, arrêté le 8 avril 1971 et accusé de complot sans véritables preuves. Parallèlement, des jeunes officiers inexpérimentés mais fidèles à Moussa Traoré étaient promus en dépit de leur avidité et de leur propension à vouloir s'enrichir en détournant les fonds publics.

La grande sécheresse de 1972-1973, qui obligea le gouvernement à demander l'aide de la France, marqua un tournant, entraînant la famine de la paysannerie et la perte de 40 % du cheptel malien, une catastrophe particulièrement sévère pour les populations nomades du Nord du pays⁵¹. Aggravée par le premier choc pétrolier de 1973, la crise fut encore amplifiée par les spoliations de la clique militaire au pouvoir à Bamako. Nommé en avril 1973, le ministre de la Défense et de l'Intérieur, Kissima Doukara, détourna ainsi les fonds de l'aide aux victimes de la sécheresse. Accusé de spéculation, de prévarication et de « haute trahison », il fut certes arrêté en février 1978 avec son directeur des services de sécurité, Tiécoro Bakayoko ; mais cette mise à l'écart résultait du fait que sa fortune et son pouvoir grandissant avaient fini par

menacer Moussa Traoré lui-même, qui risquait désormais de se retrouver en minorité au sein du CMLN.

L'arrestation de personnalités haïes de la population permit paradoxalement de renforcer un régime qui, en manque de légitimité, prétendait en permanence moraliser la vie publique pour mieux masquer la vacuité idéologique de son programme politique. La liquidation de Kissima Doukara alla d'ailleurs de pair avec une pérennisation du pouvoir des militaires suite à l'adoption par référendum de la deuxième Constitution du Mali, le 2 juin 1974. La junte avait en effet entrepris de légaliser son autorité en créant un nouveau parti unique, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM), façade prétendument civile du CMLN. Sous prétexte d'un retour à l'ordre constitutionnel, Moussa Traoré avait également pris soin d'écarter les notables susceptibles de lui porter ombrage : d'après les « dispositions transitoires » de l'article 76 de la Loi fondamentale, tous les citoyens ayant exercé des responsabilités gouvernementales sous l'ancien régime étaient interdits d'activités politiques ou syndicales pendant dix ans.

Dans le même ordre d'idées, les militaires réprimèrent toute velléité de contestation dans les milieux enseignants ou marxistes et clandestins, par exemple au moment du référendum constitutionnel de 1974. Le 17 avril 1969, le régime avait connu sa première grande grève étudiante. Les professeurs et les directeurs des établissements concernés, qui réclamaient la fin de la domination militaire, avaient été arrêtés. En septembre 1970, la junte avait dû essuyer les critiques des enseignants du Syndicat national pour l'éducation et la culture, qui avaient réussi à s'emparer de la direction de l'UNTM réunie en congrès : ils exigeaient le renvoi des militaires dans les casernes, la libération des détenus politiques et le rétablissement des libertés constitutionnelles. Après avoir dissous le bureau de l'UNTM, la junte entreprit en conséquence d'isoler et de casser la résistance des enseignants en suspendant leurs salaires, qui comptaient déjà parmi les plus bas de la fonc-

tion publique. Le ministre de l'Éducation nationale contribua à ces manœuvres d'intimidation à coups de mutations et de licenciements arbitraires.

En mars 1980, l'Union nationale des élèves et des étudiants du Mali (UNEEM) n'en décida pas moins d'organiser une marche de protestation au moment de la tenue d'une conférence des pays sahariens. L'armée tira alors sur les manifestants et tua l'un de leurs leaders, Cabral, de son vrai nom Abdoul Karim Camara, depuis lors célébré comme le premier « martyr » du mouvement démocratique. L'UNEEM fut dissoute et l'Union nationale des jeunes du Mali (UNJM), un syndicat contrôlé par le parti, fut la seule autorisée à continuer de fonctionner en milieu étudiant. De fait, l'UDPM et Moussa Traoré, qui était à la fois son Secrétaire général et le président de la République, concentraient tous les pouvoirs. C'est notamment son Bureau exécutif central qui proposait les noms des candidats aux élections législatives et présidentielle⁵². Les ministres du gouvernement, eux, n'avaient pratiquement aucune autonomie et les rares personnalités de l'époque n'y restèrent pas longtemps, à l'instar d'Alpha Oumar Konaré à la Jeunesse en 1978-1980 ou de Soumana Sacko aux Finances en 1986-1987⁵³.

Le tableau était tout aussi sombre sur le plan économique. Les fonctionnaires touchaient irrégulièrement leurs salaires, avec des retards de deux à trois mois. De surcroît, le retour à la zone monétaire CFA et la disparition du franc malien entraîna une réduction de près de la moitié du pouvoir d'achat de la population en 1983. L'année précédente, le gouvernement, au bord de la banqueroute, avait signé avec le FMI des accords qui l'obligèrent à dégraisser la fonction publique et à fermer une partie des entreprises d'État qui avaient survécu aux malversations des militaires et qui continuaient d'employer plus de 12 000 personnes en 1977⁵⁴. L'austérité imposée par la Banque mondiale provoqua alors une « crise du clientélisme » en creusant le fossé avec

une population paupérisée et en privant la junte de sa capacité à redistribuer les prébendes de l'État afin de perpétuer sa base sociale, essentiellement en milieu urbain⁵⁵. Le gouvernement, qui craignait la révolte, essaya de retarder l'application des mesures préconisées par Washington et alla jusqu'à rompre brièvement avec le FMI en 1987 avant de devoir négocier un nouvel emprunt l'année suivante pour compenser la baisse des cours du coton, principal produit d'exportation du pays⁵⁶.

De fait, les années 1980 furent aussi le creuset des mouvements qui allaient provoquer la chute du régime puis le retour au multipartisme en 1992. Depuis la fin des années 1970, plusieurs partis clandestins avaient été créés au Mali et à l'étranger, notamment le Front démocratique des patriotes maliens et le Parti malien pour la révolution et la démocratie (PMRD). À Thiaryoye, au Sénégal, en 1986, ceux-ci formèrent avec le Parti malien du travail (PMT) un Front national démocratique et populaire qui posa les bases de la future Alliance pour la démocratie au Mali et du Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ), au pouvoir à Bamako tout au long des années 1990. À défaut de mouvements politiques, le pays vit par ailleurs se développer des groupements associatifs comme l'Association des diplômés initiateurs et demandeurs d'emplois (ADIDE) ou l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), fondées en 1988. Établie en 1986 par Alpha Oumar Konaré, la Coopérative *Jamana* allait de son côté lancer une revue culturelle homonyme qui constitua l'embryon d'une presse indépendante en profitant du besoin de respectabilité de Moussa Traoré, alors président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'insurrection

Le régime était également touché par les bouleversements du contexte international : d'abord l'effondrement des régimes autoritaires d'Europe de l'Est, puis l'implosion de l'Union soviétique

et la fin de la Guerre froide. Suite à la fameuse déclaration de François Mitterrand en faveur du multipartisme lors du Sommet franco-africain de la Baule en juin 1990, Moussa Traoré avait proclamé que « cette forme de démocratie [n'était] pas adaptée [aux] réalités nationales⁵⁷ ». À l'occasion d'un Conseil central extraordinaire qui s'était tenu les 28 et 29 mai, l'UNTM avait certes pris une position favorable au multipartisme ; mais la question fut aussitôt occultée par le soulèvement des Touareg et la défaite de l'armée à Ménaka le mois suivant. Lors d'un Conseil extraordinaire qui se tint du 23 au 25 août, l'UDPM se consacra surtout aux problèmes du Nord, donnant l'avantage aux partisans de la ligne dure, à commencer par le général Sékou Ly, qui devint ministre de l'Intérieur lors d'un remaniement de gouvernement le 6 janvier 1991⁵⁸.

Sous l'égide du Comité national d'initiative démocratique (CNID) et de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA), la mobilisation de la rue en faveur du multipartisme n'avait pas faibli pour autant. En décembre 1990 furent organisées à Bamako deux grandes manifestations auxquelles participa l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM). Les 8 et 9 janvier 1991, l'UNTM appelait à son tour à une grève générale qui fut très suivie et qui demandait une augmentation de 50 % des salaires de la fonction publique. C'est dans ce contexte que le ministre Sékou Ly décida de suspendre les associations démocratiques et que le président Moussa Traoré lança une menace qui allait rester dans les mémoires : « J'attacherai les feux de l'enfer sur la tête de ceux qui réclament la démocratie⁵⁹. »

Commençaient deux mois de manifestations et de répression qui dégénérent en émeutes et finirent par transformer le mouvement en véritable soulèvement populaire. Les affrontements trouvèrent leur point culminant à Bamako le 21 janvier, lorsque l'armée tira contre les émeutiers, et tua trois jeunes manifestants le lendemain. Le 16 février, les forces de l'ordre perturbaient une assemblée générale de l'AEEM et occupaient le siège de l'ADEMA.

Le résultat ne se fit pas attendre. Encouragés par une lettre courageuse des évêques du Mali, qui dénonçaient publiquement la dégradation morale de la classe dirigeante, les élèves et étudiants de plusieurs villes de province se mirent à leur tour en grève le 19 février pour protester contre la détention de leurs camarades. À partir du 21 mars, les manifestations de jeunes se multiplièrent. Rejointes par des mères en colère, elles se muèrent en insurrection générale dans toutes les capitales régionales du pays, provoquant des centaines de morts. Le 26 mars, le président Moussa Traoré était finalement arrêté par le chef des commandos parachutistes de Djikoronni, le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, plus familièrement appelé ATT. Constitué d'officiers proches du régime, un Comité de réconciliation nationale (CRN) s'emparait du pouvoir et se rapprochait du mouvement démocratique pour discuter des modalités de la transition, sous l'égide d'un Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) chargé d'organiser des élections municipales, législatives et présidentielle pendant les premiers mois de 1992.

Issus des organisations associatives et syndicales, les civils réussirent rapidement à contrôler la majorité des sièges du CTSP, placé sous la présidence d'Amadou Toumani Touré. Le 2 avril 1991 était nommé un Premier ministre par intérim en la personne de Soumana Sacko, personnalité intègre de l'ancien régime. Suite à une tentative avortée de coup d'État menée par des militaires proches de Moussa Traoré, le CTSP fut épuré et une cinquantaine de hauts gradés suspendus du fait de leur rôle dans la répression. Comme au Bénin, l'événement clef de la transition fut cependant la tenue à Bamako d'une Conférence nationale qui, du 29 juillet au 12 août, eut pour tâche d'élaborer une nouvelle Constitution, un Code électoral et une Charte des partis politiques pour la Troisième République à venir. S'inspirant du modèle français de la Cinquième République, les quelque 2 000 délégués réunis en session plénière décidèrent de créer une Cour constitutionnelle

et un Haut Conseil pour représenter les collectivités locales. Ils envisagèrent également d'obliger les futurs présidents du Mali à déclarer leur fortune avant le début et après la fin de leur mandat. Quant aux partis politiques, ils tombèrent d'accord pour interdire les formations constituées sur une base religieuse, ethnique ou régionale. En revanche, la question de leur financement par l'État fut laissée en suspens.

Conclue sur une demande de pardon de la part des forces armées impliquées dans la répression des manifestations, la Conférence ne traita pas des problèmes spécifiques du Nord du pays, où les combats avaient repris. C'est le Pacte national du 11 avril 1992 qui essaya de trouver un aménagement avec les insurgés pour y ramener la paix, y rétablir l'administration, y distribuer une aide d'urgence, y rapatrier les réfugiés et y envisager un développement équitable. Les rebelles, eux, devaient être intégrés dans l'armée régulière. Mais l'application du Pacte national devait vite poser d'énormes problèmes d'organisation et de ressources financières : à lui seul, le coût de l'aide d'urgence et de la réinsertion des réfugiés était estimé à un tiers de la totalité du budget de l'État malien.

Les deux mandats d'Alpha Oumar Konaré

Bénéficiant d'un financement généreux de la communauté internationale, les élections de 1992 se sont déroulées paisiblement, à l'issue d'une campagne où les différents candidats ont pu s'exprimer librement. Parmi les quelque 40 partis qui s'étaient formés au moment de la transition, une dizaine furent représentés dans une Assemblée nationale dominée par l'ADEMA-PASJ, qui remporta 76 sièges sur 116. Au deuxième tour de l'élection présidentielle, le leader de l'ADEMA-PASJ, Alpha Oumar Konaré, devait également s'imposer, avec 69 % des suffrages, contre Tiéoulé Konaté, le candidat d'une USRDA affaiblie par des clivages internes. Le taux de participation électorale, qui avait atteint 40 % au référendum

constitutionnel de janvier 1991, s'affaissa cependant et tomba à 20 % pour les législatives puis 23 % et 20 % pour les deux tours de la présidentielle respectivement. De ce point de vue, les élections de 1992 traduisaient déjà une certaine désillusion à l'égard de l'arrivisme d'une classe politique qui comprenait des anciens membres de l'UDPM et qui était accusée de faire passer ses intérêts personnels au premier plan, loin du slogan *kokaje* des manifestants de 1991 en faveur de la justice et de la transparence⁶⁰.

Il est vrai que « trois décennies de monopartisme » n'avaient pas été pour rien dans l'incapacité des partis politiques à proposer des idées nouvelles et à animer des débats publics en dehors des centres urbains⁶¹. Mais le problème de légitimité des élus de la nation venait aussi et surtout d'une défiance plus générale à l'encontre des institutions étatiques. Ainsi, les deux gouvernements de la période 1992-1994 tombèrent sous la pression de la rue parce qu'ils ne parvinrent pas à satisfaire une multitude de revendications en tous sens. Cette « démocratie de corporatisme », comme on a pu la décrire, vit l'opposition recourir aux mêmes moyens que ceux utilisés contre la dictature de Moussa Traoré, avec des grèves et des manifestations dégénérant parfois jusqu'au pillage⁶². La population avait désormais le sentiment que le gouvernement pouvait entendre et satisfaire ses doléances, ce qui obligea le président Alpha Oumar Konaré à jouer en permanence un rôle d'arbitre au détriment de ses ministres, réduits à une fonction technocratique⁶³.

Pendant la seule année 1992, par exemple, on assista à trois grandes vagues de protestation. D'abord, les femmes manifestèrent pour récupérer leur épargne perdue dans un système de tontine mal géré. Réunies à l'occasion des États généraux du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, les acteurs économiques menacèrent ensuite de démarrer une grève générale si on ne leur versait pas des indemnités pour les préjudices subis pendant la révolte de 1991. Les plus virulents, enfin, furent les

élèves et les étudiants qui avaient été le fer de lance des manifestations contre la dictature. Fort de la légitimité du sang de ses 200 « martyrs », tués le 26 mars 1991, le syndicat AEEM réclamait en l'occurrence une augmentation et une généralisation des bourses d'études, sans processus de sélection au mérite. Or ses revendications se rajoutaient à celles des enseignants en matière de recrutements et de primes, mettant en péril l'équilibre budgétaire de l'ensemble du système d'éducation primaire, qui était dans un triste état, avec un taux de scolarisation de 20 % et des classes surchargées, parfois à raison de 100 élèves pour un seul maître.

Malgré l'implication personnelle d'Alpha Oumar Konaré pour essayer de résoudre le conflit pacifiquement, la pression de la rue ne cessa pas. En février 1993, les étudiants de deux écoles polytechniques mettaient le feu à leur établissement pour exiger le paiement de leurs bourses. Accusant le gouvernement de vouloir démettre la direction de l'AEEM, des centaines de milliers d'élèves et d'étudiants occupèrent la capitale le 5 avril 1993. Ils prirent d'assaut l'Assemblée nationale et brûlèrent les bureaux de la coopérative *Jamana*, le siège de l'ADEMA et une partie de la résidence du président. Démissionnaire, le gouvernement de Younoussi Touré fut remplacé le 11 avril par un Premier ministre d'ouverture, Abdoulaye Sékou Sow, qui permit au CNID et à ses alliés de l'AEEM d'accéder au pouvoir par la force et non par le résultat des urnes⁶⁴.

Les problèmes n'étaient pas résolus pour autant. Depuis la transition, près de 50 milliards de francs CFA avaient été engagés pour dédommager les opérateurs économiques, les victimes de la répression militaire, les syndiqués de l'UNTM et l'association des travailleurs « compressés », c'est-à-dire licenciés ou précarisés par la crise⁶⁵. En août 1993, Abdoulaye Sékou Sow annonçait un plan de redressement économique qui prévoyait de lutter contre la fraude fiscale, d'augmenter les taxes sur la consumma-

tion, de resserrer le mode de sélection pour attribuer des bourses d'études et de réduire le train de vie du gouvernement et des députés. Mais ces efforts furent anéantis par la dévaluation surprise du franc CFA le 11 janvier 1994, mise en œuvre unilatéralement par le gouvernement français. L'AEEM appela aussitôt à la grève ; Abdoulaye Sékou Sow démissionna le 2 février suivant.

Prenant le relais au pied levé, son ministre des Affaires étrangères, Ibrahim Boubacar Keita, forma un gouvernement composé pour la première fois de cadres de l'ADEMA-PASJ. Le changement de stratégie fut immédiat. En réponse à de nouveaux pillages dans la capitale, le gouvernement ordonna la fermeture de tous les établissements scolaires, l'arrestation du Secrétaire général de l'AEEM, Yaya Oul Zarawana, et l'arrêt des émissions de Radio Kayira, proche du CNID et qui appelait à l'insurrection. Jusqu'alors considérés comme « intouchables », les leaders du mouvement étudiant perdirent de leur prestige et ne parvinrent plus à mobiliser la population. Au contraire, Ibrahim Boubacar Keita, lancé dans la reconquête de l'opinion publique, partit en tournée en province pour monter des Concertations régionales qui incluaient l'opposition et qui visaient à instaurer une forme de démocratie directe pour informer et associer le pays profond à de vastes débats publics sur les grands problèmes du Mali.

Au Nord, il essaya également de relancer le Pacte national, qui avait beaucoup pâti de la crise budgétaire et qui était très critiqué par l'UNTM depuis Bamako. Bien que des éléments rebelles aient été intégrés à grands frais dans l'armée, les combats avaient en effet repris ; ils impliquaient désormais les milices d'autodéfense Ganda Koye des populations sédentaires, souvent hostiles aux nomades touareg ou assimilés. Si la majorité des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) décida de signer des accords de paix avec le gouvernement et Ganda Koye, ce fut en fait pour se dissocier de dissidents qui avaient commis des massacres de civils. En présence de représentants de l'OUA et des Na-

tions unies, les combattants rendirent finalement leurs armes, qui furent symboliquement brûlées à Tombouctou le 27 mars 1996 lors d'une cérémonie dite de la Flamme de la Paix.

Pour la première fois depuis la chute de la dictature de Moussa Traoré, la période allant de 1995 jusqu'aux élections de 1997 fut relativement stable. Le président Konaré en profita pour lancer des projets phares. La capitale fut rénovée, ses routes refaites, ses quartiers spontanés restructurés, ses principaux parcs ornés de monuments dédiés aux grandes figures de l'histoire du Mali et aux « martyrs du 26 mars ». En province, l'État entreprit de construire des lycées et des centres de santé communautaires (CESCOM). Parallèlement, les autorités engageaient une politique de décentralisation qui visait à rompre avec l'autoritarisme de la période coloniale en remplaçant les anciens arrondissements administratifs par des communes autogérées et des municipalités.

Les élections de 1997 inaugurèrent cependant une nouvelle période de turbulences. Dès octobre 1996, l'opposition avait demandé l'établissement d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'introduction d'une dose de proportionnalité et l'inversion de l'ordre des scrutins afin de désamorcer les habituels effets d'entraînement en faveur du vainqueur de la présidentielle. Mais la mise à jour des listes électorales ne fut décidée qu'en janvier 1997. Nouvellement créée, la CENI ne disposa donc pas à temps d'un fichier actualisé pour superviser, contrôler et proclamer les résultats des opérations de vote. Les délais l'obligèrent à repousser la tenue des législatives et favorisèrent les trafics de cartes d'électeurs. Le 13 avril 1997, de graves irrégularités furent constatées lors du premier tour des élections : absence d'urnes ou d'asseurs, ouverture irrégulière des bureaux de vote, nombreuses erreurs dans les listes électorales, etc.

Face à la victoire de l'ADEMA, l'opposition appela alors à manifester en demandant la dissolution de la CENI, la démission du

gouvernement et le gel du processus électoral. Or, si elle annula les résultats du premier tour, la Cour constitutionnelle n'exigea pas pour autant de réviser le fichier électoral. Le Collectif des partis politiques de l'opposition (COPPO) décida en conséquence de boycotter l'ensemble du scrutin. Le 11 mai, le président sortant fut donc réélu au premier tour avec 95,9 % des voix et un taux de participation de 28,4 % face à un unique candidat, Mamadou Maribatrou Diaby, qui avait fait défection du COPPO⁶⁶. En réaction, l'opposition refusa de reconnaître le nouveau gouvernement. Arguant de l'article 121 de la Constitution qui prônait «le droit à la désobéissance civile pour la préservation de la forme républicaine de l'État», elle tenta même de prendre d'assaut le Palais du Congrès au moment de la cérémonie d'investiture d'Alpha Oumar Konaré en présence du ministre français de la Coopération et des chefs d'État sénégalais, mauritanien et burkinabé.

Plus constructifs, sept partis d'opposition acceptèrent ensuite de participer aux législatives telles qu'elles avaient été reprogrammées par la CENI. Face à la mainmise de l'ADEMA, les deux tours du scrutin furent toutefois émaillés de graves incidents qui provoquèrent la mort de plusieurs personnes et entraînèrent un affaiblissement du soutien populaire au COPPO. Discréditée, l'opposition radicale en ressortit encore plus affaiblie. Parfois condamnés pour violences, ses leaders emprisonnés furent en effet libérés et graciés, confirmant la réputation de démocrate et d'homme intègre dont Alpha Oumar Konaré continuait de jouir auprès de la communauté internationale. De plus, l'USRDA s'écarta bientôt des positions du COPPO en décidant de participer aux élections municipales qui se déroulèrent dans les communes urbaines en juin 1998 puis dans les nouvelles collectivités locales en mai et juin 1999. Le boycott de l'opposition radicale n'empêcha ni la victoire de l'ADEMA ni la remontée du taux de participation électorale, qui dépassa les 37 %⁶⁷.

Reconduit à son poste en septembre 1997, Ibrahim Boubacar Keita mit quant à lui en place un gouvernement d'union nationale. Il s'attela d'abord à relancer sa politique de décentralisation. Puis il entreprit de réformer le Code électoral et le mode de financement public des partis, processus qui déboucha en janvier 2002 sur une nouvelle loi, prévoyant la création d'un organisme spécifiquement chargé de réviser les listes d'électeurs. Engagé dans des dépenses somptueuses en vue d'accueillir la 23^e Coupe d'Afrique des nations (CAN) à Bamako en janvier 2002, le gouvernement buta cependant sur de graves difficultés économiques dues, entre autres, à la baisse des cours du coton et de l'or. Critiqué pour sa corruption endémique et son incapacité à mettre en œuvre les réformes préconisées par le FMI, le Mali eut beaucoup de mal à renégocier sa dette. Alors que les bailleurs de fonds faisaient pression pour privatiser la filière du coton, la baisse des cours entraîna une chute de moitié de la production en 2000-2001, soit un manque à gagner de 100 milliards de francs CFA pour le Trésor public⁶⁸.

En février 2000, Ibrahim Boubacar Keita démissionna donc pour être remplacé par un économiste expérimenté, Mandé Sidibé. Accompagné de ministres venus de l'opposition modérée, ce dernier n'avait pas seulement pour tâche de redresser le budget de l'État : il devait aussi préparer la succession d'Alpha Oumar Konaré. L'idée était de laisser à Ibrahim Boubacar Keita le temps de préparer sa campagne. Mais le processus de désignation d'un « dauphin » ne résista pas à l'implosion de l'ADEMA.

Les tensions internes au parti au pouvoir étaient en fait assez anciennes. Elles avaient notamment opposé le Comité exécutif de l'ADEMA à Alpha Oumar Konaré, qui avait souhaité garder son autonomie pour nommer des personnalités indépendantes au gouvernement. Dès son 1^{er} Congrès en septembre 1994, le vice-président du parti et ancien ministre de l'Intérieur Mamadou Lamine Traoré avait par ailleurs décidé de lancer sa propre

formation, le Mouvement pour l'indépendance, le renouveau et l'intégration africaine (MIRIA). Son départ traduisait surtout le mécontentement des anciens militants des deux partis clandestins dont l'ADEMA était issu : le PMRD et le PMT ; Mamadou Lamine Traoré venait du premier, Ibrahim Boubacar Keita du second.

Cumulant bientôt les fonctions de Premier ministre et de président du parti dont il avait pris la direction, Ibrahim Boubacar Keita était également opposé à la mouvance dite du clan CMDT, du nom de la Compagnie malienne des textiles qu'avait autrefois dirigée l'initiateur de ce courant, Boubacar Sada Sy. On y trouvait notamment le ministre de l'Économie Soumaïla Cissé, la ministre des Affaires étrangères Sy Kadiatou Sow, le chef de cabinet du président de la République Soumeylou Boubèye Maïga et le responsable de la réforme de décentralisation Ousmane Sy. Bien qu'écarté des postes de responsabilité lors du 2^e Congrès de l'ADEMA-PASJ en octobre 1999, Soumaïla Cissé parvint alors à entrer au gouvernement et à mettre Ibrahim Boubacar Keita en minorité. Ayant renoncé à la charge de Premier ministre en février 2000, ce dernier dut s'en aller fonder son propre parti, le Rassemblement pour le Mali (RPM) en février 2001⁶⁹. De son côté, Soumaïla Cissé se retrouva à affronter Soumeylou Boubèye Maïga et, lors d'un congrès extraordinaire en novembre 2000, il emporta de peu l'investiture de l'ADEMA-PASJ pour être candidat à la prochaine élection présidentielle.

C'est donc en profitant des divisions d'un parti déchiré que l'homme de la transition de 1991, Amadou Toumani Touré, allait revenir au pouvoir lors du scrutin de 2002. Le bilan des deux mandats d'Alpha Oumar Konaré n'était pourtant pas mauvais, loin de là. Conforté par la popularité et le succès de la Coupe d'Afrique des nations, le président sortant pouvait s'enorgueillir d'avoir permis au Mali de renouer avec la croissance : le PIB augmentait désormais de 5 % par an. De plus, le taux de scolarisation

était passé de 28 % en 1991 à 62 % en 2000. La production de coton, elle, avait augmenté, passant de 313 000 tonnes en 1992 à 575 000 en 2002. Quant au salaire moyen, il avait crû de 8,7 % par an, soit une augmentation de 70 % en huit ans.

Amadou Toumani Touré ou le consensus comme système

Dans un paysage politique éclaté, trois grandes coalitions ont disputé les élections de 2002 : la Convergence pour l'alternance et le changement (ACC), qui regroupait 28 partis dont l'USRDA ; l'Alliance pour la république et la démocratie (ARD), qui comprenait 11 formations autour de l'ADEMA ; et Espoir 2002, un rassemblement de 16 partis dont le RPM et le leader historique de l'opposition radicale, le CNID. Comparé aux précédentes élections, le premier tour du scrutin présidentiel fut davantage suivi : la participation remonta à 38,3 %, contre 23 % pour les législatives. Sur 24 candidats validés par la Cour constitutionnelle, seuls trois dépassèrent la barre des 5 % : Amadou Toumani Touré avec 28,7 % des voix, Soumaïla Cissé avec 21,3 % et Ibrahim Bou-bacar Keita avec 21 %. Malgré les irrégularités constatées par la Cour constitutionnelle, qui préféra annuler près d'un quart des suffrages exprimés plutôt que de recommencer l'ensemble des opérations de vote, ATT remporta finalement le second tour avec 64,3 % des voix, contre 34,6 % pour Soumaïla Cissé⁷⁰.

Les ratés du processus électoral expliquent en grande partie le système « consensuel » qui allait caractériser les deux mandats d'Amadou Toumani Touré. En effet, les perdants s'engagèrent à ne pas contester les résultats, en échange de leur nomination à des postes de pouvoir. Ayant obtenu moins de sièges que le RPM, l'ADEMA n'était pas non plus en mesure de constituer une véritable force d'opposition alors qu'Alpha Oumar Konaré était suspecté d'avoir arrangé la victoire d'Amadou Toumani Touré pour le remercier de son soutien lors des élections de 1992. Quant à l'ACC, proche d'ATT, elle avait marqué peu de points, obligeant

le nouveau président à élargir sa base politique en direction de la société civile.

En 2002, le premier gouvernement d'Amadou Toumani Touré comprenait donc une majorité d'indépendants. Les cadres issus des partis, eux, n'eurent que 10 portefeuilles ministériels sur un total de 21. En 2004, un remaniement gouvernemental confirma ce rapport plus ou moins paritaire. Sachant qu'aucun parti n'était majoritaire, le système « consensuel » trouva également son prolongement à l'Assemblée nationale, où toutes les formations représentées allaient jusqu'en 2006 voter à la quasi-unanimité les déclarations de politique générale du Premier ministre. Dans un même gouvernement, par exemple, on pouvait trouver des hommes de l'USRDA, l'ancien parti de Modibo Keita, et des hommes du Mouvement pour la République (MPR), une formation proche de Moussa Traoré.

Placé sous le signe de la « réconciliation nationale », le « système » ATT préconisait également un partage du pouvoir en faisant opportunément référence aux royaumes précoloniaux⁷¹. Afin de récompenser ses alliés et d'asseoir l'autorité du président, il allait cependant exacerber des pratiques clientélistes qui visaient à permettre l'accès du plus grand nombre aux ressources de l'État : « Le consensus malien actuel ne [figurait] en réalité aucune "révolution" institutionnelle ou démocratique, mais simplement une reprise des configurations consensuelles mythifiées du passé⁷². » La réforme de la décentralisation, financée à 75 % par les bailleurs de fonds internationaux, en fournit un exemple. Reprise en mains par le général Kafougouna Koné, un ancien chef d'état-major de Moussa Traoré, elle permit en effet d'étendre le pouvoir de redistribution de la mouvance présidentielle jusqu'à un niveau très local, quitte à réintégrer l'administration territoriale dans la gestion des communes et des flux financiers extérieurs sous prétexte de revaloriser le rôle des préfets et de leurs services techniques⁷³.

Pour autant, il convient de reconnaître que la politique de consensus d'ATT n'a pas étouffé le goût du débat. La presse et la radio ont continué de jouir d'une grande liberté⁷⁴. À l'Assemblée nationale, le gouvernement a par ailleurs été interpellé neuf fois entre 2002 et 2007, contre une seule fois du temps d'Alpha Oumar Konaré, entre 1997 et 2002⁷⁵. Les députés ont également essayé de renforcer leur contrôle sur la sécurité alimentaire du pays, la privatisation de la filière du coton, l'approvisionnement énergétique ou l'exploitation des ressources minières⁷⁶. Dans le nord, enfin, la reprise des combats et les négociations entamées avec les rebelles touareg ont suscité de fortes dissensions entre le gouvernement et les partis politiques. Ibrahim Boubacar Keita, notamment, dénonça la signature d'accords de paix à Alger le 4 juillet 2006, accusant le chef de l'État d'avoir agi seul et porté atteinte à l'unité nationale.

À l'approche de l'élection présidentielle de mai 2007, le gouvernement allait certes essayer de présenter un bilan positif de son action. À l'en croire, le taux de croissance du PIB atteignait 5,1 % et était supérieur à celui de la population. L'agriculture s'était développée, les prix de l'électricité avaient baissé, les salaires de la fonction publique avaient été revalorisés, des logements sociaux avaient été construits et 780 000 personnes (dont près de la moitié de femmes) avaient désormais accès aux crédits des organismes de micro-finance⁷⁷. Les investissements publics, eux, étaient passés de 187 à 328 milliards de francs CFA entre 2002 et 2006, et de 267 à 351 milliards de francs CFA dans le secteur privé.

L'opposition ne parvint pas à constituer une alternative convaincante face à un tel bilan. En dépit de ses efforts pour former une alliance de 14 partis autour d'Ibrahim Boubacar Keita, elle resta divisée entre la plateforme Convergence 2007 de Soumeylou Boubèye Maïga et l'Association pour la démocratie et la justice d'Abdou Karim Traoré. ATT emporta l'adhésion dès le premier tour de la présidentielle, avec 71,2 % des votes contre

19,5 % pour Ibrahim Boubacar Keita et un taux de participation électorale de 37 %⁷⁸. Bien que contestés, ces résultats furent validés par la Cour constitutionnelle et les observateurs de la communauté internationale. L'opposition fut laminée lors des législatives qui suivirent, en juillet 2007. Membre de l'alliance de 34 partis qui avait appelé à voter pour ATT, l'ADEMA remporta la majorité des sièges de députés.

Une fois réélu, Amadou Toumani Touré s'empressa de lutter contre les pénuries alimentaires qui étaient apparues deux ans auparavant. Après avoir fait voter une Loi d'orientation agricole en septembre 2006, le gouvernement créa un Commissariat à la sécurité alimentaire directement rattaché à la présidence pour gérer les réserves de nourriture. En phase avec les préoccupations des bailleurs, une telle politique permit de présenter le chef d'État comme un homme à l'écoute des besoins de la population⁷⁹. Mais elle provoqua également des tensions avec les grands commerçants, qui n'avaient pas ou peu été consultés pour mettre en œuvre des mesures destinées à faciliter les importations de produits alimentaires.

Autre difficulté : le gouvernement se heurta à la fronde des associations musulmanes lorsqu'il tenta de promulguer un nouveau Code de la famille qui avait été voté par l'Assemblée nationale en août 2009 et qui visait à promouvoir l'égalité des sexes devant la loi. Le président dut alors se résigner à renvoyer le texte devant une commission composée de représentants du Haut conseil islamique, des Églises catholique et protestante, du Conseil national de la société civile et du barreau. Beaucoup de femmes soulignaient elles-mêmes que «le recours au droit musulman [permettait], mieux que la justice civile, de faire reconnaître leurs droits, en cas de conflit, par la pression sociale et la conciliation⁸⁰». Soumise aux pressions des fondamentalistes, la version du Code votée en décembre 2011 intégra finalement des dispositions rabaisant de 18 à 16 ans l'âge minimum au ma-

riage et accordant à l'homme le statut de « chef de famille » à qui l'épouse devait obéissance.

Sur la question des femmes comme sur celle de la sécurité alimentaire, ATT avait une fois de plus démontré son art du compromis. À partir de 2010, il dut aussi songer à préparer sa succession pour ne pas marcher dans les pas de son prédécesseur Alpha Oumar Konaré, qui avait refusé de désigner un dauphin en 2002. Mais la principale épreuve vint du désert, où ses pratiques clientélistes ne permirent pas d'éviter la reprise des combats. Lancé en juillet 2010 et prévu pour une durée de deux ans, le programme pour la paix, la sécurité et le développement du Nord-Mali consacra à peine un quart de son budget au financement d'actions sociales et économiques⁸¹. Après une nouvelle attaque des rebelles touareg contre la garnison de Ménaka début 2012, les revers de l'armée malienne sonnèrent le glas du système consensuel d'ATT. Le 22 mars, à deux mois des élections, le président était renversé par des militaires mécontents de leurs manques de moyens face à la puissance de feu des insurgés, dont un bon nombre étaient revenus de Libye avec armes et bagages après la chute du régime de Mouammar Kadhafi.

Sous l'égide du capitaine Amadou Sanogo, un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État s'emparait alors du pouvoir. S'ouvrait ainsi une nouvelle période d'instabilité dans un pays qui avait été présenté comme un modèle démocratique et qui allait désormais être assimilé à un État failli. Il fallut ensuite l'intervention militaire de la France et de la communauté internationale pour rétablir un semblant d'ordre constitutionnel et organiser des élections qui, fin juillet 2013, devaient permettre au Mali d'essayer de renouer avec une certaine forme de vie parlementaire, pour le meilleur comme pour le pire...

Y a-t-il un gouvernement légitime au Mali ?

Sur le plan politique, le Mali est entré dans l'inconnu après le régime socialiste de Modibo Keita (1960-1968), la dictature militaire de Moussa Traoré (1968-1991) et l'expérience démocratique qui a démarré avec les élections de 1992 et s'est achevée 20 ans plus tard par une mutinerie devenue de facto un putsch. Le coup de force du capitaine Amadou Haya Sanogo a en effet mis un terme abrupt à la carrière du président Amadou Toumani Touré, dit ATT. À l'époque, le gouvernement s'apprêtait à organiser des élections générales qui devaient débiter le 29 avril 2012 et renouveler le mandat quinquennal des députés et du chef de l'État.

Le président de la République n'étant pas autorisé à se présenter une troisième fois, les observateurs s'interrogeaient plutôt sur la désignation de son successeur et sur les objectifs inavoués des projets de réforme constitutionnelle. Mais le coup d'État du 22 mars 2012 a complètement dérégulé le processus parlementaire.

Clientélisme et corruption

Expliquer les raisons de l'effondrement du gouvernement ATT et, partant, la faillite du modèle démocratique malien oblige à revenir en arrière. Il convient d'abord de rappeler que le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré était lui-même arrivé au pouvoir par un coup de force le 26 mars 1991, près de 21 ans jour pour jour avant celui du capitaine Amadou Haya Sanogo. Si l'armée s'est ensuite retirée pour permettre l'élection à la tête de l'État d'un civil en la personne d'Alpha Oumar Konaré, force est de constater que la machine démocratique allait vite s'enrayer. Dès 1997, la réélection du président sortant a ainsi ouvert la voie à des pratiques d'achat de votes ou d'élus qui, conjuguées à des pressions physiques contre l'opposition, ont fragilisé les institutions et décrédibilisé le principe même du suffrage universel.

Issue de l'ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali), la formation du président sortant, le Parti africain pour la solidarité et la justice (PASJ), s'est en effet scindée entre les courants de Soumaïla Cissé et d'Ibrahim Boubacar Keita. Le premier allait devenir le candidat plus ou moins officiel du parti, tandis que le second quittait le PASJ et s'en allait créer le Rassemblement pour le Mali (RPM). Dans un tel contexte, ATT a fait figure d'ultime recours. Porté par un vaste mouvement hétéroclite de citoyens, l'ancien lieutenant-colonel, entre-temps promu général, s'est présenté comme un homme au-dessus de la mêlée des partis, même si la coalition qui le soutenait n'a pas échappé aux scissions et a finalement accouché de formations politiques comme la Force citoyenne et démocratique (FCD), le Parti citoyen pour le renouveau (PCR), l'Union des patriotes pour la République (URP) et, à la veille du coup d'État de 2012, le Parti pour le développement économique et la solidarité (PDES)⁸².

Résultat, la présidentielle de 2002 a tenu lieu de plébiscite. Les divisions du PASJ ont favorisé l'élection d'ATT, tandis que la

plupart des formations de l'opposition appelaient au second tour à voter pour le candidat sans parti. Des irrégularités avaient pourtant été relevées. Au premier tour de l'élection présidentielle, la Cour constitutionnelle avait notamment constaté « les compositions irrégulières, la distribution des cartes d'électeurs de manière frauduleuse, la non-sécurité des urnes, le vote par procuration illégal, le vote de personnes non inscrites, l'absence de signatures sur les procès-verbaux, l'influence sur le vote, l'existence de bureaux fictifs et le fonctionnement irrégulier de bureaux de vote itinérants ».

Ces manœuvres ont consacré la défaite des partis et le délitement des appareils de mobilisation civique dans la société malienne. Élu avec une majorité confortable, le général président a su réduire au silence l'opposition parlementaire et les débats contradictoires. Sous prétexte d'établir une « démocratie consensuelle », son maître mot, il a promu un système de redistribution clientéliste des prébendes de l'État, accréditant l'idée que le jeu politique n'était qu'une façon d'obtenir des contrats ou des postes dans l'administration. Conjuguées à la multiplication de candidatures et à la versatilité des élus au niveau des élections législatives ou locales, la prolifération, les scissions, les fusions et les incessantes recompositions des formations en lice ont également contribué à vider de leur substance des partis qui, dans l'idéal démocratique de 1991, étaient censés occuper et animer l'espace public. Parallèlement, on a assisté à une profusion d'associations locales aux relents ethniques, régionalistes, communautaristes ou religieux, comme pour pallier le déficit de débat politique au niveau national.

En pratique, le modèle de « démocratie consensuelle » d'ATT a reposé sur la construction d'une large coalition destinée, d'une part, à transcender les divisions nées des tensions électorales de 1997, et, d'autre part, à asseoir le pouvoir du général président, réélu en 2007. Dominant de 1992 jusqu'à sa défaite en 2002,

l'ADEMA-PASJ a tout simplement refusé d'animer l'opposition parlementaire, tandis qu'une bonne partie de ses cadres ralliaient le gouvernement. Combinée à l'indigence d'une presse privée nourrie de rumeurs et d'humeurs, cette absence de débat a été compensée par l'omniprésence d'ATT dans les médias et la légitimité internationale qu'il a pu retirer d'un discours le présentant comme la « voix de la raison », le « soldat de la démocratie », le chantre de la « bonne gouvernance » et le partisan d'une solution négociée pour régler le « problème touareg ».

Parallèlement, le général président a pris soin de nommer des Premiers ministres en dehors des cadres partisans : Mohamed Ag Hamani en 2002-2004, Mahamane Issoufi Maïga en 2004-2007, Modibo Sidibé en 2007-2011 et une femme, Cissé Mariam Kaïdama Sidibé, en 2011-2012. Dans son fonctionnement au quotidien, le gouvernement n'avait pas vraiment le pouvoir de faire des propositions ou de prendre des décisions. Considérés comme des intermédiaires pour accéder aux marchés publics, les ministres ont été réduits à leur plus simple expression de commis du président de la République, et non de l'État. Malgré quelques débats à huis clos au cours du second mandat d'ATT, le fonctionnement de l'Assemblée nationale a été aussi atone : contrairement à la législature 1992-1997, aucune motion de censure ne fut déposée⁸³.

Dans le même ordre d'idées, les institutions n'ont pas joué leur rôle de contre-pouvoir ; elles ont plutôt servi à cautionner la dérive du président. Alors que se développaient les trafics d'influence, la gabegie et une corruption généralisée, ATT a par exemple usé de sa position de premier magistrat de la République pour préserver la « dignité » des fonctionnaires concernés et bloquer les recommandations du Vérificateur général qui, en 2010, avait proposé de poursuivre les auteurs de détournement de fonds publics. La Cour suprême, elle, a également donné le sentiment d'avaliser les errements du président et de légaliser les

fraudes. Elle n'a pas été saisie en dehors des périodes électorales et n'a donc jamais rendu d'arrêts concernant la constitutionnalité de décisions prises sans consultation préalable de l'Assemblée nationale, qu'il s'agisse de la privatisation des sociétés publiques, notamment la Régie des chemins de fer du Mali, ou de la signature à Alger, en 2006, d'un accord avec les rebelles touareg qui devait aboutir au désengagement des forces armées et de l'État dans les régions du Nord du pays.

La Haute Cour de Justice et le Haut Conseil des collectivités territoriales sont tout aussi représentatifs de la léthargie des institutions. Le Conseil économique, social et culturel a quant à lui perdu toute crédibilité quand il a été placé sous la responsabilité de Jamille Bittar : président de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali, celui-ci a cumulé les mandats et a surtout consacré son temps à essayer d'être candidat à l'élection présidentielle d'avril 2012 contre l'avis de son parti d'appartenance, le PDES, qui évoluait dans la mouvance d'ATT.

Le contraste n'en est que plus saisissant avec la transition démocratique de 1992, à une époque où les postures partisans étaient bien établies, relayées socialement par des militants de longue date et animées d'un puissant désir de changement en faveur du multipartisme, mode de représentation légitime de la masse des citoyens. En fait de « consensus », ATT a transformé les formations politiques en officines de gouvernement, sans aucun programme ni perspective. À l'intérieur des partis, les promotions n'ont plus dépendu de la qualité ou de l'ancienneté des parcours militants, sans parler des compétences, mais de compromis cyniques avec le pouvoir, quitte à décrédibiliser la représentativité des élus de la nation au profit des leaders religieux ou des rebelles de tout acabit. D'où l'abstention croissante aux élections.

Dans un pays où il n'existe pas de tradition établie en matière de sondages d'opinions, il est certes difficile de savoir ce qu'en pensaient les Maliens. Les enquêtes d'Afrobaromètre donnent

néanmoins quelques éléments⁸⁴. Il apparaît alors que la majorité des Maliens avait une impression défavorable de la capacité du gouvernement à développer le pays, à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités sociales, à améliorer la sécurité alimentaire et à combattre la corruption⁸⁵. Paradoxalement, la perception était un peu meilleure pour ce qui était de la sécurité intérieure et de la réduction de la criminalité. Mais les Maliens les plus éduqués, généralement urbains, étaient les plus sévères à l'égard du gouvernement : ils ne se faisaient plus d'illusions sur les mérites du « consensus » démocratique au terme du deuxième mandat du général président, en 2012. Malgré les fraudes prévisibles, beaucoup étaient prêts à accepter une mauvaise élection plutôt que de laisser ATT aux commandes.

La Constitution bafouée

Le coup d'État militaire du 22 mars 2012 a mis un terme au « modèle » de la démocratie « consensuelle » en poussant Amadou Toumani Touré à la démission. Sous la pression de la communauté internationale, le capitaine Amadou Haya Sanogo et la junte du CNRDRE (Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État) se sont engagés solennellement, dans une déclaration du 1^{er} avril 2012, à restaurer l'ordre constitutionnel. En échange d'une loi d'amnistie et d'une levée de l'embargo, dans le cadre d'un accord signé avec les médiateurs de la CEDEAO, les mutins ont également promis de respecter les dispositions de la Constitution du 25 février 1992, dont l'article 36 organisait l'intérim du président de la République en cas de vacance du pouvoir. Mais les institutions n'ont pas suivi. Nommé à la tête de l'État, le président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, n'a pas été en mesure d'organiser des élections dans le délai légal de 40 jours : non seulement parce qu'une bonne partie du territoire national était occupée par les rebelles, mais aussi parce que les événements avaient dispersé un grand

nombre d'électeurs dans les pays limitrophes, en Algérie, en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger.

De son côté, la junte a largement contribué à entraver le processus de transition en faisant régulièrement irruption dans le jeu politique, comme pour mieux retarder la tenue d'élections qui entérineraient le retour des militaires dans les casernes... ou sur les champs de bataille du Nord. Pragmatiques, les chefs d'État de la CEDEAO finirent en mai 2012 par accepter de prolonger d'un an l'intérim de Dioncounda Traoré. Aussitôt ratifiée par la Cour suprême, cette décision a cependant réveillé les tensions entre le Front uni pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (FDR) et les pro-putschistes réunis autour de la Convention des organisations patriotiques du Mali (COPAM), dont les partisans sont allés envahir les bureaux de la présidence et malmener Dioncounda Traoré.

De fait, le cadre juridique de la transition reste problématique. En principe, la Constitution malienne prévoit d'organiser une élection présidentielle dans un délai de 21 à 40 jours au plus à compter de la constatation de la vacance du pouvoir par la Cour suprême. Mais la Loi fondamentale ne dit rien des dispositions à prendre au cas où l'élection ne pourrait se tenir dans un tel délai, pas plus qu'elle n'interdit au législateur d'organiser un scrutin en cas de rébellion ou d'occupation partielle du territoire national. Suite à la démission forcée d'ATT se posent donc des questions sur la légalité et la légitimité du président intérimaire et de députés dont la prolongation de mandat est anticonstitutionnelle. Un intérim « classique » aurait par exemple disposé que le dernier gouvernement en place continue à gérer les affaires courantes. L'accord signé avec la CEDEAO le 6 avril 2012 ne prévoyait d'ailleurs pas de dissoudre les institutions. En distinguant l'*intérim* de 40 jours et la *transition*, d'une durée indéterminée, l'objectif était plutôt de réaménager leur fonctionnement pour tenir compte des circonstances exceptionnelles que vivait le pays, quitte à auto-

riser Dioncounda Traoré à nommer un Premier ministre et son gouvernement.

En se substituant de facto à la Constitution du 25 février 1992, l'Accord-cadre du 6 avril 2012 n'en est pas moins devenu le texte fondateur de la réorganisation politique du Mali. Or ce n'est pas une loi, puisqu'aucun député ne l'a voté. Ce n'est pas non plus un décret puisqu'aucun président ou Premier ministre ne l'a signé. Il ne peut même pas être considéré comme un traité international puisqu'il n'a été ni négocié par le président de la République ni ratifié par le Parlement en vertu des articles 114, 115 et 116 de la Constitution du 25 février 1992. En pratique, l'Accord-cadre du 6 avril 2012 a été signé par des instances, la CEDEAO et le CNRDRE, qui n'avaient pas qualité légale pour représenter le Mali. On peut donc s'étonner qu'il affiche la prétention de donner les « pleins pouvoirs » au Premier ministre de la transition, au mépris des règles constitutionnelles de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. On peut également s'étonner que la CEDEAO ait, de son propre chef, décidé de nommer Dioncounda Traoré comme président intérimaire en intimant au Mali l'ordre de former un gouvernement d'union nationale avant le 31 juillet 2012.

Dans un tel contexte, les principes d'une refondation de l'État se sont perdus dans des querelles politiciennes. Au lieu de chercher un compromis pour sortir de la crise, les disputes se sont concentrées autour des personnes en charge de l'intérim, plutôt que sur la nature des institutions démocratiques. De nombreux citoyens se sont par ailleurs découvert des talents de juriste pour prendre des libertés avec la légalité constitutionnelle et réécrire l'ordre politique du Mali. Conformément à la déclaration du 1^{er} avril du chef des putschistes, certains ont par exemple réclamé la tenue d'une Convention nationale afin de désigner le président de la transition. Ajoutant à la confusion, Dioncounda Traoré a lui-même proposé de créer des postes que la Constitution ne pré-

voyait pas, avec deux vice-présidents et un Haut Conseil d'État. S'il fallait respecter la légalité, un pareil triumvirat présidentiel aurait nécessité de réviser la Constitution par le biais d'un référendum, impossible à organiser dans un pays en état de guerre⁸⁶.

En attendant que le Mali s'invente un nouvel ordre politique, force est donc de constater que l'Accord-cadre du 6 avril 2012 n'a pas respecté la légalité. Revenant sur ses promesses, la CEDEAO a certes décidé de ne pas reconnaître au capitaine Amadou Haya Sanogo le statut d'ancien chef d'État que lui avait initialement octroyé le médiateur. Mais elle a laissé les députés voter des lois pour proroger leur propre mandat et amnistier les mutins du 22 mars. Ce faisant, le processus de transition a ouvertement violé l'article 121 de la Constitution selon lequel « tout coup d'État ou putsch est un crime imprescriptible contre le peuple malien ». De plus, il a délibérément contourné les protocoles de la CEDEAO sur la démocratie, la bonne gouvernance et le règlement des conflits, qui prohibent le maintien au pouvoir de gouvernements non élus et qui ont une autorité supérieure aux lois maliennes, conformément aux articles 112, 113 et 114 de la Constitution.

NAFFET KEITA

Un État faible, des territoires en devenir

La tentative de sécession d'une partie du Nord, sous le nom d'Azawad, a mis en évidence la faiblesse de l'État malien et des relations entre le centre et sa périphérie. De ce point de vue, il convient de s'interroger sur l'impact de la réforme de décentralisation des années 1990. Portée par les « bonnes fées » de l'aide internationale, celle-ci a pendant longtemps été considérée comme une réussite de la transition démocratique au Mali. En effet, elle a permis de consolider les acquis de l'ouverture de 1991, par contraste avec l'autoritarisme de la dictature de Moussa Traoré ou le modèle socialiste du « centralisme démocratique » de Modibo Keita à l'indépendance. Initiée par le gouvernement d'Alpha Oumar Konaré, la création de communes devait aussi servir à renouveler la classe politique, promouvoir la participation populaire et contourner les dysfonctionnements de l'administration centrale, voire satisfaire en partie les revendications des Touareg du Nord. Le problème est que la réforme de décentralisation de 1996 est restée inachevée. Dans une certaine

mesure, elle a même pu contribuer à fragiliser encore davantage l'État malien.

De fait, le « pays profond » continue d'évoluer parallèlement au maillage de l'administration territoriale. Son organisation spatiale et sociale est fondée sur les dynamiques précoloniales de peuplement. Les appartenances s'y définissent avant tout par les liens du sang et les alliances construites entre clans au gré des recompositions politiques. Et si la dispersion dans l'espace est nécessaire pour l'accès aux ressources, ces liens familiaux et politiques restent structurants dans le temps. Encore aujourd'hui, ils peuvent ainsi rassembler des localités distantes de plusieurs dizaines de kilomètres. En cas de conflit foncier ou social pour délimiter un champ ou régler un problème matrimonial, par exemple, le recours aux autorités coutumières de la localité la plus ancienne demeure une pratique courante. La force de ces relations déterminées par l'antériorité du peuplement dessine une géographie réticulaire des espaces sociaux. La création des cantons coloniaux n'a pas complètement brisé la logique de cette spatialité discontinue, très éloignée de la conception du territoire, en tant qu'ensemble continu et délimité de lieux, dans laquelle l'Europe se reconnaît depuis le XVII^e siècle.

L'indépendance, sous le signe du centralisme

À l'indépendance, la construction territoriale, inscrite à l'agenda politique, est confrontée à deux problèmes : sur quelles bases fonder le *territoire local* face à des espaces sociaux éclatés ? Comment investir le *territoire national* en tant que lieu, fondé sur un lien politique permettant de réduire les distances entre les communautés ? Et ce dans un pays dont les zones géophysiques (saharienne, sahélienne, soudanienne et soudano-guinéenne), sont diverses bien que complémentaires⁸⁷ ?

Sur un territoire de 1 241 000 km², la question du découpage administratif est donc majeure, tandis que l'unité du pays passe

par un encadrement politique étroit, selon les aspirations de l'USRDA. Avec la suppression des cantons coloniaux, le découpage local évolue : création d'arrondissements constitués de plusieurs villages (en fonction de la densité) et d'un chef-lieu dont le choix repose sur des objectifs politiques, au-delà du critère rationnel de l'accessibilité. Les anciens chefs-lieux de canton se voient retirer toute responsabilité et sont relégués au rang de simple localité. L'emboîtement des entités administratives est complété au niveau supérieur par la création de six régions dont le gabarit est déterminé par des critères économiques, sans omettre leur rôle politique en tant que courroie de transmission entre le pouvoir central et les commandants de cercle, incarné dans la figure du gouverneur de région, « chef suprême » de l'administration régionale. Ainsi se décline l'organigramme politico-administratif de la Première République.

Dans ce schéma, le chef d'arrondissement orchestrait toutes les dimensions de la vie locale, depuis la collecte des impôts jusqu'à l'animation de la sous-section du Parti unique, en passant par l'encadrement des activités agricoles : ainsi, dans les régions de production cotonnière, les coopératives nationalisées organisaient toutes les opérations jusqu'à la récolte. Cette primauté du secteur étatique s'opposait à une décentralisation pourtant inscrite dans la Constitution. Mais, peu à peu, l'usure du pouvoir s'est fait sentir, renforcée par une situation économique de plus en plus chaotique. L'USRDA accumulait les échecs et perdit l'adhésion de la population, qui subissait de son côté les exactions de la milice populaire et souffrait de l'absence de libertés démocratiques. Avec la dissolution du Bureau politique national en août 1967, puis celle de l'Assemblée nationale en janvier 1968, une brèche était ouverte, dans laquelle les militaires se sont engouffrés sans rencontrer de résistance.

Le 19 novembre 1968, les putschistes mettent fin au régime de l'USRDA et prennent la tête d'un Comité militaire de libé-

ration nationale (CMLN) qui promet aux Maliens son retour dans les casernes dans un délai de six mois. En réalité, il faudra attendre la création de l'Union démocratique du peuple malien (UDPM) en mars 1979 pour voir le retour à l'ordre constitutionnel et la promulgation de la Deuxième République. Entre 1968 et 1979, le CMLN étant au pouvoir, le processus de réorganisation territoriale est totalement interrompu. Pourtant le CMLN a des velléités de réforme et entreprend de créer une administration de « développement ». Par l'ordonnance n° 77-44 du 12 juillet 1977, des modifications sont apportées à la pyramide territoriale. La commune de Bamako est érigée en district composé de six communes, ce qui porte à 19 le nombre de communes urbaines de plein exercice dans le pays⁸⁸. Une région supplémentaire est créée, la région de Tombouctou, par division de la très vaste région de Gao, de manière à exercer un contrôle plus resserré sur les populations. Les autres circonscriptions quant à elles connaissent des remaniements ponctuels⁸⁹.

Cette ordonnance propose aussi un changement dans le mode de gouvernance des circonscriptions administratives, qui passent sous la coupe de deux instances : un Conseil de développement, d'une part, et un Comité de développement, qui joue un rôle de programmation et d'exécution, d'autre part. En outre, un fonds de développement régional et local est créé. Concrètement, la participation de la population est quasiment inexistante et les comités phagocytent systématiquement les réunions des Conseils de développement : les réunions du Conseil et du Comité ont souvent lieu conjointement, et les conseillers ne se réunissent pas de leur côté pour examiner les propositions du Comité, ils travaillent directement avec ce dernier, dont les membres leur expliquent les projets envisagés : « Les réunions se bornent souvent à une présentation d'un plan de développement élaboré par le commandant, qui est de suite adopté par les membres du Comité, tandis que les discours tenus par les ad-

ministrateurs consistent à faire les louanges des réalisations des années précédentes⁹⁰.»

Le référendum de 1974 permet d'adopter la Constitution de la Deuxième République qui prévoit l'élection du chef de l'État au suffrage universel, la mise en place de l'Assemblée nationale et celle d'un Parti unique. Il faudra cependant attendre cinq années avant son application. En 1979, la création de l'UDPM met fin au régime militaire du CMLN. Le général Moussa Traoré, candidat unique, est élu à la présidence. Le nouvel « État-UDPM » s'impose à son tour à la population et décline son emprise sur toutes les composantes de la société malienne. Malgré une volonté affichée de tenir compte des préoccupations sociales de la base portées à l'ordre du jour des quatre congrès qui se succèdent entre 1981 et 1987, l'UDPM s'engage dans une fuite en avant qui ne cesse de l'affaiblir. Les années 1980, marquées par la mise en place des plans d'ajustement structurel, finissent de mettre à mal un « régime honni par les populations⁹¹ ». Dans une dernière tentative, le débat est rouvert en 1987 lors de la tenue du séminaire national de Gao sur la planification qui recommande la décentralisation pour pallier les échecs de la gestion bureaucratique de l'économie, notamment dans le secteur agricole⁹². Mais, en l'absence d'avancées sur la mise en place de collectivités territoriales dotées d'organes élus, cette rencontre débouche encore une fois sur un discours incantatoire et, jusqu'en 1991, « la politique de décentralisation fonctionne comme une coquille vide⁹³ ». À la fin des années 1980, la défiance de la population envers le pouvoir est totale et, tandis que l'opposition au régime se structure, une rébellion armée éclate dans le Nord au milieu de l'année 1990. Cette crise intervient après la création de la région de Kidal en 1989, vécue par la population locale moins comme une reconnaissance territoriale que comme une tentative d'isolement et de « recadrage » par le pouvoir central. La sortie de crise s'effectue par l'intermédiaire de la médiation du gouvernement

algérien sous l'égide duquel sont signés les accords de Tamanrasset en janvier 1991. Entre mars 1990 et mars 1991, plusieurs manifestations se déroulent par ailleurs dans les rues de Bamako, les grèves se succèdent, la révolte gagne les autres villes du pays et la répression, de plus en plus violente, atteint son apogée le 22 mars 1991. Le 26 mars, Moussa Traoré est finalement arrêté par le Comité de réconciliation nationale (CRN) à la tête duquel se trouve le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré.

Le « retour du pouvoir à la maison »

Le désir irréprensible de liberté des Maliens a abouti à la chute d'une dictature et l'année 1991 paraît celle d'une seconde indépendance. La période de transition qui va de mars 1991 à juin 1992, conduite par le Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP, composé de civils et de militaires), se caractérise par un consensus permettant d'aboutir aux élections du printemps 1992. À son actif : la tenue d'une Conférence nationale, du 29 juillet au 12 août 1991, qui permet de poser les jalons d'une nouvelle République avec un ordre du jour conséquent sur la rédaction d'une Constitution, d'une charte des partis politiques et d'un Code électoral. Ses travaux se placent sous le signe de la rupture et la décentralisation prend de nouveaux contours, au-delà de la réforme technico-administrative que l'UDPM avait timidement amorcée. Le débat est aussi influencé par les tensions qui se poursuivent dans le Nord. Les accords de Tamanrasset, qui prévoyaient la décentralisation, ont rapidement montré leur faiblesse : ils ont été mal acceptés par la hiérarchie militaire, et ils étaient contestés par les éléments rebelles qui n'avaient pas été invités à la table des négociations. Le CTSP entreprend une nouvelle négociation qui se conclut par la signature du Pacte de réconciliation nationale le 11 avril 1992, sans lequel la tenue des élections aurait été compromise. À la croisée d'une demande sociale générale et d'une revendication territoriale spé-

cifique, la décentralisation devient ainsi l'une des réformes phare de la Troisième République.

Si les objectifs politiques de la décentralisation sont clairement définis avec l'avènement de la démocratie locale au sein des collectivités territoriales, sa dimension territoriale quant à elle reste plus difficilement saisissable de prime abord. Elle va se préciser dans le cadre des négociations qui se déroulent au Nord. Très attachés au principe d'autonomie et hostiles à une décentralisation souvent assimilée à une forme déguisée de contrôle, les rebelles ont peu à peu rejoint les propositions des autorités sur la gestion locale de la vie communautaire, urbaine et rurale. La régionalisation du Nord a pour corollaire l'émergence de l'échelon communal, qui procède d'un découpage tenant compte des pratiques spatiales des habitants, en particulier le nomadisme pastoral. Le Nord du Mali révèle avec force cette difficulté à créer des niveaux intermédiaires locaux pertinents : les pratiques spatiales des populations s'inscrivent dans un axe nord-sud, perpendiculairement à la vallée du fleuve Niger, alors que certaines limites de circonscriptions administratives, notamment celles des cercles, sont parallèles au fleuve et produisent, de ce fait, des ruptures entre groupes aux pratiques économiques complémentaires, notamment entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades.

Et si la communalisation s'avère incontournable dans le Nord, elle devient tout aussi nécessaire dans l'ensemble du pays, face à la crise de confiance entre l'État et la population après trente années de centralisme exacerbé.

En l'espace de quatre mois, entre janvier et avril 1992, les Maliens se rendent six fois aux urnes, soit davantage qu'au cours des deux dernières décennies et des quatre scrutins qui se sont déroulés depuis les dernières élections législatives de la période de Modibo Keita, en 1964. Avec neuf candidats en lice, l'élection présidentielle aboutit à la victoire d'Alpha Oumar Konaré⁹⁴. Parce qu'il a tenu sa promesse de rendre le pouvoir aux civils, le jeune

officier à la tête du CRN, Amadou Toumani Touré, acquiert dès lors une stature d'homme d'honneur et de consensus. Ce retrait en douceur des militaires témoigne de la réussite de la transition et redonne quelque peu confiance aux Maliens dans leurs futures institutions. Dans le cadre d'une République en refondation, le nouveau gouvernement va se saisir de cette dynamique pour proposer une décentralisation innovante, conscient que l'éclatement du pays a été évité de peu et que les instances territoriales nécessitent une complète redéfinition, permettant le maintien de l'unité nationale. L'entreprise est délicate car elle doit gérer à la fois une contrainte interne, avec le poids d'une administration territoriale tributaire d'un héritage centralisateur, et une contrainte externe, avec les institutions internationales qui voient dans la décentralisation *la* condition de la bonne gouvernance. Dans ce contexte, le gouvernement d'Alpha Oumar Konaré crée dès 1993 une structure *ad hoc*, la Mission de décentralisation (MDD), appelée à naviguer entre les écueils pour mener le bateau de la réforme à bon port. Elle est présentée comme une structure « commando » avec un objectif précis, une durée limitée dans le temps, une autonomie d'action et une hiérarchie légère.

Au terme de sa première année d'existence, le mandat de la MDD est prolongé de trois ans et elle est placée sous l'autorité du Premier ministre. L'émulation et l'enthousiasme sont à l'ordre du jour, entre les ingénieurs et techniciens maliens et les conseillers de la coopération français, allemands et canadiens qui les soutiennent dans leurs projets. La MDD opte enfin pour une réorganisation territoriale ancrée dans les « terroirs » : il s'agit de faire les territoires sans défaire les espaces⁹⁵. Un extrait du *Guide du découpage territorial* exprime bien la difficulté, puisqu'il s'agit de « rassembler le plus grand nombre de villages afin de créer des solidarités sociales de plus grande consistance et d'un contenu plus avancé et, en même temps, de respecter les différences et les limites qu'elles peuvent engendrer en matière de regroupement ;

rapprocher le plus possible la population des services de l'État mais, en même temps, tenir compte du caractère parfois indivisible de ces services ainsi que des capacités de l'État à les mettre en œuvre et en nombre suffisant ; réduire les distances d'accès des populations aux chefs-lieux de communes et autres points de polarisation et, en même temps, assurer une base démographique minimale à la future commune, source de sa force et de sa viabilité économique et sociale ; rapprocher les communes elles-mêmes des services de l'échelon supérieur en matière d'organisation territoriale mais, en même temps, limiter les paliers intermédiaires entre le niveau communal et le niveau national afin d'atténuer le système d'écran entre la base et le sommet»... Mais il s'agit aussi de recomposer les cercles et les régions selon une logique ascendante et participative, les communes ayant à se prononcer sur les périmètres des cercles qui, à leur tour, recomposeraient les régions. Ce chantier titanesque de refondation par le bas comporte aussi un enjeu politique inédit : l'émergence d'une nouvelle classe politique issue du peuple devait permettre le développement de la citoyenneté au niveau local, la prise en compte des besoins des populations et la fin des pratiques clientélistes. Il en sera tout autrement dans les faits, cette nouvelle classe d'élus reproduisant les travers de ses aînés.

La création de communes «par le bas» suscite un débat houleux dans les rangs de l'administration territoriale. D'après le *Guide du découpage territorial* de 1994, cinq critères sont censés orienter le processus : ils mettent l'accent sur des aspects socioculturels (garantir le respect des solidarités communautaires), démographiques (une population en nombre suffisant), géographiques (des distances raisonnables pour que le chef-lieu d'une commune rurale soit accessible à tous), économiques (l'entité doit être viable et capable de fournir les services publics de base nécessaires au développement, tels les écoles et les centres de santé) et spatiaux (un territoire équilibré et continu).

Entre 1995 et 1996, des rencontres intervillageoises se déroulent dans l'ensemble du pays afin de faire remonter à l'Assemblée nationale des propositions de découpage négociées au niveau local. Ce temps de concertation est précédé par une phase intense d'information. Sur les ondes, à la télévision, dans les journaux, sur les places publiques, des formes multiples de communication sont mobilisées, y compris par le biais de pièces de théâtre. Dans chaque région, la participation locale est organisée, les réseaux interpersonnels prenant le pas sur la voie administrative classique. Des « groupes d'étude et de mobilisation » sont constitués afin de rassembler la société civile, de participer à l'animation des réunions et de les décliner aux niveaux inférieurs. Dans chaque cercle, puis chaque arrondissement, ces groupes annoncent l'imminence de la décentralisation et expliquent ses modalités d'application. Pendant près d'un an, ils portent le message de la MDD, via des slogans accessibles à des populations rurales peu rompues au langage technique et peu enclines à adhérer d'emblée à un discours venu d'en haut. Le terme « décentralisation » est au cœur des discussions entre les animateurs et les villageois : comment le traduire dans les langues locales ? De même pour le « Conseil communal », le « maire » et l'ensemble du vocabulaire relatif à la réforme⁹⁶. L'expression de « retour du pouvoir à la maison » est souvent employée.

À cette phase d'information succède le processus de découpage en tant que tel, sur la base des critères énoncés par la MDD. Des commissions locales de découpage (CLD) sont créées en juin 1995, mêlant personnels administratifs et représentants de la société civile. Munis du *Guide de découpage*, leurs membres animent dans les chefs-lieux d'arrondissement des rencontres insistant sur le respect des critères, notamment les plus fonctionnels. Après un temps de réflexion, les responsables coutumiers villageois leur font alors remonter leurs propositions de regroupement,

avec plusieurs cas de figure, depuis la transformation de certains arrondissements en communes rurales jusqu'à des propositions de communes aux territoires discontinus, en passant par des demandes de promotion en communes urbaines pour des localités n'ayant pas pu trouver d'accord avec leurs voisines. Les CLD tentent de maintenir deux mots d'ordre : continuité territoriale et poids démographique (15 000 habitants minimum). Si l'unité territoriale est obtenue au final, la norme du gabarit démographique s'avère la moins respectée dans les propositions. Quelques mois après le lancement des opérations, une rencontre nationale se tient à Ségou, à la fin de l'année 1995, sur la problématique des « micro-communes⁹⁷ ». Les conclusions de ces journées sont inattendues puisqu'elles introduisent une hiérarchie entre les critères, avec une primauté accordée aux dimensions relationnelles. La multiplication des micro-communes caractérise la fin des opérations de découpage. Dès lors se pose la question des capacités fonctionnelles des communes, censées apporter à leurs populations des services publics de base et initier une dynamique de développement local.

Alors que la MDD envisageait, au regard des normes édictées, la création de 610 nouvelles communes, ce sont en tout 684 communes qui composent désormais le maillage territorial local du Mali. Leur nature même et leur répartition dans le territoire national posent question. Elles traduisent en effet des logiques de rupture forte dans le tissu local autour de la « bataille des chefs-lieux », une forme de repli sur soi pour plusieurs localités, avec un avenir fonctionnel hypothéqué. Ces ruptures ont majoritairement été fondées sur la concurrence entre les villages se portant candidats au statut de chef-lieu de commune : faute d'accord, chacun a créé sa propre commune, qui se caractérise par la faiblesse des services de base dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et par celle des ressources fiscales, l'impôt local étant déterminé par le nombre d'habitants imposables.

Au niveau national, le nombre de micro-communes est très variable d'une région à l'autre, dessinant une géographie qui éclaire l'enjeu récurrent de la construction de l'État-Nation au Mali : aux régions centrales (Koulikoro, Mopti, Ségou), plus respectueuses des critères, s'opposent des régions périphériques, aux profils contrastés, avec, d'une part, les régions de Kayes et de Sikasso dans lesquelles la part des micro-communes est la plus élevée et, d'autre part, les régions du Nord (Gao, Kidal, Tombouctou) dans lesquelles le nombre de communes créées est inférieur aux prévisions. Ces trois profils suivent finalement la logique différenciée de l'intégration nationale, plus forte au centre et plus lâche aux périphéries du territoire, traduisant en cela toute l'ambiguïté d'un découpage participatif qui permet le partage du pouvoir central et en révèle en même temps les carences.

L'évolution des entités administratives depuis l'indépendance

Périodes	Régions	Cercles	Arrondissements	Communes
Indépendance	0	7	23	8
1 ^{ère} République	6	41	269	13
Deuxième République	8	46	286	19
Troisième République	8	49	286 ⁹⁸	703

Source : Mission de Décentralisation, 1993; Abdoulaye Sall, 1993.

La loi n° 96-059 du 4 novembre 1996 actant la création des communes au Mali instaure ainsi un paysage territorial renouvelé. Mais pour différentes raisons, techniques et politiques, le législateur décide d'interrompre le processus de réorganisation, laissant les cercles et les régions dans leur ancienne configuration. Or, les avancées sur la communalisation ne sauraient être effectives sans que les entités supérieures deviennent à leur tour

des collectivités décentralisées, dotées d'instances élues. Par ailleurs, les partis politiques et les partenaires internationaux témoignent de leur impatience à investir l'espace local désormais accessible, en termes de projets politique et de développement.

Cette interruption révèle les faiblesses d'une réforme inachevée, en mal de soutien politique. La décentralisation malienne s'enlise dès lors, au gré des changements de gouvernement, dans des dérives technico-administratives, en l'absence d'un souffle lui permettant de faire face aux tensions recentralisatrices. Dans les régions, l'ancrage de la décentralisation est de plus en plus pris dans cette contradiction : des dispositifs techniques s'apparentant à des tentatives de recentralisation (comme l'intercollectivité) et des injonctions politiques d'autonomisation (encouragement à l'intercommunalité, voire à la fusion) ; à tel point que les collectivités ont pu se sentir abandonnées par un État sans message clair sur le cap à tenir. L'intercommunalité qui concerne la coopération entre communes (à niveau égal de compétences) est intégrée dans un dispositif plus large, celui de l'intercollectivité, qui correspond pour sa part à de la coopération entre collectivités de niveaux différents, par exemple un cercle et les communes qui le composent. Les principales caractéristiques de l'intercollectivité portent ainsi sur la mise en commun de certaines compétences (services techniques), la recherche d'économies d'échelles et l'optimisation de l'aménagement du territoire (infrastructures sanitaires, scolaires et routières).

Les velléités sécessionnistes des régions du Nord, les plus attentives au devenir de la décentralisation, s'expliquent en partie par les hésitations de plus en plus marquées par le dernier ministre de l'Administration territoriale en place sous ATT pour remettre la décentralisation sur les rails. Malgré le projet de régionalisation initié à la fin de son mandat, la confiance n'était déjà plus au rendez-vous entre le Nord et Bamako.

Une régionalisation inaboutie, un État vidé de sa substance

Le bilan de la décentralisation à la veille du coup d'État de mars 2012 est donc contrasté. Malgré la faiblesse de leurs moyens humains, techniques et financiers, les communes ont pris corps dans le quotidien des populations. Cette appropriation s'explique en partie par des marquages très concrets de la décentralisation dans les localités : présence de la mairie, nouveau lieu où les populations ont accès à l'état civil, constructions d'écoles...

Sur le plan politique, les élections communales initialement fixées au printemps 1997 ont été reportées suite à l'annulation des législatives et il faut attendre mai 1999 pour que le premier scrutin local ait lieu. Dans cet intervalle, les villages prennent officiellement connaissance de la composition des communes, après le vote des députés à l'Assemblée nationale. En 2000, la Mission de décentralisation, parvenue au terme de son mandat, est dissoute⁹⁹. La conduite de la réforme est désormais confiée à la Direction nationale des collectivités territoriales (DNCT) au sein du MATCL¹⁰⁰. Cette reprise en main par l'administration classique est le signe d'une normalisation ; elle annonce aussi l'essoufflement d'une dynamique en mal de volonté politique au niveau central.

A priori, cette réforme est d'abord un succès, avec l'avènement des communes. En témoignent le développement spontané de l'intercommunalité et la régularité d'élections communales dont les taux de participation augmentent de 38,4 % en 1999 à 43 % en 2004 puis à 44,6 % en 2009. L'étape suivante était (aurait pu être) celle de l'intercommunalité de projets et de développement économique local, à l'image de celle du Diombougou, dans la région de Kayes, créée en 2001, composée de six communes, dont les projets portent sur le désenclavement, la formation des élus et les aménagements agricoles. Mais au niveau régional, le projet est complètement bouleversé par l'agenda politique. Dans

la foulée du premier scrutin communal, les partis politiques font pression sur le gouvernement afin que les collectivités territoriales de rang supérieur soient institutionnalisées au plus vite¹⁰¹. Ces dernières représentent en effet pour les partis un champ nouveau où déployer leurs forces et les bases sur lesquelles fonder leur légitimité dans la perspective des échéances nationales¹⁰². Chaque scrutin est ainsi traversé de tensions et de luttes partisans, l'accès à un mandat électif représentant, au niveau individuel, à la fois une ressource et la notabilité, tandis qu'au niveau des partis la recherche d'une visibilité accrue autorise des pratiques clientélistes dont les dérives sont bien connues.

Au lendemain des élections de 1999, le démarrage des communes est par ailleurs des plus difficiles, tant le vide laissé par l'administration est grand. Les premiers élus se retrouvent sans ressources, sans personnel, sans même, parfois, de mairie pour siéger ! Il leur faut attendre deux années pour bénéficier d'un appui technique de la part de l'État. À partir de 2001 est en effet lancé un Programme d'appui aux collectivités territoriales financé par des bailleurs de fonds internationaux¹⁰³. Pour obtenir un financement, les communes sont incitées à déposer des projets répondant à deux conditions : une prise en charge par les populations d'une partie du financement et une adéquation avec les priorités définies au niveau national (par exemple dans le secteur scolaire). De son côté, l'État les invite à mettre en place des regroupements au niveau des cercles afin de former des ensembles capables de se doter de services techniques (urbanisme, aménagement du territoire). Derrière cette injonction, qui est aussi celle des coopérations internationales et des bailleurs de fonds, pèse la menace implicite d'une suspension de la poursuite des transferts de compétences, voire d'une tentative de recentralisation déguisée. Ce brouillage politique a participé à l'affaiblissement d'un État incapable de respecter ses engagements envers des collectivités désormais engagées dans un rapport de force avec lui.

De fait, l'émergence de l'intercommunalité au Mali relève d'une dynamique ascendante et informelle qui a rapidement pris corps, malgré l'absence de soutien de l'État. Entre 1999 et 2006 (année de promulgation du décret sur l'intercommunalité), les premières expériences de regroupements volontaires de communes traduisent une prise en main spontanée de la part des élus face à des problématiques qui sont leur lot quotidien, depuis l'aménagement du territoire communal jusqu'à la formation des élus, en passant par la sensibilisation des populations au paiement de l'impôt. À cela s'ajoute l'absence de cadastre, qui place les élus face à des territoires indéterminés, les communes ne disposant pas jusqu'à ce jour de domaine foncier propre : la complexité du tissu local foncier est telle que le législateur est dans l'incapacité de procéder à une délimitation des territoires communaux.

En 2004, un premier état des lieux est proposé par l'Association des municipalités du Mali. Douze cas sont repérés dans l'ensemble du pays, portant des projets transversaux de désenclavement, de formation des acteurs locaux et de gestion des ressources naturelles, par exemple sur la gestion des ressources en bois et sur les parcours pastoraux. En 2009, un deuxième bilan est dressé, avec 24 cas d'intercommunalités « ascendantes » recensés¹⁰⁴. Alors que les communes ont juste dix années d'existence, le développement de l'intercommunalité, sans que l'État ait impulsé cette dynamique, pose question. Jusqu'en 2006, le pouvoir central est en effet resté en retrait sur ce dossier. Voyant les expériences se multiplier, il lui est ensuite apparu nécessaire de préciser les contours institutionnels de l'intercommunalité. Dans le cadre d'un décret promulgué en octobre 2006, celle-ci devient l'un des principaux modes de coopération entre les collectivités territoriales. Depuis, de nouvelles formes de coopérations territoriales ont vu le jour avec des « syndicats intercollectivités » associant un conseil de cercle et les communes qui le composent. La

couverture du territoire national est totale, avec 46 syndicats de ce type¹⁰⁵.

Ainsi, la dynamique de la décentralisation se prolonge, du fait des collectivités elles-mêmes : elle se poursuit par le bas, voire en dehors de l'État. Ce dernier n'est plus le garant d'une réforme de portée nationale puisque les initiatives locales se multiplient et que les dispositifs techniques enferment la décentralisation dans un registre fonctionnaliste, centré sur les transferts des compétences depuis le niveau central vers les collectivités. À cela s'ajoute une dérive politique : le souci des partis est moins de former des élus expérimentés et compétents que de marquer des points sur l'échiquier électoral. Entre l'interruption du projet de réorganisation territoriale visant à redéfinir les territoires des cercles et des régions et l'incapacité de l'État, via l'appui au développement des ressources humaines, à soutenir ses élus dans l'exercice de leurs compétences (puisque'ils sont aussi des représentants de l'État central) et à sensibiliser les populations (plus promptes à revendiquer des services publics qu'à payer les impôts locaux), l'horizon de la décentralisation s'est obscurci. Absent aux siens et absent à lui-même, l'État malien perd toute légitimité et met en péril l'avenir d'une nation qui trouve refuge dans le système D et l'entraide. Les menaces de sécession venues du Nord et réactivées depuis 2006 malgré les accords d'Alger finissent de le déstabiliser. Le Mali est une nation à la dérive, livrée à elle-même, aux mains d'un État incapable de partager son pouvoir, inapte à susciter l'émergence d'une société civile synonyme de contre-pouvoir et de bonne gouvernance.

Durant les deux mandats d'ATT (2002-2012), il semble que les objectifs initiaux de la décentralisation, en particulier la restauration de la crédibilité de l'État par un partage du pouvoir avec les collectivités, aient été occultés du fait du poids de plus en plus lourd des contraintes de terrain – dont la rareté des ressources humaines et financières. Cependant, malgré toutes ces

difficultés, le désir d'autonomie et de responsabilisation est palpable.

Le manque de relais au niveau central renvoie aussi aux limites d'une réforme largement déterminée par les institutions internationales en vue de contourner l'État central et ses « travers »¹⁰⁶. La consolidation de l'État est le point aveugle de la réforme de décentralisation : à force de le reléguer en arrière-plan, celui-ci a fini par se vider de sa substance. La place donnée à la société civile, notamment, traduit cet état de fait. Largement promue par les institutions internationales, en référence à son rôle déterminant dans la chute de la dictature en 1991, son implication a été orientée peu à peu vers le champ du développement, au détriment du champ politique. La dépolitisation des acteurs, depuis le niveau local jusqu'au niveau national correspond bien à cette injonction à la « bonne gouvernance » qui entrave paradoxalement la prise de conscience citoyenne et politique nécessaire à fonder une légitimité démocratique claire.

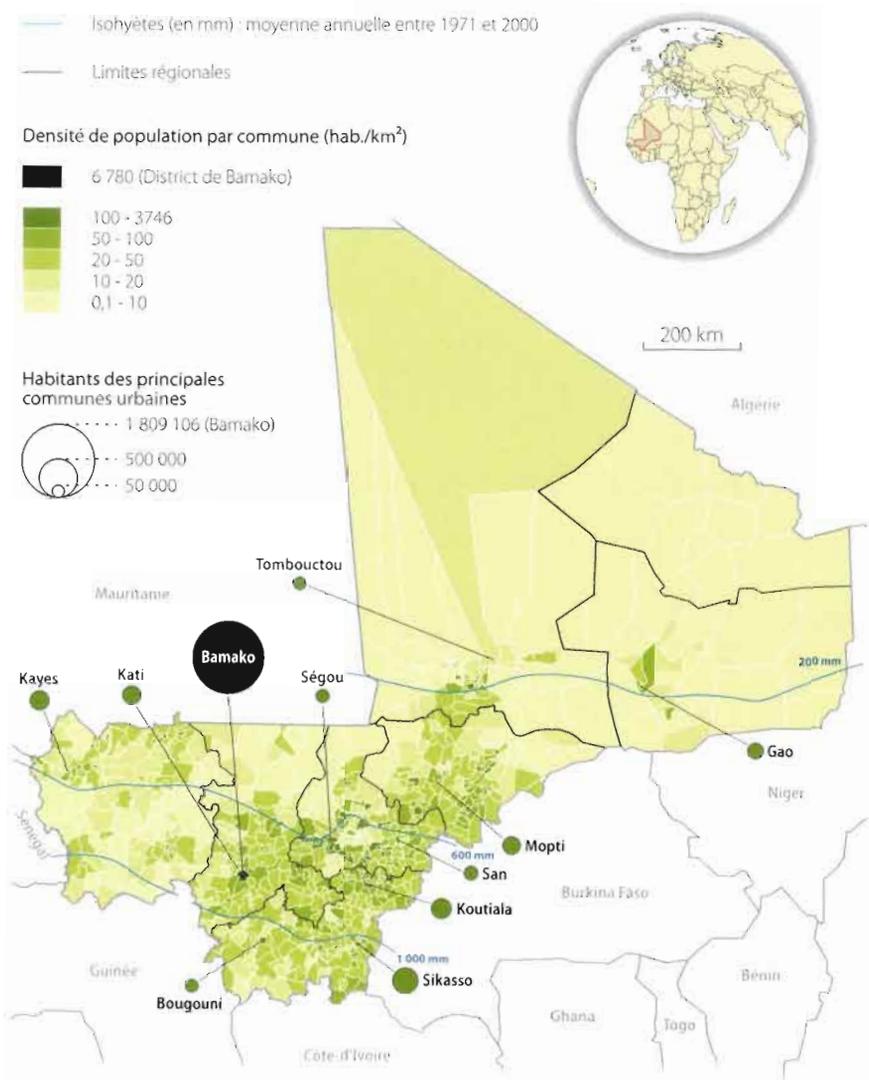
C'est tout le paradoxe du contexte politique qui caractérise le Mali depuis l'élection d'Amadou Toumani Touré en 2002. L'homme de la révolution de 1991 s'est présenté à l'élection présidentielle sans parti qui lui fût affilié ; il a promu la participation de tous et défendu son bilan en se représentant à nouveau en 2007, toujours soutenu par plusieurs formations politiques. Son mot d'ordre est le « consensus » et son projet politique se résume au Programme pour le développement économique et social (PDES). Ce type de gouvernance, s'il a pu rassurer les partenaires internationaux du Mali, n'est pas sans conséquence sur l'affaiblissement du pouvoir et la perte de légitimité du gouvernement ces dernières années, en particulier avec la dégradation des conditions de sécurité dans le Nord et le développement d'activités criminelles en réseau.

Ainsi malmenée, la décentralisation reste malgré tout une perspective forte pour le Mali dans la phase de reconstruction qui

s'amorce. L'enjeu d'un horizon politique et territorial commun passe par une décentralisation renforcée avec, notamment, une régionalisation effective, en multipliant le nombre de régions et en augmentant leur autonomie. Il suppose aussi que l'on s'attache à « redéfinir un autre roman (national) qui mêle plusieurs épopées dont les uns et les autres pourraient être fiers¹⁰⁷ ». Encore faudrait-il que les assises politiques de cette refondation par le haut et par le bas acquièrent une légitimité, non seulement issue des urnes, mais surtout fondée sur un renouvellement des pouvoirs au sein de la société malienne.

STÉPHANIE LIMA

Population



Sources : Recensement général de la population et de l'habitat au Mali (2009), Institut National de la statistique ; Rapport national sur l'état de l'environnement (2006), Ministère de l'environnement et de l'assainissement.

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers. Conception : Patrick Gonin et Nathalie Kotlok, 2013. Réalisation : Pôle Carto, 2013.

Les ressources

- Capitale
- Chef-lieu de Région
- Autre ville
- Cours d'eau

Agriculture

Cultures vivrières

- Millet-Sorgho
- Mais-Sorgho
- ||||| Riz

Élevage et pêche

- Grand nomadisme
- Élevage pastoral
- Élevage agro-pastoral
- Zones de pêche

Cultures commerciales

- Arachide
- Coton
- Gomme arabique

Industries, mines et énergie

Industries

45

- Nombre d'entreprises industrielles en 2006

Mines en exploitation

- ▲ Or
- ▲ Phosphates
- △ Kaolin
- ▲ Sel
- ▲ Marbre-calcaire

Gisements reconnus

- ◆ Or
- ◇ Kaolin
- ◆ Uranium
- ◆ Plomb-Zinc

Énergie

- ▼ Barrage existant
- ▽ Barrage en construction



200 km



Sources : *Atlas de l'Afrique*, les Éditions du Jaguar (2009) ;
Atlas Jeune Afrique du Mali, les Éditions du Jaguar (2010).

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers.
 Conception : Patrick Gonin et Nathalie Kottlok, 2013.
 Réalisation : Pôle Carto, 2013, d'après *Atlas de l'Afrique*,
 les Éditions du Jaguar (2009), carte page 151.

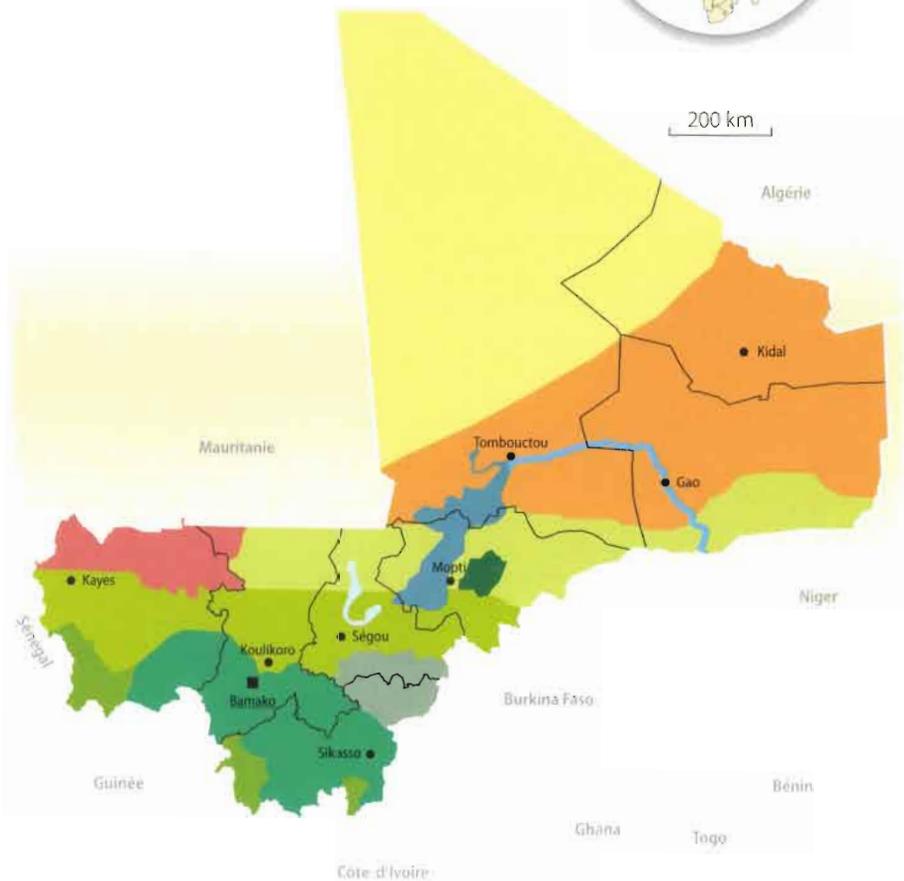
Moyens d'existence

	Nomadisme et commerce transsaharien
	Pastoralisme nomade et transhumant
	Riz fluvial et élevage transhumant (agropastoral)
	Mil et élevage transhumant
	Mil, échalote, produits de cueillette et tourisme
	Riz et élevage (agropastoral)
	Office du Niger : riz irrigué
	Transferts d'argent, sorgho et élevage transhumant
	Mil et sorgho pluvial
	Sorgho, mil et coton
	Maïs, coton et fruits
	Maïs, sorgho et fruits

	Capitale
	Chef-lieu de Région
	Limites régionales



200 km



Source : Dixon S. et Holt J. (2010), *Zones et profils de moyens d'existence au Mali. Un rapport spécial du réseau du système d'alerte précoce*, <http://www.fews.net>, 2013.

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers.
Réalisation : Pôle Carto, 2013, d'après Dixon S. et Holt J. (2010), *Carte des zones de moyens d'existence au Mali*.

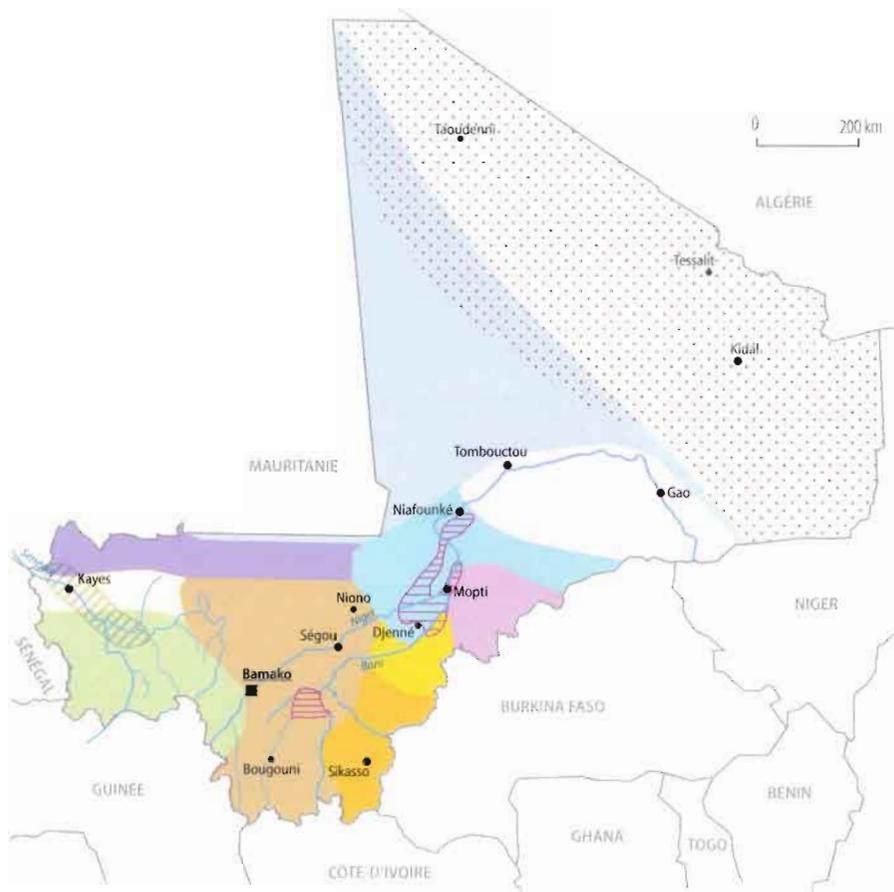
Les ethnies

La notion d'ethnie est controversée et fluide. Le rapport des ethnies au territoire l'est tout autant, en particulier dans le contexte d'une urbanisation croissante qui favorise la mixité et brouille les origines régionales des citoyens. Les aires de peuplement que situe cette carte doivent donc être comprises comme des marqueurs symboliques, davantage que des espaces finis aux frontières bien délimitées.

GROUPES ETHNIQUES

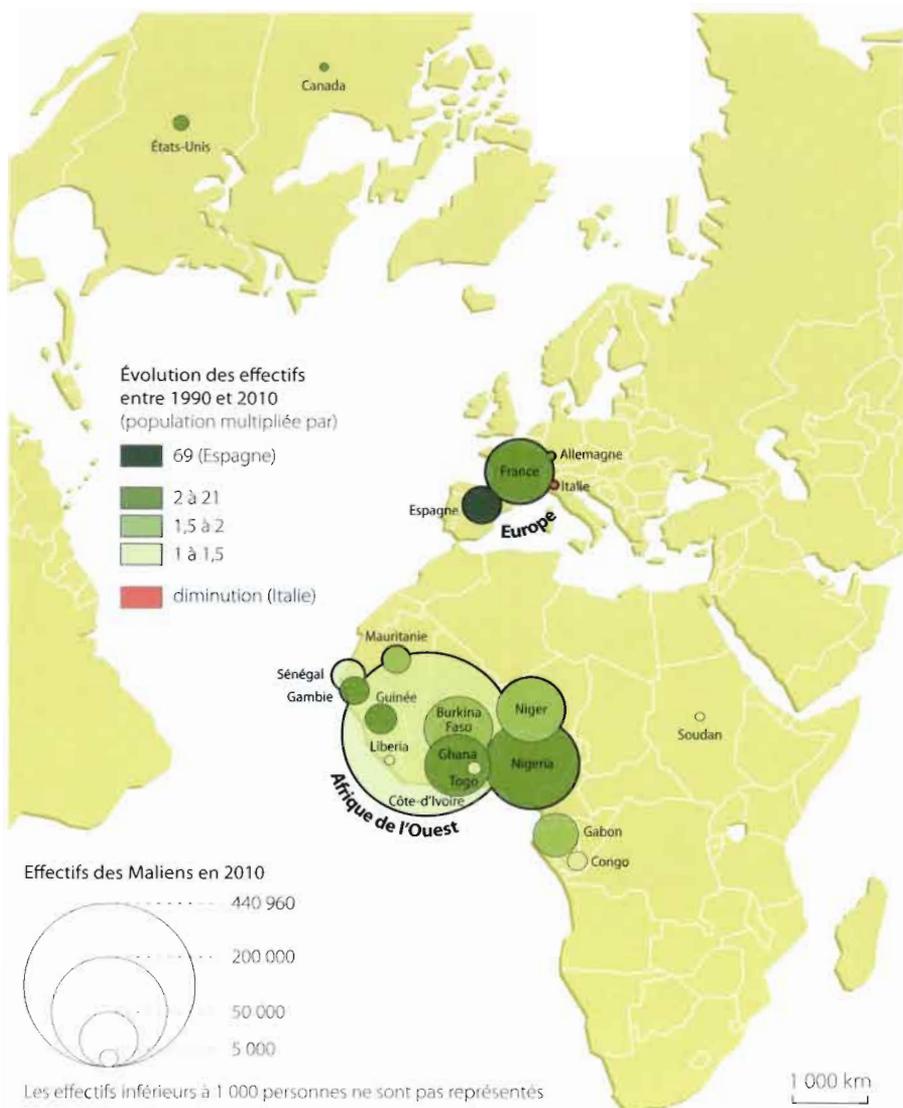
Aire à peuplement prédominant :

 Touareg	 Sarakolé ou Soninké
 Maure	 Songhaï
 Peul	 Dogon
 Bambara	 Bozo
 Malinké	 Senoufo et Minianka
	 Boko
	 Kflassonké
	 Toucouleur



Source: D'après l'Atlas Jeune Afrique du Mali, les Éditions du Jaguar (2010).

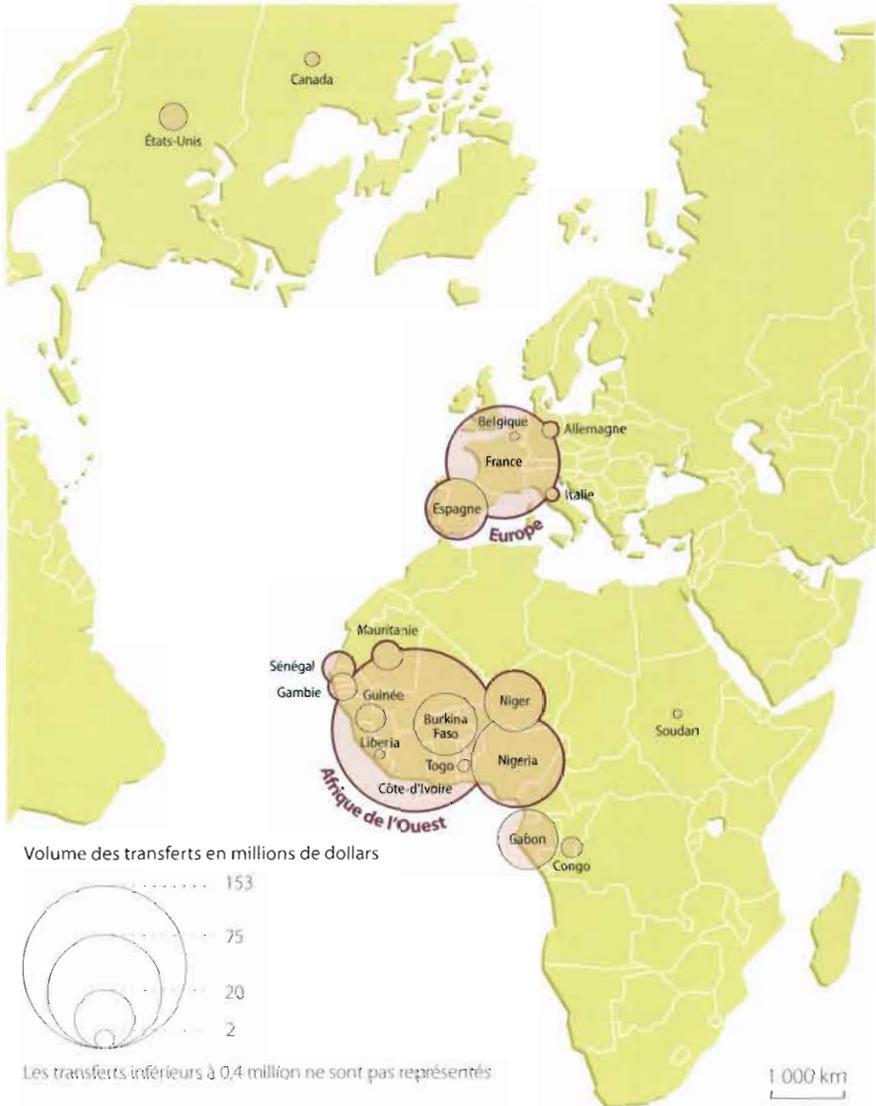
Les Maliens dans le monde



Sources : World Bank, <http://databank.worldbank.org>, 2013 ; *Trends in international migration stock : migrants by destination and origin* (2010), United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs ; Ratha and Shaw (2007).

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers, Conception : Patrick Gonnin et Nathalie Kotliok, 2013. Réalisation : Pôle Carto, 2013.

Les transferts de fonds des émigrés vers le Mali



Sources : World Bank, *Bilateral Remittance Estimates for 2012 using Migrant Stocks, Host Country Incomes, and Origin Country Incomes*, <http://econ.worldbank.org>, 2013.

© Laboratoire Migrateur CNRS/Université de Poitiers
Conception : Patrick Gonin et Nathalie Kotliok, 2013.
Réalisation : Pôle Carto, 2013

Empires coloniaux et lieux symboliques

Lieux symboliques des empires médiévaux

- ◆ **Niani, Kangaba** : capitales présumées de l'empire du Mali
- ◆ **Gao** : centre de pouvoir de l'empire songhai
- ◆ **Hamdallaye** : capitale de l'empire peul du Macina
- ◆ **Nyagassola** : patrimoine revendiqué par la Guinée et contesté par le Mali comme étant le lieu de la rencontre de Kangaba à l'origine de la Charte du Manden
- ◆ **Tombouctou** : la ville aux 333 saints, grand centre de rayonnement de la pensée islamique, à son apogée au XIV^e et XV^e siècles
- ◆ **Djenné** : mosquée célèbre, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988



Possessions coloniales en 1930

 françaises	 espagnoles
 britanniques	 italiennes
 portugaises	 pays indépendant

400 km

Source : *La problématique des frontières franco-britanniques d'Afrique occidentale*, Matériaux pour l'Histoire de notre temps, N. 32-33, pp. 23-26 (1993).

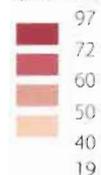
© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers.
Conception : Patrick Gorin et Nathalie Kotlok, 2013.
Réalisation : Pôle Carto, 2013, d'après *La problématique des frontières franco-britanniques d'Afrique occidentale*, Matériaux pour l'Histoire de notre temps, N. 32-33 (1993), carte page 24

Participation aux élections communales de 2009

Depuis la chute de la dictature et l'instauration d'un régime parlementaire en 1991-1992, la participation des Maliens à des élections nationales et locales est restée faible. Généralement, cependant, on vote davantage dans les campagnes que dans les villes. Le sud du Mali, où le taux d'urbanisation est plus élevé, est donc plus abstentionniste que le nord rural. Le résultat de cette carte des dernières élections communales n'en est pas moins surprenant. Présenté comme sécessionniste, le nord y apparaît en effet comme la région la plus attachée aux institutions de base de l'État malien.

— Limites régionales

Taux de participation
par commune
(pourcentages)



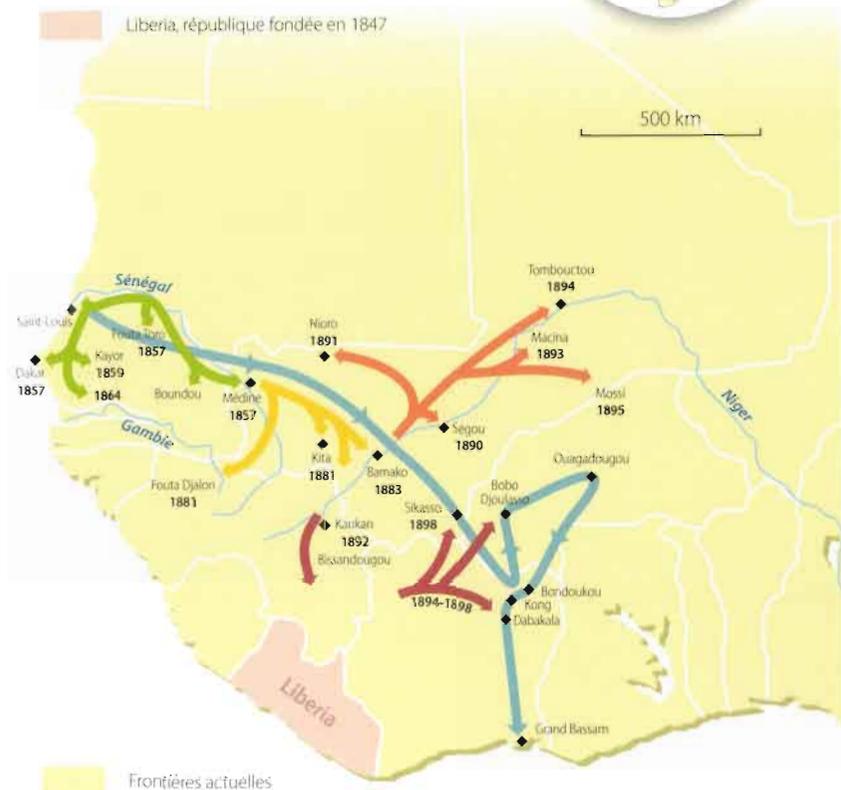
La pénétration française en Afrique occidentale

-  Expansion sous Faidherbe (1854-1865)
-  Annexion par traité ou négociation (1876-1886)
-  Voyage de Binger (1887-1890)
-  Occupation de la vallée du Niger (1890-1895)
-  Guerre franco-mandingue (1891-1898)



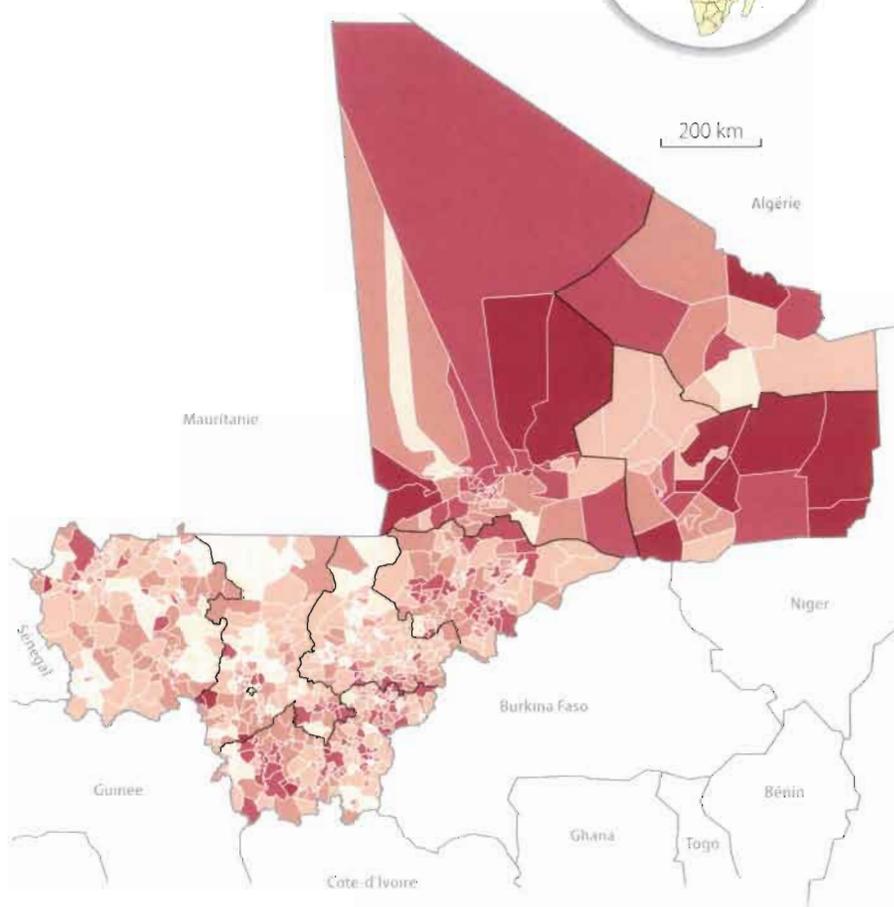
 Libéria, république fondée en 1847

500 km





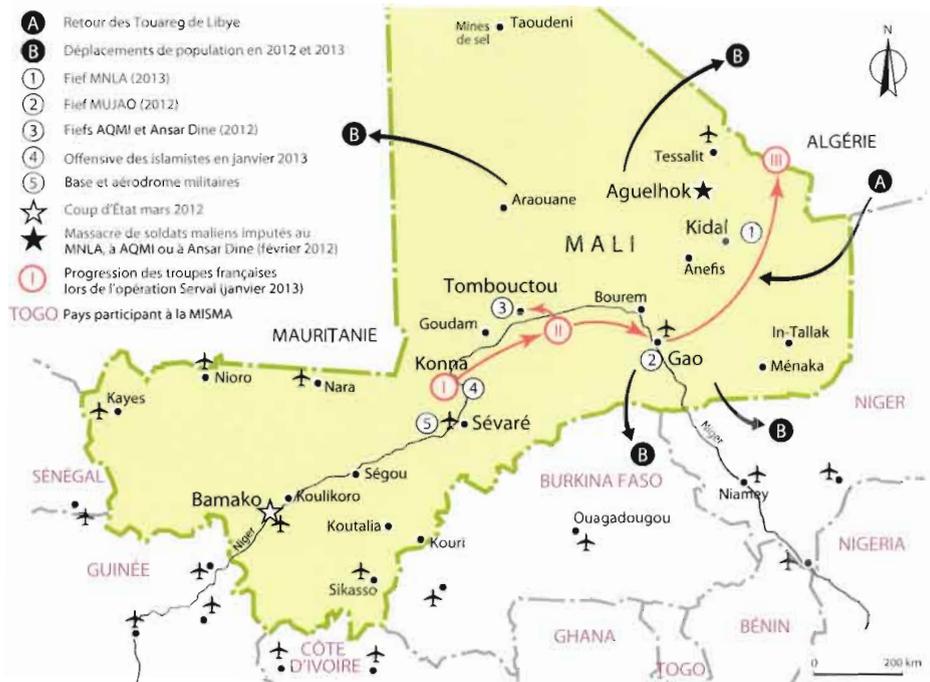
200 km



Source : Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales, République du Mali (2009).

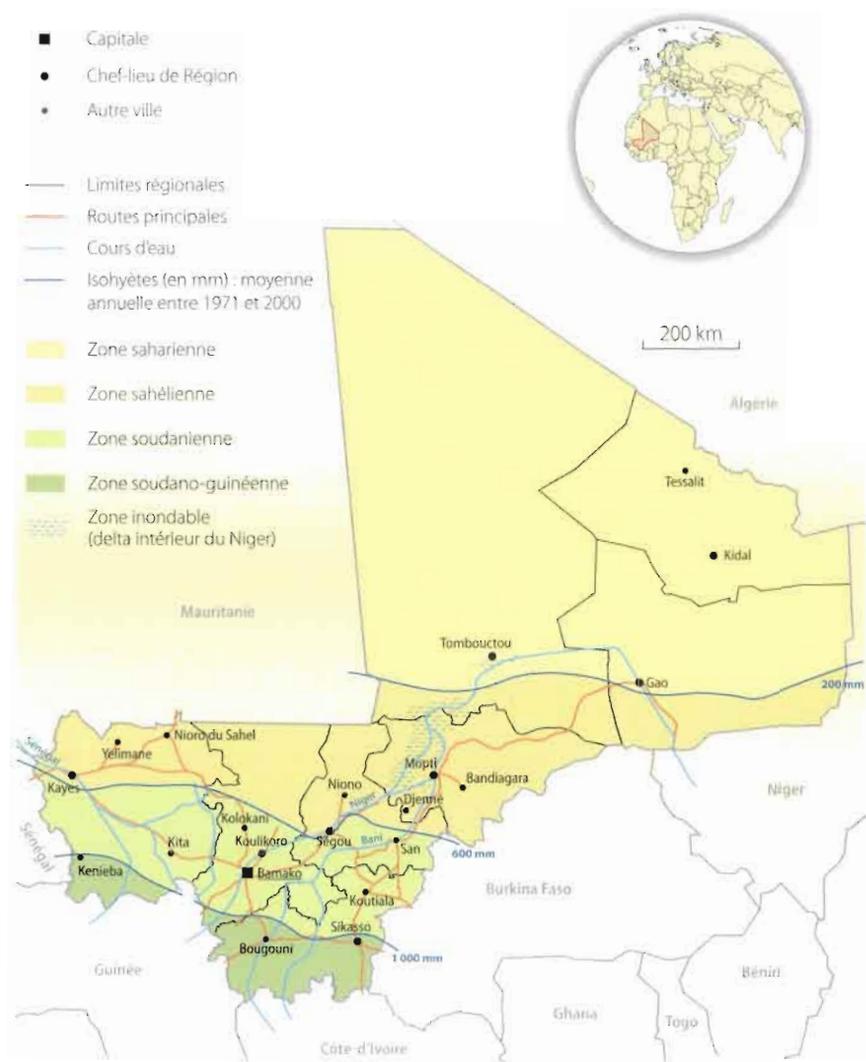
© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers.
Conception : Patrick Gonin et Nathalie Kojluk, 2013.
Réalisation : Nisile Carto, 2013.

Mouvements militaires et implantations des groupes rebelles en 2012-2013



MNLA	Mouvement national de libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest
AOMI	Al Oaïda au Maghreb Islamique
MISMA	Mission internationale de soutien au Mali

Régions et climats



Sources : Atlas Jeune Afrique du Mali, les Éditions du Jaguar (2010) ; Rapport national sur l'état de l'environnement (2006), Ministère de l'environnement et de l'assainissement.

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers, Conception : Patrick Gamin et Nathalie Kotloak, 2013. Réalisation : Pôle Carto, 2013.

Pluviométrie

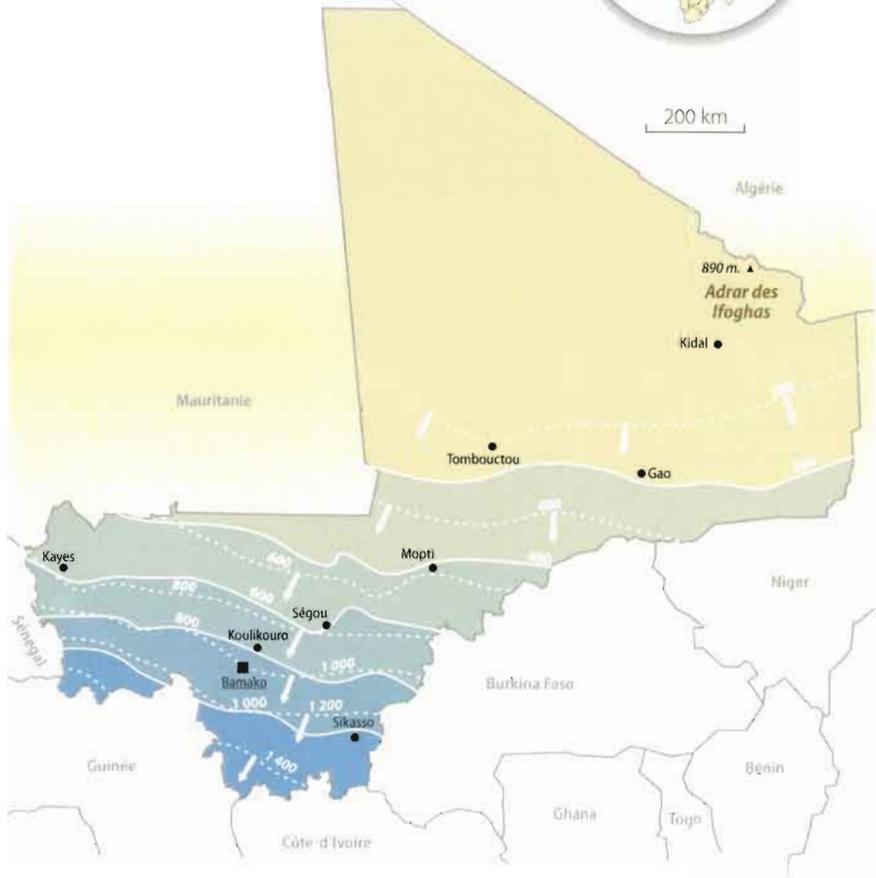
- Capitale
- Chef-lieu de Région

Isohyètes (en mm) : moyenne annuelle entre 1971 et 2000

Isohyètes (en mm) : moyenne annuelle entre 1951 et 1970



200 km



Sources : *Rapport national sur l'état de l'environnement* (2006),
Ministère de l'environnement et de l'assainissement ;
Seattle-Radar Topography Mission, <http://srtm.csi.cgiar.org>, 2013.

© Laboratoire Migrinter CNRS/Université de Poitiers.
Conception : Patrick Gonin et Nathalie Kotlok, 2013.
Réalisation : Pôle Carto, 2013.

Des Touareg en rébellion

La crise politico-militaire qui prévaut actuellement au Mali, et plus particulièrement au Nord, oblige à recourir à des analyses géo-anthropologiques qui s'inscrivent dans la durée, afin de cerner les causes et la complexité des situations. L'attention se focalise notamment sur la récurrence de révoltes touareg qui ont déstabilisé les pouvoirs centraux étatiques et dont la dernière en date a eu d'importantes conséquences, directes et indirectes, sur l'ensemble de la sous-région. Il convient à cet égard d'aborder la question dans ses dimensions nationale, sociale et politique tout à la fois. Au niveau local, il importe également d'analyser les dynamiques particulières aux sociétés touareg, caractérisées par le factionnalisme et la segmentarité, induisant de nombreuses alliances, ruptures, fusions et fissions lignagères.

Depuis la conquête coloniale de Tombouctou en 1894, les Touareg ont mené cinq révoltes, en 1916, 1963-1964, 1990-1995, 2006-2007 et 2012. Sous l'égide du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), la dernière en date est cependant d'une tout autre ampleur du fait de ses interactions avec les

groupes armés narco-djihadistes et de son déploiement sur un territoire aux ressources prometteuses depuis qu'on espère y exploiter du pétrole, du gaz, de l'or, de l'uranium et des phosphates.

L'ère des rébellions

Animée par l'aménokal Firhoun, chef suprême de la « confédération tribale » des Iwellimidden, la première révolte touareg témoigne d'abord d'une farouche volonté de s'opposer au pouvoir français au moment où celui-ci est sensiblement affaibli par l'envoi de troupes coloniales sur les fronts européens de la Première Guerre mondiale. Elle entre en résonance avec un soulèvement similaire à Agadez au Niger et s'achève par une défaite qui, à Adéranboukane en mai 1916, marque les prémices de la délitescence des pouvoirs guerriers et politiques de l'aristocratie touareg¹⁰⁸.

Initiée par les Kel Adagh (« les gens de la Montagne ») en 1963, la deuxième révolte touareg abrite cette fois les germes d'un courant indépendantiste. En effet, elle découle en partie du projet colonial de création d'une Organisation commune des régions sahariennes (O CRS) dont l'un des objectifs inavoués était de séparer le Maghreb de l'Afrique subsaharienne pour mettre la main sur les richesses pétrolières et gazières tout juste découvertes au Sahara algérien¹⁰⁹. Profitant de la faiblesse du pouvoir central, cette rébellion s'inscrit également dans le prolongement des turbulences politiques qui accompagnent la naissance de la Fédération du Mali fin 1958 et qui débouchent finalement sur la séparation du Sénégal puis sur la proclamation d'indépendance du Soudan français, devenu République du Mali en 1960.

La révolte de 1963 se développe ainsi dans le contexte d'un État naissant dont les ramifications administratives ne couvrent pas encore tout le territoire national. Après avoir vaincu les rebelles, la jeune République du Mali place le Nord du pays sous régime militaire, interdit l'accès de l'Adagh aux étrangers et en-

ferme les populations de ce massif montagneux dans un isolat ethnique coupé des réalités nationales et condamné à une marginalisation durable sur le plan politique et économique. À l'époque, l'Adagh et le triangle de Taoudeni servent notamment de bague pour les prisonniers politiques, les délinquants de droit commun et les militaires sanctionnés. Le premier président (socialiste) du Mali, Modibo Keita, fut par exemple déporté à Kidal en 1968.

De 1990 à 1995, la troisième rébellion touareg émane également de l'Adagh¹¹⁰. Mais le contexte politique et économique est radicalement différent. Et plusieurs facteurs, exogènes ou endogènes, ont joué un rôle dans le déclenchement des événements.

Il y a d'abord les sécheresses de 1969-1973 puis 1983-1984, qui frappent surtout les sociétés de pasteurs nomades touareg, peul, maures, arabes et toubou. Dégénérant parfois jusqu'à la famine généralisée, elles provoquent un exode vers les États riverains et débouchent sur la formation dans l'exil d'une génération de déracinés en Libye, en Algérie, en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso ou au Nigeria.

À ces aléas climatiques s'ajoutent les effets désastreux des premiers plans d'ajustement structurel (PAS) qu'impose le Fonds monétaire international et qui érodent la marge de manœuvre des États concernés. Au Mali, par exemple, les dépenses consacrées aux domaines de souveraineté (Forces de sécurité, Affaires étrangères, Justice) tombent à 3 % du budget national, diminution qui n'est pas pour rien dans le délabrement, la corruption, le népotisme et le clientélisme de l'armée malienne. De plus, les plans d'ajustement structurel ne permettent pas de résorber les déséquilibres économiques et financiers du pays. En janvier 1994, le franc CFA doit finalement être dévalué, ce qui revient à multiplier par deux le montant de la dette du Mali, qui doit continuer à être remboursée selon les taux et les modalités qui prévalaient avant¹¹¹. Les conséquences de cette dévaluation sont catastro-

phiques pour des États surendettés et particulièrement sensibles à la dégradation des termes de l'échange. Elles touchent notamment les habitants des régions deshéritées du Nord du pays, qui doivent eux aussi rembourser leur dette avec une monnaie dévalorisée de moitié.

Ainsi, sécheresses, plans d'ajustement structurel et dévaluation du franc CFA se conjuguent de 1983 à 1994 pour enfoncer la population dans une pauvreté qui fera plus tard le lit de la nébuleuse djihadiste. De son côté, le colonel Kadhafi soutient à partir de 1980 la logique tribale d'un projet touareg qui suivrait le modèle libyen de l'État des masses, la Jamahariya, par opposition aux dictatures malienne et nigérienne¹².

De fait, l'insurrection de 1990 survient dans le contexte d'un puissant mouvement de protestation sociale qui, à Bamako, parvient à renverser la dictature du général Moussa Traoré, au pouvoir depuis 1968. Les Touareg ne participent cependant guère à cette dynamique pacifique et démocratique qui, relayée par le lieutenant-colonel Amani Toumani Touré (ATT), permet de réconcilier le peuple avec son armée et qui débouche sur la tenue d'une Conférence nationale souveraine en 1991. Au contraire, la mise en place du multipartisme et l'organisation d'élections finiront à terme par déliter encore davantage les anciens liens de dépendance et de voisinage qui régissaient le fonctionnement des systèmes politiques touareg sur une base lignagère, aristocratique et endogame. Dans de tels dispositifs, le politique n'avait en fait pas de réelle autonomie. Selon les besoins de la cause, il était incorporé dans sa gangue parentale, suivait les préceptes de l'islam et obéissait au culte de la force armée : trois piliers fondamentaux et quasiment organiques qui, au-delà des mythes entretenus par le colonisateur, mobilisaient des valeurs morales telles que l'honneur (*ashék*) ou la honte (*tekérakeyt*).

En 1990, la rébellion se développe autour de trois fronts armés autonomes et fortement marqués par des allégeances lignagères

et ethniques. Le Front islamique arabe de l'Azawad (FIAA), par exemple, se démarque nettement des Kel Tamacheq (Touareg) en affirmant que la région a aussi une identité arabe. Le Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) et l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA), dont les noms ne comportent aucune référence ethnique, dénoncent quant à eux le tribalisme et avancent des revendications égalitaires pour défendre les droits des Imghad qui versent un tribut. Dirigé par un Iréyaken, Iyad ag Ghali, le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA), enfin, représente les intérêts de l'aristocratie en intégrant certains éléments des Kel Afella, un lignage de la chefferie des Ifoghas au sein de laquelle se transmet le pouvoir politique. En revanche, les Touareg noirs (affranchis et esclaves), artisans et religieux ne rallient pas cette insurrection qui concerne essentiellement les « hommes libres », aristocrates et tributaires.

À sa manière, l'éclatement de la rébellion en trois fronts illustre par ailleurs la rupture des anciens liens de dépendance, puisqu'il bafoue le pouvoir moral de la chefferie ifoghas. De ce point de vue, l'antagonisme qui oppose les guerriers aristocrates à leurs tributaires paraît plus important que le clivage entre les hommes libres et leurs esclaves domestiques. Dans un contexte de grave crise économique et politique, le conflit dominant concerne en fait le contrôle et l'accès aux pouvoirs municipaux et régionaux du Nord au sein d'un État malien affaibli par la démocratie multipartite, la fin de la Guerre froide, la perte du soutien soviétique et, bientôt, la déferlante mondialisation libérale.

Empreinte d'un fort caractère identitaire et « développementaliste », cette troisième rébellion débouche sur la signature, le 11 avril 1992, d'un Pacte national conclu avec le gouvernement central afin de mettre un terme au conflit armé et de négocier un statut politique particulier et respectueux des spécificités culturelles, géographiques et socio-économiques des trois régions concernées par les troubles, sans pour autant compromettre

l'unité et l'intégrité du territoire national. Avancée considérable, le titre III du Pacte définit ainsi les compétences des Assemblées locales, régionales et interrégionales du Nord. Composée d'élus, chacune de ces instances dispose d'une marge de manœuvre importante et jouit de facto d'une autonomie de gestion administrative dans le cadre d'une conception très décentralisée de l'État. L'Assemblée interrégionale, par exemple, est en droit d'élaborer des politiques de développement pour les trois régions de Gao, Kidal et Tombouctou, y compris dans une perspective transfrontalière avec les pays voisins. En consultation avec les instances nationales, elle peut également promouvoir des programmes qui touchent au domaine militaire, à la défense civile et à la lutte contre les catastrophes naturelles, disposition qui permet d'intégrer dans l'armée et la police plus de 2 000 anciens combattants rebelles.

Les Assemblées des trois régions de Gao, Kidal et Tombouctou ne sont pas en reste, à l'instar des instances qui fonctionnent au niveau des communes, des arrondissements et des cercles. Dans le respect de la souveraineté nationale et des engagements de l'État malien, elles peuvent aussi promouvoir des programmes transfrontaliers de coopération et d'échanges avec des institutions similaires de pays voisins. Sur le plan fiscal, elles votent leur propre budget et bénéficient de certains avantages pour se financer par les recettes des impôts locaux, les dotations en provenance de Bamako ou encore les dons et les legs. De son côté, la République du Mali affirme sa détermination à relancer la coopération entre les peuples de l'Organisation des États sahariens.

Sur le plan militaire enfin, il est convenu d'intégrer sur une base individuelle et volontaire la totalité des combattants des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) dans les différents corps en uniforme de l'État. À cet effet, il est prévu de mettre sur pied, pour une année, des unités spéciales des forces armées qui seront majoritairement composées d'anciens rebelles.

Dans le même ordre d'idées doit être institué un corps de sécurité intérieure qui associe les habitants de la région à la gendarmerie et à la police pour être mis à la disposition des autorités locales. Quoi qu'il en soit des critères de compétence, il en va de même pour les unités spéciales de l'armée dont la mission se limite à la préservation de l'intégrité et de la sécurité extérieure du territoire national. C'est un nouvel ordre politico-administratif et militaire qui est ainsi censé se mettre en place.

En pratique, l'application du Pacte national pose cependant de nombreux problèmes, qui vont motiver une quatrième rébellion, sous l'égide des Kel Adagh, de 2006 à la tenue d'une élection présidentielle au Mali en 2007. Une médiation de l'Algérie vise alors à aplanir les difficultés. Des accords sont signés à Alger le 4 juillet 2006 entre l'État malien et les représentants touareg de l'Alliance du 23 mai pour le changement où l'on trouve déjà des islamistes proches d'Iyad ag Ghali, comme Ahmed ag Bibi. Ces accords prévoient la mise en place d'une autonomie « informelle » reconnaissant aux trois régions du Nord des privilèges que n'ont pas les autres parties du pays, par exemple pour approuver le choix des représentants du pouvoir central et réserver aux autochtones les postes de leurs Assemblées consultatives. Défini par le Pacte national du 11 avril 1992, leur régime fiscal préférentiel est par ailleurs reconduit pour une période de 10 ans, tandis qu'un Forum de Kidal pour le développement des régions du Nord du Mali doit être organisé en vue de lancer un fonds spécial d'investissement.

Mais les accords d'Alger sont à leur tour contestés parce qu'ils privilégient les Kel Adagh et reviennent à retirer l'armée malienne d'une partie importante du territoire national. Candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2002, Ibrahim Boubacar Keita dénonce ces accords, notamment le processus de délocalisation des casernes militaires, repliées dans les zones urbaines, et la création d'unités spéciales composées uniquement d'anciens rebelles.

Qu'est-ce que l'Azawad ?

Initiée sous l'égide du MNLA le 17 janvier 2012, la cinquième rébellion touareg marque une rupture car elle se développe dans un contexte très différent sur le plan local, régional et international.

Au niveau local, il convient d'abord de noter la disparition de l'ordre social qui avait prévalu avant et, dans une moindre mesure, pendant la colonisation. En témoignent l'émergence et l'autonomisation politique de groupes autrefois dominés comme les Imghad, les Touareg noirs ou Bellah. Dans un tel cadre, l'ancienne aristocratie a recours aux armes pour essayer de restaurer sa domination perdue.

Au niveau régional et national, on relève également une banalisation des activités criminelles, notamment les trafics de cocaïne et de cannabis, qui augmentent considérablement à partir de 2004-2005, avant d'être relayés par la branche saharienne d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) lorsque celle-ci se sanctuarise à partir de 2007 dans le djebel Timedrine, à l'ouest de l'Adagh. Bénéficiant de complicités jusqu'au plus haut niveau d'un État qui n'a plus qu'une présence symbolique à Tombouctou, Gao et Kidal, ces phénomènes se développent dans l'immensité désertique d'une zone de non-droit où règnent l'impunité et la corruption.

Au niveau international enfin, le Mali est victime des conséquences de l'intervention militaire franco-britannique puis de celle de l'OTAN et de la guerre civile libyenne qui, en 2011, y déverse son contingent d'armes sophistiquées et acheminées par les djihadistes d'AQMI ou les Touareg à l'origine de la création du MNLA. Le renversement du régime de Kadhafi participe notablement au processus de déstabilisation de l'espace saharo-sahélien, dont le Mali constitue le maillon faible.

La création du MNLA résulte alors de la fusion de plusieurs petits mouvements dont l'importance et la durée de vie varient sensiblement. Parmi eux, les plus significatifs sont l'Alliance du

23 mai pour le changement, apparu en 2006, et le Mouvement national de l'Azawad, créé à Tombouctou fin 2010 et animé par de jeunes étudiants qui assurent sa médiatisation à travers les réseaux sociaux¹¹³. À l'époque, ce dernier rejette d'ailleurs la violence sous toutes ses formes afin de légitimer sa résistance populaire par opposition aux groupes terroristes¹¹⁴. Mais les mouvements de l'intérieur sont bientôt rejoints par des Touareg qui quittent l'armée nationale libyenne au moment de la chute du régime de Kadhafi et se regroupent à Zakat, sur la frontière algérienne, pour les Ifoghas, et à Takelot et Amassous pour les Imghad.

Deux tendances s'affrontent ainsi pour définir les orientations du MNLA : combattre AQMI dans le cadre provisoire d'un État malien dont les contours juridiques restent à préciser ; ou bien s'attaquer à l'armée malienne en vue d'acquérir l'indépendance. Or beaucoup considèrent que la bataille contre Al Qaïda est inégale et conduirait à la défaite. La tendance sécessionniste l'emporte donc, orientant le mouvement vers une sorte d'alliance de circonstances avec la nébuleuse djihadiste ; a priori, ce mouvement est pourtant porteur d'une revendication nationaliste à propos d'un ensemble ethno-géographique, l'Azawad.

Revenons un instant sur la réalité que recouvre cette appellation. Il s'agit des terrains de parcours sillonnés par les pasteurs nomades maures, bérabich et teurmoz, dans un espace compris entre Tombouctou et Araouane. Cette conception a été transformée, de facto, par les rébellions touareg et arabes de 1990-1995 en celle de terroirs lignagers relevant d'un ancrage territorial qui recouvre des statuts sociaux et/ou des appartenances ethniques¹¹⁵. Mais le terme désigne également une région administrative recouvrant les circonscriptions de Tombouctou, Gao et Kidal. Le MNLA, à des fins de propagande, transformera enfin une région administrative en un territoire au sens politique du terme, représenté comme le berceau des Touareg, qu'il faut donc recon-

quérir comme étant celui de leurs ancêtres, actuellement accaparé, selon eux, par le Mali colonisateur¹¹⁶.

Nous voyons là combien nous manquons de références et de données historiques vérifiables qui permettraient de reconnaître la pertinence de ces revendications¹¹⁷. Il n'y a jamais eu ni de chefferie, ni de royaume, ni d'empire de l'Azawad. La notion, telle qu'elle est définie par les indépendantistes, est un outil de propagande à destination des médias occidentaux, une pure construction politique sans fondement ni géographique ni historique. Son usage date des rébellions des années 1990-1995, quand les Maliens découvrent son existence par la voix de Radio France Internationale qui diffuse l'existence de plusieurs fronts visant à libérer cette région.

Peu après la proclamation d'indépendance de 2012, le premier Conseil de transition de l'État de l'Azawad est significatif d'un fort biais ethnique à cet égard. En effet, il déclare représenter l'ensemble des populations des régions du Nord du Mali. Mais il est constitué à 89 % de Touareg (25 membres sur 28), et seulement à 7 % de Songhaï et 4 % d'Arabes. Ainsi, la composition des organes dirigeants du nouvel « État » est inversement proportionnelle aux réalités démographiques d'un espace où, en l'absence de données censitaires sur les appartenances ethniques, on considère généralement que les Songhaï sont majoritaires¹¹⁸.

Le MNLA...

Sur le plan militaire, cependant, le MNLA est amené à se rapprocher des groupes armés narco-djihadistes pour lutter contre l'ennemi commun que représente l'armée malienne. Les objectifs politiques sont certes très différents. Les insurgés d'AQMI, du MUJAO (Mouvement pour l'unité et le djihad en Afrique de l'Ouest) ou d'Ansar Dine cherchent à établir des émirats pour instaurer un califat, et non pour proclamer l'indépendance de l'Azawad. Mais sur le terrain, le combat commun contre l'armée

malienne conduit à des connivences tactiques qui consolident la tendance islamiste au sein du mouvement sécessionniste. C'est ainsi que les villes du Nord ont été conquises en connivence ou en alliance avec des éléments de la nébuleuse djihadiste. Et c'est à l'issue du premier Conseil de transition de l'État de l'Azawad, qui s'est tenu le 7 juin 2012, que le MNLA crée un poste de conseiller chargé de l'orientation et de la prédication islamique. Contraire à toutes les « professions de foi laïques » que les sécessionnistes avaient diffusées dans les médias occidentaux et sur les réseaux sociaux, ce poste a été reconduit lors du renouvellement du bureau du mouvement, le 15 janvier 2013, dont les oulémas (chefs religieux) demandent « à considérer l'islam comme religion de l'État de l'Azawad, le Coran et le Hadith [comme] source de législation », réclamant la « création d'une ligue islamique pour les oulémas et les prêcheurs, ainsi que celle d'une cour de justice et de fatwas ». Il apparaît clairement que la tendance islamiste traverse désormais le mouvement, transcendant les clivages lignagers¹¹⁹.

Pour Iyad ag Ghali, le charismatique leader d'Ansar Dine, il s'agit notamment de redéfinir les stratégies politiques touareg à la lumière de l'islam. À la différence des précédentes rébellions, qui étaient restées contingentes par des considérations tribales, l'islam présente l'avantage de dispenser un message rassembleur sans pour autant nier le fait ethnique et tribal. Là où l'ethnie discrimine, l'islam rassemble. Pour Iyad ag Ghali, qui est affilié au lignage guerrier des Ireyaken au sein de la chefferie ifoghas, cette vocation universelle doit réunir des communautés très différentes pour lutter en faveur de l'égalité et de la justice sociales ; et l'islam peut s'affirmer légalement, s'appuyant, le cas échéant, sur une légitimité démocratique issue des urnes comme en Tunisie ou en Égypte, ce qui manque jusqu'à présent à l'insurrection armée du MNLA. Partants, les fondamentalistes d'Ansar Dine ont convaincu les « laïcs » du MNLA de signer, le 26 mai 2012, un Protocole

d'accord de fusion – qui sera dénoncé quelques jours plus tard par la coordination des cadres de l'Azawad (bureau politique de l'organisation séparatiste), basée à Nouakchott.

Avant l'opération Serval de janvier 2013, les indépendantistes sont alors boutés par les djihadistes en dehors des principales localités de la région, et ils doivent se replier sur les marches périphériques du nord-est malien¹²⁰. Terriblement affaibli, le MNLA va retrouver de sa vigueur grâce au débarquement de troupes françaises qui, en accord avec l'armée malienne et le détachement militaire tchadien, le laissent réoccuper et gérer Kidal et son arrière-pays, dans l'Adagh. La différence est marquée par rapport aux villes de Tombouctou, Gao et Tessalit d'où sont chassés les djihadistes : la région de Kidal devient un sanctuaire du MNLA, qui y nomme un administrateur et en contrôle les transports de marchandises tout en refusant de désarmer et d'autoriser l'armée malienne à s'y déployer.

Dans la perspective de l'élection présidentielle prévue le 28 juillet 2013, la situation des Kel Adagh est finalement la suivante. Quatre groupes se disputent le leadership local. Sous l'égide de Bilal ag Chérif, un métis Ifogha-idnane formé en Libye, on y trouve d'abord le MNLA. Mais Ansar Dine Salafiya n'a pas complètement disparu de la scène, même si son leader, Iyad ag Ghali, a probablement demandé l'asile politique à l'Algérie, qui le lui aurait accordé. À ses côtés évolue le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), résultant d'une scission d'Ansar Dine et dirigé par Elghabass ag Intalla, fils de chef du lignage des Kel Afella au sein duquel le pouvoir politique se transmet en filiation patrilinéaire selon un ordre de primogéniture. Créé le 2 mai 2013 à Kidal par des députés et des notables de l'Adagh, le Haut Conseil de l'Azawad, enfin, est présidé par Mohamed ag Intalla, déserteur et frère aîné d'Elghabass ; il se dit pacifique, opposé au terrorisme et favorable à l'établissement d'une structure civile et unifiée pour représenter la communauté touareg au sein de la commis-

sion Dialogue et Réconciliation mise en place pour négocier un accord de cessez-le-feu avec Bamako qui sera signé le 18 juin à Ouagadougou.

La notion d'Azawad, telle qu'elle continue d'être employée par ce Haut Conseil, n'en demeure pas moins ethnique puisqu'elle se réfère toujours aux seuls Touareg, circonscrits en l'occurrence aux Kel Adagh. Les objectifs sont les mêmes que ceux du MNLA ou du MIA ; seuls les moyens diffèrent : il ne s'agit plus de prendre les armes pour s'imposer et « arracher ses droits par la force » (*tarkept*). En fait, le Haut Conseil de l'Azawad cherche surtout à contrecarrer les autres groupements touareg qui condamnent les objectifs indépendantistes et les méthodes du MNLA. Est notamment visée la plateforme de l'ancien Premier ministre Ahmed Mohamed ag Hamani et du député Bajan ag Hamatou. Ainsi qu'une pétition initiée par des intellectuels touareg qui condamnent le MNLA. À sa manière, la constitution du Haut Conseil de l'Azawad signale également la persistance du clivage qui, depuis la fin du XIX^e siècle, oppose les Ifoghas des Kel Adagh aux Iwellimidden. En 2012, ces derniers ont en effet accusé de trahison les Ifoghas du MNLA lorsque la localité de Ménaka, fief du député Bajan ag Hamatou, a été prise par les djihadistes du MUJAO. À l'époque, des Iwellimidden ont quitté le MNLA pour rallier provisoirement les islamistes d'Ansar Dine, pourtant dirigés par un homme issu des Ifoghas...

Toujours empreintes de tribalisme, de telles dynamiques réactives non seulement les antagonismes passés entre les Iwellimidden et les Ifoghas, mais aussi ceux qui existent entre les aristocrates et les tributaires au sein des Kel Adagh. Depuis le début de l'opération Serval, les Ifoghas, subtils stratèges, font figure d'interlocuteurs incontournables au détriment des autres chefferies régionales et de leurs vassaux, les Imghad, relégués en marge des négociations politico-militaires. Ancien rebelle des années 1990, depuis lors rallié au gouvernement de Bamako mais

ennemi juré des Ifoghas, le colonel major Elhajji Gamou a ainsi été tenu à l'écart alors que sa grande connaissance de la région aurait certainement pu aider les soldats français à retrouver les otages. Malgré leur proximité avec l'armée malienne, sont également exclues de la négociation les milices d'autodéfense songhaï et peul, dites Ganda Iso («les fils de la terre») ou Ganda Koye («les maîtres de la terre»), qui comprennent parfois des Touareg noirs. Pour l'heure, le processus de réconciliation mené depuis Bamako semble plutôt devoir conforter la domination des Ifoghas Kel Afella («les gens du Haut») dans le cadre de chefferies et de pouvoirs locaux conférés par l'État malien, quitte à provoquer le ressentiment des autres communautés de la région.

...et l'islamisme

L'islam sunnite du Nord du Mali est de rite malékite. Largement dominant, il se caractérise par une grande tolérance à l'égard des autres religions monothéistes¹²¹. Cependant, depuis plusieurs décennies, le wahhabisme est présent et actif, notamment à Gao et dans sa région, au point que certains villages et îles avoisinantes y appliquent la charia¹²². Conjointement et plus récemment, la *Djama'at al tabligh*, «association pour la prédication», y est aussi présente. Plus connue sous l'appellation de *dini da'wat* ou, dans sa version simplifiée en adagh, sous celle de *da'wat*, elle est considérée par certains comme une confrérie à caractère humanitaire et pacifique, par d'autres comme une secte terroriste¹²³. *Tabligh* a le sens de «délivrer» (implicitement, un message, en l'occurrence celui de l'islam) par le prêche ou *dawa*¹²⁴. Dans une société où plus de 90 % de la population est musulmane, c'est une invite à entendre et à propager une religion «pure» qui se réfère au salafisme du XIII^e siècle et au wahhabisme du XVIII^e. Elle apparaît dans le Nord du Mali au début des années 2000, plus précisément en 2004, en provenance du Niger où elle s'est installée grâce à des prêches au contenu théologique et politique,

assortis de formation militaire : les Bambara l'appellent alors *dawa*, les Arabes *dogha*. Est visé tout ce qui relève de la modernité occidentale : objets, tenues vestimentaires, comportements, loisirs, etc. ; cet enseignement préfigure l'application rigoureuse de la charia qui sera celle des années 2012-2013.

Cette dénonciation systématique s'accompagne de longues retraites (plusieurs semaines) dans les mosquées où la lecture permanente du Coran et des prières s'impose. Une jeune génération désœuvrée et sans perspective se montre réceptive à ces prêches, comme à la formation militaire acquise « en brousse » – le djihadisme doit savoir se défendre contre l'Occident. La dimension politique, quant à elle, consiste à dénoncer violemment les USA qui « tuent les musulmans d'Irak, du Pakistan, permettent à Israël d'annexer la Palestine et empêchent l'Iran d'accéder à l'arme nucléaire pour se défendre¹²⁵ ».

Vigoureusement combattue par le député Bajan ag Hamatou, petit fils de Firhoun et aménokal de la « confédération » Iwelimidden, qui la chassa de sa circonscription, la *dogha* aboutit à Kidal où la chefferie Ifoghas, menée par In Talla, l'accueillit avec bienveillance, la percevant comme une confrérie musulmane pacifiste, porteuse d'ordre moral dans un contexte social où les valeurs traditionnelles se délitait – en somme un appui précieux qui pourrait conforter le pouvoir déclinant de la chefferie. C'est en son sein qu'Iyad ag Ghali évolua, dans un environnement marqué par un regain religieux consolidé par l'arrivée de certains salafistes djihadistes algériens issus du démembrement du Groupement salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) par l'armée populaire algérienne¹²⁶.

Cette période préfigure la sanctuarisation d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), officiellement créée en 2007, du vivant de l'ex-agent de la CIA Oussama Ben Laden ; elle annonce la création d'Ansar Dine Salafiya par Iyad ag Ghali, en 2012. Ainsi, le début des années 2000 inaugure un islam politique spatialisé et

localisé qui exerce son influence selon des modalités et des traditions spécifiques. Tombouctou devient l'enjeu de l'influence d'AQMI dont certains éléments épousent des femmes maures bérabich, puis des femmes touareg idnanes. À Gao, comme déjà dans les villages et les îles avoisinantes, se met en place un environnement wahhabite réceptif à l'implantation du MUJAO¹²⁷. Kidal enfin voit émerger de futurs leaders formés par la *dogha*, qui entraîneront derrière eux leur parentèle et des éléments tribaux.

Tout comme AQMI, la *dogha* est exogène et d'implantation récente. Ces deux sectes aux histoires différentes et aux méthodes distinctes se sont cependant manifestées au même moment (2004-2005), l'une dirigée par des cadres algériens et composée de combattants aguerris en Afghanistan contre les troupes soviétiques, l'autre réunissant des néophytes autochtones expérimentés dans les rébellions armées touareg.

À y regarder de plus près, il apparaît que cette réorganisation territoriale n'échappe pas aux clivages tribaux, malgré les appels à l'unité d'un islam djihadiste qui, a priori, voulait dépasser les limites du nationalisme ethnique du MNLA. On y retrouve en fin de compte tous les éléments de division des sociétés du Nord. Ainsi perdurent les antagonismes fratricides et intratribaux entre lignages ou segments de lignages, par exemple, chez les Arabes, entre les Lamhar du Tilemsi (région de Gao) et les Kountas de Kidal, proches des Ifoghas, ou encore, chez les Touareg, entre les Idnanes Taytoq et les Taklast de la région de Kidal. Les conflits entre les tributaires Imghad et l'aristocratie des Ifoghas de l'Adagh ne cessent pas non plus. Enfin, il importe de noter la persistance des oppositions entre Touareg et Songhaï, qui traversent l'ensemble de la région.

Tout ceci obère évidemment le processus de réconciliation du Mali contemporain. En fonction des parentèles et des histoires locales, des groupements d'intérêts hétérogènes, flexibles et réversibles continuent ponctuellement de se constituer au gré des

contingences politiques et sécuritaires¹²⁸. La domination et l'hégémonie culturelle touareg heurtent notamment les Arabes de la région et risquent toujours de basculer dans l'affrontement armé à propos d'enjeux parfois très triviaux concernant le contrôle de la contrebande et de l'acheminement de drogues illicites. Localement, le champ politique est toujours aussi tribalisé, avec même une réactivation des dynamiques de factionnalisme et de fission propres aux sociétés segmentaires dont le noyau dur le plus stable se noue dans et autour de la parentèle, c'est-à-dire à un niveau très fin.

Dans un tel contexte, rien n'est vraiment réglé. Le recours récurrent à la violence pour résoudre le moindre conflit contribue à affaiblir l'État malien dans la durée. Sachant que le MNLA a pu devenir le cheval de Troie des projets politiques de la nébuleuse djihadiste, la question est aussi de savoir dans quelle mesure le Mali préfigure d'autres déstabilisations sous-régionales. Très clairement, les problèmes du Nord concernent l'ensemble du Sahara et du Maghreb, lui-même en proie à de grands changements depuis les « printemps arabes ». Les troubles de la région sont peut-être révélateurs à terme de la mise en place d'un nouvel ordre mondial. Après tout, ce sont bien les trafics internationaux de cocaïne qui, au milieu des années 2000, ont relancé les dynamiques de territorialisation ethnique du Nord-Mali.

ANDRÉ BOURGEOT



Un pays musulman en quête d'État-nation

Le 17 janvier 2012, les trois régions administratives de Tombouctou, Gao et Kidal deviennent le théâtre d'une ultime insurrection touareg emmenée par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), créé trois mois plus tôt, le 16 octobre 2011. Issu d'une synthèse complexe entre les leaders des trois dernières rébellions touareg de 1990-1995, 2006 et 2007-2009, activistes politiques laïques et groupes touareg d'orientation salafiste, le MNLA va renforcer sa capacité militaire avec l'arrivée de plusieurs centaines de combattants touareg maliens qui servaient le régime de Kadhafi. Équipé d'armements lourds issus de l'arsenal libyen et mené par des cadres aguerris, le MNLA bat sèchement l'armée malienne, s'empare des trois capitales régionales et proclame, le 6 avril, l'État indépendant de l'Azawad.

Dans le même temps, à Bamako cette fois, le capitaine Amadou Haya Sanogo prend la tête d'un coup d'État militaire qui se produit au lendemain de la mutinerie du 21 mars 2012, après les premières défaites de l'armée régulière et le traumatisme du massacre d'Aguel'hoc¹²⁹. Le coup d'État suspend le régime constitu-

tionnel de la Troisième République, engage une répression brutale à l'encontre de la classe politique malienne et des chefs de l'état-major des armées et met en place un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE).

Le 27 juin, le MNLA entre en conflit avec les deux groupes islamistes armés auxquels il s'était allié un mois plus tôt : Ansar Dine, créé en mars 2012 en dissidence avec le MNLA, et le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), faction d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui, courant 2011, avait fait sécession. Le 17 juillet, les groupes islamistes triomphent et imposent une lecture aussi littérale qu'interprétative de la charia sur tout le territoire conquis, après avoir proclamé l'État islamique de l'Azawad¹³⁰.

En sept mois, on a ainsi observé successivement ou simultanément le surgissement de quatre productions étatiques dans un pays réputé pour son « État fragile », qui ont tenté de s'imposer tour à tour dans cette crise sans précédent : une République du Mali qui en reste à l'État-nation conçu lors de l'indépendance de 1960 ; un putsch militaire assorti d'une sorte de comité de salut public qui s'est autosaisi pour refonder l'État et la démocratie ; un État indépendant de l'Azawad revendiquant un nationalisme ethno-régionaliste ; et un État islamique de l'Azawad imposant par le *djihâd* une doctrine du *Dar al-Islâm*, la « Maison de la Soumission », désignant un territoire juridiquement régi par la seule loi islamique.

C'est sans doute cette ultime production qui constitue, pour bien des observateurs, le principal objet d'incompréhension de cette guerre au Mali. Au-delà de la présence d'AQMI, qui participe au conflit selon une stratégie dépassant largement le seul espace malien, on voit en effet surgir des groupes islamistes armés dans une région jusque-là marquée par un islam réputé soufi, semblant s'inscrire dans une logique de modération religieuse¹³¹. Ce sont pourtant ces groupes islamistes qui, unifiés, vont proclamer un État islamique et incarner au final l'insurrection, jusqu'à

menacer le territoire national dans une offensive lancée le 9 janvier 2013, provoquant l'intervention de la France, l'ancienne puissance coloniale, qui envoie ses troupes entreprendre une « guerre contre le terrorisme » et reconquérir le territoire perdu par l'armée nationale.

Ce bref rappel événementiel pose la question du devenir de ce pays d'Afrique de l'Ouest que l'on semble redécouvrir brusquement et qui, il y a un peu plus d'un an, passait pour politiquement stable, économiquement en croissance, socialement tolérant, culturellement ouvert et, d'un point de vue institutionnel, une démocratie exemplaire dans le continent africain. La crise en cours interroge avec acuité le rapport coproductif entre l'État et le religieux dans le Mali contemporain¹³² ; elle nous permet de mieux percevoir la quête des Maliens autour d'une raison étatique et d'une identité nationale refondées, dont la référence demeure paradoxalement celle de l'État-nation, y compris pour les indépendantistes qui le contestent et les islamistes qui veulent le subvertir. Elle nous permet surtout de mieux saisir la genèse d'un processus massif de transfert du politique vers le religieux qui s'est amorcé au Mali dans la période 1980-1990. Elle révèle en effet l'ampleur d'une fiction malienne fondée sur l'inadéquation entre un État qui apparaît de plus en plus comme une production idéologique, institutionnelle et économique externe (de l'étatisme laïque français au libéralisme et à la démocratie, en passant par la dictature et le modèle socialiste) et une société malienne qui se défie de cet État et se recentre sur elle-même au gré d'une réislamisation qui charrie largement l'identité nationale.

La République schizophrène :

une société musulmane issue d'une histoire sans islam

Si, comme dit la chanson, « le dimanche à Bamako, c'est jour de mariage », le vendredi est sans conteste celui de la prière¹³³. 90 % des Maliens seraient musulmans : un chiffre repris un peu par-

tout depuis une décennie, voire amplifié par les acteurs religieux, mais que ne justifie aucune étude statistique. Il n'empêche que l'islam est de loin la religion majoritaire au Mali, sans pour autant réduire le citoyen malien à un *homo islamicus* : être musulman, au Mali comme ailleurs, n'épuise jamais le recours à d'autres pratiques magico-religieuses, pas plus qu'il signifie qu'on soit pieux ou même pratiquant¹³⁴. Mais le nombre de mosquées, d'écoles coraniques et de médersas sur le territoire témoigne de la centralité de l'islam dans la vie spirituelle et sociale malienne. De même, l'assiduité aux programmes religieux de la télévision le vendredi et à l'écoute des radios confessionnelles, le téléchargement de l'appel à la prière comme sonnerie de téléphone mobile ou le succès des radios commerciales qui diffusent des émissions hebdomadaires de débats animés par des religieux sont autant d'indices que l'islam n'est pas seulement une question de foi, mais aussi un espace d'expression de la modernité malienne. Au-delà de la prière collective du vendredi, qui vide les administrations à partir de midi, les fêtes musulmanes structurent étroitement le temps des Maliens, à commencer par la semaine célébrant l'anniversaire de la naissance du prophète (*Mawlid an-Nabî*), qu'on appelle Maouloud, et bien sûr le mois de jeûne du Ramadan, qui semble plonger les villes dans une sorte de léthargie économique, comme la Fête du Sacrifice (*Îd al-'Adhâ*), dite Tabaski, qui clôture avec faste le calendrier musulman et national, laissant les jours fériés de Noël et la Saint-Sylvestre – de plus en plus contestés – aux réjouissances profanes en discothèque.

Mais la centralité de l'islam ne s'arrête pas à la prière du vendredi et aux grandes fêtes calendaires. Qu'ils soient ou non pratiquants, la plupart des Maliens se réfèrent quotidiennement, quoique non exclusivement, aux normes juridiques de la charia en termes de valeurs sociétales (rapports homme/femme, mœurs, peine de mort), de médiation sociale (divination, sorcellerie, réconciliation, consensus) ou d'organisation de la vie fami-

liale (statut des personnes, mariage, divorce, décès, héritage)¹³⁵. En réalité, le recours aux tribunaux n'intervient qu'en dernier ressort et de façon marginale, révélant l'inadaptation des institutions judiciaires qui non seulement sont coûteuses, peu efficaces et corrompues, mais se fondent sur un droit positif occidental imposé à une société pour qui la référence juridique demeure le droit musulman (*fiqh*), accompagné de pratiques sociales plus ou moins codifiées¹³⁶.

Cette schizophrénie des normes, au sens d'une difficulté de l'État à partager son interprétation du réel avec sa propre société, se retrouve dans le positionnement international du Mali. En effet, si l'État malien est défini juridiquement sur le principe de la laïcité constitutionnelle, le Mali n'en est pas moins membre fondateur de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et partie prenante de multiples relations internationales avec le monde islamique, relations marquées par une dualité entre, d'un côté, l'Arabie Saoudite et sa réforme wahhabite, et, de l'autre, la Libye de Kadhafi qui soutenait la doctrine malékite¹³⁷. Ce positionnement permet au Mali de tirer profit d'une coopération extra-occidentale et de bénéficier des pétrodollars des pays du Golfe et du Maghreb. Mais cette diplomatie islamique permet aussi des médiations politiques internes «entre musulmans», donnant ainsi les gages d'une certaine sensibilité islamique à la population¹³⁸.

De fait, l'islam a profondément façonné l'histoire politique et religieuse de l'espace qui est devenu, le 22 septembre 1960, la République du Mali. Un nom qui témoigne d'ailleurs d'un premier paradoxe identitaire, puisqu'il s'agissait pour le régime socialiste de Modibo Keita d'établir un lien symbolique puissant entre l'empire médiéval du Mali et le Mali contemporain, laissant le mythe prendre le pas sur l'histoire. Le paradoxe tient pourtant moins à la référence à l'empire du Mali qu'au fait d'en avoir sélectionné les éléments préislamiques ou minimisé les aspects liés à l'islam, alors que les rares sources historiques se réfèrent à un

empire dont les élites, à commencer par le souverain, étaient islamisées¹³⁹. Or cette difficulté à assumer un passé marqué par l'islam n'est pas le seul fait de la République socialiste qui, comme telle, se devait de minimiser l'identité religieuse comme l'un des fondements de la nation. Une thèse soutenue récemment sur le Ballet national du Mali montre la continuité de cette vision d'État à travers les politiques culturelles des trois républiques qui se sont succédé de 1960 à 2012, occultant ou euphémisant le référent islamique comme si la mise en scène des savoirs, des arts, des cultures et des identités nationales devait avant tout illustrer la neutralité religieuse de l'État¹⁴⁰.

Sans invoquer plus avant l'importance de l'islam dans la structuration politique et identitaire de l'empire médiéval que fut le Mali, mais aussi le Songhaï qui lui succéda, sans parler non plus du califat de Tombouctou qui influença quasiment toute la moitié nord du territoire actuel du Mali de la fin du XVI^e au début du XIX^e siècle, il convient toutefois de nous arrêter brièvement sur les dynamiques politico-islamiques qui ont marqué l'histoire contemporaine de l'espace malien et qui expliquent en partie cette référence à la charia qu'exprime la société actuelle.

D'une réislamisation à l'autre : de l'islam élitaire à l'islam populaire

À partir du XVIII^e siècle, une forme d'organisation musulmane très particulière, connue sous le nom de « confrérie » (*tariqa*), a constitué une innovation en Afrique de l'Ouest¹⁴¹. Elle s'inscrivait dans un « réveil » religieux qui touchait alors l'ensemble du monde musulman et selon lequel il s'agissait (déjà) de prendre en compte les principes de l'islam dans la sphère du politique, impliquant une relecture des traditions prophétiques (*hadith*) et des prescriptions normatives de la charia afin de définir une base légale pour la nouvelle communauté musulmane¹⁴². Ce « réveil » engendra deux lectures doctrinales antagonistes dans le monde

sunnite : celle d'une réforme de l'école juridique malékite, qui se déploya en particulier au sein d'un confrérisme régénéré par un réexamen des traditions prophétiques, et celle portée par Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb, qui s'imposera d'abord en Arabie, et sera appelée « wahhabite ».

S'agissant de l'Afrique de l'Ouest, et avant même que cette réforme wahhabite ne bouscule l'ordre religieux qui dominait jusque dans les années 1940, ce qu'on peut appeler le réveil malékite se distingue par deux théories politiques de la société islamique réformée.

La plus connue est celle du modèle étatique imposé au moyen du *djihâd*, dont le prototype est le califat de Sokoto, fondé par Cheikh 'Uthmân dan Fodio dans le nord du Nigeria à la fin du XVIII^e siècle. Au Mali, ce modèle se réalise avec le califat de Sékou Amadou, qui s'impose au début du XIX^e siècle à partir du Macina pour s'étendre de Tombouctou à Ségou. Puis c'est au tour du *djihâd* d'al-Hâjj 'Umar al-Fûtî, qui, partant du Fouta sénégalais vers 1850, finit par affronter le califat du Macina, pour s'y substituer en 1862 et occuper à peu près le même espace.

Mais parallèlement à cette doctrine étatiste de l'islam, qui va marquer l'espace soudanais jusqu'à la conquête coloniale, un autre modèle politique, refusant l'usage de la force au profit de la soumission volontaire, est expérimenté dès le milieu du XVIII^e siècle par Sîdî al-Mukhtâr al-Kuntî, de la tribu arabe des Kunta de Tombouctou¹⁴³. Ce modèle sera appliqué dès la fin du XIX^e siècle, aussi bien par la très influente confrérie mouride du Sénégal d'Amadou Bamba, en lutte à la fois contre les Français et les pouvoirs locaux, que par la confrérie malienne centrée à Nioro et non moins influente, fondée par Cheikh Hamallah, lequel s'opposait tout autant au pouvoir des descendants d'al-Hâjj 'Umar qu'aux Français¹⁴⁴.

Nous verrons que la sphère islamique malienne actuelle continue à bien des égards à se réclamer de ces deux modèles antago-

nistes. Mais, quelle que soit l'option retenue, « à l'islam tranquille des conseillers du prince et des commerçants se substitue un islam militant, parfois guerrier, très critique envers les pouvoirs en place et luttant pour promouvoir un ordre religieux, et souvent politique, nouveau¹⁴⁵ ». Qu'il s'agisse de ceux qui affrontèrent les pouvoirs en place comme Sékou Amadou, al-Hâjj 'Umar, Samori, ou de ceux qui s'en éloignèrent comme Cheikh Hamallah, les acteurs islamiques de cette époque voient l'islam comme « une idéologie de mobilisation contre la tyrannie et l'absolutisme. On peut même [...] aller plus loin et avancer l'hypothèse suivante : ce que portent en eux ces mouvements, c'est la défense de la vieille société africaine ou plutôt de son modèle idéal, dont un des traits essentiels était la méfiance envers le Pouvoir¹⁴⁶ ».

On réalise alors que, bien loin de la doxa qui prévaut aujourd'hui, la colonisation est moins confrontée à des « ethnies » dépolitisées et des pouvoirs « païens » qu'à un espace où l'islam et l'État structurent fortement les pratiques sociales et les conceptions politiques de la fin du XIX^e siècle. Il ne s'agit pas pour autant de laisser croire que l'islam régissait de façon intégrale les sociétés de l'espace malien prénational. Mais la cohérence culturelle de celui-ci tient pour une large part aux imaginaires de la réislamisation, y compris lorsqu'ils se voient réinterprétés au gré de pratiques, de savoirs et d'« objets forts » liés aux initiations ou aux cultes anti-sorciers¹⁴⁷.

De fait, si la conquête coloniale française se confronte à des pouvoirs musulmans qui font la gloire des colonels Archinard (qui défait les États islamiques de Ségou et Bandiagara) et Bonnier (qui prend Tombouctou) ou du capitaine Gouraud (qui procède à l'arrestation de Samori), la colonisation elle-même a eu un impact décisif sur la formation en Afrique de l'Ouest de ce qu'on a pu appeler une « sphère islamique¹⁴⁸ ». C'est d'abord la conséquence, sinon d'une libre circulation, du moins d'une circulation plus libre des personnes et des biens au sein de l'espace

colonial¹⁴⁹. Elle bouleverse les anciens pouvoirs économiques, politiques et religieux qui se voient paupérisés et marginalisés à mesure que le commerce vers la métropole fait émerger biens, villes et acteurs nouveaux. Peu à peu, surgit « une culture islamique plus standardisée et souvent centrée sur les nouvelles villes, un processus de mutation sociologique majeure lié à la transformation de l'économie politique en AOF¹⁵⁰ ». Cette sphère islamique se tourne alors vers un débat interne autour de la nature de la communauté musulmane, la Oumma, et sa direction. C'est au sein des confréries, notamment la *Tijâniyya*, que les conflits sur la guidance émergent dans la première moitié du XX^e siècle, avant que la réforme wahhabite, portée par des pèlerins et étudiants maliens revenus d'Égypte ou d'Arabie Saoudite, n'impose de nouveaux enjeux autour de la nature doctrinale et des fondements juridiques de la communauté¹⁵¹.

Quelle qu'ait été par ailleurs l'efficacité du contrôle et de la répression des autorités coloniales, la communauté musulmane ouest-africaine a ainsi suscité un espace de débats et de visibilité qui évoque à bien des égards une certaine sphère publique. Certes, elle interférera finalement peu sur la politique coloniale, et elle ne constituera pas non plus une base homogène dans la lutte pour l'indépendance ; elle offre néanmoins une forme de consensus social, culturel et identitaire à forte potentialité politique à la fin des années 1950.

Pourtant, le découpage territorial de l'AOF, à partir de 1958, qui va aboutir à la proclamation des indépendances, ne verra pas l'émergence politique de sphères islamiques à l'échelle nationale. Des idéologies mobilisent les élites intellectuelles africaines formées, pour la plupart, en métropole, et qui vont monopoliser la raison nationaliste et étatique. Au Mali, le socialisme, le panafricanisme et le tiers-mondisme portent au pouvoir une élite qui va particulariser le politique, au point de constituer une sorte de classe sociale fondée sur le savoir occidental, dont on observe

aujourd'hui encore les caractéristiques. De ce point de vue, les acteurs religieux se trouvent fortement disqualifiés. La colonisation était parvenue à imposer un « statut subalterne » à l'islam ; le nationalisme africain ne lui a laissé aucune place¹⁵². Pourtant, « alors que les nouvelles classes dirigeantes ont, dans leur ensemble, délaissé l'islam pour des idéologies étatiques, les classes et groupes dominés et marginalisés s'y sont souvent réfugiés et ont même trouvé en lui un extraordinaire moyen de résistance directe ou indirecte. [...] Face à un État qui cherche à détruire ou à contrôler les anciennes structures communautaires et à mettre en place une citoyenneté basée sur le rapport État-individu, l'islam a fait œuvre de recréation sociale. Le message religieux a en outre permis une lecture de la domination et la construction de nouvelles utopies. On peut donc dire que le « réveil musulman » tient surtout à sa capacité d'opposition à l'État. Il a formé une nouvelle culture politique populaire¹⁵³ ». S'inscrivant dans une conjoncture particulière qui voit la mise en place d'une économie libérale et l'injonction démocratique qui l'accompagne, ce phénomène engendre une visibilité accrue des acteurs, des discours, des lieux et des pratiques, et un passage du débat sociétal au débat social.

Démocratisation et sortie du politique

Dans l'Afrique de l'Ouest francophone, les indépendances nationales de 1960 se sont traduites, colonisation oblige, par la construction d'une série d'États-nations inspirés du modèle français – forme républicaine, jacobinisme bureaucratique, laïcité constitutionnelle et même idéologie d'« État providence ». Quelle qu'ait été leur évolution politique au cours des vingt-cinq années qui suivirent les indépendances – socialisme africain, despotisme éclairé ou dictature militaro-affairiste –, ces nouveaux États ont été sommés d'opérer, à partir du milieu des années 1980, une mutation économique radicale qui s'inscrit dans un contexte in-

ternational marqué à la fois par la révolution iranienne de 1979, quand le monde assista à la déroute symbolique des États-Unis face à un État islamique, par la chute du Mur de Berlin en 1989, qui marqua la fin de l'URSS et la « défaite » de l'idéologie communiste, enfin par l'avènement global du libéralisme, subsumé à travers les notions de « démocratie » et de « bonne gouvernance », et entérinant cette nouvelle « économie morale » du capitalisme qu'est la mondialisation¹⁵⁴.

C'est dans ce contexte que le Mali s'engage, de façon plus ou moins contrainte, à assainir sa dette publique, considérée comme le principal facteur de son sous-développement, sous l'égide des bailleurs de fonds supranationaux. Ce pilotage économico-financier, pudiquement appelé « ajustement structurel », passe par une réduction drastique du fonctionariat et l'externalisation de certaines activités économiques, où le secteur marchand et concurrentiel était alors jugé plus qualifié. Certains résultats spectaculaires en Asie du Sud-Est ou en Amérique du Sud ont pu être imputés, à tort ou à raison, à cette politique. Mais l'État malien, qui avait à peine trente ans d'existence, restait politiquement et socialement fragile, tandis que ses infrastructures économiques et juridiques étaient trop faibles pour supporter cette ouverture libérale. D'où la perte de certaines recettes publiques, un alourdissement du chômage lié à la baisse des recrutements dans la fonction publique, un renchérissement des produits alimentaires et une limitation du domaine d'intervention de l'État dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et, plus généralement, des politiques publiques de développement.

Parallèlement à cette mutation économique forcée, et à la suite du discours prononcé par François Mitterrand à la Baule en 1990, s'enclencha une série de processus démocratiques en vue d'instaurer le multipartisme, les libertés publiques et la libéralisation des organisations¹⁵⁵. La société malienne adhéra à ce changement politique et à la redéfinition des fondements de son État-nation ;

mais le processus démocratique à l'œuvre, évacuant rapidement tout clivage idéologique, se réduisit peu ou prou à l'affirmation d'une société civile financée, pour l'essentiel, de l'extérieur¹⁵⁶. Ce qui donna lieu à un véritable désenchantement politique.

La société malienne amorce alors une spectaculaire sortie du politique, à mesure que l'autorité morale et le rôle de l'État sont remis en cause par l'économie libérale, et que la société civile échoue à constituer l'espace public espéré. De fait, à partir des années 2000, les élites sociales issues de ce processus constituent une nouvelle bourgeoisie politico-financière qui rompt avec les modes de vie et les aspirations d'une société paupérisée par l'économie libérale en mettant en place une « informalisation » à la fois de l'État et de l'économie : la corruption, le népotisme et le clientélisme qui prévalaient depuis l'époque coloniale sont redéfinis dans la sphère restreinte des grands commerçants, des entrepreneurs de travaux publics et des hauts fonctionnaires, parfois reconvertis en « courtiers en développement », rompus à ces pratiques à la fois informelles et normatives qu'on a appelées non sans humour les « dessus de table »¹⁵⁷.

D'où une défiance de plus en plus exacerbée à l'égard de l'État, des institutions publiques et des partis, qui mettent à mal les économies morales liées au régime de clientélisme et de corruption antérieur qui garantissait une certaine stabilité sociale – de fait, le système clientéliste et corruptif d'État qui prévalait largement sous le régime de Moussa Traoré a pu compenser localement la non-redistribution étatique par un népotisme et une « corruption juste », au sens où l'on distingue la corruption « accaparatrice » de la corruption « redistributive »¹⁵⁸. À ce démantèlement planifié de la raison politique, qui a fait de l'État une sphère spécialisée dans les affaires et la rente du développement, s'est ajoutée la décentralisation radicale mise en place à partir de 1993, elle aussi conforme au modèle libéral de la « bonne gouvernance » : il s'agissait a priori d'appuyer la démocratisation, de susciter une

société civile locale et de renforcer l'autonomie juridique des collectivités pour permettre leur développement économique ; en fait, la décentralisation opérera sous l'angle de la « décharge » de l'État et entraînera un effet démultiplicateur du régime de corruption en accentuant les inégalités par une redistribution restreinte¹⁵⁹.

Pourtant, la société malienne n'a pas renoncé à s'impliquer dans les affaires de la cité. Elle a procédé à un transfert de cette même raison politique vers la sphère religieuse et amorcé une re-définition de l'espace public qui n'était guère envisagée au début des années 1990. Si le conflit armé au Nord a montré que la théorie du *djihad* comme mode de conquête politique n'est pas absente de l'imaginaire malien, d'une manière générale, la dimension politique de la sphère islamique malienne se situe plutôt dans la reprise en main des services sociaux dévolus à l'État¹⁶⁰.

De l'association à l'ONG : une action islamique libérale

La dynamique sociale de l'islam au Mali s'accroît à la fin des années 1970 et s'amplifie tout au long de la décennie 1980, quand se multiplient les organisations musulmanes non déclarées. Mais c'est avec l'arrestation du président Moussa Traoré, le 26 mars 1991, puis la mise en place de la Troisième République, que le processus s'accélère. À l'instar des acteurs politiques et de ceux de la société civile qui émergent alors, pour les acteurs islamiques, il s'agit de se constituer en une force sociale nouvelle. Au cours de l'élaboration de la Constitution par la Conférence nationale, l'Association malienne pour l'unité et le progrès de l'islam (AMUPI), l'association unique créée en 1980 pour organiser et contrôler les activités musulmanes du pays, milite dès lors pour la possibilité de fonder des partis religieux. Cette option sera écartée ; en revanche, la libéralisation juridique des organisations aboutira à la création d'associations musulmanes déclarées, per-

mettant l'expression publique, l'institutionnalisation et la compétition religieuses¹⁶¹.

Dans cette logique de constitution d'une « société civile islamique », on observe dès la fin de la décennie 1990 un transfert progressif d'intellectuels, d'acteurs politiques et de fonctionnaires vers la sphère islamique¹⁶². Cette tendance se renforce dans les années 2000, avec un certain nombre d'initiatives de l'État affichant son soutien financier aux associations musulmanes (Maouloud, Fondation pour l'enfance, Mois solidarité Ramadan, etc.), mais aussi des alliances plus ou moins ponctuelles conclues entre certains leaders politiques et des organisations musulmanes, voire des partis revendiquant une morale islamique¹⁶³. Enfin, au tournant des années 2000, d'autres acteurs issus du monde de l'entreprise s'engagent dans la sphère islamique. Peu sensibles à la formation étatiste et néomarxiste qui caractérisait les élites maliennes, ces nouveaux venus s'inscrivent dans une doctrine où libéralisme et morale religieuse s'allient pour penser l'action sociale et politique au-delà de l'État.

Ces acteurs qui rallient les organisations musulmanes font peu à peu émerger une nouvelle modernité religieuse qui articule foi, morale publique, rationalisation et réflexivité, et croise in fine économie morale et économie de marché. De fait, un certain nombre d'ONG islamiques maliennes apparaissent dès le milieu des années 1990 et surtout après 2000 dans le sillage des organisations internationales des pays du Golfe (Wamy, Al-Muntada), de Libye (Association mondiale de l'appel islamique), du Pakistan (Humanity First), ou encore de Grande-Bretagne (Islamic Relief). Cette requalification des associations en ONG caritatives permet de consolider les réseaux d'activités classiques : réislamisation, enseignement, médiations sociales. À Bamako, on passe de 200 mosquées en 1988 à plus d'un millier aujourd'hui, tandis que le nombre d'enfants de moins de 13 ans scolarisés dans les médersas atteindrait 30 %, même si un tel accroissement tient aussi au

fait que les médersas sont les seuls débouchés possibles pour les diplômés revenus des universités islamiques des pays du Maghreb ou du golfe Persique et même s'il est bien difficile de dire si ce phénomène signifie que les parents sont « contre l'école publique ou pour l'islam¹⁶⁴ ».

Mais ces ONG suscitent également de nouveaux secteurs d'activités (aides alimentaires, consultations médicales, assistance sociale), bénéficiant d'une reconnaissance populaire à mesure qu'elles investissent l'espace des services sociaux. Les acteurs musulmans ne se gênent d'ailleurs pas pour dénoncer le retrait, voire l'abandon des politiques publiques en matière de protection sociale, même s'ils sont tout à fait conscients qu'ils bénéficient là de l'idéologie libérale en faveur du secteur privé et prônent désormais une externalisation du social. Si cette position était initialement portée par les wahhabites, elle est désormais partagée par toutes les mouvances, à commencer par les prêcheurs qui voient dans le caritatif une expression moderne, globalisée et rentable du charismatique. Or ce passage de la charité à la solidarité révèle moins une tendance « post-islamiste », qu'un processus de politisation de la sphère islamique malienne¹⁶⁵. L'action de ces ONG islamiques ne renforce pas seulement la légitimité sociale de l'islam ; elle réinvestit aussi l'État « providence » et récupère la solidarité et l'idéologie développementaliste qui caractérisent l'action sécularisée de l'État.

L'islam, nouvel espace public

Cette densification de l'action sociale de l'islam et ce passage de l'association à l'ONG s'inscrivent dans une effervescence du religieux de plus en plus visible dans l'espace public. On a vu que des réislamisations successives s'inscrivaient dans la longue durée et que des séquences d'intensification et de retrait n'ont cessé de jalonner l'histoire de l'espace malien ; mais les dynamiques qui s'enclenchent dans les décennies 1980 et 1990, les stratégies des

acteurs, le contenu de leurs messages, leurs modalités de diffusion, les formes d'adhésion suscités sont autant d'indices d'une véritable transformation du champ islamique et de ses rapports avec les sphères politique et économique. Cette réislamisation concerne en réalité toute l'Afrique de l'Ouest, charriant le désir d'une refonte éthique du politique, de l'économique et des pratiques culturelles autant que culturelles¹⁶⁶. Mais au Mali, du fait de l'importance numérique de la communauté musulmane et de la défiance à l'égard de l'État, les mouvements religieux, depuis une vingtaine d'années, s'affrontent, se répondent et interpellent les pouvoirs publics en enclenchant de larges mobilisations sociales. Imams, oulémas, prêcheurs, toutes tendances confondues, tendent à s'imposer comme autant de médiateurs en compétition entre la population et l'État. Peu à peu, une certaine opinion islamique voit ainsi le jour, à mesure que les débats instaurés autour des messages religieux s'imposent dans l'espace public.

Les modes de diffusion de ces messages sont variés. À côté du prêche du vendredi dans les mosquées, on trouve des supports médiatiques divers (radio, télévision, internet), des prêches sur les places publiques ou dans les stades et jusqu'à la musique dite soufie qui, empruntant au répertoire griotique, au rap, au slam, au reggae ou au coupé-décalé, s'impose sous le terme *zikiri* (de l'arabe *zikr*, «rappel, répétition [du nom de Dieu]») comme un nouveau genre musical populaire tout autant qu'une forme de prédication par le divertissement destinée à la jeunesse¹⁶⁷.

L'insertion du religieux dans l'économie est tout aussi élargie, dans la mesure où ces initiatives diverses sont évidemment financées. À côté de la *zakat*, invoquée comme une fiscalité parallèle servant l'intérêt général, les sources de financement se diversifient, allant des produits de l'enseignement à ceux liés aux bénédictions, en passant par les revenus du BTP (transport de sable, briques et main-d'œuvre) ou de l'industrie culturelle. Enfin, aide humanitaire, subventions de l'État et mécénat alimentent de façon

conséquence les activités religieuses, tandis que l'accroissement du nombre de pèlerinages commémoratifs sur les tombeaux de saints (*ziyara*) depuis une bonne dizaine d'années tend à mettre en place une économie touristique du religieux. Ces ressources financières croissantes offrent aussi une plus grande autonomie à la sphère islamique dans des débats où elle paraît d'autant plus légitime que les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales les délaissent. Elle est ainsi en mesure de produire une certaine critique sociale à leur égard et, tandis que les musulmans s'affirment de plus en plus comme consommateurs, employeurs, investisseurs et producteurs, c'est l'économie morale générée par le religieux qui pèse alors de façon non négligeable sur l'économie de marché. Ce faisant, l'activité économique de la sphère islamique agit de plus en plus sur les ressources de l'État libéral, lequel voit désormais ces acteurs musulmans comme des partenaires potentiels lui offrant en retour une sorte de « caution islamique¹⁶⁸ ».

Dernier aspect de la reconfiguration de l'espace public malien par le religieux : l'homogénéisation, qui traduit politiquement le phénomène de standardisation observé dès la fin des années 1950 en AOF. De fait, en dépit des conflits qui ont opposé et opposent encore malékites et wahhabites, les discours publics sont de plus en plus consensuels : le port du voile, la critique du « maraboutage » ou des cérémonies sociales trop dispendieuses, la condamnation de l'adultère et de l'homosexualité, la défense de l'excision sont largement partagés et témoignent de cette homogénéisation des opinions et des pratiques issues des prêches locaux, mais aussi des fascicules ou des sites internet contrôlés par des organisations wahhabites dotées de moyens financiers conséquents.

Des usages de la tradition

Jusqu'au milieu des années 1990, la caractéristique majeure de la relation entre l'État malien et la sphère islamique pourrait être définie comme celle de l'accommodement, au sens où l'État re-

connaissait et même institutionnalisait l'action pondératrice de l'islam. La République socialiste de 1960 a sans doute été moins accommodante, au point que le régime dictatorial de Moussa Traoré qui suivit a pu paraître à certains égards « pro-islamique » – défense des intérêts des commerçants musulmans menacés par le régime précédent, renforcement de la diplomatie vers les pays musulmans, création de l'Association malienne pour l'unité et la promotion de l'islam, conventionnement des médersas, augmentation des programmes religieux dans les médias¹⁶⁹... La République libérale proclamée en janvier 1992 oscillera quant à elle entre contrôle et reconnaissance de l'islam sous Alpha Oumar Konaré, bienveillance et instrumentalisation sous Amadou Toumani Touré. De fait, d'un régime à l'autre, la doctrine de l'État se maintient : il s'agit de stabiliser l'ordre social et de neutraliser les effervescences de l'espace public.

Du point de vue des acteurs musulmans, cette logique de l'accommodement est un moyen assez efficace qui permet de transformer le pouvoir absolu en « pouvoir surveillé » et, ce faisant, y participent de façon périphérique pour préserver une certaine latitude nécessaire à leurs activités prosélytes¹⁷⁰. C'est ainsi que les dynasties dites « maraboutiques » animent des réseaux confrériques mêlant, là aussi, économie morale et économie de marché, en s'impliquant dans la vie sociale et politique¹⁷¹. Souvent considérés comme particulièrement compatibles avec la République, ces clans religieux ont investi une voie qui se situe à mi-chemin entre l'intramondain et la spiritualité, délaissant en apparence les « utopies populaires » que sont l'*hégire* (retrait du monde), le *djihâd* (guerre sainte) et l'arrivée du *mahdi* (rédemption)¹⁷². Cette proximité entre action publique, économie et foi a permis de perpétuer le charisme de ces chefs religieux, tout en légitimant l'autorité morale de la République, puisqu'elle participait de la représentation d'une continuité de l'État, sphère de prédation à la fois nécessaire et surveillée.

Mais ce charisme requis pour préserver une tradition clanique, son autorité et son économie peut également être un moyen de rupture avec cette même tradition, s'inscrivant alors non plus dans une logique d'accommodement mais dans celle de l'autonomie. Certes, le modèle porté par les clans maraboutiques est bien celui d'une mise à distance négociée du pouvoir politique. Mais l'accommodement, qui se traduit de façon triviale par le fait que le pouvoir économique du clan est largement épargné par la prédation étatique, tient aussi à la préservation de la légitimité respective des deux grandes traditions de l'autorité que sont le soufisme et l'étatisme. Citons à ce propos le cas du prêcheur Chérif Ousmane Madani Haïdara et de son organisation Ançar Dine (de l'arabe *Ansâr ad-Dîn*, « ceux qui aident la religion ») – sans lien avec Ansar Dine, l'un des principaux protagonistes du conflit armé malien¹⁷³. Fondée en 1991, l'association Ançar Dine est une organisation à la fois populiste, internationaliste et afrocentrée qui porte la critique sociale à l'égard de l'État tout en se voulant une puissante alternative à l'*establishment* musulman constitué des wahhabites et des aristocraties religieuses : Chérif Haïdara conteste l'ordre établi en proposant de refonder un peuple religieux autour de ces cadets sociaux que sont les femmes, les jeunes diplômés sans emploi, les paysans illettrés et tous les déclassés. À travers un réformisme autonome, il s'agit de forcer la norme bourgeoise par un militantisme autant fondamentaliste que moderniste, en opérant d'abord dans la sphère intime et familiale, puis dans l'espace de proximité du quartier et enfin à l'échelle nationale. À travers une action islamique vécue en tant qu'action sociale et de développement, Ançar Dine propose une série de règles aux vrais croyants, censés former les prémices d'une société à la fois juste et pieuse. Ces règles passent par une exigence de la « transparence » de soi et du groupe vis-à-vis de l'extérieur, en rupture avec les pratiques arbitraires et occultes des acteurs politiques et religieux, permettant de conquérir sa

propre existence sociale et économique et, ce faisant, de refonder un peuple religieux qui s'efforce de remettre la cité en ordre hors de l'État. Des mouvements similaires, quoique d'ampleur moindre, ont émergé à partir des années 2000, notamment la Communauté musulmane des soufis du Mali, fondée par Cheik Soufi Bilal Diallo, et le groupe de Soufi Adama Yalcouyé. Contrairement à Chérif Haïdara qui reprend en partie la tradition de la guidance confrérique, ces jeunes leaders charismatiques sont quant à eux en rupture avec la tradition à travers une opération de «traditionalisation», ou d'«invention de la tradition», qui passe notamment par la récupération du terme «soufi» emprunté aux confréries et par l'évocation d'une théologie bricolée de retrait du monde. Inspirée de l'idéal de la communauté pieuse et du «saint vivant» (*waliy*), cette théologie doit toutefois être pondérée par une intrusion régulière dans l'espace public, et par une forme d'accommodement garantissant le financement de ces entreprises qui se prétendent hors de la cité¹⁷⁴.

Enfin, entre la stratégie d'autonomie des prêcheurs charismatiques et celle de l'accommodement réciproque des clans religieux, il existe un troisième usage de la tradition qui pose de façon centrale le principe politique de l'islam. Ce courant, qui se réfère aux «pieux ancêtres» (*salaf as-salih*), c'est-à-dire les trois premières générations de l'islam, est porté par la réforme wahhabite. Pour autant, cette réforme wahhabite est au Mali aussi légitime que les autres. Certes liée à l'action politico-religieuse de la dynastie saoudienne, elle jouit cependant de sa propre historicité dans l'espace africain, et tout particulièrement au Mali¹⁷⁵. Au-delà des aspects matériels et rituels singuliers (port de la barbe, djellaba, voile noir, prière les bras croisés sur la poitrine...) requis comme autant de marqueurs, le wahhabisme propose surtout une expérience individuelle différente de l'islam : il invite le fidèle à ne plus seulement considérer sa pratique vis-à-vis de son environnement social, mais à se situer comme membre d'une

oumma universelle qui se réforme, et à engager une rupture rationaliste autour du savoir islamique, afin que l'individu musulman soit débarrassé de toute médiation avec Dieu¹⁷⁶. Certes, en contestant ainsi la tradition de la guidance charismatique et du culte des saints, les wahhabites s'opposent de façon radicale aux autres composantes de l'islam malien. Mais ils n'en demeurent pas moins des acteurs majeurs de celui-ci, et ce dès les années 1940, en forçant les malékites à réagir et adopter à leur tour une approche plus réflexive autour d'une réforme éducative parallèle¹⁷⁷. La consolidation de la réforme wahhabite depuis l'Arabie Saoudite au début du XX^e siècle fut d'ailleurs l'œuvre d'oulémas venus, entre autres, de l'Ouest africain, tels le Malien 'Abdurrahmân Yûsuf al-Ifriqî et son élève nigérian Cheikh 'Umar b. Muhammad Fallâta, qui, en qualité de directeurs de collèges religieux à La Mecque et à Médine, participèrent activement à la diffusion de la doctrine wahhabite auprès des pèlerins et des étudiants maliens, comme Mahmoud Dicko, l'actuel président du Haut conseil islamique du Mali, qui eut 'Umar Fallâta comme professeur¹⁷⁸.

La République et le « parti de l'islam » : un peuple, un but, une foi ?

Il ne s'agit pas ici de poser un lien de cause à effet entre l'activité du « salafisme wahhabite », qui ne remet pas (ou plus) en cause la légitimité des malékites en tant que musulmans, et celle du « salafisme djihadiste », qui prône quant à lui le *Takfirî* ou *Takfir wal-Hijra* (« Anathème et Exil ») dont se réclame AQMI, mais aussi le MUJAO réputé plus malien, c'est-à-dire l'élimination, certes des non musulmans, mais aussi des musulmans qui se voient ici accusés de « superstitions » (*khurâfât*) et d'« innovations blâmables » (*bida'*). Il ne s'agit pas non plus d'aborder les influences plus ou moins radicales des mouvements *salafi* qui prévalent dans le Nord du Mali depuis au moins une vingtaine d'années, ni de

trancher sur le rôle du *Djamâ'at al-Tabligh*, par exemple, auprès des jeunes chômeurs en perte de repères, expliquant pour certains leur radicalisation au sein des mouvements djihadistes¹⁷⁹. Ce dont il s'agit ici, c'est simplement d'esquisser une mise en contexte du salafisme institutionnel au Mali, à travers la montée en puissance de la réforme wahhabite.

Sous le régime de Moussa Traoré, les wahhabites ont acquis une position privilégiée, d'abord en retour de leur soutien au coup d'État contre un régime socialiste qui nuisait à leurs activités religieuses et commerciales, puis en monnayant leurs liens avec l'Arabie Saoudite et la Banque islamique de développement, permettant ainsi à l'État malien de bénéficier d'environ 600 millions de dollars dans la décennie 1970-1980¹⁸⁰. L'Arabie Saoudite et ses partenaires n'ont pas été les seuls à financer des réalisations au Mali : la Libye y a aussi largement investi, précisément pour concurrencer la diplomatie prosélyte des Saoudiens ; mais le régime de Moussa Traoré a permis une importante médiatisation de l'islam à la radio et à la télévision et, en la matière, les wahhabites surent mieux utiliser cette ressource que les malékites qui, tout au moins au début, acceptaient difficilement de se faire enregistrer¹⁸¹. Il en va de même pour l'AMUPI, conçue autant pour organiser la sphère islamique que pour atténuer le clivage entre wahhabites et malékites¹⁸² : les wahhabites seront très actifs au sein des instances nationales de l'AMUPI en s'attachant à institutionnaliser et normaliser leur réforme, témoignant tout autant de leurs connaissances « branchées » sur le monde islamique que de leurs ressources financières et leur savoir faire organisationnel.

Avec la révolution démocratique de 1991 et la libéralisation des organisations, les wahhabites se voient un temps fragilisés par la perte du monopole de pensée que permettait l'AMUPI, au profit des associations musulmanes de toutes obédiences qui se multiplient alors. Mais très vite, ils se reprennent et développent réseaux d'éducation, cercles de réflexion, associations et médias qui vont

leur permettre d'interpeller massivement l'opinion publique. Si la première présidence du Haut conseil islamique du Mali (HCIM), créé à l'initiative d'Alpha Oumar Konaré en 2002, leur échappe de peu, ils s'en saisissent dès le renouvellement de l'institution en 2008 et constituent un Bureau exécutif dont 30 des 33 membres sont réputés wahhabites. Cette conquête ne doit rien à la représentativité doctrinale, puisque l'école malékite est toujours majoritaire au Mali ; elle doit tout en revanche au savoir-faire des wahhabites et à leur capacité à proposer un certain consensus islamique, là où les malékites se singularisent par des logiques charismatiques concurrentes. Forts de cette position institutionnelle qui les place au centre des relations entre la sphère islamique et l'État, les wahhabites vont dès lors s'engager dans une démarche politique inédite, visant à la fois un entrisme étatique et la constitution de ce qu'il convient d'appeler un « parti de l'islam¹⁸³ ».

Dès 2009, ils reprennent le dossier de la réforme du code de la famille et des personnes, engagé depuis 2000, et l'utilisent pour mobiliser massivement l'opinion publique en faveur de l'islam. Alors que le HCIM participait depuis l'origine aux commissions techniques, les wahhabites sensibilisent l'opinion, à travers les médias, les prêches et les réunions, pour dénoncer ce projet qualifié de « copie » du code français. En se fondant sur la charia, les critiques se concentrent notamment sur les droits successoraux des enfants illégitimes, perçus comme une reconnaissance implicite de l'adultère, et la coresponsabilité juridique des époux, qui introduirait l'idée d'égalité entre homme et femme. Enfin, le HCIM en profite pour militer en faveur de la légalisation du mariage religieux et forcer ainsi le monopole juridique de l'État en la matière. L'Assemblée nationale vote pourtant la réforme à l'unanimité moins une abstention, conduisant le HCIM à organiser une manifestation publique et un meeting au Stade du 26 Mars de Bamako, qui vont contraindre le président Amadou Toumani Touré à un coup d'État constitutionnel par l'annulation du vote

souverain. Sous la pression du HCIM, qui tient désormais à imposer la marque de l'islam dans cette réforme sociale majeure, un réexamen du projet a lieu ; il aboutira à un nouveau texte fortement marqué par le HCIM, adopté le 2 décembre 2011. Ce faisant, le HCIM a non seulement fait reculer le pouvoir, mais il l'a discrédité en tant que porteur d'une vision sociétale « néo-coloniale », au regard de sa proximité avec le code français. Il a enfin jeté le soupçon sur le très populaire Chérif Haïdara, l'un des trois membres non wahhabites du Bureau exécutif du HCIM, qui était parti très opportunément en visite à l'étranger au moment du vote de 2009...

Ayant ainsi simultanément affaibli leur principal adversaire, suspecté de collusion avec un pouvoir qui légifère contre l'islam, et discrédité ce même pouvoir qualifié de suppôt de l'Occident, les wahhabites maintiennent la pression autour des élections générales prévues pour mai 2012. Non seulement ils exigent une transparence absolue, dénonçant les pratiques des élections antérieures, mais ils appellent les musulmans à voter en faveur du candidat qui soutiendra le mieux la cause de l'islam, notamment en créant un ministère des Affaires religieuses. S'agissant de la transparence démocratique, le HCIM aura gain de cause dès 2011, avec l'élection de son Secrétaire général à la présidence de la Commission électorale nationale indépendante, plaçant ainsi les musulmans, et singulièrement les wahhabites, en position d'arbitre électoral institutionnel. Si le coup d'État de mars 2012 suspend le processus électoral et les promesses qui ont pu être faites par les candidats, un ministère des Affaires religieuses et du Culte sera pourtant créé en août 2012, sur décision propre du Premier ministre provisoire, et confié à l'un des membres du HCIM.

C'est dans ce contexte de délégitimation de l'État et d'émergence d'un « parti de l'islam », non au sens constitutionnel du terme, mais comme opinion musulmane qui a pu imposer à l'État et aux partis des accommodements sans précédent, que

le conflit armé au Nord du Mali éclate, en janvier 2012, bientôt suivi du coup d'État militaire en mars. Dans ce chaos institutionnel, et dans un conflit qui va passer d'une revendication ethno-indépendantiste à une application de la charia, le clivage entre wahhabites et malékites s'affirme publiquement. Afin de contrer les wahhabites qui, sous couvert du HCIM, semblent prendre en otage l'électorat musulman, un Groupement des leaders spirituels musulmans du Mali se constitue péniblement, à l'initiative de Chérif Haïdara, fin octobre 2011. Il s'agit de réclamer le rétablissement de la représentativité doctrinale de l'islam malien au sein du HCIM, mais aussi le maintien d'une séparation stricte entre le politique et le religieux, s'opposant au « parti de l'islam » au profit d'une réaffirmation de la règle républicaine et de l'autonomie des organisations musulmanes en tant que simples composantes de la société civile malienne.

Le clivage tourne brusquement à la polarisation, à la suite d'une interview que le président du HCIM, Mahmoud Dicko, donne dans le journal *L'Aube* du 19 janvier 2012, où il se déclare en faveur d'une « république islamique » au Mali, sous réserve de respecter le jeu démocratique. La portée de ces propos, lancés deux jours après le début de l'insurrection du MNLA au Nord, redoublera avec la proclamation d'un « État islamique de l'Azawad » en juillet 2012, quelques semaines après le début de la destruction des mausolées de Tombouctou qui visait de façon spectaculaire à faire table rase des traditions musulmanes antérieures au *djihâd*, et notamment des pratiques soufies dénoncées par la raison salafiste. On a pu s'étonner que le président du HCIM mette plusieurs jours avant de condamner publiquement ces profanations – délai qui sera interprété comme le signe qu'il ne désapprouve pas cette violence à l'encontre de la tradition soufie, et opérant une certaine collusion entre la vision salafiste des wahhabites et celle des djihadistes ; mais c'est surtout l'initiative unilatérale qu'il prend en septembre 2012 qui lui sera reprochée : il met en

effet en place un atelier interne au HCIM en vue d'établir une charte sur les conditions raisonnables d'application de la charia, destinée à servir au dialogue avec les djihadistes d'Ansar Dine et du MUJAO. Le pouvoir exécutif n'a finalement pas permis au HCIM d'aller plus loin.

De fait, l'irruption publique (et internationale) du terme de charia dans le conflit a permis aux wahhabites d'actualiser la notion de Loi islamique, instrumentalisant à cet égard une opinion qui, si elle adhère assez largement à la charia, l'entend d'abord au sens de justice – justice sociale, économique, judiciaire et policière –, et non comme base constitutionnelle. De ce point de vue, l'intervention militaire française et la libération des villes du Nord révéleront combien cette charia portée par les djihadistes avait œuvré finalement à l'encontre de la demande sociale de justice. Au nom d'une charia appliquée de façon interprétative, notamment en rejetant la jurisprudence qui impose une quasi-impossibilité procédurale d'appliquer littéralement les textes, les djihadistes ont commis des violences, des viols, des destructions, des exactions de toutes sortes et nié aussi bien la culture musulmane des populations que les individus eux-mêmes.

Les Maliens sont aujourd'hui nombreux à considérer que les wahhabites se sont lancés dans une aventure dangereuse en tentant de récupérer le salafisme promu par les djihadistes. Le rapport de force qui prévalait il y a encore quelques mois en leur faveur s'est inversé ou tout au moins rééquilibré, conduisant le HCIM à saluer la défaite des djihadistes et même à s'insurger contre les propos du président égyptien accusant la France de néocolonialisme. De toute évidence, le projet d'un État islamique au Mali, de forme républicaine ou non, n'apparaît plus comme un scénario réaliste, pour le moment. Pour autant, il est clair que le référent islamique et les acteurs musulmans vont peser de plus en plus dans le champ politique. D'ores et déjà, une plateforme comme «SABATI 2012» a ainsi appelé à voter pour le candidat qui sou-

tiendrait l'islam dans la perspective de l'élection présidentielle du 28 juillet 2013¹⁸⁴. Toute la question est de savoir si cette sphère islamique malienne très fractionnée, y compris dans le processus politique, en restera au pacte républicain et à l'action religieuse et sociale au sein d'une société civile redéfinie, ou si la tentation politique la gagnera à nouveau, pour peu qu'elle se voit exclue de la refondation sociale et économique de la République.

GILLES HOLDER

L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles

Présenté comme comprenant une quinzaine d'ethnies, le Mali a longtemps été considéré comme un pays stable ayant remarquablement accompli, ou tout au moins mieux que les autres, son processus de démocratisation. Parmi les facteurs explicatifs de cette réussite, l'absence de « conflits ethniques » est souvent citée, de même qu'un climat sociopolitique peu ethnicisé au regard des pays voisins : les relations entre les groupes ethniques seraient au Mali plus harmonieuses qu'ailleurs.

Pour s'interroger sur cette exception, il convient d'abord d'effectuer un retour sur le concept même d'ethnie, concept phare de l'anthropologie, pourtant mis à mal depuis plusieurs décennies par les anthropologues ; or ce sont des exemples maliens qui ont, en France, nourri cette réflexion critique et ce n'est peut-être pas le fruit du hasard. Il faut ensuite essayer de cerner les ethnies en présence, pour comprendre la place qu'elles occupent dans les relations sociales aux yeux des Maliens eux-mêmes. On pourrait alors tenter d'établir une sorte de cartographie ethnique

du pays. Faute de mieux, celle-ci reposerait sur trois critères : le rapport entre l'ethnie et le mode de production ; la localisation géographique des ethnies ; enfin les statistiques qui circulent dans les ouvrages scientifiques comme de vulgarisation. Or, en ce qui concerne les critères et les pourcentages qui fondent cette géographie sociale, leur fragilité tient à l'absence de statistiques nationales officielles, le critère ethnique n'étant pas pris en compte dans les recensements de la population malienne. Cette réticence à l'égard des statistiques, qui n'est pas sans rappeler la polémique que ces dernières suscitent en France, n'est en rien innocente. Elle s'inscrit au contraire dans la droite ligne des politiques culturelles menées sous les différentes républiques du Mali qui, tout en s'appuyant sur un récit national orienté vers un groupe socioculturel spécifique, ont poursuivi le même effort politique pour éviter tout affichage ethnique et valoriser les pratiques liant les groupes sociaux entre eux.

Qu'est-ce qu'une ethnie ?

Le concept d'ethnie s'est affirmé dans l'africanisme français suite aux travaux sur les Dogon entrepris par Marcel Griaule et son équipe au lendemain de la mission Dakar-Djibouti de 1933, qui ont peu à peu révélé un système cosmogonique complexe et cohérent : cet univers mythique, confondu avec la réalité sociale, a conduit à négliger l'examen des rapports des hommes entre eux et au monde qui les entourait, leurs moindres gestes ou propos trouvant systématiquement justification dans ce système de représentation ; enfermés dans un ordre et un temps mythiques, les Dogon, coupés de l'histoire et de leurs relations avec les autres groupes sociaux, ont alors magnifiquement illustré ce que l'on considérait comme une ethnie. L'ethnie est ainsi utilisée, dans le sens commun, pour désigner un groupe humain possédant un ensemble de traits socioculturels communs tels la langue, la religion ou les coutumes, et constituant une entité close fondée

sur des traditions immuables. La critique du concept a pourtant jalonné les sciences humaines, dans la littérature anglo-saxonne particulièrement, tandis qu'en France, la perspective constructiviste, rejetant les caractères substantiel, stable et isolé de l'ethnie, gagnait laborieusement, avec l'aide des historiens, la production anthropologique, sans pour autant enterrer ce concept central pour la discipline et servant concrètement à délimiter le champ d'observation de l'ethnologue¹⁸⁵. Dans l'histoire de l'africanisme français, la déconstruction du concept d'ethnie est avant tout rattachée au nom de Jean-Loup Amselle, qui publia en 1985, avec Elikia M'Bokolo, un recueil de textes augurant du mouvement de désethnicisation de la discipline qu'il ne cessa de nourrir par la suite¹⁸⁶; un article de Jean Bazin s'y attachait à démonter les détournements coloniaux et postcoloniaux de la catégorie, en suivant dans l'histoire la multiplication de sens et d'usages prêtés au nom « bambara », accolé au plus gros groupe ethnique du Mali¹⁸⁷. Cinq ans plus tard, ce sont les groupes peul, bambara et malinké qui firent l'objet d'un examen similaire sur une plus longue durée¹⁸⁸. Jean-Loup Amselle démontrait comment, dans l'histoire précoloniale de la région du Wasolon, où coexistaient des Peul, des Bambara et des Malinké, on n'était ni peul, ni bambara ni malinké par essence : des Peul pouvaient devenir bambara puis malinké et inversement.

Poursuivant sa démarche, il mettait au jour les mécanismes d'une « raison ethnologique » étroitement liée à l'entreprise coloniale et produisant une logique classificatoire adaptée à la politique des races établie par l'administration, qui visait, selon le principe « diviser pour régner », à découper les circonscriptions administratives en fonction de petits groupes présentant des traits socioculturels communs afin d'autonomiser ces derniers tout en établissant un contact direct entre administrateurs et administrés. Cette volonté d'établir des taxinomies composées d'entités nettes et antithétiques réfutait la souplesse des appartenances d'avant la

colonisation, résultant de rapports de force établis à l'intérieur de certains groupes aussi bien qu'entre groupes différents associés dans un même espace. L'analyse faite par Jean-Loup Amselle des transformations vécues aussi bien dans le temps que dans l'espace par les Bambara, les Peul ou les Malinké fut renforcée dix ans plus tard par l'ouvrage dirigé par Mirjam Bruijn et Han Van Dijk, dont les contributions démontraient que les mondes peul et mandingue, co-gestionnaires d'un espace rural et de ressources, étaient, bien que distincts, strictement inséparables : les Peul ont toujours été présents au sein du vaste « pays mandingue » et en ont dominé, selon les périodes, plusieurs zones – les éleveurs nomades étant incapables de survivre sans l'accès au grain, aux marchés et aux pâturages des agriculteurs sédentaires, éleveurs peul et cultivateurs mandingue devaient co-régir leurs activités réciproques¹⁸⁹. À côté de ces ouvrages, dont les deux premiers restent des références pour les études africaines voire pour l'anthropologie en général, différents articles invitèrent également à relativiser le concept d'ethnies maliennes. L'ethnie dogon, devenue une sorte d'archétype, a par exemple été analysée par Jacky Bouju qui, tout en soulignant que l'identité ethnique, dans le cas dogon, est une réalité au-delà du discours puisqu'elle nécessite pour perdurer une certaine étanchéité de ses frontières matrimoniales, consistait aussi en un projet culturel et une conception politique de l'identité, créant de la différence entre les groupes sociaux¹⁹⁰. Un article de Claude Fay analysait quant à lui le rapport de huit groupes ethniques en présence dans la région du Macina : refusant les assignations ethno-professionnelles qui leur étaient généralement attribuées, il soulignait la « complexité empirique » des réalités ethniques sur une zone donnée – complexité également mise en exergue dans les travaux des chercheurs maliens, notamment ceux de l'Institut des sciences humaines¹⁹¹.

Revenons enfin sur l'un des premiers textes consacrés à la question ethnique au Mali au lendemain de l'indépendance,

quand, en 1962, avec son œil de géographe, Jean Gallais a cherché à établir les différents critères permettant de définir les ethnies du pays : techniques d'exploitation de la nature, histoire, religion, organisation de l'espace¹⁹². . . Or l'examen de chacun de ces critères révèle tout autant leur caractère opératoire que leurs limites. Par exemple, les techniques d'exploitation de la nature, si elles sont traditionnellement connectées à un groupe ethnique particulier (Bambara agriculteurs, Peul éleveurs, Bozo pêcheurs. . .) sont en réalité variables. Ainsi, s'il est vrai que les Peul sont généralement éleveurs, on a vu dans la vallée du Sankarani des Peul se mettre à l'agriculture intensive et oublier leur langue tout en conservant leurs patronymes. Pour ce qui est du lien à l'histoire, si l'orgueil de certains événements historiques peut fournir un élément de cohésion du groupe (tel l'empire du Mali pour les Malinké), les exemples de conversion ethnique ne manquent pas. Ainsi, au cours des guerres du XIX^e siècle entre Bambara et Peul du Macina, des Peul établis depuis plusieurs siècles à proximité de villages bambara en ont adopté les patronymes. Face aux nombreuses limites des critères qui pourraient définir une ethnie, c'est finalement sur la possibilité de changer de groupe ethnique que se termine l'article : « Région privilégiée, les rives du Niger offrent des bases variées à cette définition pour chacun de ces groupes. Mais l'Africain de ces régions ne comprend pas l'appartenance à une ethnie comme une donnée naturelle qu'il est obligé de subir au même titre que sa taille ou la couleur plus ou moins foncée de sa peau. Il peut remettre en question cette ethnie et la "mutation" ethnique apparaît dans ces régions comme un fait sociologique de première importance¹⁹³. »

Fluidité de la catégorie

Si l'on s'en tient à la présentation classique des ethnies au Mali, en effectuant une synthèse de trois sites internet destinés à un public non spécialisé et dont les données se recourent, on constate que

trois ethnies composent tout d'abord le groupe culturel majoritaire, dit mandingue ; une dizaine d'autres sont ensuite généralement citées, que nous ferons apparaître ici selon leur importance numérique décroissante¹⁹⁴.

Le plus important est celui des Bambara (*Banmana* en langue locale), essentiellement agriculteurs : ils représenteraient plus d'un tiers de la population malienne. Les Bambara auraient, à l'origine, quitté la région du Ouassoulou, entre Sikasso et la Côte d'Ivoire, pour échapper à la domination des Malinké, puis atteint le Niger, dans la région de Ségou où ils créèrent au XVIII^e siècle un puissant royaume. Leur zone d'implantation majeure s'étend du centre-est à l'ouest du Mali, entre les régions de Ségou et de Niono, du Bélédougou, du Kaarta entre Kita, Nioro et Koulikoro et, plus à l'est, de Sikasso. Dans l'ensemble de ces régions, les Bambara vivent en relation étroite avec d'autres ethnies. La langue bambara constitue la langue nationale du Mali.

Les Soninké (connus également sous le nom de Sarakolé ou de Marka) réuniraient environ 9 % de la population et vivent essentiellement dans l'ouest du pays, surtout le long de la frontière sénégalaise. À l'instar des Dioula de Côte d'Ivoire, ils sont par tradition colporteurs ; ils ont sillonné dans l'histoire précoloniale toute l'Afrique de l'Ouest.

Les Malinké (*Mandeka* en langue locale) représenteraient environ 7 % de la population malienne. Ayant joué un rôle historique déterminant à l'époque de l'empire du Mali (XIII^e-XVI^e siècles), ils sont établis au sud-ouest du pays, dans la vallée supérieure du Niger et dans les pays riverains des rivières Bafing et Bagoé.

Ces trois groupes ethniques, du fait de leur proximité étroite aux plans historique, sociologique, culturel et linguistique, sont donc, parfois, regroupés en un seul groupe, dit mandingue, qui correspondrait à peu près à la moitié de la population malienne, et dont on ne précise jamais en quoi il constituerait, ou non, un groupe ethnique.

Les Peul (*Foulbé* en langue locale) représenteraient environ 14 % de la population. Majoritairement éleveurs, ils sont présents tout le long de la frontière mauritanienne, de Kayes à Nioro, et sont surtout concentrés à l'intérieur de la boucle du Niger, dans les cercles de Mopti, de Djenné et du Macina. Ils ont joué un rôle important dans la construction, au XVIII^e siècle, du royaume du Macina.

Les Senoufo sont généralement considérés comme formant une seule ethnie avec les Minianka. Établis dans les régions de San, Koutiala et Sikasso, ils sont cultivateurs et représenteraient environ 10 % de la population malienne.

Les Touareg (Kel Tamasheq) sont répartis et divisés en plusieurs confédérations et tribus ne présentant pas un front uni. Pratiquant traditionnellement l'élevage pastoral, et plus récemment l'agriculture, ils occupent un vaste espace qui va de la zone saharienne à la zone soudanienne. Ils constitueraient, en y ajoutant les Maures, environ 10 % de la population malienne. Les Maures occupent quant à eux une frange de territoire au nord du Niger, de Gao à Tombouctou et toute la partie nord-ouest du pays.

Les Songhaï composerait environ 6 % de la population du Mali. À l'origine essentiellement cultivateurs et pêcheurs, ils sont installés dans la boucle du Niger, du lac Débo à la frontière de la République du Niger. Ils sont les héritiers de l'empire du même nom (XV^e-XVI^e siècles). Du fait de leur position géographique, leur histoire est la mieux documentée par les ouvrages des chroniqueurs de langue arabe.

Les Dogon, qui doivent leur célébrité à l'anthropologie, formeraient un peu plus de 5 % de la population totale du pays. Essentiellement cultivateurs, ils sont concentrés dans la région, nommée Pays dogon, qui s'étend de la falaise de Bandiagara au sud-ouest de la boucle du Niger.

Les Bozo, moins de 2 % de la population malienne, sont installés sur le Haut-Niger, dans le Macina et dans les régions de Ségou et de Mopti ; ils sont pêcheurs.

Les Bobo, agriculteurs, occupent un territoire limité au nord par les falaises de Bandiagara et au sud par les cercles de Kou-tiala et Sikasso. Ils représenteraient également environ 2 % de la population.

Le Mali est également composé d'autres groupes ethniques aux effectifs plus limités : les Diawara, les Khassonké, les Toucouleur, les Bwa – cette liste n'est pas exhaustive ; à quoi il faut ajouter un ensemble de groupes sociaux qui sont ou non qualifiés d'ethnie selon les sources.

Mais ce catalogue aux allures objectives mérite d'être observé de près.

Tout d'abord, les liens entre groupes ethniques et activités ou mode de production peuvent facilement être relativisés. Déjà, en 1962, Jean Gallais avait observé le passage d'un mode de production à un autre chez différents groupes, selon des contraintes diverses, aussi bien géographiques que climatiques ou sociales : ces mutations n'ont fait que s'accélérer depuis lors, notamment sous l'effet des sécheresses, de l'accroissement démographique et de l'urbanisation.

Le critère de la localisation des ethnies n'est pas plus pertinent. Il exclut tout d'abord un ensemble de groupes, en particulier d'éleveurs, caractérisés par des déplacements géographiques fréquents. Ensuite, il fait fi de la variabilité dans le temps de l'occupation de l'espace, observable chez tous les groupes. Prenons comme illustration le cas des Dogon, perçus comme occupant un espace si précisément délimité qu'il est qualifié de « pays ». Leur histoire sur la longue durée montre en réalité l'instabilité des frontières de leur territoire, variant au gré des flux et reflux de leur implantation. Subissant régulièrement la domination de groupes plus puissants qu'eux, les Dogon ont vécu au fil des siècles de longues périodes d'insécurité et de conflits (avec les Mossi, les Bambara, les Toucouleur entre autres), entraînant des replis réguliers sur la falaise et renforçant l'image d'une « ethnie

dogon» coupée du monde. Extraire de leur histoire ces périodes de reflux pour construire l'image d'une ethnie isolée nous conduit à oublier que les périodes d'accalmie ont vu cette population s'étendre sur des aires plus larges, comprenant une grande partie du plateau et de la plaine. Cette variabilité, qui n'est en rien propre aux Dogon, relativise de fait le critère territorial, qui fait en outre l'impasse sur une importante caractéristique des populations maliennes, celle des migrations internes. Pour citer à nouveau l'exemple des Dogon, rappelons que les travaux d'Isaïe Dougnon démontrent qu'un processus important de migration était en cours durant la période coloniale, et qu'on trouve aujourd'hui des villages dogon dans le sud du Mali¹⁹⁵. Enfin, le critère territorial ne tient pas compte d'une urbanisation extrêmement rapide, qui a favorisé la mixité sociale et brouillé les espaces culturels.

Si l'on s'en tient aux chiffres, on constate qu'ils requièrent encore plus de vigilance, puisque ces données peuvent être utilisées à tort et à travers, parfois à des fins stratégiques. Dans son entreprise de découpage découlant de sa politique raciale, l'administration coloniale, et plus précisément la Direction des affaires politiques générales du Soudan, a effectué en 1950 un recensement des populations par divisions administratives (cercles) et par races. Y figurent 30 races auxquelles est ajoutée une rubrique «divers». Datant de 1896, le mot ethnie restait encore peu utilisé; la «race» pouvait alors déterminer tout autant des caractéristiques physiques que des dimensions culturelles et linguistiques. La notion d'ethnie a par la suite remplacé, notamment sous la pression de l'Unesco celle de race, de plus en plus controversée. La plupart des groupes ainsi catalogués coïncident avec ce qu'on entend aujourd'hui par ethnie, même si certaines des races évoquées sont aujourd'hui confondues dans une même ethnie (on différenciait par exemple la race «Peul» et la race «Peul berbérisé»). Mais le Mali indépendant n'a pas suivi la voie des statistiques coloniales: le critère ethnique ne figure dans aucun des

quatre recensements généraux de la population et de l'habitat au Mali, réalisés respectivement en 1976, 1987, 1998 et 2009. D'où viennent, alors, les pourcentages mentionnés dans la présentation des ethnies reproduite ci-dessus ?

Dans l'ouvrage consacré à la population malienne qu'ont coordonné Philippe Bocquier et Tiéman Diarra, la relation ethnique/représentation spatiale est posée et l'absence de la variable ethnique dans les recensements maliens est évoquée¹⁹⁶. Mais il est précisé que, pour pallier cette lacune, le recensement de 1987 a saisi la langue parlée par tous les locuteurs maliens de plus de six ans. S'ensuit une série de données chiffrées (bambara 50,3 %, peul 10,7 %, dogon 6,9 %, songhaï 6,3 %...) qui, « si elles ne coïncident pas directement avec celles des ethnies, peuvent néanmoins fournir des indications sur l'implantation des ethnies sur le territoire national¹⁹⁷ ». Sans tenter ici de décrypter l'origine des statistiques circulant dans la littérature consacrée au Mali, notons que la coïncidence entre ces dernières et des données d'ordre linguistique reste troublante. Les secondes auraient-elles en grande partie déterminé les premières ? Mais les réalités démentent, de toute évidence, le caractère opérationnel du couple langue/ethnie. L'exemple des Dogon suffit à le prouver : des Dogon de villages proches doivent souvent utiliser la langue peul pour se comprendre...

Est-ce à dire que l'ethnie serait une catégorie non opératoire au Mali ? Il n'en est rien. Tout Malien peut décliner son identité ethnique et en énumérer les caractéristiques (qui peuvent être la langue, les techniques de production, les rituels, les traits de caractère, etc.), même si ces dernières peuvent largement varier d'un individu à un autre. Sans échapper aux stéréotypes, les Maliens décrivent eux-mêmes les Malinké comme secrets, les Peul comme fiers, les Bobo comme sérieux et travailleurs... ; et si l'on aborde la question migratoire, l'égoïsme des Soninké, monopolisant tous les réseaux, est aussitôt évoqué. Mais la caté-

gorie ethnique ne revêt pas pour autant un caractère homogène, comme le montre les diverses significations du terme *siya* en bambara, que l'on peut traduire par ethnies. Si le mot s'emploie effectivement pour exprimer les groupes ethniques (Bambara, Peul, Dogon...), il est également utilisé pour traduire les catégories raciales (Noirs/Blancs par exemple) ou encore les catégories sociales que nous appelons castes (forgerons, griots, cor-donniers...). Par ailleurs, si des solidarités ethniques peuvent s'observer, dans des réseaux de travail notamment, elles restent discrètes et concernent généralement les membres d'une zone géographique particulière. Ainsi, quand les Maliens parlent des Bambara, c'est souvent à travers des attributs localisés : les « Bambara de Ségou » sont ainsi réputés pour leur maniement précis de la langue. Cet exemple est révélateur de la fluidité de la catégorie ethnique qui rappelle celle des sociétés du Mali précolonial. En parallèle, nombre d'associations de promotion ou de revitalisation culturelle à base ethnique reflètent, dans leurs discours, une conception de l'ethnie proche de celle qui fut façonnée par la colonisation. On ne saurait donc prétendre qu'au Mali, l'ethnie ne fait aucun sens. Cependant, pour mieux comprendre le degré de prégnance de cette catégorie dans les relations sociales, retenons pour l'instant deux faits : aucun des critères utilisés pour caractériser les ethnies ne fonctionne pleinement ; l'État malien, sous les différentes républiques, a soigneusement évité d'inclure le critère ethnique dans ses recensements.

La promotion politique du « peuple malien »

Au sortir de l'indépendance et après l'échec de la Fédération du Mali, le pays devint sous la présidence de Modibo Keita une république socialiste. Cette option, difficilement compatible avec l'organisation traditionnelle des sociétés maliennes, verticalement hiérarchisées, devait s'accompagner de l'émergence d'un sentiment national qui se traduisit rapidement par des actes si-

gnificatifs tels la création du franc malien et celle d'un important secteur public. Durant cette période, Bamako devint l'un des centres du nationalisme africain, où défilèrent les principaux leaders du continent et d'ailleurs. Cette histoire explique la vigueur actuelle du nationalisme malien, malgré la défaillance de l'État.

Mais si la notion de « peuple malien » a longtemps fait sens, c'est aussi qu'elle a toujours été entretenue par des discours et des manifestations mettant en valeur la solidarité et l'égalité de ses cultures. La richesse culturelle du Mali a toujours été présentée dans sa diversité fraternelle, les spécificités de chaque culture étant reconnues et respectées dans un principe d'égalité. Aucun groupe ethnique ne devait être valorisé, ou se valoriser lui-même, parmi les autres. L'article 4 de la Constitution du 22 septembre stipulait : « Tout acte de discrimination raciale ou ethnique, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité de l'État et à l'intégrité du territoire de la République sont punis par la loi. » La prévention de l'ethnicité, intégrée dans la Constitution de la Première République, découlait logiquement de l'entreprise nationaliste. La fabrication du citoyen passait par la conviction que le Mali formait un peuple uni dans sa diversité. C'est dans cette optique que furent conçues en 1962 les biennales artistiques et culturelles, qui voulaient inspirer une culture de synthèse. Organisées pendant près de trois décennies au niveau de tous les arrondissements, cercles et régions du pays, cet ensemble de manifestations sportives, artistiques et culturelles puisait ses thèmes dans les programmes sociaux, économiques et politiques du gouvernement. Lieu de production d'une culture construite et organisée par l'État, elles mobilisaient toutes les localités et toutes les couches sociales, selon un principe clair : des régions, englobant des groupes ethniques multiples, entraient en compétition. Elles ont marqué les esprits de plusieurs générations de Maliens, et leur rôle dans la promotion de l'art et de la culture du pays reste majeur.

En 1960, pour exalter la force de la nation naissante, les dirigeants politiques la prénommèrent alors « Mali », en référence au vaste empire qui du XIII^e au XVI^e siècle avait rayonné sur une grande partie du territoire malien mais aussi des pays voisins. La construction de l'identité nationale prit donc appui sur deux entités politico-historiques (l'empire du Mali du XIII^e siècle, le royaume de Ségou du XVIII^e) centrées autour de la culture mandingue. La valorisation de cet héritage constitua l'une des orientations du nationalisme malien¹⁹⁸. Ainsi le président Modibo Keita fut assimilé dans le chant des griots à la figure de Soundiata Keita, fondateur de l'empire du Mali ; de la même manière, quelques années plus tard, le président Moussa Traoré fut comparé à Tiramagan, un général de ce même empire. Dans un mouvement similaire, le royaume de Ségou fut si valorisé comme modèle historique que les paysans assimilaient le parti unique à ce royaume et utilisaient les mêmes termes pour désigner le gouvernement malien et les États précoloniaux¹⁹⁹. La construction de l'identité nationale se fonda donc sur le monde mandingue, à tel point qu'il fut longtemps difficile d'imaginer qu'un homme qui n'en serait pas originaire puisse prendre la tête du pays. Néanmoins, malgré l'orientation culturelle spécifique du récit national, la vie politique malienne prit relativement peu de coloration ethnique, les différents gouvernements ayant toujours été composés d'hommes (et dans une moindre mesure de femmes) d'origines ethniques différentes.

Après la chute de la Première République et la fin de l'option socialiste, l'unité dans la diversité fut toujours valorisée par les régimes successifs, en particulier avec l'avènement de la démocratie, marquée par la prolifération des associations et donnant un élan singulier aux efforts de promotion et de défense des traditions. L'État fut alors particulièrement attentif au caractère ethnique qu'auraient pu prendre les formes de renouveau culturel. En témoignent les appellations des festivals : leur principal

bailleur, le Programme de soutien aux initiatives culturelles, a toujours pris garde à ne pas ethniciser ces manifestations. Ainsi se déroule à Ségou un festival « du fleuve » et non bambara, ou dans le nord un festival « au désert » et non touareg²⁰⁰. L'orientation culturelle du régime socialiste connu

donc une remarquable continuité. Le fameux *jatigiya* (hospitalité), qui constituera l'un des piliers de la promotion touristique du Mali, se retrouva à l'œuvre aussi bien dans l'organisation des biennales (où chaque quartier bamakois se faisait l'hôte des visiteurs d'une région) que dans celle de la Coupe d'Afrique des Nations en 2002 (même principe avec les supporters de l'équipe d'un pays). De même, les deux derniers gouvernements ont largement œuvré, notamment par le biais de manifestations scientifiques, à promouvoir les *senankuya*, terme généralement traduit par « cousinages » ou encore « alliances à plaisanteries », qui sont souvent considérés comme l'un des facteurs de la bonne entente et des faibles conflits ethniques au Mali. Depuis plusieurs années, la mise en valeur des *senankuya* a été largement soutenue par des institutions internationales comme l'Unesco ou le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). Profitant de cet élan patrimonial, le Mali a par exemple fait de l'année 2003 celle de la « promotion des *senankuya* ».

Rappelons que le cousinage est une pratique sociale liant les membres de deux groupes qui peuvent être ethniques mais également porter sur d'autres appartenances sociales, ou sur des relations de parenté. Dans le cas du cousinage ethnique, les membres sont liés par un pacte conclu entre des groupes menant des activités complémentaires et dont la compétition a pu entraîner dans l'histoire des épisodes conflictuels. Les membres de ces groupes sont alors autorisés à s'insulter ou à se moquer sans que cela porte à conséquence ; ces insultes portent toujours sur des relations de domination et particulièrement sur les rapports maître/esclave. Les hommes de deux groupes ethniques

liés se doivent également assistance mutuelle, notamment en cas de conflits avec un tiers. Présente dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la pratique est très répandue au Mali. Il y a ainsi de fortes chances que la rencontre spontanée d'un Peul et d'un Bambara (qui se reconnaissent mutuellement comme tels en déclinant leurs patronymes, même si ce critère n'est pas infallible puisque de nombreux noms de famille se retrouvent dans plusieurs ethnies) déclenche des affrontements verbaux immédiats. L'exemple le plus connu est celui qui lie les Dogon aux Bozo, car il a fait l'objet d'un article fondateur explicatif du rôle de ces alliances. Selon Marcel Griaule, qui les qualifie de « cathartiques », les *senankuya* serviraient à canaliser et désamorcer les tensions entre différents groupes. À sa suite, nombre d'anthropologues les ont analysées en termes d'exutoire de tensions et y ont vu un efficace mécanisme traditionnel de régulation sociale. Cette focalisation sur les aspects les plus positifs des *senankuya* trouvait sa place dans une tendance générale de l'africanisme français qui, à partir des années 1950, s'est concentré sur l'étude de systèmes de pensée et de représentations symboliques valorisant les aspects les plus ordonnés des sociétés, qu'ils enfermaient par là même dans la perspective du temps mythique : de ces études ressortait, même implicitement, l'idée d'une harmonie sociale garantie car répétitive. Certes, il serait abusif de prétendre que les alliances à plaisanteries n'ont pas d'efficacité. En tant que joutes verbales, elles facilitent la mise en relation d'individus par des mots, des gestes et des rires qui constituent les portes d'entrée d'une communication positive et qui, effectivement, peuvent amenuiser les tensions, si celles-ci ont lieu d'être, entre deux personnes liées par le cousinage. La fonction assignée aux « cousins » en cas de conflit avec un tiers est de même souvent utilement activée. Mais, si l'on veut pleinement comprendre le fonctionnement et les significations de ces alliances, il ne faut pas négliger le fait que les échanges verbaux

portent sur les questions les plus graves. Cécile Canut écrit ainsi que, « quelque stéréotypé que soit le caractère des *senankuya*, ils participent d'une mise en abyme des positionnements sociaux en termes de domination dès lors que l'enjeu essentiel de l'interaction repose sur la dichotomie maître/esclave²⁰¹ ». Or cette dichotomie imprègne encore aujourd'hui de nombreuses relations sociales fondées sur des rapports hiérarchiques hérités du passé. Ainsi, des familles, des lignages ou des groupes de taille plus importante peuvent être déconsidérés et dévalorisés pour leur statut (connu de tous) de descendants d'esclaves²⁰². Certains groupes ethniques, comme les Dogon, ont de tout temps été considérés comme des réservoirs d'esclaves par les sociétés dominantes. Dans ce contexte, l'activation des affrontements verbaux ne relève pas forcément d'une intention pacifique. La patrimonialisation internationale, influencée par les perspectives orientées des anthropologues, que subissent aujourd'hui les *senankuya*, n'est donc pas sans risques : « En renforçant, par la nomination et la mise en frontières, les communautés supposées ethniques, [elle] pourrait aboutir à l'inverse au renforcement des hiérarchies fondées sur les catégories ethniques²⁰³ ». Au final, il est difficile de considérer que la relative absence de tensions ethniques au Mali pourrait être portée par cette institution traditionnelle, même si l'idée de bonne entente entre les ethnies a largement été véhiculée par la promotion culturelle et touristique des politiques maliennes, est reprise à leur compte par les populations elles-mêmes. L'ethnie ne semble ainsi poser que rarement problème. D'ailleurs, dans la présentation de soi, les Maliens usent bien davantage de leur origine régionale pour se définir : lorsque deux Maliens se croisent, la première question amenant une réponse circonstanciée, une fois passées les formules stéréotypées de salutation, n'est pas « de quelle ethnie es-tu ? » mais « d'où viens-tu ? ». Le projet nationaliste du premier régime socialiste a bien, et durablement, marqué les

esprits ; et les Maliens sont toujours habités par un sentiment national fort que la déliquescence de l'État, pourtant de plus en plus manifeste depuis des années, n'a que peu entamé. Ces sentiments d'union, de solidarité et d'interdépendance, pour être aussi puissants, trouveraient-ils leur origine dans les structures politico-sociales précoloniales ?

Les aléas de l'histoire

L'histoire du Mali avant la colonisation est celle d'une succession de royaumes et d'empires dont certains sont célèbres. L'empire du Ghana (le Ouagadou), apparu au VIII^e siècle avec l'exportation d'or et de sel, s'étendait du Moyen Sénégal à la boucle du Niger et constituait un centre d'échange avec les pays du nord. Grâce au commerce, il prospéra jusqu'à la fin du XI^e siècle, qui vit son déclin au profit de l'édification de nombreux petits royaumes. Lui succéda l'empire du Mali, résultant de l'unification de ces royaumes de la région qui va de l'Atlantique au delta intérieur du Niger : il contrôlait les villes du Sahel où aboutissaient les routes du commerce transsaharien. Les provinces qui le constituaient étaient contrôlées par des représentants de l'empereur, ou par les rois des royaumes périphériques sous dépendance. Attaqué de toutes parts, il s'effaça progressivement à partir du XV^e siècle, pour laisser place à l'empire Songhaï, dont Gao sera la capitale administrative. La défaite des Songhaï marquera la fin des grands empires du Soudan occidental, qui laisseront la place à un ensemble de royaumes, dont le royaume bambara de Ségou, né vers la fin du XVII^e siècle, et celui du Kaarta. Au XIX^e siècle, la chute du royaume de Ségou fut précipitée par les luttes avec le royaume peul du Macina puis avec l'empire toucouleur d'El Hadj Omar, qui, en tant que dernière importante formation politique du Mali précolonial, affrontera l'armée française. Citons également l'existence d'une unité politique connue sous le nom de ceux qui en constituaient la figure dominante, les Touareg Iwellemmedan, qui

s'imposa du milieu du XVII^e à la fin du XIX^e siècle dans la boucle du Niger²⁰⁴.

Au centre du rayonnement et du fonctionnement des trois grands empires qui se sont succédé dans l'histoire du Mali, le commerce transsaharien illustre un aspect primordial de l'espace précolonial, celui des échanges. Or, si cette position stratégique du Mali entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne a certainement intensifié les échanges marchands, ces derniers ont également favorisé les échanges culturels mais aussi humains. L'étendue des grands empires constitue également une importante caractéristique du Mali précolonial. Couvrant de vastes superficies, dépassant les frontières de l'État actuel, ils étaient constitués de plusieurs milliers (voire dizaine de milliers) de villages extrêmement éloignés du centre. Définissant les relations des groupes à l'intérieur de ces immenses espaces, Jean-Loup Amselle a montré en quoi elles constituaient un système de relations de sociétés englobantes et englobées, chaque société locale, englobée dans un ensemble plus vaste, pouvant être conçue comme l'effet d'un réseau de relations²⁰⁵. Les hiérarchies à l'œuvre au sein des groupes sociaux mais aussi entre ces sociétés en interaction nécessitaient l'identification, surtout pour les sociétés englobantes, de «groupes» que l'on pourrait confondre avec ce que l'on entend aujourd'hui par ethnie, c'est-à-dire partageant des caractéristiques communes (langue, cultes traditionnels, mode d'exploitation ou autres).

Mais les assimiler à des ethnies en tant qu'entités closes reviendrait à nier leurs dynamiques : l'histoire de l'Afrique précoloniale est émaillée d'exemples «d'essaimage, d'édification et de contraction étatique» induisant une permanente recomposition des formes d'organisation sociale mais aussi de relations entre les groupes ou les sociétés. Le Mali est un pays vaste (deux fois et demie la France) et le déplacement des centres de pouvoir pouvait entraîner d'énormes mouvements de population.

Du XVII^e au XIX^e siècle, les expansions territoriales des Peul, des Touareg ou des Bambara par exemple amplifièrent les migrations tout autant que la mixité des sociétés. De ces échanges et de ces recompositions a résulté un énorme brassage de populations. S'il existait bien des « groupes » identifiés comme tels au sein d'un processus de catégorisation sociale, c'est par les fluctuations et leurs interrelations qu'ils se caractérisaient, et non comme des ethnies conçues comme des isolats culturels. Éleveurs peul et agriculteurs bambara coexistaient dans le même espace rural, mais certaines périodes de l'histoire ont vu des Peul devenir Bambara ou inversement. En somme, au sein d'un continuum de relations sociales, rien ne dit que les individus, libres de jouer sur les échelles, privilégient la position « ethnique » au détriment des autres pour se définir. Ce sont bien d'autres frontières que celles de l'ethnie, moins évidentes pour l'œil occidental car rétives aux schémas classiques de l'anthropologie, qui fondent la définition des groupes sociaux les uns par rapport aux autres. L'idée de sociétés harmonieuses, égalitaires et fonctionnant comme des entités closes a ainsi gommé des hiérarchies sociales qui ont peut-être plus de sens pour les intéressés que leur appartenance ethnique. Est-ce à dire que le Mali est définitivement exempt de troubles ou de conflits d'ordre ethnique ?

Nord et sud

L'idée alarmiste de « conflit ethnique » voire de « guerre ethnique » circule de plus en plus dans la presse occidentale et malienne. Tout en laissant aux spécialistes du Nord-Mali le soin d'éclairer la complexité de la situation, on peut ici donner quelques indications.

Rappelons tout d'abord une donnée de base. Les trois régions du Nord, qui couvrent les trois quarts du territoire malien, ne sont pas habitées que par des Touareg. Y vivent également des Songhaï, des Peul, des Maures et des Haoussa, populations ayant

historiquement des activités complémentaires et dépendant étroitement les unes des autres²⁰⁶. Durant le XIX^e siècle, cette complémentarité était particulièrement forte entre les Songhaï de la vallée du Niger et les Touareg : loin de s'opposer, ils formaient des alliances, au point que divers groupes composés de Touareg et de Songhaï pouvaient s'affronter ; l'organisation économique, fondée sur une complémentarité de la culture du riz par les Songhaï et de l'élevage des Touareg, constituait la base des structures politiques de la région.

Au moment de la conquête, l'administration coloniale, dans son effort de quadrillage du territoire, s'est employée à séparer les groupes et à couper leurs liens, en les recensant séparément et en les classant au moyen d'oppositions (nomades/sédentaires, Blancs/Noirs, agriculteurs/éleveurs) qui permettaient de les traiter différemment : les nomades ne furent par exemple pas recrutés dans l'armée au cours des deux guerres mondiales, et furent scolarisés beaucoup plus tardivement que les autres (vers la fin des années 1940) et en petit nombre²⁰⁷. Néanmoins, cette dichotomie, qui à l'époque ne faisait aucun sens pour les intéressés, ne traçait pas les frontières géographiques du nord et du sud du pays, les Peul circulant par exemple largement dans sa partie sud²⁰⁸. Après la colonisation, les problèmes du Nord, dus à l'enclavement régional, aux sécheresses et au manque d'infrastructures, ont été subis par l'ensemble de ces populations vivant en interaction. D'ailleurs, au cours des différentes rébellions, et ce jusque dans les années 1990, les Touareg ont tenté d'associer l'ensemble des populations du Nord à leur combat. Certes, des oppositions, cristallisées par les situations de crise, ont pu revêtir un caractère ethnique, notamment dans la formation de milices d'autodéfense. Ainsi, dans les mois voire les années qui suivirent la rébellion de 1990, les actes de banditisme se sont considérablement développés, entraînant des représailles, notamment, de la milice songhaï Ganda Koye. Mais ces durcissements sont ré-

cents au regard des relations historiques complémentaires qui prévalaient entre les populations.

Éprouvant des sentiments de frustration et d'abandon face au sous-développement économique de la zone désertique du pays, c'est à l'État malien et non aux populations du sud du Sahara que les habitants du Nord sont hostiles, et ce depuis plusieurs décennies. Leur distance vis-à-vis de l'État centralisé n'est pas seulement d'ordre géographique. Leurs liens historiques avec les populations du sud se sont construits autour d'axes commerciaux situés dans la partie est du pays, très loin de la capitale. Leur histoire ne leur permet donc pas vraiment de se reconnaître dans le récit mandingue fondateur de la nation. C'est ainsi dans une nette opposition à l'État, et nullement aux populations bambara ou malinké, que les rancœurs s'inscrivent.

Enfin, si on ne peut dénier que les populations du sud manifestent envers celles du Nord des formes de ressentiment, nous pouvons préciser que ces dernières s'activent essentiellement via les catégories raciales Noirs/Blancs. Celles-ci ne sont en rien nouvelles et ont en réalité préexisté à l'entreprise coloniale tout en étant réifiées par son administration²⁰⁹. Mais ces oppositions en fonction des couleurs de peau dépassent le cadre ethnique et n'entrent par conséquent pas dans notre propos.

Reprenons pour conclure les critères évoqués plus haut qui définissent généralement les ethnies. Les liens entre groupes ethniques et activités ou modes de production sont fluctuants dans cette zone désertique où les aléas climatiques contraignent plus qu'ailleurs les populations à changer d'activité. À la fois cultivateurs et pêcheurs jusqu'à récemment, les Songhaï possèdent des troupeaux depuis quelques décennies. À l'inverse, les Touareg qui pratiquaient traditionnellement l'élevage pastoral se sont récemment tournés vers l'agriculture. Quant aux données chiffrées, dont on a montré le manque de fiabilité pour le Mali en général, elles sont encore plus aventureuses dans les zones désertiques

qui rendent ardue toute tentative de recensement. De nombreux textes circulant sur Internet usent et abusent pourtant de l'argument de la faiblesse numérique des Touareg pour délégitimer leurs revendications²¹⁰. Ces différents indices ne sauraient suffire à démêler la complexité des conflits au Nord du Mali. Ils invitent, en revanche, à y appréhender la question ethnique avec la plus grande prudence.

Parler aujourd'hui de relations interethniques qui seraient déterminantes pour le Mali a-t-il donc un sens, un demi-siècle après la fin de la colonisation ? Et, à l'heure de l'indépendance, les risques de revendication ou de mobilisation sur fond d'ethnicité étaient-ils réels ou supposés, dans la logique d'un découpage colonial formant des entités coupées de leurs interactions ? Si les relations ethniques ne semblent pas problématiques, c'est peut-être qu'elles n'ont pas plus d'importance que d'autres types de relations sociales. Prenons l'exemple des conflits fonciers, l'un des domaines les plus propices à générer des tensions entre individus ou entre groupes. Les droits d'occupation et d'exploitation des terres constituent en effet un problème sur l'ensemble du territoire malien ; il se joue sur différentes échelles, du niveau familial au niveau étatique. Le critère ethnique finit parfois par s'imposer (entre agriculteurs dogon et éleveurs peul par exemple) comme facteur des conflits fonciers ; mais ces derniers surgissent en maints endroits sans que l'ethnie soit en cause, d'autres formes de catégorisation sociale (famille, lignage, village, région...) entrant alors en jeu. Cette même constatation s'effectue dans des domaines variés, ce qui prouve que la catégorie ethnique, si elle peut faire sens dans une conception bien plus extensible que celle qu'on lui a prêtée, n'est en rien activée de façon permanente. Et le même processus anime la vie politique. À l'hypothèse d'un verrouillage « mandingue » de l'appareil d'État, l'élection d'Amadou Toumani Touré, originaire de Mopti, est venue apporter la contradiction : le patronyme du nouveau président, aux conso-

nances nordistes, l'aurait exclu du pouvoir si cette interprétation était pertinente. De même, la pratique des *senankuya*, considérée comme un des vecteurs essentiels des solidarités ethniques, est bien plus souvent activée dans des cousinages patronymiques (comme les Keita et les Coulibaly) et familiaux (oncle maternel/neveu par exemple) que dans ceux qui relèvent de l'ethnie. L'identité ethnique ne peut donc être pensée qu'au sein d'une palette d'appartenances possibles, qu'elle ne domine aucunement. Aussi, à la lumière des configurations sociopolitiques pré-coloniales, des politiques du Mali indépendant et des pratiques sociales contemporaines, on comprend mieux pourquoi très peu de conflits ethniques émaillent l'histoire du pays. Et si cette réalité est considérée comme exceptionnelle, c'est simplement en raison du poids démesuré prêté au caractère ethnique à la fois par l'administration coloniale et par l'anthropologie.

ANNE DOQUET

Récit national et recours au passé : à chacun son Mali

«Le Mali renaît de ses cendres», écrivait triomphalement Théodore Monod dans un numéro spécial des *Notes africaines* de l'Institut fondamental de l'Afrique noire, en avril 1959²¹¹. Le Mali, certes, mais quel Mali ?

L'empire

La mention la plus ancienne du Mali, sous la forme Malel ou Malal, se trouve dans le *Livre des itinéraires et des royaumes* de l'Andalou al-Bakri (1068), qui ne nous dit rien des sources sur lesquelles se fonde son information²¹². En fait, nous ne savons que peu de chose du Mali primitif, en dehors des références constantes aux royaumes de Do et de Kri, indissociablement liés dans les traditions orales, mais que les historiens peinent encore à situer. Les récits des griots mandingue, liés le plus souvent à la famille Keita, célèbrent avant tout la geste de Soundiata, présenté comme le fondateur de l'empire du Mali. Longtemps, la vision élaborée par les historiens à partir des récits des griots fut des plus simples : au

héros Soundiata s'opposait le tyran Sumaworo, roi de Sosso, qui avait envahi le Mali. C'est encore aujourd'hui la version la plus répandue, du fait de la popularité non démentie depuis 1960 de l'ouvrage de Djibril Tamsir Niane, *Soundiata ou l'épopée mandingue*²¹³. Les traditions sont pourtant unanimes pour dire que Sumaworo fut «le premier roi et le plus authentique» du Manden, dont nous avons fait le Mali. Les détails de la vie de Soundiata et de sa lutte contre Sumaworo importent peu ici. Retenons simplement qu'à l'issue de sa victoire finale à Kirina en 1236, Soundiata aurait détruit Sosso et bâti un empire dont on connaît mal l'organisation. L'accession au pouvoir de Soundiata se traduisit, semble-t-il, par la mise en place de nouvelles provinces qui avaient chacune à leur tête un représentant du pouvoir central. Il est probable que l'empire du Mali compta plusieurs capitales successives, dont l'une au moins fut Niani, que l'on identifie aujourd'hui à Niani sur Sankarani, en Guinée, à la frontière du Mali actuel, et la dernière Kangaba, au sud de Bamako. Dans sa plus grande extension, il s'étendit de l'Atlantique, à l'est du Mali actuel et du Sahel, aux limites de la forêt primaire au sud.

Lorsqu'il le visita en 1352-1353, Ibn Battuta, natif de Tanger, fut ébloui par sa richesse et son opulence²¹⁴. Si nos sources sont peu nombreuses, il semble en effet que l'empire du Mali ait connu un temps une sécurité intérieure qui favorisa la prospérité de sa population, l'État tirant sa richesse de la production de l'or et du commerce transsaharien. Il atteignit son apogée sous Mansa Moussa, ou Kankou Moussa, dont le pèlerinage à La Mecque en 1324-1325 marqua les esprits en Afrique du Nord et au Proche-Orient, tant il fit preuve de faste et de prodigalité. Ce voyage fut probablement à l'origine de la représentation de l'empereur du Mali sur le portulan de l'atlas catalan de Charles V, réalisé en 1375. L'empire perdit progressivement le contrôle du grand commerce transsaharien ainsi que des marchés de Tombouctou et de Djenné au profit de la monarchie songhaï qui s'affirma alors qu'il s'étio-

lait, un pouvoir résiduel subsistant autour de Kangaba jusqu'à la veille de l'époque coloniale.

Contrairement à une idée bien établie, qui voudrait que les Européens n'aient eu que mépris pour les traditions orales africaines rapportées par les griots, explorateurs et conquérants portèrent le plus grand intérêt à l'histoire des populations auxquelles ils eurent affaire. Bien plus, la volonté de connaître l'histoire des populations africaines fut consubstantielle à la colonisation. « En Afrique occidentale, écrivait l'ancien administrateur des colonies Charles Monteil en 1929, nous avons à diriger des populations nègres sur lesquelles s'exerce et s'appuie notre œuvre de colonisation dans ce pays. Pour être efficace et heureuse, notre action doit obligatoirement s'inspirer du passé qui recèle les éléments de la politique la mieux appropriée à la conduite de ces peuples²¹⁵. »

Dès 1912, dans son *Haut-Sénégal-Niger*, Maurice Delafosse dressa une fresque majestueuse de ce qu'il fut le premier à appeler les « empires soudanais », mettant à l'honneur le Ghana, le Mali et le Songhaï²¹⁶. Il participait ainsi, dans cet ouvrage de commande administrative, au mouvement plus général de création d'une histoire africaine par les Européens : « Loin de célébrer "nos ancêtres les Gaulois", cette invention visait au contraire à doter les nouvelles colonies africaines, sous contrôle politico-scientifique européen, d'un passé construit par des mains occidentales et, comme tel, dûment estampillé par la puissance occupante²¹⁷. » Maurice Delafosse fixa ainsi un certain nombre de dates, comme celles du règne de Soundiata, qui aujourd'hui encore sont reprises par tous sans la moindre discussion, et ses travaux servirent de base, en 1926, à la rédaction d'un manuel à l'usage des élèves des écoles africaines qui fit longtemps autorité²¹⁸.

Au lendemain de la Grande Guerre, une question passionna tout particulièrement les chercheurs français, celle de l'emplacement de la capitale du Mali. Les débats et les controverses furent vifs entre Delafosse, Vidal, Gaillard et Monteil. Or on était là face

à des préoccupations qui étaient totalement étrangères aux érudits locaux : les premiers intellectuels soudanais se sont essentiellement intéressés à la geste de Sumaworo Kanté et de Soundiata Keita, comme Paul-Émile Namoussa Dumbia, qui publia une petite *Étude du clan des forgerons* en 1936, ou Mamby Sidibé qui écrivit en 1937 un texte publié en 1959, *Soundiata Keita, héros historique et légendaire, empereur du Manding*. Cette question est dès lors restée pour eux au premier plan, jusqu'à aujourd'hui.

Peu importe le nom qu'on lui donne : Mali, Manden, Mandé ou Manding, l'empire médiéval est présent dans la vie quotidienne d'une partie de la population malienne qui y retrouve ses ancêtres et l'origine des relations sociales actuelles. Les griots, quant à eux, continuent de chanter les exploits de Soundiata. Il ne s'agit pas tant de célébrer un ancêtre lointain que de pérenniser un ordre dont il fut le fondateur et où chacun doit se situer aujourd'hui : l'épopée ne parle pas du passé mais du présent ; elle met en lumière une situation contemporaine qu'elle tend à légitimer et fournit un corpus où chacun peut puiser selon ses besoins – elle n'est pas figée et immuable, mais varie en fonction du contexte d'énonciation. «Ma bouche c'est mon champ» disait le grand griot Wa Kamissoko, rappelant par là qu'il en tirait ses revenus et qu'il devait donc répondre à la demande de son auditoire. La tradition n'est pas la restitution du passé, mais son interprétation à un moment donné. Le traditionniste n'a pas pour vocation de réciter servilement un récit hérité de ses pères, quoi qu'il le prétende, mais d'organiser le passé en un ensemble cohérent qui permette de légitimer l'état de la société ou les évolutions en cours. Sa fonction n'est pas historique, mais politique. Les dirigeants successifs de la République du Mali sauront s'en souvenir.

Les griots au service de la légende

Les constituants réunis à Dakar en janvier 1959 choisirent tout naturellement le nom de Mali pour nommer l'ensemble fédéral

qu'ils portèrent sur les fonds baptismaux. « Je ne doute pas que la Fédération du Mali aura à cœur et tiendra à honneur d'accorder à son passé toute l'importance qu'il mérite, et pour ses propres fils et pour tous ceux qui, à l'extérieur, suivront ses progrès » écrivait encore Théodore Monod en avril 1959²¹⁹. Il ne croyait pas si bien dire. Plus encore que l'éphémère Fédération qui exista de janvier 1959 à août 1960, la République du Mali allait reprendre à son compte le glorieux héritage de l'empire médiéval qui accéda à la notoriété internationale avec la publication du *Soundiata* de Djibril Tamsir Niane.

En 1961 paraissait à Bamako un petit livre imprimé en Tchécoslovaquie sous l'égide du secrétariat d'État à l'information et au tourisme de la République du Mali : *Connaissance du Mali*. Cet ouvrage, aujourd'hui introuvable, était présenté comme « la création d'un enfant du Mali », le « camarade Bakari Kamian, professeur d'histoire et de géographie au lycée de Bamako » dont le nom n'apparaissait pas sur la couverture, signe du caractère officiel de la publication. « Notre peuple peut envisager l'avenir avec confiance ; il a désormais le libre choix de ses institutions et de ses amitiés », écrivait Bakari Kamian. « Nous voilà seuls maîtres de notre destin. Il importe, à ce tournant crucial de notre évolution, de notre vie nationale, de nous arrêter un moment sur nous-mêmes, d'examiner sans vanité, sans aveuglement passionnel, nos forces et nos faiblesses, matérielles et morales, nos possibilités dans le passé et dans le présent, afin de mieux préparer notre avenir et de nous mieux situer dans la grande famille des nations et des peuples libres et indépendants²²⁰. » Pour l'auteur, qui le signalait dès son introduction, de « tous les États d'Afrique Occidentale, la République du Mali [...] est certainement celui dont le nom évoque le plus de souvenirs ». Il effectuait alors un rapide survol historique dans lequel le Ghana et le Mali avaient réalisé « l'Unité politique au sein de l'Ouest Africain » avant de laisser la place à l'empire de Gao, une succession de « guerres intestines » conduisant par la suite à un

fractionnement de l'ensemble patiemment construit. «Ce morcellement politique et le renforcement des particularismes ethniques et régionaux aboutirent à la perte de l'unité réalisée au Moyen-Âge et pendant la Renaissance, affaiblirent le pays et préparèrent la conquête coloniale» affirmait Bakari Kamian. Cependant, constatait-il, reprenant en cela le titre du journal gouvernemental *L'Essor* du 22 septembre 1960, «depuis le 22 septembre 1960, le Mali a rejoint son berceau²²¹». Il était donc clair, dans l'esprit de Bakari Kamian, ou tout au moins dans celui des officiels de la Première République dont il se faisait le porte parole, que le Soudan de jadis et la République du Mali ne faisaient qu'un, même s'il était difficile d'«exposer dans les détails l'histoire de la République du Mali connue dans le passé sous le nom de Soudan²²²». L'important n'était-il pas d'établir le lien entre le Mali d'autrefois et celui du présent en insistant sur le pouvoir détenu par les Keita, «dont notre actuel Président MODIBO KEITA est un descendant²²³» ?

Le recours à la notion d'héritage est récurrent tout au long de la Première République. Il apparaît clairement dans le *Précis d'Histoire du Mali* à l'usage des classes de 5^e et de 6^e années du cycle fondamental, publié en 1963²²⁴. Le bref chapitre consacré à la période coloniale s'intitule ainsi «L'Unité malienne» et se termine comme il se doit par l'accession à l'indépendance : «En choisissant de s'appeler "Mali", la jeune République affirme sa volonté d'assumer l'héritage lourd, combien glorieux, de cet empire des Keita qui, au Moyen Âge, éblouit l'Orient de son faste et qui, pendant un demi-millénaire, assit son hégémonie sur la plus grande partie de l'Ouest africain²²⁵.»

En fait, dès avant son accession à l'indépendance, le Soudan français avait mis à l'honneur la culture héritée de l'empire du Mali. Hamadou Hampâté Ba, qui participa à la création de Radio Soudan en juin 1957, ouvrit régulièrement son antenne à Bazoumana Sissoko, dit le *Vieux Lion*, qui ne devait plus la quitter jusqu'à sa mort en 1987. Bazoumana était un érudit qui connaissait de

nombreux épisodes de la geste de Soundiata. L'air de Soundiata, qu'il exécutait mieux que personne, devint l'indicatif des journaux d'information de la radio nationale. À chaque événement important – guerre, deuil, coup d'État –, ses chants étaient diffusés en boucle pendant des heures. Le 19 novembre 1968, jour de la chute de Modibo Keita, on entendit sa voix dès l'ouverture de l'antenne, à six heures : c'est ce qui fit comprendre à la population qu'il se passait quelque chose de grave. Pourtant, note avec raison Mamadou Diawara, ses mots n'engageaient pas tous les Maliens. Il s'agissait en effet essentiellement d'extraits du répertoiremalinké et bambara, dont on considéra peu à peu qu'ils s'adressaient à tous : « À cause de la signification particulière que la radio finit par lui donner, sa voix et celle de son instrument sont devenues un symbole du Mali. Le Mali s'exprime à mots couverts à travers la production de son griot national. La radio a fait de lui et de sa musique, à l'origine propre à quelques terroirs, une musique nationale²²⁶. » C'est là en effet un point capital qu'il importe de souligner. La Première République s'était fixé pour objectif de restaurer une culture malienne authentique qui aurait été pervertie par les colonisateurs. Il s'agissait d'établir une continuité entre le Mali indépendant et le glorieux Mali du passé. Les griots furent donc mobilisés pour donner du Mali l'image d'un État ayant une tradition politique immémoriale. La radio répandit l'usage de la langue bambara à travers leurs chants, diffusés dans l'ensemble du pays, bien au-delà de leurs terroirs d'origine. La culture du Sud fut alors présentée comme la culture nationale, que chacun fut invité à reprendre à son compte. Il était inutile, dès lors, de chanter les louanges de Modibo Keita : jouer l'air de Soundiata suffisait à l'auditeur pour établir une correspondance immédiate entre le héros légendaire et le chef de l'État.

La Deuxième République ne changea rien aux usages établis, puisque c'est à cette époque que Bazoumana accomplit l'essentiel de sa carrière. Tout au plus l'air de Tiramakan Traoré, le princi-

pal lieutenant de Soundiata Keita, prit-il davantage d'importance, rappelant la puissance de Moussa Traoré. De même, l'histoire du royaume bambara de Ségou fut désormais à l'honneur, avec un conteur comme Djeli Baba Sissoko qui mieux que personne sut flatter ses auditeurs. Bazoumana Sissoko, pour sa part, fit toujours preuve d'une grande liberté de parole ; il se refusait à chanter les louanges des vivants, les réservant aux morts : « Ces héros morts ont fait plus pour moi que les dirigeants contemporains, affirmait-il en 1979. On ne chante que les méritants. Les Da Monzon et Soundiata détenaient un pouvoir que la communauté leur avait confié²²⁷. Ils sont donc morts avec le peuple au contact duquel ils vivaient. Aujourd'hui, la moindre parcelle de pouvoir gonfle la tête de nos dirigeants qui deviennent des oppresseurs. Eux comme leurs successeurs²²⁸. » La population malienne, elle, ne s'y trompait pas, assimilant les militaires au pouvoir aux terribles guerriers du royaume de Ségou, les *tonjonw*.

Chasseurs et magiciens

En mettant en place une politique de décentralisation inspirée notamment par les bailleurs de fonds étrangers, la Troisième République eut elle aussi recours à la culture mandingue pour faire accepter cette réforme aux populations rurales qui étaient les principales concernées. Paradoxalement, « la lecture faite par Souleymane Kanté, le fondateur du mouvement N'ko, des formations politiques médiévales et notamment de l'empire du Mali, s'est révélée pertinente pour enraciner dans le terroir malien une réforme qui concernait au premier chef les avatars coloniaux et postcoloniaux de l'État²²⁹ ».

Souleymane Kanté (1922-1987) était un érudit guinéen autodidacte qui a écrit de nombreux ouvrages en langue malinké, retranscrite avec l'alphabet n'ko, qu'il avait inventé en 1949. On lui doit notamment un *Précis d'histoire de l'empire Sosso* et une *Histoire des Mandingues pendant 4 000 ans, de 2764 avant Jésus jusqu'en 1234*, qui n'ont à

ce jour jamais été traduits en français et dont on ne sait pas précisément à quelle date ils ont été rédigés puisqu'ils ont été publiés de façon posthume. Souleymane Kanté accordait une importance capitale à l'assemblée de Kurukan Fuga, qui se serait tenue au lendemain de la victoire de Soundiata Keita sur Sumaworo Kanté en 1236, et au cours de laquelle il aurait édicté les principes fondamentaux régissant encore les populations mandingue. Ses élèves maliens, regroupés au sein de l'association Kurukan Fuga, jouèrent un rôle fondamental dans la mise en place de la politique de décentralisation initiée par la Troisième République, qui consistait essentiellement à supprimer l'échelon inférieur de l'organisation administrative, l'arrondissement, pour lui substituer une commune rurale dotée d'un maire et d'un conseil municipal élus. Or, « la décentralisation ne saurait être légitimée sans faire appel à des modèles historiques car aucune réforme d'importance ne peut être entreprise au Mali sans se référer à une expérience du passé, cette expérience fut-elle largement fictive²³⁰ ». Il suffisait alors de présenter la politique nouvelle comme un retour aux principes fondateurs de la « constitution » décentralisée de l'empire du Mali édictée à Kurukan Fuga en « faisant revenir le pouvoir à la maison » (*Ka mara lasegin so*²³¹).

Dans le même ordre d'idées, la Troisième République choisit de mettre en valeur la tradition « démocratique » des chasseurs mandingue. Du 26 janvier au 1^{er} février 2001 s'est ainsi tenue à Bamako la Rencontre des chasseurs de l'Afrique de l'Ouest, organisée par le ministre de la Culture Pascal Baba Couloubaly à la demande du président de la République Alpha Oumar Konaré. La rencontre qui s'est ouverte au stade omnisports Modibo Keita devant plus de 50 000 spectateurs s'est achevée par une marche des chasseurs de la ville au palais présidentiel de Koulouba. Cette rencontre avait pour objectif de permettre « à de nombreux chercheurs d'échanger leurs points de vue avec les représentants de confréries venues d'horizon divers » et de « donner la parole aux

héritiers des dépositaires d'une des rares cultures ayant réussi à se maintenir pendant plus de dix siècles et de mesurer l'importance des confréries, leur ancienneté, la place qu'elles tiennent dans le monde moderne ainsi que la qualité de leur éthique²³² ». Il n'est pas certain que cette rencontre (pas plus que la suivante qui s'est tenue en 2005) ait atteint ses objectifs. Elle marquait cependant une nouvelle attitude de l'État à l'égard des chasseurs traditionnels. Certes, le Comité militaire de libération nationale n'avait pas manqué de leur rendre hommage et de les associer aux manifestations officielles. Vladimir Arseniev rapporte ainsi qu'il assista au défilé de 500 chasseurs lors de la fête nationale du 22 septembre 1972²³³. Mais on changeait de dimension. La télévision leur fut désormais largement ouverte et leurs principales manifestations fortement médiatisées. Le chasseur devint un élément incontournable du patrimoine culturel national. Faut-il y voir une tentative pour contrebalancer l'influence croissante des mouvements islamiques à l'intérieur du pays et défendre la laïcité de l'État par un retour aux sources de la culture mandingue ? Quoi qu'il en soit, le mouvement rencontra un écho certain au sein de la population. Dès lors, note encore Arseniev, « une personne revêtue des attributs des chasseurs s'attire respect et hommages publics, avec une attente implicite de services magiques : bénédictions à prononcer ou talismans à confectionner tout au moins. Pratiquement, cela équivaut à ce qui est attendu également d'un officiant cultuel, musulman en particulier²³⁴ ».

La mystérieuse Charte du Manden

Des chasseurs à la Charte du Manden, le lien allait être rapidement établi. Ce document, dit aussi Charte de Kurukan Fuga, est parfois présenté comme la Constitution primitive de l'empire du Mali, promulguée en 1236 après la bataille de Kirina : il se compose d'un ensemble de règles, d'enseignements et de préceptes destiné à organiser la vie en société. Pourtant, si l'on excepte la

tradition du Hamana, en Guinée, la plupart des traditions historiques sont muettes sur la fameuse rencontre de Kurukan Fuga, clairière latéritique située à Kangaba où, selon Djibril Tamsir Niane, aurait eu lieu le « partage du monde ». La seule référence se trouve dans *Soundiata ou l'épopée mandingue* publié par Niane en 1960, sans citer ses sources ni donner aucun argument convaincant à l'appui de sa thèse. Djibril Tamsir Niane est ici nettement influencé par Souleymane Kanté et le mouvement culturel N'ko : pour Kanté, *Soundiata* est une sorte de Saint-Louis africain (dont il est le contemporain), qui aurait inventé la démocratie et aurait été un pionnier des droits de l'Homme ; et la Charte n'aurait pas compté moins de 150 articles...

L'histoire de la « redécouverte » de cette charte du Manden est édifiante. Elle date en effet de mars 1998, lors d'un séminaire organisé à Kankan en Guinée à l'initiative de l'Agence de la francophonie par Intermedia Consultants et le Centre d'études linguistiques et historiques par la tradition orale (CELHTO), réunissant des participants du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali et du Sénégal avec pour objectif de favoriser une meilleure compréhension entre traditionnistes, chercheurs et professionnels de la communication en vue de la collecte et de la sauvegarde du patrimoine oral africain, et de déterminer le rôle que les nouvelles technologies de l'information pourraient jouer dans ce domaine. Lors d'une soirée organisée à l'initiative des griots, ceux-ci déclamèrent à tour de rôle ce qu'ils connaissaient de Kurukan Fuga et le tout fut organisé en texte constitutionnel en 44 articles par Siriman Kouyaté, magistrat originaire de Niagassola.

Dans les premières versions de ce texte, notamment celle qui fut publiée par Siriman Kouyaté lui-même en Guinée en août 2006, la « Charte de Kurukan-Fuga ou Constitution de l'empire du Mali » est présentée comme une Constitution de type occidental, précédée d'un préambule en exposant les motifs... Le texte établi à Kankan en 1998 et diffusé par le CELHTO a

quant à lui connu un succès immédiat²³⁵. Depuis, de nombreuses rencontres sur le sujet ont été organisées en Afrique, comme la conférence de Bamako en 2004 ou la Rencontre internationale, initiée par le ministère de la Culture, qui s'est tenue en 2007 à Bamako et à Kangaba. Le chercheur malien Youssouf Tata Cissé a alors mis en avant un texte recueilli en 1965 auprès de Fadjimba Kanté, patriarche des forgerons de Tégoué-Koro et chef de la confrérie des chasseurs de cette localité du cercle de Kangaba : « Appelée d'abord *Donsolu kalikan*, "serment des chasseurs", puis *Dunya makilikan*, "Injonction au monde", cette déclaration fut solennellement proclamée à Dakajalan, la première capitale de l'empire du Mali, sous le nom de *Manden Kalikan*, le Serment du Mandé. C'était le jour de l'intronisation de Soundiata Keita, le fondateur de l'empire du Mali. Nous sommes fin 1222, et la grande comète dite comète de Halley illumine alors le ciel du Mali... » Il existait donc deux chartes du Manden, l'une recueillie en 1965 et l'autre « restituée » en 1998, la première datée de Dakajalan en 1222, la seconde de Kurukan Fuga en 1236 !

La quatrième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui s'est tenue à Abou Dhabi en 2009 a inscrit sur sa liste représentative « la Charte du Mandén [sic], proclamée à Kurukan Fuga », ce qui confère à cette dernière une légitimité certaine. On nage pourtant dans la plus grande confusion. Il est en effet affirmé dans la déclaration de candidature qui a servi de base au classement que, « après sa victoire sur Soumangourou Kanté, Roi du Sosso, lors de l'historique bataille de Kirina au début du XIII^e siècle, Soundiata Keita fit convoquer en assemblée générale les *čekun*, "hommes de tête" du Manden, acquis à sa politique, afin de leur soumettre pour approbation le texte de la Charte ». Car, au regard de la description qui est donnée de ce texte (un préambule et sept chapitres), il est clair qu'il ne s'agit nullement de celui qui avait été exhumé par Siriman Kouyaté et Djibril Tamsir Niane, mais bien de celui

que Youssouf Tata Cissé a appelé la « charte du Manden nouveau » dans son ouvrage paru en 1991, puis le « Serment du Mandé » *Manden Kalikan*, dans un ouvrage de 2003²³⁶. Or Youssouf Tata Cissé est formel à ce sujet : cette « charte » ou ce « serment » a vu le jour à Dakajalan ! L'Unesco a donc classé, sans s'être livré à la moindre expertise scientifique ou historique, un texte qui ne lui a même pas été communiqué et amalgamé en un raccourci audacieux les deux versions concurrentes d'une « charte » dont personne n'est capable de dire ce qu'elle est vraiment. L'essentiel, en fait, se jouait ailleurs. Ce qui importait aux autorités maliennes, dans cette affaire, c'était de prendre de vitesse leurs homologues guinéennes en « nationalisant » le texte pour en faire un élément du patrimoine malien. *L'Essor* du 16 octobre 2009 livra à ce sujet un commentaire explicite et triomphal : « Quant à la "Charte du Manden", son classement au seul nom du Mali fait qu'elle échappe à beaucoup de convoitise de la part de pays voisins qui ont tout fait pour en avoir la paternité. »

Ce classement au patrimoine immatériel de l'Unesco est intervenu en même tant que celui de « la réfection septennale du toit du Kamablon, case sacrée de Kangaba », octroyant ainsi au Mali un avantage certain sur la Guinée, qui avait pour sa part obtenu en 2001 le classement de « l'espace culturel du Sosso-Bala à Nyagassola ». Ce classement avait été lourd de conséquence, puisque il tranchait indirectement un différent politique entre la Guinée et le Mali. Historiquement, en effet, le Sosso-Bala, balafon mythique de Sumawaro Kanté, rejoignait le domicile du *balatigui*, son gardien officiel, patriarche de la famille Dokala (Kouyaté). Or, contrairement à ce qu'affirmait l'Unesco, Nyagassola n'est pas le lieu d'établissement de la famille Dokala, mais l'un de ses lieux d'établissement, le second se trouvant sur le territoire du Mali actuel. Cela ne posait aucun problème avant la colonisation européenne, et guère plus à l'époque coloniale, quand le Mali et la Guinée faisaient tous deux partie de l'Afrique occidentale française. Au

cours des années 1970 cependant, alors que le balafon devait quitter la Guinée pour le Mali, le président guinéen Sékou Touré s'y opposa, et son homologue malien Moussa Traoré ne put le faire changer d'avis.

Les classements de 2009, en revanche, ont marqué définitivement le triomphe du Mali sur la Guinée pour la captation de l'héritage prestigieux de l'empire du Mali. La charte du Manden est désormais un passage obligé de tout discours relatif aux civilisations africaines, tant en Afrique qu'en Europe, et c'est tout naturellement à Kangaba, sur la fameuse plaine de Kurukan Fuga, que s'achevèrent en apothéose, dans un délire de musique, de bruit et de chants de griots, les fêtes du cinquantenaire de l'indépendance, le 30 septembre 2010 en présence du président de la République Amani Toumani Touré et de son Premier ministre.

Maures et Touareg : des Maliens comme les autres ?

Ce qui frappe aujourd'hui, à la lecture des ouvrages publiés sur ce sujet dans les années 1960, c'est la difficulté que semble poser l'intégration des populations nomades à l'espace national. Pour Bakary Kamian, par exemple, qui rappelle le massacre de la colonne Bonnier aux environs de Tombouctou en 1894, « l'illustre Chebboun est un héros national des Touareg, l'un des vaillants combattants de la grande journée de gloire des Touareg contre les Français à Tacoubao le 15 janvier 1894²³⁷ ». Un héros et une gloire touareg, donc, et non maliens... Guilhem et Toé écrivent de même : « Outre le domaine saharien des Maures et des Touareg, le territoire malien à la fin du XIX^e siècle comprenait ... », établissant ainsi que l'histoire d'une partie de la population ne pouvait être rattachée à celle du Mali historique²³⁸. Mais après tout, était-ce bien grave ? Comme on pouvait le lire dans l'ouvrage publié par le secrétariat d'État à l'Information et au Tourisme en 1961, « le Gouvernement a procédé à une refonte complète des structures sociales des populations sahariennes qui

voient ainsi, comme les autres Maliens, disparaître les structures féodales surannées ; la sédentarisation des nomades a commencé²³⁹ ». Les régions sahariennes seraient donc bientôt peuplées de Maliens sédentaires, comme les autres.

Cette manière de penser a perduré sous la Deuxième République. À cet égard, la lecture du *Panorama historique* publié en 1984 par Adam Ba Konaré, dont le mari sera élu quelques années plus tard président de la République, est troublante²⁴⁰. En 15 pages d'un texte dense et précis, les Touareg ne sont cités qu'à deux brèves reprises. La chronologie fait ainsi apparaître en 1898-1900 la « soumission des tribus maures et touareg et de la région comprise entre Mopti et Tombouctou », et le chapitre consacré à l'ère de Modibo Keita note rapidement que « la crise économique est amplifiée par une crise sociale : de nombreuses opérations de police sont menées dans l'Adrar des Ifoghas contre des éléments touareg "Kel Effélé" » et que « ces opérations ont été coûteuses en hommes et en argent ». La prise de Tombouctou et le combat de Tacoubao ne sont pas même cités dans la chronologie, pas plus que la révolte de 1916...

De même, la version de l'épopée mandingue présentée par Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé est nettement hostile aux populations du septentrion malien. Pour le griot de Krina et son ami, chercheur au CNRS, Sumaworo Kanté aurait conquis le Manden pour mettre fin aux razzias esclavagistes qui en décimaient la population²⁴¹. Soundiata aurait alors repris à son compte le programme politique de son ennemi. De même, dès sa prise de pouvoir, Soundiata aurait chargé son lieutenant Fakoli de « châtier les Maures esclavagistes du Nord²⁴² ». Dans des travaux publiés sous la Troisième République, Youssouf Tata Cissé alla encore plus loin en établissant un lien de causalité entre l'appartenance ethnique, la religion musulmane et l'esclavagisme pratiqué par les populations du Nord : « L'introduction de l'islam, surtout dans le Wagadou, l'instauration, puis l'intensification en Afrique de l'Ouest

de la traite des esclaves en direction des pays arabes ou islamisés devaient vite faire des peuples malinké et bambara les proies désignées des esclavagistes soninké, touareg, maures et arabes. On mesure encore difficilement tout le mal que l'islam fit aux populations soudaniennes. Mais le seul groupe constitué qui prit réellement conscience de la gravité de ce fléau que fut l'esclavage, et ceci après la tentative maladroite et malheureuse de Sumaworo Kanté d'y mettre fin, fut la confrérie des chasseurs. Et c'est précisément cette confrérie qui, sous l'impulsion de son chef, Maghan Soundiata Keita alias Simbo, va, dès la fondation de l'empire du Mali au début du XIII^e siècle, mettre non seulement fin à la traite des esclaves, mais aussi et surtout abolir l'esclavage (*dyonna*) sur toute l'étendue de l'empire²⁴³. »

Tout se passe donc comme si la mise en valeur de l'histoire de l'empire du Mali, histoire strictement régionale à l'origine dont les gouvernements successifs firent une histoire nationale dans laquelle chaque Malien était sommé de se reconnaître, avait conduit tout une partie de la population du pays à se sentir exclue d'un récit national qu'elle ne partageait pas. Dès 1962, pourtant, Jean Gallais avait attiré l'attention, dans un article remarqué, sur les problèmes que pourrait poser ce simple fait : une bonne partie de la population malienne relatait sa propre histoire en dehors de toute référence à celle du Mali²⁴⁴. Bobo, Minianka et Dogon ont développé, disait-il « une conscience très irritable de leur originalité ». « Il y a donc sur le flanc sud-est de l'axe culturel malien des groupes qui s'affirment différents ou éloignés de la tradition commune » notait le géographe. Le vrai problème se posait au nord, non pas chez les Songhaï, dont l'encadrement solide par le parti unique lui semblait être un facteur de cohésion nationale, mais chez les populations nomades : « Aux limites du Sahel, la situation politique serait sinon préoccupante, du moins délicate si le gouvernement malien était imprudent. Les nomades, Maures et Touareg, sont étrangers à toute référence historique

mandingue. Par contre, leur propre cycle d'épopée est illustré des luttes contre les Soudaniens, Songhaï, Peul, et ils demeurent fixés psychologiquement sur les souvenirs brillants de leur histoire précoloniale.» Cette analyse conserve malheureusement toute son actualité ... Peu importe, finalement, ce que fut ou ne fut pas l'empire du Mali. Ce qui compte, aujourd'hui, c'est ce que les Maliens croient qu'il fut et l'usage qu'ils en font.

FRANCIS SIMONIS

Maliens de l'étranger

Penser le Mali, le pays qui s'est construit dans cette partie d'Afrique, oblige à se défaire du modèle de la sédentarité, qui domine largement dans nos sociétés contemporaines. Si une réalité surprend quiconque s'intéresse à cette portion d'espace, c'est bien la place qu'y occupent les mobilités dans la construction de la nation. Cette réalité a traversé le temps : elle est l'héritage d'un passé encore très présent et systématiquement rappelé lors des grandes festivités nationales, qu'il soit fait référence aux empires du Ghana, du Mali, songhaï, ou aux royaumes bambara de Ségou et peul du Macina. Sa population a hérité de ce brassage culturel et le paradoxe n'est pas des moindres : la réalité contemporaine est celle d'un pays enclavé dont ses habitants s'évertuent à le connecter sur le vaste monde. Une « mondialisation par le bas » qui est aussi le produit des migrations internationales : très minoritaires à l'échelle mondiale, celles-ci sont devenues visibles à travers l'importance des transferts financiers qu'elles opèrent vers les pays d'origine. Cette circulation n'est pas nouvelle, mais elle fut véritablement révélée par les contrôles financiers renforcés

qui firent suite aux attentats de New York en 2001. Ainsi, depuis les années 2000, les institutions internationales et les États s'intéressent particulièrement à cette population expatriée à laquelle on demande de participer aux Objectifs du millénaire pour le développement. Mais comment 3 % de la population mondiale, et encore pas totalement issue de pays en cours de développement, pourrait-elle réussir là où cinquante années d'aide publique ont échoué ? Pour quelles raisons le candidat à la migration internationale déciderait-il de répondre à cette injonction des organisations internationales et des États concernés par les flux migratoires ? Comment, au Mali, ces populations que les uns estiment à quelques centaines de milliers de personnes et d'autres à plusieurs millions pourraient-elles relever le défi de la lutte contre la pauvreté ?

Les Maliens de l'extérieur sont appelés au chevet d'un État malade. Ils seraient dans l'obligation d'apporter leur contribution à sa reconstruction, alors qu'il a implosé de l'intérieur, qu'il a obligé la France à intervenir militairement dans l'urgence et qu'il continue à mobiliser un bon nombre d'organisations internationales dont les Nations unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou l'Union africaine. Mais comment cette nation forte et fière de son histoire, de son ouverture sur le continent africain, a-t-elle pu en arriver là ?

Une dynamique locale et internationale

Le Mali demeure un pays d'Afrique peu peuplé avec moins de 15 millions d'habitants malgré une croissance démographique marquée, impulsée par une fécondité parmi les plus fortes au monde : plus de six enfants par femme en âge de procréer – malgré une baisse à cinq enfants dans les villes. L'accroissement naturel (écart entre les taux de natalité et de mortalité) a donc permis le doublement de la population en une vingtaine d'années : on recensait 6,394 millions de Maliens en 1976 et

près de 10 millions en 1998. Dans les dix dernières années, le retour de Maliens de l'extérieur, notamment de Côte d'Ivoire, et les arrivées d'étrangers ont participé à la marge à cette croissance démographique.

Comme nombre de pays de la sous-région, le Mali demeure très largement rural, tant par la répartition de l'habitat que par ses caractéristiques économiques, dont le poids du secteur primaire dans la richesse nationale. Les populations rurales, principalement occupées par les cultures, l'élevage et la pêche et les activités extractives, sont tributaires d'aléas exogènes liés aux conditions environnementales mais aussi, pour les matières premières d'exportation, particulièrement le coton et l'or, aux variations des cours mondiaux et aux taux de change entre le dollar et l'euro, monnaie de référence du franc CFA. Ces chocs exogènes engendrent une vulnérabilité des ménages maliens qui peuvent voir leurs conditions de vie se détériorer rapidement. Une grande mobilité des populations est donc requise : afin de faire face aux difficultés économiques, les familles ont pour habitude de diversifier leurs sources de revenus et pour cela envisagent fréquemment les déplacements de leurs membres. Cette mobilité se décline à toutes les échelles géographiques, en fonction du capital, économique et social, dont elles disposent : la migration est conçue comme une adaptation aux changements, environnementaux, économiques ou politiques ; elle s'inscrit dans l'histoire même du peuplement du pays. Et elle participe des dynamiques des populations, par le solde migratoire (soit l'apport ou le retrait dans le stock de la population des territoires concernés), mais aussi, dans un second temps, par son effet collatéral, le solde naturel, quand les migrations de travail se transforment en migration de peuplement.

Or, que ce soit en termes de distribution spatiale ou d'évolution des dynamiques démographiques, le territoire malien se caractérise par de fortes disparités. Malgré son enclavement, cette

nation qui n'arrive pas à construire son État se trouve au cœur des espaces de contact entre un nord maghrébin et un sud équatorial. Les gradients pluviométriques combinés aux modelés des paysages ont conduit à construire des limites latitudinales. Ces lignes imaginaires ont divisé le Mali en trois domaines : sahélo-saharien, sahélien et sahélo-soudanien²⁴⁵. Mais ces limites ont varié dans le temps et dans l'espace en fonction de la puissance des masses d'air provenant des hautes pressions tropicales, australes ou boréales. Nous retrouvons ici le front historique qui a séparé nomadisme et sédentarité et fini par « perturber l'unité d'une nation séculaire. Mais cette "définition" par la délimitation (bioclimatique) souffre de graves imperfections : la variabilité l'emporte de beaucoup sur la "régularité". Autrement dit, même dans le cas où l'on associe le "genre de vie" au milieu, celui-ci n'en est pas vraiment un, en tout cas pas dans la durée. Et cela se mesure à l'année. Faut-il donc introduire une adaptation à ce pas de temps et un mouvement perpétuel des nomades pasteurs et des sédentaires paysans affrontés le long d'une limite mobile, parce que là est la condition de cette définition qui passe de la nature aux sociétés ? Il faut alors admettre que même les sédentaires sont mobiles, tout comme les "paysages"²⁴⁶ ». L'espace de la société malienne est fait de mobilités, de circulations mais aussi de migrations internationales ; il faut donc pour l'étudier, comme le suggère ici Denis Retaillé, se libérer d'une « géographie du fixe ».

Dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Ségou se concentre la moitié des Maliens. Et la capitale, avec 1,8 million d'habitants, ne s'est pas encore transformée en mégapole, à l'instar d'autres capitales africaines. Néanmoins, Bamako concentre plus de la moitié de la population urbaine. Pour la dernière période intercensitaire, les 37 communes urbaines, villes ou gros bourgs, ont connu une progression de leur population plus forte que les 666 communes rurales, sous les effets conjugués des soldes

migratoires et naturels. Toutefois, si les recensements permettent d'obtenir des données chiffrées sur les migrations internes, il est plus difficile de quantifier les migrations internationales. Malgré la place centrale qu'occupe cette thématique dans les débats politiques, les statistiques en la matière sont peu nombreuses et peu fiables. Il est toujours compliqué de dénombrer des absents, de s'accorder sur les définitions malgré les recommandations des Nations unies pour qui un migrant international doit résider à l'extérieur de son pays de naissance pour une période d'au moins un an. Ainsi, les statistiques produites par les Nations unies ne corroborent pas les données de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (1992-1993) qui considère comme migrant international tout individu résidant hors des frontières pour une durée de six mois. Indiquons simplement que, dans les sept autres pays membres du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest, on a dénombré près de 350 000 départs à l'étranger sur la période 1988-1992, dont 272 000 au sein des pays du réseau, ce qui souligne l'importance des migrations circulaires entre pays voisins²⁴⁷.

Peut-on comptabiliser les Maliens émigrés ?

Pour pallier les déficiences de l'état-civil et du fichier électoral, le gouvernement malien a procédé depuis 2001 (pour les élections de 2002) à un Recensement administratif à caractère électoral (RACE) des électeurs maliens vivant sur le territoire comme à l'étranger, et depuis 2008 à un Recensement administratif à vocation d'état-civil (RAVEC). Mais, pour des raisons diverses, nombre de Maliens ne peuvent pas ou ne souhaitent pas être enregistrés dans des fichiers informatisés dont l'utilisation pourrait être détournée des objectifs énoncés. Ainsi, les sans-papiers qui se trouvent en France ne veulent pas alimenter des bases de données informatiques qui pourraient favoriser leur expulsion. Quant à ceux de Côte d'Ivoire, ils préféreraient ne pas attirer l'attention,

ce qui ne manque pas d'alimenter les polémiques sur la transparence des élections et l'égalité des citoyens à y participer.

On peut lire sur le site du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine qu'ils seraient près de 4 millions à vivre hors des frontières, dont près de 2 millions en Côte d'Ivoire sur 3,5 millions en Afrique, et 200 000 en Europe. Aucun comptage strict ne permet de valider ces chiffres. En reprenant à son compte la définition de la Commission de l'Union africaine selon laquelle une diaspora est constituée des « personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité », le Mali estime de manière très large le nombre de ses ressortissants établis à l'extérieur du pays.

Selon le RACE de 2001, 920 388 électeurs maliens étaient recensés à l'étranger, soit près de 8 % de la population ; mais, pour cette même année, le ministère évaluait le nombre des Maliens de l'extérieur à 2,67 millions, dont plus de 90 % étaient installés en Afrique et moins de 6 % en Europe.

Précisons enfin que le continent américain, avec une population malienne estimée à 6 000 personnes, est celui où elle est la moins nombreuse. De fait, la migration internationale connecte principalement le Mali avec ses voisins : trois migrants sur quatre y sont comptabilisés. La majorité des migrants qui traversent une frontière s'installe dans sa proximité géographique.

Pour compléter les sources statistiques maliennes, nous pouvons utiliser celles des pays de destination et celles des institutions internationales – encore faut-il que le pays d'installation possède l'appareillage statistique adéquat : l'essentiel des flux au départ du Mali se fait, nous l'avons dit, dans la proximité régionale, où les données sur les caractéristiques des populations ne sont pas des plus fiables, quand elles existent. Par exemple, le dernier recensement en Côte d'Ivoire, pays où les Maliens seraient les plus nom-

Les expatriés maliens en 2001, répartition géographique

Jurisdiction	Pays	Électeurs recensés par le RACE	Estimations du ministère des Maliens de l'extérieur
Abidjan	Côte d'Ivoire	523 231	1 700 000
Dakar	Sénégal, Gambie, Cap Vert	50 442	100 000
Ouagadougou	Niger	50 317	270 000
	Burkina Faso	21 316	
Nouakchott	Mauritanie	13 431	15 000
Conakry	Guinée Conakry	7 067	9 500
Alger	Algérie	4 816	11 000
	Sous total pays limitrophes	670 620	2 105 500
	Sous total autres pays d'Afrique	192 690	415 150
Paris	France, Espagne, Portugal	21 964	110 000 (dont 100 000 en France et 5000 en Espagne)
	Sous total Europe	23 007	114 800
	Autres pays	34 071	32 560
	Total	920 388	2 668 010

Source: ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine.

breux, date de 1998. Ils y étaient officiellement 792 258, dont plus de la moitié née en Côte d'Ivoire. Ajoutons à cela qu'au sein de cette proximité régionale s'entrecroisent différentes mobilités aux temporalités et fonctions différentes, dont une partie trouve son origine dans les traditionnels échanges commerciaux : la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire au début du XXI^e siècle a évidem-

ment eu des répercussions sur les flux et les stocks des populations étrangères dans ce pays, sans qu'il soit possible aujourd'hui de les dénombrer avec précision.

Le peu d'information dont nous disposons sur la quantification des migrations internationales maliennes laisse place à toutes les interprétations et entretient la peur d'une vague déferlante sur le continent européen, particulièrement en France, compte tenu de l'histoire migratoire liant classiquement métropole et ancienne colonie. Pourtant, malgré ce lien historique, les Maliens étrangers présents en France seraient, selon les résultats du recensement de 2008, au nombre de 59 985, dont 22 952 femmes. Parmi eux, 8 861 jeunes de moins de 18 ans, nés en France ou à l'étranger. On peut y ajouter les 18 655 Français de naissance ou par acquisition âgés de moins de 18 ans à cette date. Ces jeunes vivent dans une famille dont la personne de référence est née au Mali. Enfin, selon l'INSEE, les immigrés seraient 58 380, qu'ils soient de nationalité malienne ou française, le Mali reconnaissant la double nationalité. En imaginant un nombre équivalent de sans-papiers, on obtiendrait un groupe de 120 000 personnes tout au plus. En tout état de cause, que l'on croie les statistiques officielles ou que l'on imagine une hypothétique présence de 60 000 sans-papiers, les personnes originaires du Mali représentent en France moins de 1 % des Maliens. La destination française ne concerne donc qu'une très faible part de la migration totale des Maliens à l'étranger, bien loin de l'importance économique et politique qui leur est accordée, mais en adéquation avec leurs investissements et implications dans leur région d'origine, où ils incarnent une source de revenus considérables.

La base de données Global bilateral migration nous apprend quant à elle qu'en 2000, les populations maliennes étaient estimées à 773 801 de par le monde, contre 645 892 en 1990. En 2010, pour la première fois, elles dépasseraient le million, dont plus de 600 000 résideraient dans des pays voisins.

Populations maliennes établies dans les pays voisins

	1980	1990	2000	2010
Algérie	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	364 393	393 886	444 425	440 960
Niger	29 667	43 935	58 083	69 790
Burkina Faso	35 472	37 614	64 438	68 295
Sénégal	9 333	17 407	17 163	17 505
Guinée Conakry	6 459	4 402	9 945	15 276
Mauritanie	4 143	7 278	8 043	12 815
Total	449 467	504 522	602 097	624 641

Source: Banque mondiale, Global Bilatéral Migration, 2011.

En comparaison des données produites au Mali, ces évaluations semblent sous-estimées. L'écart reste cependant faible entre les données du RACE et celles de la Banque mondiale, bien que les populations concernées ne soient pas identiques : électeurs, donc populations de plus de 18 ans, pour la source malienne et populations dont le pays d'origine est le Mali pour la Banque mondiale. La Côte d'Ivoire reste le pays où sont installés les Maliens en plus grand nombre, malgré une diminution des effectifs sur la dernière période liée à la crise récente qu'a connue ce pays. À l'exception du Sénégal où le nombre est stable, le solde migratoire des Maliens est positif. Au final, 22 544 Maliens supplémentaires se seraient installés dans ces pays sur la dernière décennie, soit une augmentation de moins de 4 %.

Les pays de l'OCDE possèdent les outils statistiques les plus performants, y compris concernant le dénombrement des étrangers et immigrés sur leur territoire respectif. Malgré tout, contre toute attente, les données de la Banque mondiale concernant les pays de l'OCDE où les effectifs ont dépassé au moins une fois le millier depuis 1980 montrent des incohérences, notamment

en France, Allemagne et Grande-Bretagne. À titre d'exemple, en France, aucune réalité n'explique une quasi-disparition des Maliens en 2000...

**Populations maliennes dans les principaux pays de destination
membres de l'OCDE**

	1980	1990	2000	2010
France	23 162	32 647	1 594	68 786
États-Unis	379	412	1 459	3 480
Espagne	0	312	2 641	21 589
Allemagne	439	418	10 493	1 323
Canada	162	52	840	1 090
Italie	2 329	3 753	503	1 082
Grande Bretagne	795	59	4 126	160
Total	27 266	37 653	21 656	97 510

Source : Banque mondiale, Global Bilatéral Migration, 2011

Globalement, retenons néanmoins que, sur les trente dernières années, la France a perdu de son attractivité et que des filières migratoires se sont ouvertes vers de nouveaux pays qui regroupent désormais près de 10 % des populations originaires du Mali à travers le monde : en valeur relative, ces flux se sont accrus plus fortement que ceux de la proximité régionale. Ces pays sont aussi entrés en compétition pour former et accueillir une main-d'œuvre hautement qualifiée, tandis que, depuis le premier choc pétrolier, des contrôles de plus en plus sévères aux frontières étaient mis en place, ainsi que les premières aides au rapatriement. L'émigration pour cause de regroupement familial composée majoritairement de femmes et d'enfants, a changé les profils migratoires. Par ailleurs les départs de jeunes urbains ayant reçu une formation se sont ainsi substitués aux migrants non

qualifiés d'origine rurale, qui n'ont désormais d'autre choix que de partir dans la clandestinité.

C'est ainsi que la France, pays d'Europe privilégié par les Maliens, a paradoxalement favorisé l'augmentation du nombre de sans-papiers et se trouve aujourd'hui concurrencée par d'autres destinations en ce qui concerne les étudiants qui préfèrent les universités anglaises et américaines, voire celles du Maghreb.

Néanmoins, toutes les sources s'accordent pour dire que l'essentiel des flux reste intra-africain, à destination des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et des zones minières et pétrolières des pays d'Afrique centrale et australe.

Au total, les estimations du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine paraissent surréalistes mais porteuses d'un message fort dans les négociations avec les pays d'installation ; celles du RACE nous donnent une autre image de la dispersion, du moins pour ceux qui ont bien voulu figurer sur des fichiers électroniques. Les données de la Banque mondiale enfin, malgré des imperfections dans le détail, se situent probablement au plus près de la réalité.

Aux sources des migrations

Le territoire malien, né le 22 septembre 1960 sous sa forme actuelle, est fondé sur l'héritage de civilisations variées aux emprises territoriales généralement plus vastes et aux contours différant des limites actuelles. De l'empire du Ghana (VII^e-XII^e siècles), au royaume de Sikasso ou à l'empire toucouleur d'El Hadj Omar Tall (XIX^e siècle), plusieurs formes de pouvoir politique se sont succédé sur des espaces aux limites souvent imprécises et changeantes. El Hadj Omar Tall lui-même était un conquérant venu du Fouta au Sénégal : après avoir voyagé dans les lieux saints de l'islam et approfondi son éducation religieuse, il fonda un empire théocratique qui s'étendait de l'est de la Guinée jusqu'à Tombouctou. À partir de cette organisation sociale repo-

sant sur les interdépendances entre groupes ethniques et linguistiques, le Mali s'est construit sur la diversité culturelle. Les guerres et razzias du temps des royaumes ont déplacé les populations, comme les activités commerciales qui ont permis l'émergence de lieux d'échanges où se croisaient les routes des caravanes, faisant émerger des villes devenues attractives telles Gao, Tombouctou et Djenné, plaques tournantes du commerce de l'or.

Dans le cadre d'une colonie d'exploitation, les populations ont ensuite été contraintes à la mobilité géographique et aux brassages ethnolinguistiques pour répondre aux besoins de la métropole. Durant la période coloniale et tout particulièrement avant les indépendances, l'Afrique occidentale française était un espace de libre circulation. Les bassins de culture du coton et de l'arachide polarisaient ces mouvements, principalement dirigés vers la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal, le Niger et la Haute-Volta, devenue Burkina Faso en 1984. À titre d'exemple, les Soninké de la région de Kayes partaient comme « navetanes » pour la zone arachidière sénégalaise²⁴⁸ ; cette migration circulaire, faite d'allers-retours, leur permettait de continuer à cultiver leurs champs à la période des pluies et d'accumuler quelques numéraires par un travail salarié. De même, la construction d'infrastructures de transport telles la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako ou l'aménagement du périmètre irrigué de l'Office du Niger ont été réalisés grâce à la migration liée au travail forcé prévu par le code de l'Indigénat en vigueur jusqu'en 1946.

Les populations concernées justifient ces mouvements migratoires par les traditions. Les migrants que nous avons pu rencontrer font volontiers appel à une identification culturelle pour affirmer par exemple qu'« un bon Soninké voyage » sans aucune référence à quelque difficulté économique que ce soit. D'ailleurs, dans ce qui fut le royaume du Macina, le récit de création des villages fait souvent référence à un roi, ou à un chasseur venu de loin pour guerroyer et s'installer sur de nouvelles terres. Croissance

démographique, commerce et guerres se sont combinés au fil du temps pour contribuer à cette mobilité. La fixation des frontières à la conférence de Berlin (1884-1885) a abouti à une division de l'espace séparant des familles ou des groupes ethnolinguistiques de part et d'autre de frontières nationales qui ne font pas sens car elles traversent les aires culturelles et sociales comme les espaces d'échanges économiques, bouleversant la vie des habitants sans que ceux-ci aient eu leur mot à dire.

Avec l'expérience socialiste de Modibo Keita, l'objectif étant le « retour à la terre », tout a été tenté, y compris par la force, pour retenir les candidats à l'émigration. Ce système de contrainte a incité certains à fuir également l'autoritarisme du parti unique. Lorsque Moussa Traoré mit fin à cette aventure socialiste, il rétablit la libre circulation des personnes, ce qui permit à nouveau à de nombreux opposants de fuir le dictature. La migration sous-régionale se faisait d'abord d'ouest en est, de Bamako à Dakar ou en direction du bassin arachidier, mais également du nord au sud, vers la Côte d'Ivoire, le Mali faisant alors partie des « réservoirs de main-d'œuvre » utilisée dans les plantations de caféiers, de cacaoyers et de bananiers. Il est certain que les sécheresses des années 1970 et 1980, la rudesse du climat sahélien et les propos du président Félix Houphouët Boigny déclarant que « la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur » ont largement alimenté ces départs en direction des terres agricoles et d'élevage du nord du pays. Ces flux transfrontaliers ont concerné des travailleurs saisonniers, des commerçants et des éleveurs ; ils ont fini par alimenter les migrations d'installation mais également de transit en direction de l'Afrique centrale. Ils ont aussi été confortés par l'arrivée d'étudiants et d'enseignants, suite aux répressions policières du printemps 1977. Mais les crises conjoncturelles et structurelles qui ont affecté la Côte d'Ivoire ont fini par perturber ce circuit migratoire : le racisme et la xénophobie qu'ils rencontraient sur place ont obligé certains Maliens ou Ivoiriens d'ori-

gine malienne à quitter le pays ; quelques dizaines de milliers ont pu bénéficier d'un programme de rapatriement.

L'autre destination historique, qui défraie la chronique, est la France. Elle s'explique par le passé colonial et l'engagement de Soudanais dans l'armée française lors des conflits mondiaux. Elle a également été alimentée par les *laptots*, ces matelots indigènes employés dans la marine marchande. L'ouvrage d'Adrian Adams *Le Long Voyage des gens du fleuve*, comme le roman d'Ousmane Sembène *Le Docker noir*, raconte l'histoire de ces pionniers qui furent à l'origine d'une filière très structurée, qui s'est développée dans les années 1970²⁴⁹. « À partir de 1956 et dans le contexte de la guerre d'Algérie, l'industrie française diversifia ses sources de recrutement de travailleurs originaires d'autres pays de l'empire colonial. Elle soutint la circulation de travailleurs de l'AOF vers la métropole, ces migrants se mettant à suppléer les Algériens dans les usines métropolitaines²⁵⁰. » La France a fait rêver plus d'un jeune soninké de la région de Kayes. Des années 1960 aux années 1980, cette migration de travail était circulaire, de nombreux allers-retours s'effectuant entre pays d'arrivée et pays d'origine, mais aussi tournante dans la mesure où l'émigré était remplacé par un membre plus jeune de sa famille. L'objectif était stratégique : il s'agissait de maintenir une continuité dans les envois d'argent à la famille ; l'ancien immigré assurait financièrement le départ du nouveau, l'accueillait dans le pays d'arrivée, subvenait à ses besoins et l'aidait à trouver du travail. Cette solidarité a fonctionné durant plus de vingt ans malgré la fermeture des frontières aux migrations de travail au milieu des années 1970 ; elle a même alimenté les migrations de sans-papiers.

À partir des années 1990, un double mouvement s'est progressivement installé. Le premier concerne la France, le second le Mali. Pour bénéficier de la régularisation exceptionnelle des sans-papiers de 1981 il était nécessaire de prouver sa date d'arrivée en France avant le 1^{er} janvier 1981 et justifier d'un emploi.

Ces documents administratifs n'étant pas facile à obtenir, tous ne purent en bénéficier. D'autres, ne connaissant pas la nouvelle réglementation, tentaient toujours l'aventure migratoire et sollicitaient ceux qui étaient partis. Progressivement la communauté malienne de France prit la mesure des difficultés pour obtenir la carte de séjour. L'augmentation du nombre des non régularisés a ébranlé les solidarités familiales et villageoises en migration. Cette migration de travail et temporaire est par ailleurs devenue, nous l'avons vu, une migration de peuplement qui n'était pas forcément souhaitée. Dans le même temps, au Mali, le « mode de vie » des Maliens de France, fait d'allers-retours pour des « vacances au pays » d'un mois tous les deux ou trois ans a fini par se diffuser, par un effet de proximité et de contagion, aux autres villages, aux autres cercles de la région de Kayes et à d'autres régions.

Le devoir et l'éloignement

Le fait de se regrouper pour s'entraider tout en apprenant à respecter la discipline collective est une règle d'or de l'Afrique subsaharienne. Les structures organisationnelles par classe d'âge comme les *tons* villageois ont marqué les comportements des immigrés maliens²⁵¹. Ils s'engageaient dans des activités collectives (travaux agricoles, fabrication de briques pour les bâtiments, prêts de céréales à des familles en difficulté...). Durant la Deuxième République, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM) tenta même d'organiser sa politique de développement rural à partir de ces structures héritées des temps plus anciens. Très hiérarchisées sous l'autorité d'un chef, ces formes d'organisations sociales ont été reproduites et adaptées dans les pays d'arrivée par les immigrés maliens. D'une certaine manière, elles sont à l'origine d'un vaste engouement pour le fait associatif, et à partir des caisses de solidarité et d'entraide qui aideront par la suite au développement des villages d'origine. Certes, l'acte mi-

gratoire est individuel : le candidat à l'émigration part d'abord pour lui et sa famille ; mais, pour partir, il a besoin d'appuis et de financements, donc de réseaux, d'adresses et de contacts. Les hommes de la région de Kayes, au premier chef les Soninké, ont cultivé ce savoir-migrer.

L'accueil des nouveaux arrivants était donc un devoir social. Pour des raisons similaires, il fallait respecter les codes et règles qui régissent les relations entre les groupes et les classes sociales. Par exemple, les repas étaient collectifs, par « village d'origine » ou par chambrée ou étage du foyer. Compte tenu de la hiérarchisation sociale de domination, des nobles sur les descendants d'esclaves et des aînés sur les cadets, les plus jeunes, et surtout ceux des familles dominées, devaient préparer ces repas au cours desquels ceux qui ne travaillaient pas étaient pris en charge par le groupe. De même, il était obligatoire de cotiser à la caisse de solidarité et d'entraide – la « sécurité sociale ». Ces règles très strictes, subtil cocktail d'obligations et de solidarités, permettaient de supporter les conditions de travail et de logement particulièrement difficiles dans les années 1970 et 1980, mais auxquelles il fallait bien se soumettre : l'émigré était parti pour « prendre ou trouver de l'argent », contractant de ce fait une dette vis-à-vis de ceux qu'il avait quittés, l'envoi d'argent étant à la fois la raison du départ et le produit de cette décision. Car le candidat à l'émigration dispose rarement des sommes monétaires nécessaires au voyage ; il contracte donc une autre dette, financière cette fois-ci, et dès son installation dans le pays d'arrivée son obsession est de trouver du travail afin de s'acquitter de ce qu'il doit, mais aussi d'épargner en vue de son retour. Tous ces mouvements, de personnes, de numéraires et de produits les plus divers, dont le commerce à la valise, fabriquent du lien entre pays de départ et pays de destination. Pour compléter ce tableau, il faut toutefois ajouter que le séjour en migration permet aussi de gagner en autonomie face aux pressions de la famille et du village.

Aujourd'hui, la situation migratoire s'est complexifiée suite à des initiatives individuelles et à des sollicitations collectives. Elle subit également les politiques migratoires restrictives des pays de destination traditionnels, tandis que la mondialisation, y compris par le bas, permet des mobilités plus lointaines en fonction des opportunités du marché. Ainsi, une nouvelle filière migratoire est apparue vers Guangzhou en Chine, une autre vers le Canada. En outre, depuis quelques années, les candidats au départ ont dû diversifier leurs stratégies migratoires et improviser de nouveaux itinéraires.

Un nouveau système de mobilité s'est donc progressivement mis en place. Il combine trois échelles géographiques. Au niveau local ou national, le marché du travail est particulièrement anémié, l'agriculture se trouvant confrontée à l'ouverture aux marchés de plus en plus mondialisés et à des variations climatiques accentuées. L'échelle sous-régionale subit les mêmes contraintes, auxquelles il faut ajouter, au sud, la crise de la Côte d'Ivoire, et au nord les « printemps arabes » dont l'une des conséquences a été la fin du régime de Mouammar Kadhafi, sans oublier les intentions indépendantistes du Mouvement national de libération de l'Azawad et de quelques autres bandes armées. L'échelle internationale n'est pas en reste : la crise financière de 2008, devenue systémique, a des conséquences sur le marché de l'emploi et limite les perspectives de travail pour les émigrés, ou à tout le moins les perturbe. Face à ces contraintes, les candidats à la migration internationale et leur famille réagissent par paliers. La migration est d'abord un remède lorsque les difficultés s'accroissent, et dans cette région sahélienne, elles sont nombreuses : l'agriculture sous pluie demeure aléatoire face aux variations climatiques prononcées et aux fragilités des équilibres bioclimatiques. Cette mobilité devient stratégie, celles des individus, des ténacités familiales et collectives. Elle finit par devenir une ressource grâce aux savoir-faire et compétences acquis en migration

et marque la société au plus profond de ses fondements : elle est progressivement devenue un moyen d'exister, trouvant son expression dans la culture locale où celui qui « prend la route » est respecté et honoré, considéré, malgré les drames qui jalonnent le parcours et l'incertitude de l'arrivée, comme un véritable « aventurier » des temps modernes.

Vicissitudes politiques

Sur le plan institutionnel, comme bien d'autres pays de départ, le Mali se préoccupe de ses ressortissants à l'étranger. Ministères des ressortissants de l'extérieur ou secrétariats d'État, représentation à l'Assemblée nationale et enregistrement sur les listes électorales des législatives ou des présidentielles sont les moyens les plus usités pour renforcer les liens avec les expatriés, favoriser les transferts financiers et les administrer en tant que citoyens. Au Mali, l'intérêt pour les migrations est apparu dès la transition de 1991 qui fit suite à la destitution de Moussa Traoré. Président du gouvernement de transition jusqu'aux élections du 8 juin 1992, Amadou Toumani Touré créa un ministère délégué aux Maliens de l'extérieur et choisit pour le diriger un opposant à la dictature en exil en France qui consulta ces concitoyens notamment à Paris, dans les foyers Pinel à Saint-Denis et Barra à Montreuil. C'est à l'issue de ces rencontres qu'est née l'idée d'un Conseil des Maliens de l'extérieur dont les objectifs étaient de représenter ces derniers auprès des institutions et des pouvoirs publics, aussi bien au Mali que dans le pays d'installation.

Lors de la Conférence nationale organisée en juillet-août 1991, plusieurs modes de représentation des ressortissants de l'extérieur furent proposés. Ainsi surgit l'idée d'une nouvelle instance, le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME), organe consultatif fédérant les Conseils de base des Maliens de l'extérieur. Ses attributions théoriques sont importantes mais ses moyens matériels et humains restent faibles. Néanmoins, dans les

66 pays du monde où des Maliens sont répertoriés, des Conseils de base ont été mis en place et le premier Forum de la diaspora organisé à Bamako en octobre 2003 par le Haut Conseil a permis de préparer l'inventaire des doléances des Maliens établis à l'étranger. Enfin, « dans le cadre de la mise en œuvre du PDES (Projet pour le développement économique et social), la gestion des Maliens de l'extérieur a été placée au centre des priorités de la politique extérieure du pays²⁵² ». C'est dire le poids politique de cette instance, où les enjeux de pouvoir s'expriment à chaque renouvellement du bureau.

Des représentations au Conseil social économique et culturel, au Haut Conseil des collectivités locales et à l'Assemblée nationale sont aussi validées par la Conférence nationale. Cette dernière représentation n'a cependant jamais vu le jour. Quelques députés devaient être élus par les migrants, mais ces élections n'ont pu être organisées. L'Assemblée nationale a donc fonctionné sans ces représentants. Alpha Oumar Konaré, réélu en 1997 pour un mandat de cinq ans, a alors renoncé à cette représentation et l'a transformée en délégation.

Tout ce qui concernait les ressortissants de l'extérieur, géré jusque-là par un secrétariat d'État du ministère des Affaires étrangères et par la Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME) créée en septembre 2000, est intégré à un ministère plein en 2004, avec le retour d'Amadou Toumani Touré, élu en 2002, qui en avait fait l'un des points forts de sa campagne électorale, compte tenu de l'organisation et de la force politique que représentaient les migrants. Parmi ses attributions figurent la promotion des intérêts et la protection des Maliens à l'étranger, la mise en œuvre des actions relatives à leur retour et leur réinsertion et l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à assurer leur pleine implication dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de développement. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de députés des ressortissants de l'extérieur ; il

n'empêche que quelques députés sont des migrants. Certains ont acquis la nationalité française, d'autres ont leur famille à Paris, d'autres encore reviennent en France pour renouveler leur titre de séjour afin de repartir si nécessaire en migration à la fin de leur mandat.

Le rôle des Maliens de l'extérieur dans le développement du pays, notamment celui des Maliens de France, principalement originaires de la région de Kayes, a fait l'objet de nombreuses études. Depuis près de quarante ans, ces travailleurs n'en finissent pas de transférer de l'argent au pays, sous la forme d'envois à la famille ou de fonds destinés à financer des biens publics. Ils sont regroupés en associations, et leurs initiatives illustrent ce que les politiques attendent de leur participation au développement des régions d'origine. Dans le même temps, les pays d'immigration, européens mais aussi africains (Côte d'Ivoire, Libye, Maroc...) élaborent des politiques qui vont à l'encontre de l'installation de ces populations sur leur sol - les expulsions mettent d'ailleurs en lumière les défaillances de l'État malien qui, malgré la signature de conventions bilatérales, éprouve des difficultés à faire respecter les droits de ses ressortissants.

Au Mali, le débat public sur les phénomènes migratoires occupe une place centrale. Ainsi, *Le Challenger* du 15 novembre 2012 titrait «Mali-Espagne : un accord de "dupes" sur l'immigration». L'accord en question, signé avec l'Espagne en janvier 2007, prévoyait des possibilités d'obtention de contrats de travail qui, compte tenu des contraintes économiques subies par l'Espagne, n'ont pu se réaliser : «Les statistiques de la Délégation générale des Maliens de l'extérieur montrent que la reconduite des Maliens vivant en Espagne a connu une nette augmentation depuis la signature de cet accord-cadre. De 2007 à 2011, l'Espagne a refoulé 2 735 Maliens, dont 1 410 pour la seule année 2007. Pis, sur les 3 660 Maliens que l'Europe a renvoyés au Mali de 2007 à 2011, la part de l'Espagne représente environ 74 %.

[...] Depuis la signature de l'accord, l'Espagne n'a offert de visas qu'à 29 travailleurs saisonniers. Le départ de ce contingent a eu lieu en juillet 2009. C'est ce qui suscite la colère des organisations intervenant dans le domaine de la migration²⁵³. » Or on avait prévu 800 offres d'emploi annuelles ; les organisations s'insurgent donc contre l'absence de réactivité du gouvernement, qu'elles accusent de ne pas être en mesure de soutenir les intérêts du pays. Il faut dire qu'au Mali nombre d'associations de Maliens de retour sont à la fois très actives localement et reconnues internationalement du fait de leur implication dans les réseaux sociaux de défense des droits des migrants. Fortes de ces dénonciations, elles ont réussi à empêcher le président de signer le même type d'accord avec la France.

C'est pourtant avec la France que la coopération en matière de migration est la plus ancienne, et c'est la France qui a tenté d'influencer la gestion par le Mali de ce dossier. Soutenir financièrement les Maliens de France et leurs associations pour qu'ils participent à la croissance économique du pays est l'une des facettes de la politique de co-développement. D'un autre côté, on incite au retour volontaire en facilitant la réinsertion et on tente de freiner les départs en migration en encourageant le développement économique du Mali. En l'espèce, la France a expérimenté concrètement cette politique avec les Maliens originaires de la région de Kayes en 1995, mais l'idée avait germé dès 1991 pour aider les déboutés du droit d'asile. Le Programme développement local et migration (PDLM) est le premier d'une longue série de dispositifs censés optimiser les conditions du retour. Son évaluation, publiée en 2001, est très mitigée²⁵⁴. Néanmoins, le programme a permis l'ouverture de la Cellule migration-développement à Kayes, et la signature en 1998 d'un accord entre les gouvernements prévoyant notamment la création d'un Comité franco-malien sur les migrations. Acteurs maliens et français du développement et de la coopération, rencontrent les migrants

dans une région laissée pour compte pendant des années. Forte de cette expérimentation et des propositions du Rapport de bilan et d'orientation sur la politique du co-développement liée aux flux migratoires de Sami Naïr, la France a continué à s'engager dans cette voie. Signé en 2000 et opérationnel en 2002, le Fonds de solidarité prioritaire élargit les collaborations possibles entre les acteurs. Il s'inscrit dans un champ plus large de coopération entre les États, leurs collectivités territoriales et les ressortissants maliens en France, afin de définir des politiques spécifiques liant migration et développement. Durant la décennie 2000, rencontres internationales et dialogues de haut niveau se sont enchaînés. Les éléments mis en place progressivement par le Traité d'Amsterdam en 1997 et par les Conseils européens de Tampere en 1999 et La Haye en 2004, inclus en 2000 dans les accords de Cotonou liant l'Union européenne aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ont été discutés lors des conférences interministérielles de Rabat et de Tripoli en 2006²⁵⁵. De la France à l'Europe, puis aux institutions internationales, la politique de co-développement a par contagion été entérinée pour permettre aux pays fournisseurs de main-d'œuvre de se développer. Aujourd'hui, l'approche globale des migrations fait l'unanimité, sauf pour les sans-papiers qui sont expulsés manu militari.

Le gouvernement malien a signé une déclaration conjointe, «Migration et Développement», convaincu par ses partenaires que la politique qu'il se devait de mettre en place passe par une coopération avec les pays d'installation, notamment européens. Une approche globale s'est imposée peu à peu dans les négociations entre l'Union européenne et les États africains, qui peinent cependant à faire valoir leurs propres revendications. L'idée est, pour les pays européens, de combattre l'immigration clandestine et de réduire les flux en choisissant le profil des migrants en fonction des besoins de leur propre économie; en contrepartie, les fonds alloués aux aides publiques au développement augmente-

raient. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) financé à hauteur de 10 millions d'euros débloqués sur l'enveloppe régionale du 9^e Fonds européen de développement. Ce centre a pour objectif de soutenir le ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine dans la conception et la mise en application d'une politique migratoire adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales. Mais les objectifs de ce « partenariat » ne prennent pas en compte l'importance des relations diplomatiques entre les pays de la sous-région. Maliens et Sénégalais rivalisent sur les injonctions des pays européens et l'obéissance de leur gouvernement respectif, les Maliens s'enorgueillissant de ne pas avoir signé d'accords de gestion concertée des flux migratoires avec la France et les Sénégalais rétorquant qu'eux ne sont pas sous la tutelle d'un CIGEM.

Contrairement au Sénégal, en effet, le Mali résiste aux pressions qui pourraient l'entraîner dans un contrôle accru des migrations, voire limiteraient les départs de ses ressortissants. Compte tenu du profil migratoire de ses expatriés, il ne peut se permettre d'accepter un accord concernant les réadmissions des sans-papiers expulsés de France. Cependant, ses objectifs dans la construction d'une politique migratoire, même concertée, seraient de valoriser les compétences des expatriés au service du développement et de participer à la défense des compatriotes embarqués dans le piège de la traite et de l'exploitation afin de les aider à réussir leur projet migratoire. Mais, rappelons-le, l'Europe ne constitue la destination que d'une très faible partie des migrants. La problématique de la migration irrégulière, aussi importante soit-elle humainement, n'est qu'un défi supplémentaire à relever pour un pays qui, compte tenu de sa forte croissance démographique, doit prévoir de faciliter les départs pour éviter une trop grande pression sur le marché de l'emploi et œuvrer à favoriser les conditions de vie à l'étranger de ses ressortissants,

n'en déplaie aux pays d'immigration riches et vieillissants.

Le risque, pour le Mali, est de se voir imposer la construction d'une politique migratoire nationale qui répondrait à la situation spécifique des ressortissants présents en France voire en Europe, principalement originaires de la région de Kayes, et particulièrement impliqués dans les projets collectifs de biens sociaux. Ils ont investi dans les infrastructures de base pour pallier l'absence de l'État, notamment lorsque le Mali s'est vu imposer par le FMI et la Banque mondiale des plans d'ajustement structurel entraînant une adaptation des dépenses à ses ressources et au final, à une restriction des dépenses publiques notamment dans l'éducation et la santé : la reconnaissance des investissements exceptionnels de ces migrants, acteurs de développement local, peut entraîner une surestimation des possibilités de contributions des expatriés au développement et conduire à généraliser des comportements qui ne peuvent l'être. Les migrants par essence ne sont pas voués à développer leur pays d'origine.

Le Mali a été le bon élève des institutions internationales ; mais la crise de 2012 a révélé l'échec de sa démocratisation. La difficulté est aujourd'hui de construire un État suffisamment fort pour pouvoir instaurer un équilibre dans ses relations bilatérales. En matière de politique migratoire, désormais incluse dans la dimension plus large du développement, le défi est de trouver des accords satisfaisant les parties, qui ne risquent pas de déstabiliser les relations que le Mali entretient avec ses autres partenaires dont les membres de la CEDEAO, et ne marginalisent pas les ressortissants de l'extérieur, membres à part entière de la nation, quelque soit leur statut juridique dans les pays d'installation. La distance métrique qui les sépare du Mali n'entame en rien la force des multiples relations matérielles mais aussi affectives avec la société d'origine. Les ressources de la dispersion, on l'a vu quand des représentants des Maliens de France ont été reçus par François Hollande en janvier 2013, veulent installer de la conti-

nuité sociale, économique et politique malgré leur éloignement géographique et participer par la négociation à la reconstruction de l'État-nation. La société malienne s'est aussi fabriquée sur des ressources dispersées qui ont permis de déterminer les appartenances en fonction d'alliances, de liens du sang et de systèmes de clans. Les frictions ne manquent pas entre les groupes mais, si chacun connaît sa place dans la société, cette forme d'organisation permet le débat et introduit par les circulations et les transferts matériels et d'idées de l'innovation. La gestion consensuelle fut un échec. Laisser place aux ressources multiples, y compris de l'extérieur serait-elle une des solutions de sortie de crise ?

PATRICK GONIN,
NATHALIE KOTLOK

Émigration et démocratisation

Enjeu essentiel dans la problématique migratoire, les transferts de fonds effectués par les migrants sont pour bien des pays une source de financement extérieur d'une grande importance puisqu'ils dépassent en volume les montants d'aide publique au développement (APD) que les pays du Nord concèdent aux pays du Sud. Selon le Fonds monétaire international, le montant de ces transferts reçus par les pays en développement s'élevait en 2009 à 307 milliards de dollars (contre 120 milliards pour l'APD), un chiffre d'autant plus impressionnant qu'il n'inclut que les transferts empruntant des canaux officiels ou légaux (institutions financières, services postaux, etc.) et qu'il néglige de ce fait les flux financiers transitant par des circuits informels : argent ou biens acheminés par les migrants eux-mêmes lors des visites rendues à leur famille, argent acheminé par des intermédiaires, transferts par simples lettres de change ou par fax, arrangements avec des commerçants se traduisant directement par des livraisons de produits à la famille, etc.²⁵⁶

Comme pour l'APD, l'une des questions les plus débattues à l'égard de cette manne financière est celle de son impact sur le développement des pays récipiendaires. Si son importance grandissante ne fait aucun doute, tout comme son rôle de protection sociale pour les familles qui en bénéficient, sa capacité à promouvoir la création d'activités productives pérennes est en revanche moins évidente ; d'aucuns dénoncent la situation de dépendance dans laquelle se retrouvent les ménages et, plus généralement, les pays qu'elle alimente.

Dans le contexte actuel, la question de l'impact économique, social et politique des transferts sur le développement local, régional et/ou national du Mali revêt une acuité particulière. En effet, dans la recherche de solutions à la crise majeure que traverse le pays, des interrogations n'ont pas manqué d'émerger quant au rôle que pourraient jouer les migrants dans le retour à la paix et la reconstruction du pays. Pour que la réflexion puisse progresser sur ce point, il importe, en amont, d'avoir une appréciation fine de la façon dont les Maliens de l'extérieur interviennent dans le développement de leur pays. Dans le cas de la région de Kayes, le soutien financier qu'ils apportent à leur famille ainsi que leur contribution au financement de biens publics dans les villages est assez bien documenté. Mais qu'en est-il des autres régions ? Que sait-on par ailleurs des « transferts à caractère social » de la diaspora malienne ou des idées novatrices que les migrants véhiculent à l'occasion de leur retour au pays ?

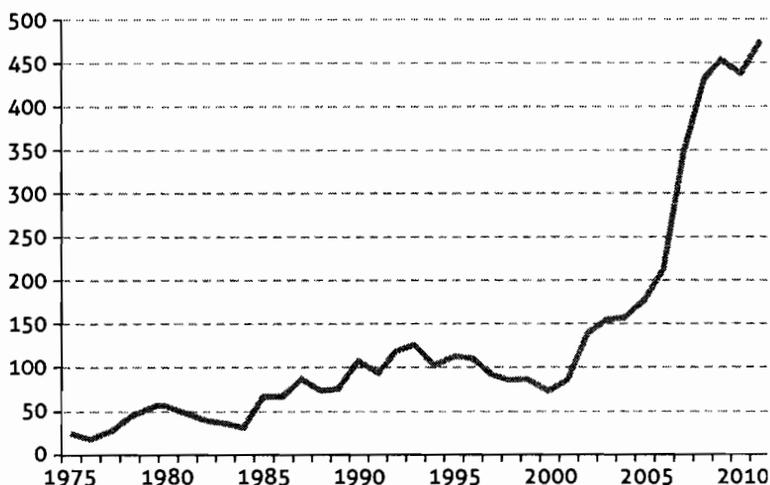
Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions, nous mobilisons les premiers résultats issus de recherches récentes que nous avons menées dans le cadre de deux projets²⁵⁷. L'un et l'autre ont donné lieu à une collecte de données auprès des ménages et des communes à l'échelle nationale, et ont permis de produire plusieurs travaux d'analyse dont ce chapitre propose une synthèse. L'objectif n'est pas de fournir un aperçu exhaustif des mécanismes à travers lesquels la migration agit sur le déve-

loppement mais de montrer qu'au-delà des envois de fonds qu'ils réalisent, les migrants peuvent jouer un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions collectives ainsi que dans la promotion de la participation civique. Sauf mention contraire, toutes les statistiques présentées ici sont issues d'une enquête conduite par l'Institut national de la statistique du Mali auprès d'un échantillon représentatif de près de 7 000 ménages, en collaboration avec les auteurs²⁵⁸. Réalisée au cours de l'été 2011, c'est-à-dire avant la fin de la crise libyenne, le coup d'État militaire et la guerre au nord du Mali, elle n'est malheureusement pas en mesure de rendre compte des mouvements de population provoqués par ces crises (retour des travailleurs maliens de Libye et déplacements massifs de réfugiés en provenance des zones de conflit), ni des flux financiers associés à ces déplacements. Mais elle fournit une vision nouvelle de la place des transferts privés et collectifs à l'échelle de chaque région du Mali.

Les migrants en Afrique, premiers pourvoyeurs de fonds

Les retombées financières associées à l'émigration internationale incluent l'ensemble des envois de fonds « privés » que les migrants adressent à leur famille d'origine pour les aider à subvenir à leurs besoins, auquel il convient d'ajouter l'ensemble des transferts collectifs qui transitent par les associations de migrants à l'étranger en vue de financer des projets de développement dans les localités d'origine. Compte tenu de la diversité des canaux, formels ou informels, qu'ils empruntent et de la forme qu'ils revêtent, il est extrêmement hasardeux d'essayer de quantifier précisément ces envois de fonds : les estimations de leur volume global sont très variables selon les sources et souvent peu conciliables entre elles. Pour l'année 2011 par exemple, la Banque mondiale estimait à 473 millions de dollars, soit environ 4 % du produit intérieur brut, le montant global des transferts reçus par le Mali, un chiffre en augmentation régulière et forte depuis le

Évolution du montant global des transferts reçus par le Mali, en millions de dollars, 1975-2011



Source : calculs de la Banque mondiale à partir des statistiques de Balance des paiements du Fonds monétaire international (URL : http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/3349341288990760745/RemittanceData_Inflows_April2013.xls)

début de la décennie 2000²⁵⁹. Nos propres estimations font quant à elles état d'un montant de 142,8 millions de dollars pour cette même année²⁶⁰.

Notre objectif est toutefois moins de mettre en avant une nouvelle estimation de ce volume global que de donner un aperçu de leur répartition par pays de provenance et région de destination et d'apporter ainsi quelques éléments de diagnostic sur leurs retombées économiques.

Le Mali envoie depuis longtemps des migrants vers la Côte d'Ivoire qui demeure le pays accueillant la plus grande communauté immigrée malienne. Au sein des 6 993 ménages concernés par notre enquête, on a dénombré 3 598 migrants internatio-

naux, définis comme étant les membres du ménage qui résident à l'étranger depuis plus de six mois. Après extrapolation, le nombre de Maliens de l'extérieur de plus de 15 ans est estimé à 314 100, dont 122 530 (39 %) résident en Côte d'Ivoire. Viennent ensuite les autres pays limitrophes, qui accueillent au total 15 % de la diaspora malienne, les autres pays d'Afrique (20 %), la France (16 %) et le reste du monde (9 %) ²⁶¹. L'Afrique étant le premier continent de destination des migrants maliens, il n'est pas surprenant de constater que 53 % des transferts de fonds en proviennent : 11 % du Sénégal, 8 % de la Mauritanie, 7 % du Niger, 5 % de la Côte d'Ivoire, 5 % de Libye et 9 % du reste de l'Afrique. Si 16 % des Maliens expatriés vivent en France, leur contribution aux envois de fonds est deux fois plus importante : 32 % de l'ensemble des transferts proviennent de l'ancienne puissance coloniale. En revanche, alors que la Côte d'Ivoire est le principal pays de destination des migrants maliens, les envois de fonds en provenance de ce pays ne représentent que 5 % de l'ensemble des transferts. Si la crise économique et politique que traverse la Côte d'Ivoire explique en partie ce résultat, une autre raison tient aux caractéristiques de la diaspora elle-même : les Maliens de Côte d'Ivoire se distinguent de leurs homologues en France par leur très faible niveau d'instruction. 69 % n'ont jamais été à l'école (contre 63 % dans la population résidant au Mali et 46 % parmi les Maliens de France) et seuls 1,8 % ont suivi des études supérieures (contre 3 % dans la population résidente et 16 % parmi les Maliens de France). Au-delà du contexte macroéconomique dans lequel ils évoluent, les Maliens de Côte d'Ivoire n'ont donc, du fait de leur faible niveau de qualification, vraisemblablement accès qu'à des emplois peu rémunérateurs. Notons pour finir que les transferts en provenance de la Libye constituent une part non négligeable des fonds reçus (5 %) et que cette source de financement a très certainement diminué depuis l'effondrement du régime de Kadhafi et le retour des Maliens qui en a résulté.

**Montant global des transferts privés par pays de provenance et
région de destination, en million de dollars, en 2011**

Pays d'origine	Montant	%	Région de destination	Montant	%
Afrique CEDEAO*	44,3	31			
Côte d'Ivoire	7,1	5			
Sénégal	15,7	11	Kayes	72,8	51
Niger	10,0	7	Koulikoro	20,0	14
Mauritanie	11,4	8	Sikasso	5,7	4
Libye	7,1	5	Ségou	15,7	11
Autre Afrique	12,9	9	Mopti	8,6	6
France	45,7	32	Tombouctou, Gao, Kidal	4,3	3
Autre Europe	12,9	9	Bamako	15,7	11
Amérique du Nord	5,7	4			
Reste du monde	2,9	2			
Total	142,8	100,0	Total	142,8	100,0

* Les pays de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Source: calculs des auteurs à partir des données pondérées de l'enquête EMOP, modules GLAMMS, 2011, INSTAT IRD. Les données du tableau ont été construites à partir des montants de transferts déclarés par les 6 993 ménages de l'échantillon. Pour chaque ménage, l'enquête fournit le montant des transferts reçus au cours des douze mois précédant l'enquête, par pays de provenance. Ces montants ont ensuite été extrapolés pour avoir une estimation du volume des transferts reçus par l'ensemble de la population.

La distribution régionale des transferts de fonds reflète largement l'importance de chaque région dans la migration malienne. Toutes destinations confondues, la région de Kayes figure en tête du classement : plus du quart des Maliens de l'extérieur provient de cette région, qui ne représente pourtant que 14 % de la population. Autre signe de la très grande ouverture de Kayes sur l'extérieur, 39 % des habitants de cette région vivent dans un ménage comptant au moins un membre à l'étranger (contre 21 % à l'échelle du pays). La région de Koulikoro arrive en deuxième position, avec

26 % des individus qui vivent dans un ménage comptant au moins un migrant. Suivent Sikasso (près de 20 % des individus sont dans un ménage « migrant »), Mopti (17 %), Bamako (16 %), Ségou (15 %) et les régions du Nord, Tombouctou, Gao et Kidal (13,5 %). Si l'on met de côté la région de Kayes, qui devrait conserver sa première place, cette hiérarchie pourrait se modifier dans le futur, le nombre de départs en migration depuis les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ayant tendance à croître, à l'inverse de ce qui se passe dans les régions de Ségou et Sikasso²⁶².

La région de Kayes étant la plus ouverte sur l'extérieur et fournissant à elle seule 56 % des Maliens de France, c'est aussi celle qui reçoit le plus de transferts : 51 % du montant total des envois de fonds reçu par le Mali est dirigé vers elle.

À l'échelle du pays, 15 % des habitants du Mali vivent donc dans un ménage récipiendaire de transferts en provenance de l'étranger, soit environ 2,4 millions de personnes. La proportion d'individus vivant dans un ménage récipiendaire est, dans toutes les régions, sensiblement inférieure à la proportion d'individus dont au moins un membre du ménage est en migration, ce qui permet de supposer que les migrants n'envoient pas tous des fonds à leur ménage d'origine. L'écart observé est le plus grand pour la région de Sikasso, dont l'émigration se fait essentiellement vers la Côte d'Ivoire, et le plus faible à Kayes : plus d'un tiers des individus qui y résident vit dans un ménage recevant des fonds de l'étranger et plus de 15 % dans un ménage recevant des fonds de France, soit respectivement 784 000 et 340 000 personnes²⁶³.

Au vu de ces résultats, il apparaît donc que les migrants originaires de cette région, qu'ils vivent en France ou ailleurs, ont une propension à transférer plus élevée que les autres. Cela s'explique sans doute en partie par le niveau relativement élevé des rémunérations en France, mais aussi peut-être par une pression redistributive plus forte²⁶⁴.

**Pourcentage d'individus vivant dans un ménage
comptant au moins un migrant et recevant des fonds de l'étranger,
selon les régions et le milieu**

	Toutes provenances confondues		En provenance de France		En provenance d'Afrique	
	dans un ménage avec au moins un migrant	dans un ménage recevant des transferts des migrants	dans un ménage avec au moins un migrant	dans un ménage recevant des transferts des migrants	dans un ménage avec au moins un migrant	dans un ménage recevant des transferts des migrants
Kayes	38,8	35,3	18,6	15,3	25,3	20,5
Koulikoro	26,2	17,3	7,4	2,2	17,3	14,1
Sikasso	19,8	10,5	0,8	0,7	19,1	9,0
Ségou	15,1	10,3	1,8	0,6	13,5	9,4
Mopti	16,9	11,6	1,6	0,2	14,5	10,8
Tombouctou, Gao, Kidal	13,5	9,5	0,4	0,4	12,9	9,0
Bamako	15,8	11,1	7,0	2,3	8,8	8,2
Rural	21,4	16,1	5,2	3,1	15,9	12,3
Urbain	21,3	13,8	5,7	3	16,9	10,7
Ensemble	21,3	15,2	5,4	3,1	16,3	11,6

Source: calculs des auteurs à partir des données pondérées de l'enquête EMOP, modules GLAMMS, 2011, INSTAT IRD, portant sur 6993 ménages.

Une contribution modeste au revenu des ménages

Véritable manne financière pour nombre de pays en développement, ces transferts attestent de l'intensité des liens que les migrants entretiennent avec leurs proches restés au pays, qu'ils aient ou non fait le choix de s'installer durablement à l'étranger. Parce qu'ils requièrent de la part des migrants un effort financier qui paraît parfois disproportionné au regard du faible niveau de leur rémunération, ces envois de fonds n'ont pas manqué d'intriguer et sont souvent invoqués comme la raison d'être de la

migration. En effet, sans nier le rôle des aspirations individuelles dans la décision de migrer, celle-ci est le plus souvent envisagée comme une décision prise collectivement au sein des familles, résultat d'un calcul mettant en rapport, d'un côté, l'ensemble des coûts associés au voyage et à l'installation du migrant et la perte de revenu consécutive à son départ et, de l'autre, les gains espérés dans le pays de destination. Bien sûr, au-delà de ces considérations simplistes, il faut rappeler que la migration peut également procéder d'une logique de regroupement familial ou n'être envisagée que comme un séjour temporaire, pour étudier à l'étranger par exemple. Par ailleurs, la rationalité du calcul économique est conditionnée par les informations dont disposent les individus et leur famille. Il est possible, au total, que le gain de la migration soit inférieur à celui espéré, et qu'il fluctue au fil du temps en fonction d'aléas difficilement contrôlables. Enfin, la décision d'envoyer des fonds à sa famille dépend de plusieurs facteurs, comme le degré d'altruisme du migrant, ou la pression redistributive exercée par ses proches que nous avons évoquée plus haut.

Le fait que les transferts des migrants et les autres sources de revenu des ménages récipiendaires puissent indifféremment financer les divers postes de dépenses des ménages rend complexe l'analyse des retombées de cette source de financement sur les conditions de vie des ménages et le développement des localités d'origine. Pour bien faire, il faudrait pouvoir observer les migrants et leur famille d'origine avant, pendant et après l'épisode migratoire et collecter des informations détaillées sur le montant et la fréquence des envois de fonds, les motifs de dépenses exprimés à la fois par les migrants et leur famille, ainsi que l'utilisation qui en est faite. Dans le cas du Mali, les dispositifs de collecte de données que nous avons mis en œuvre ne répondent pas à tous ces impératifs; ils donnent simplement un aperçu des retombées de la migration et des transferts sur les conditions de vie des ménages.

On constate alors que les transferts peuvent être utilisés par les ménages récipiendaires de multiples façons, selon qu'ils représentent une source de revenu permanente ou plus ponctuelle. Dans le premier cas, ils peuvent servir à financer certaines dépenses courantes du ménage, tandis que dans le second cas ils permettent aux familles de faire face à des chocs transitoires ou d'épargner en vue de financer des investissements. Au Mali, respectivement 4 % et 2 % des transferts servent à financer des dépenses d'éducation et des dépenses d'investissement dans le cadre d'activités productives ou commerciales, alors qu'ils sont utilisés à hauteur de 42 % pour l'achat de biens de consommation courante, de 20 % pour d'autres dépenses privées, de 19 % pour la rénovation ou la construction de l'habitat et de 4 % pour des dépenses exceptionnelles (cérémonies de mariage, funérailles, etc.). L'impact global n'est toutefois pas aisé à appréhender : en effet, en couvrant certaines dépenses régulières, l'argent de la migration peut permettre aux ménages de libérer des ressources pour investir par ailleurs. En outre, l'accumulation de capital rendue possible par la migration peut également se manifester à l'occasion du retour au pays des migrants, lorsque ces derniers sont parvenus à acquérir des compétences pendant leur séjour en migration et/ou à constituer une épargne pour investir dans une activité économique.

Le calcul du poids relatif des transferts dans les ressources des ménages permet de tirer des enseignements plus immédiats. Tous ménages confondus, ce poids apparaît faible, puisque les envois de fonds ne représentent en moyenne que 1,2 % de la consommation annuelle des ménages²⁶⁵. Toutefois, lorsque l'on ne retient que les ménages récipiendaires, la part des envois de fonds dans la consommation augmente substantiellement : elle atteint 7,8 % à l'échelle nationale et jusqu'à 12 % dans la région de Kayes. En outre, ce sont les ménages les plus pauvres qui bénéficient le plus de ces transferts : ils reçoivent 31 % des trans-

ferts totaux, contre 19 % pour les ménages les plus riches²⁶⁶. Ce constat est aussi vérifié à Kayes, quelle que soit l'origine des fonds. Les transferts constituent bien à cet égard un facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités. Ce qui ne signifie pas nécessairement que les migrants sont majoritairement issus des ménages les plus pauvres. Au contraire : envoyer un membre du ménage en migration, c'est-à-dire payer le voyage et les frais d'installation et perdre, au moins temporairement, une source de revenu, nécessite un capital financier et économique souvent associé à un certain niveau de richesse. Le fait que les transferts ciblent les ménages les plus pauvres suggère simplement que les

**Importance relative des transferts pour les ménages maliens,
en % de leur niveau de consommation annuelle**

	Ensemble des ménages	Ensemble des ménages recevant des fonds de l'étranger
Kayes	4,2	11,9
Koulikoro	1,1	6,3
Mopti	0,4	3,6
Ségou	0,9	9,1
Sikasso	0,6	5,3
Tombouctou, Gao, Kidal	0,3	3,1
Bamako	0,7	6,1
Rural	1,4	8,7
Urbain	0,9	6,2
Ensemble	1,2	7,8

Source: calculs des auteurs à partir des données pondérées de l'enquête EMOP, modules GLAMMS, 2011, INSTAT IRD, portant sur 6 993 ménages.

Les chiffres indiquent quelle part de la consommation annuelle des ménages représentent les transferts que ceux-ci reçoivent. Lorsque l'on considère tous les ménages, récipiendaires ou non, le montant moyen des transferts migratoires représente 4,2 % de la consommation annuelle des ménages de la région de Kayes. Lorsque l'on se limite aux seuls ménages récipiendaires de transferts en provenance de l'étranger, cette part s'élève à 11,9 %.

émigrés issus de ménages riches envoient relativement moins de fonds à leur famille au Mali.

Des investigations plus poussées sont toutefois nécessaires pour estimer l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté. En effet, pour l'évaluer de façon rigoureuse, il ne suffit pas de retrancher les transferts des niveaux de consommation des ménages et d'examiner la nouvelle distribution des niveaux de vie ainsi obtenue. Il faut aussi tenir compte de ce que les ménages perdent et gagnent en termes de ressources consécutivement au départ des migrants, indépendamment des transferts qu'ils reçoivent²⁶⁷. Dans une précédente étude mobilisant des données collectées en 2006, nous avons entrepris une telle analyse²⁶⁸. À cette date, les transferts des migrants ne semblaient pas cibler plus particulièrement les plus pauvres. Cependant, nous avons montré qu'ils constituaient un facteur important de réduction de la pauvreté et des inégalités : en estimant ce qu'auraient été les conditions de vie des familles en l'absence de migration, on constatait que le nombre de personnes sortant de la pauvreté grâce aux revenus de la migration s'élevait à 300 000 environ, soit une réduction de 2,4 points de pourcentage du taux de pauvreté national. Nous avons également observé que l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté était le plus marqué à Kayes, alors même que c'est dans cette région que les pertes de revenus liées au départ des migrants étaient les plus élevées : tant par leurs envois de fonds que par leur productivité, c'est bien dans la région de Kayes que les migrants contribuent le plus aux performances économiques.

Les transferts jouent donc incontestablement un rôle de filet de sécurité contre la pauvreté. En assurant les ménages les plus vulnérables et les plus pauvres contre les chocs qu'ils subissent, ils leur évitent de tomber dans des trappes de pauvreté. À cet égard, l'influence de long terme des transferts est potentiellement très importante. Toutefois, ils demeurent à l'échelle du pays une

source de revenu relativement marginale et ne permettent pas une augmentation conséquente du niveau de vie de l'ensemble de la population.

La logique collective

Les migrants maliens sont nombreux à se regrouper en associations afin de s'entraider dans leur pays d'installation mais aussi pour financer des investissements collectifs dans leurs villages d'origine²⁶⁹. Depuis les années 1990, le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur²⁷⁰. Nous avons dénombré 565 associations de migrants inscrites au Journal Officiel français et créées entre 1981 et 2012²⁷¹. Parmi elles, 68 % interviennent dans la région de Kayes. Mais les Maliens qui résident dans d'autres pays que la France sont à l'origine de la création de plus de la moitié des associations de migrants maliens intervenant au Mali²⁷².

Quelle est la contribution de ces associations au développement des villages d'origine et à la fourniture de biens publics locaux ? Sur l'ensemble des infrastructures publiques locales (écoles, centres de santé, points d'eau ou lieux de culte) fonctionnelles en 2011 au sein des zones rurales maliennes, 3 % ont bénéficié d'un financement des associations de migrants. Ce taux cache une concentration très forte des financements de migrants dans la région de Kayes. Dans cette région, en moyenne, presque une infrastructure sur cinq a été financée, entièrement ou partiellement, par des migrants : c'est le cas de plus d'une école et d'une mosquée sur trois, de près d'un centre de santé sur deux et d'un point d'eau sur cinq. Sur la période 2004-2011 pour laquelle nous disposons de données plus fines, 4,4 % des projets de développement en zone rurale ont bénéficié de la participation d'une association de migrants. Ce pourcentage n'est pas très élevé, mais cache une fois encore une assez grande disparité régionale, puisqu'il atteint jusqu'à 13 % dans la région de Kayes. De plus, la participation des associations de migrants

au financement des biens publics facilite souvent l'obtention de cofinancements de la part des communes, des ONG ou d'autres agences de développement nationales et internationales. La contribution globale des associations à la mise en place de biens publics ne doit donc pas être appréhendée à partir des seules sommes qu'elles concèdent aux localités d'origine : il importe de tenir compte également de l'effet de levier qu'elles exercent sur d'autres sources de financement. Cela ne suffit toutefois pas à établir que les localités d'origine bénéficiant de l'intervention d'une association sont mieux dotées en biens publics que les autres : à côté de l'effet de levier dont il vient d'être fait mention, il est possible que l'intervention des associations produise aussi un effet d'éviction sur les dépenses publiques d'investissement.

Pour explorer plus précisément l'effet conjugué de ces différents mécanismes, nous avons cherché à comparer l'évolution, entre 1976 et 2009, des niveaux d'infrastructures publiques des

**Part des infrastructures ayant bénéficié d'un financement
des associations de migrants par région,
en pourcentage du total des infrastructures, 2011**

	École	Centre de santé	Fontaine, forage, puits	Mosquée	Total
Kayes	34	42	19	32	19
Koulikoro	4	7	0	4	0
Sikasso	0	0	0	1	0
Ségou	2	3	1	10	1
Mopti	1	0	1	1	1
Tombouctou, Gao, Kidal	3	3	3	9	3
Ensemble	6	8	3	12	3

Source : calculs des auteurs à partir d'EMOP, modules GLAMMS, 2011, INSTAT IRD. Les chiffres du tableau ont été obtenus par extrapolation à partir des déclarations des chefs de village de 597 villages répartis dans les 373 communes rurales couvertes par l'enquête EMOP2011.

communes dont les associations de migrants sont recensées au Journal Officiel français avec celle des communes maliennes dépourvues d'association de ce type²⁷³. Pour cela, nous couplons le recensement des associations déclarées au Journal Officiel aux quatre recensements de la population effectués au Mali en 1976, 1987, 1998 et 2009, qui détaillent le stock de biens publics disponibles au sein des 703 communes du Mali à chacune de ces dates²⁷⁴. Il apparaît que les communes ayant une association de migrants sont mieux dotées en écoles et centres de santé. Dans ces communes, la proportion de ménages connectés à l'électricité et à l'eau courante est également supérieure²⁷⁵.

De nouvelles pratiques politiques ?

Plusieurs mécanismes ont été avancés pour comprendre l'influence de la migration sur les institutions politiques et les comportements de vote dans le pays d'origine. Ces mécanismes ont surtout été étudiés dans le cas des migrations mexicaine et indienne vers les États-Unis, mais une littérature naissante s'intéresse à l'Afrique et plus particulièrement au Mali.

Dans des pays en phase de démocratisation, les transferts sont le plus souvent envisagés comme un facteur de consolidation du processus démocratique, favorisant notamment l'alternance politique. En effet, si le statu quo politique relève d'un système fondé sur le patronage et l'achat de voix, les transferts des migrants, en desserrant la contrainte budgétaire qui pèse sur les ménages dans le pays d'origine, rendent plus coûteux l'achat de leur soutien politique. Toutefois, il a aussi été noté que les transferts des migrants constituent une rente pour les ménages d'origine, qui pourrait entraîner un désintérêt pour la vie politique - « malédiction des ressources » entraînant une détérioration des institutions politiques²⁷⁶.

On a également souligné que la fuite des cerveaux prive le pays des individus les plus productifs et les plus à même de

porter la protestation²⁷⁷. À l'inverse, le départ en migration d'une élite éduquée peut libérer un espace public de parole et de protestation²⁷⁸. Les migrants tendent à adopter les normes politiques de leur pays d'installation et à les diffuser à leur retour, contribuant ainsi au renouveau des idées et à la construction démocratique. Enfin, la migration peut favoriser l'émergence d'une élite politique renouvelée : les migrants de retour profitent parfois d'une aura liée à leur expérience et à leur participation au développement de leur localité d'origine à travers les associations. La migration représente alors un tremplin vers des fonctions électorales, le plus souvent au niveau local.

Les migrants de retour, que nous définissons ici comme tous les individus ayant vécu plus de six mois à l'étranger ou ayant la nationalité malienne tout en étant nés à l'étranger, représentent une part substantielle de la population malienne : 12 % de la population résidente de plus de 15 ans, soit une personne sur huit, a eu au moins une expérience migratoire à l'étranger. Ce taux atteint plus de 17 % dans les régions de Sikasso ou de Mopti. Il en résulte que la part des individus vivant dans un ménage dont au moins un membre a vécu en migration représente plus de 45 % de la population, et jusqu'à environ 60 % dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti. La distribution régionale des migrants de retour en fonction du pays de provenance reflète largement celle de l'émigration : plus de 45 % des migrants de retour de France vivent dans la région de Kayes, et plus de la moitié des migrants de retour de Côte d'Ivoire reviennent s'installer dans les régions de Sikasso et Mopti.

Les migrants de retour ont un niveau d'éducation moyen très proche de celui des personnes n'ayant jamais migré, quels que soient les régions de départ et le pays de destination : 70 % des migrants de retour n'ont jamais été à l'école et 13 % d'entre eux ont seulement suivi le cycle primaire, contre 63 % et 13 % parmi les non migrants. Cela ne veut pas pour autant dire que la migra-

tion ne bouscule pas l'espace public de parole au Mali, l'éducation n'étant pas le seul facteur de constitution d'une élite locale. Les positions sociale et financière jouent aussi, ainsi que le positionnement dans la hiérarchie traditionnelle malienne.

Qu'en est-il alors de l'influence des migrants de retour sur le fonctionnement de la jeune démocratie malienne avant le coup d'État de mars 2012 ? Bien que cité en exemple, le système politique était paradoxalement marqué par des taux de participation très faibles aux élections locales et nationales. Au niveau des 703 communes du Mali, l'étude des résultats des élections municipales de 1999 et 2009 permet cependant d'essayer d'apprécier l'influence des migrants de retour, en tenant compte de leur proportion dans la population desdites communes et de leur destination de migration telle qu'elles ressortent des données issues du recensement national de la population réalisé en 1998 et 2009 par l'Institut national de la statistique (INSTAT). Nous pouvons ainsi distinguer les migrants revenant de pays africains de ceux qui reviennent d'autres pays, notamment d'Europe²⁷⁹.

Or la part des migrants de retour en provenance d'Europe, notamment de France, tend à augmenter le taux de participation aux élections municipales : une augmentation de 1 % de la part des migrants de retour en provenance de ces pays au sein d'une commune y augmente le taux de participation de 0,8 % en moyenne. Les comportements politiques acquis en migration dans les pays européens semblent donc être transmis des migrants à leur entourage. En revanche, les taux de participation aux élections locales ne semblent pas influencés par la présence de migrants rentrant de pays africains²⁸⁰.

L'intense histoire migratoire du Mali se reflète dans la composition de son élite politique. À travers quelques exemples choisis de candidats issus de la diaspora malienne aux élections présidentielles, on constate qu'il s'agit de migrants de retour ayant fait des études en Europe ou aux États-Unis, créé des entreprises

à l'international ou mené une carrière diplomatique ou de fonctionnaires internationaux²⁸¹. De retour au Mali, nombre d'entre eux ont été ministres, conseillers, certains ont fondé leur propre parti politique. Ils illustrent un renouvellement de la classe politique malienne et participent à la construction d'une vie politique démocratique longtemps dominée par le parti historique de l'ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali).

Mais c'est peut-être au niveau local que la relation entre l'expérience migratoire et l'émergence de l'élite se fait le plus sentir. Le processus de décentralisation initié au début des années 1990 a en effet permis l'émergence d'une classe politique locale. Or l'implication des associations de migrants dans les débats qui ont précédé le regroupement de quelque 10 000 villages en communes a accordé aux migrants un rôle prépondérant dans ce processus²⁸². À l'ère de la dictature, ces associations finançaient les biens publics (écoles, centres de santé, adduction d'eau) que l'État central n'était pas en mesure de mettre en œuvre. La nouvelle organisation administrative et les prérogatives réelles des communes en termes de développement économique ont donc appelé à une nouvelle configuration de coopération entre les associations de migrants et l'État décentralisé. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui les migrants de retour sont très présents dans les conseils communaux. Alors qu'ils représentent en moyenne 15,1 % de la population adulte, ils composent près du quart des conseillers municipaux.

Cette surreprésentation est avérée dans toutes les régions, à l'exception de celles du Nord - Tombouctou, Gao et Kidal. Elle est très marquée dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti où les migrants de retour représentent en moyenne plus du tiers des conseillers municipaux. Dans la région de Kayes, 27 % des migrants de retour présents dans les conseils municipaux déclarent avoir été membres d'une association de migrants pendant leur expérience migratoire²⁸³.

Au niveau national, les migrants maliens peuvent-ils être des acteurs importants dans la phase de reconstruction dans laquelle le Mali est sur le point d'entrer ? Il est bien évidemment difficile de répondre à cette question, même si quelques enseignements peuvent être tirés de la synthèse qui vient d'être faite.

La crise que traverse le Mali est multiforme. Le coup d'État de mars 2012 et la faible mobilisation dont a fait preuve la population pour préserver les institutions démocratiques témoignent d'une véritable défiance à l'égard des institutions politiques. Les mouvements rebelles du Nord en sont aussi révélateurs, tout en étant le fruit de tensions anciennes et récurrentes entre certaines franges de la population de cette région et le reste du pays. Enfin, la situation troublée qui perdure depuis plus d'un an a été à l'origine de déplacements massifs de populations et a plongé le pays dans de grandes difficultés économiques exacerbées dans les zones de conflit armé et dans les zones d'accueil de réfugiés, latentes mais importantes sur le reste du territoire du fait du ralentissement de l'ensemble de l'activité.

Même si les migrants peuvent contribuer à atténuer l'impact négatif de la crise politique et sécuritaire sur l'activité économique (et il ne fait aucun doute qu'ils s'y attellent déjà), ils ne peuvent être un levier suffisant pour la relance économique. Outre le fait que leur capacité à soutenir économiquement leur milieu d'origine dépend de la situation conjoncturelle économique de leurs pays d'accueil, il semble que les montants transférés ne peuvent améliorer durablement les conditions de vie des Maliens résidents.

Concernant l'émergence d'une démocratie plus solide et la recherche d'une dynamique nouvelle de cohésion sociale, on peut en revanche espérer qu'ils constituent un moteur essentiel. La forte implication des Maliens de l'extérieur dans la vie associative et politique de leur pays d'origine atteste de leur capacité à participer à des actions collectives et à promouvoir la démocratie.

Partant, ils bousculeraient les pratiques des élites traditionnelles et insuffleraient un renouveau dans la vie politique malienne.

LISA CHAUVET, FLORE GUBERT
SANDRINE MESPLÉ-SOMPS

Quelle économie pour sortir de la pauvreté ?

La crise politique et sécuritaire de 2012 a remis en cause le modèle de développement qu'incarnait le Mali aux yeux de nombreux observateurs, aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur. Et, au-delà de l'enchaînement d'événements récents qui ont touché le Nord du pays dans un contexte sécuritaire très dégradé (trafic de drogue, prises d'otages, conséquences du conflit en Libye), on peut s'interroger sur le poids de l'économie dans l'évolution de la situation. Certes, la pauvreté et les inégalités sociales ou spatiales qui touchent une majorité de la population engendrent tensions et ressentiments, facteurs aggravants de la crise. Mais ils n'en n'ont pas été les éléments déclencheurs. En revanche, le faible niveau des indicateurs de développement humain conduit à revenir sur l'évolution économique du pays depuis l'indépendance et à interroger la pertinence de certaines orientations récentes, notamment en ce qui concerne le développement agricole.

Car le dernier recensement de population, réalisé au Mali en 2009, a mis en évidence deux traits fondamentaux : une croissance démographique très soutenue et une population qui pour

plus des deux tiers vit en milieu rural. Ainsi, si on se réfère à la population active, l'économie du Mali est une économie rurale et agricole. Cette situation présente un certain nombre de défis pour les politiques publiques : améliorer les conditions de la production de l'agriculture et de l'élevage afin de réduire la pauvreté, améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation sur tout le territoire, y compris dans les zones éloignées, enclavées ou peu densément peuplées comme dans le Nord du pays, enfin réduire la vulnérabilité aux chocs, qu'ils soient économiques ou climatiques, aussi bien pour les populations que pour les équilibres macroéconomiques du pays.

Les traits marquants de la pauvreté

Comme d'autres pays engagés dans des programmes de réduction de la dette, le Mali a mis en place depuis le début des années 2000 un dispositif d'information permettant de suivre les effets des politiques de réduction de la pauvreté élaborées dans le cadre de programmes pluriannuels.

La mesure de la pauvreté est faite à partir des dépenses et non des revenus, particulièrement difficiles à estimer en milieu rural et dans l'informel urbain. L'Institut national de la statistique a calculé, pour 2001, une ligne nationale de pauvreté, qui se décline aussi par région et par milieu (rural ou urbain) ; cette ligne est actualisée lors de chaque enquête, en fonction de l'inflation. La dernière enquête, réalisée en 2010, la place à 165 431 francs CFA par personne et par an (soit 252 €) et conclut à une diminution de l'incidence de la pauvreté pour l'ensemble du pays puisqu'elle est passée de 56 % en 2001 à 47 % en 2006 puis 44 % en 2010²⁸⁴. Cependant, on constate de fortes inégalités dans cette amélioration, selon les régions et selon le milieu : la pauvreté en milieu rural reste massive et, compte tenu de la croissance de la population, le nombre de personnes pauvres augmente en valeur absolue. Mais toute analyse dans la durée reste délicate en raison de la forte sen-

sibilité des indicateurs de pauvreté aux variations de la production agricole et pastorale, inhérentes au climat sahélo-soudanien.

La recherche d'une définition plus large du bien-être a conduit le PNUD à créer, dès les années 1990, des indicateurs composites, dont le plus connu est l'indice de développement humain, l'IDH, compris entre 0 pour le plus faible et 1 pour le plus élevé. Il permet de s'affranchir partiellement des variations conjoncturelles en introduisant des mesures sur la santé (espérance de vie) et sur l'éducation (niveau de scolarisation) qui complètent une approche monétaire par le niveau de vie (revenu national brut par habitant). Entre 1990 et 2012, l'IDH du Mali est passé de 0,204 à 0,344, ce qui constitue certes un progrès, mais plutôt moins rapide que pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Le Mali appartient au groupe des pays à faible développement humain – à la 182^e place sur 187 pays disposant de données comparables ; la moyenne de l'Afrique subsaharienne était de 0,475 en 2012.

Depuis 2010, un nouvel indicateur a été conçu, affinant encore l'approche de la pauvreté. L'indice de pauvreté multidimensionnelle, l'IPM, mobilise dix indicateurs, de pondération variable, dans chacune des trois dimensions – santé, éducation et niveau de vie. Il permet de mesurer les privations dans différents domaines et de mieux intégrer la notion de pauvreté des conditions de vie – par exemple, une partie seulement des enfants d'âge scolaire est scolarisée, ou encore le ménage n'a pas accès à l'eau potable. Au Mali, la part de la population présentant une privation de plus de 33 % dans l'un des trois domaines de l'IPM est de 86,6 %.

Quant à l'indice des inégalités de genre, il mesure les discriminations subies par les femmes et les filles sur trois dimensions : la santé de la reproduction (taux de fécondité des adolescentes et mortalité maternelle), l'autonomisation (niveau d'instruction et représentation parlementaire) et le marché du travail. Cet indice est très élevé au Mali qui se trouve en 141^e position sur les

148 pays pour lesquels les données sont disponibles. Les récents débats et les reculs sur la réforme du code de la famille en 2009, sous la pression de mouvements religieux conservateurs, illustrent les blocages institutionnels à une amélioration du statut des femmes. Le SIGI (Social Institution and Gender Index), indicateur créé par l'OCDE et prenant en compte les discriminations dans les institutions (mariage précoce, règles d'héritage défavorisant les femmes, accès restreint aux ressources comme la terre, mutilations physiques, notamment l'excision, participation politique) selon 14 critères répartis sur cinq domaines, a classé en 2012 le Mali en dernière place, sur 86 pays dont 34 en Afrique subsaharienne²⁸⁵. Certes, la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a permis au Mali d'obtenir des résultats significatifs sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et la scolarisation des enfants dans le primaire s'est améliorée. Cependant, le niveau de formation des 15-24 ans reste faible : seulement 34 % des femmes et 57 % des hommes de cette tranche d'âge sont alphabétisés, avec de très fortes inégalités entre milieu (rural et urbain) et régions.

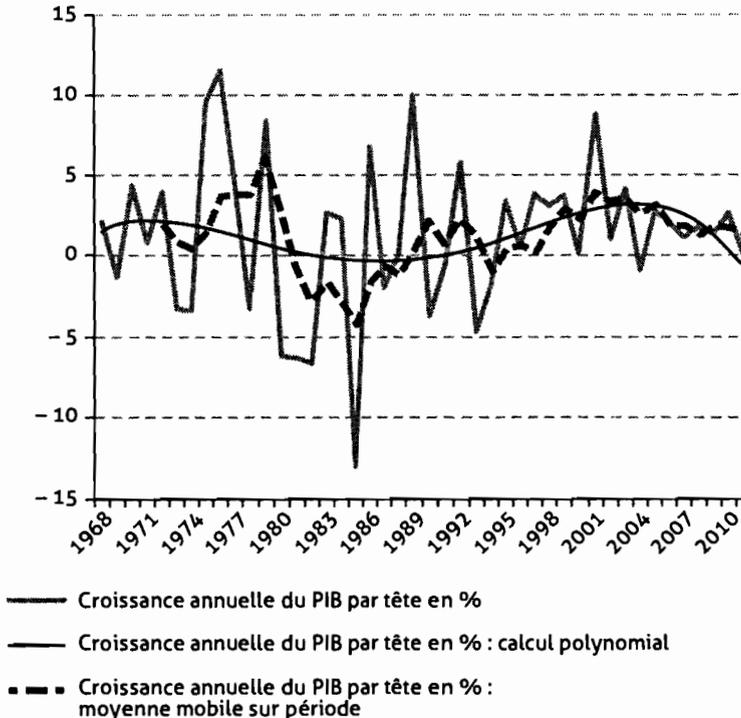
Cycles économiques

Les indicateurs macroéconomiques, comme le produit intérieur brut (PIB) sont des outils largement utilisés pour suivre l'évolution d'un pays, quand bien même leur élaboration est particulièrement malaisée dans des pays en développement. Le calcul du PIB s'appuie sur la comptabilité nationale, soit ce qui est déclaré ou observé. Il est bien sûr difficile d'avoir une idée précise sur l'agriculture, dont une partie importante est destinée à l'autoconsommation, ou sur les services, dont beaucoup appartiennent à l'économie informelle. L'essentiel cependant, dans le PIB, n'est pas la valeur absolue, mais la possibilité de comparer d'une année sur l'autre l'évolution de l'économie, si tant est que les méthodes de mesure soient harmonisées.

Le Mali est classé parmi les pays à faible revenu, bien que son PIB ait quadruplé depuis 1967 : du fait de la croissance démographique, son augmentation par tête a été modeste et très irrégulière, à raison de 1,5 % par an en moyenne, un rythme bien insuffisant pour espérer réduire de façon sensible la pauvreté²⁸⁶.

Après une croissance assez élevée à la fin de la période coloniale et au début de l'indépendance (liée à des investissements importants), le rythme a ensuite été heurté, selon les difficultés politiques, les sécheresses, les fluctuations des cours mondiaux des matières premières, mais aussi les politiques publiques, peu

Pourcentage de croissance annuelle du PIB par tête
de 1968 à 2010



efficaces voire inconséquentes comme sous la période de dirigisme socialiste. Cette grande variabilité est essentiellement due au fait que, au moins jusqu'aux années 2000, le secteur primaire, prépondérant, a été soumis à des chocs importants, d'origine climatique ou liés aux fluctuations du marché mondial²⁸⁷. Si on lisse ces irrégularités, comme dans une moyenne mobile ou un polynôme d'ordre 4, on distingue des périodes de forte croissance séparées par des récessions. Ces fluctuations ont plusieurs causes.

Tout d'abord, le lien avec l'économie mondiale : l'économie malienne est de plus en plus ouverte et sensible aux cycles mondiaux, en particulier par l'intermédiaire des cours des matières premières, notamment celui du coton, et plus récemment celui de l'or.

Ensuite, les crises climatiques : l'économie agricole et pastorale du Mali, comme celle de tous les pays du Sahel, a été durement touchée par deux décennies de sécheresse, de 1972 à 1993. Certaines années ont connu des pics de gravité extrême, comme en 1972-1973 et en 1983-1984. Depuis le début des années 1990, la pluviométrie est remontée, mais elle est émaillée de fortes irrégularités comme on l'a vu récemment avec les années sèches 2005, 2009 et 2011.

Enfin, l'instabilité politique et les changements de politiques économiques qui en découlent. À ce titre, on peut, depuis 1960, distinguer quatre phases²⁸⁸. Celle qui démarre en 1960 sous Modibo Keita est marquée par une politique inspirée de la planification soviétique avec une intervention et un contrôle massif de l'État dans l'économie, ainsi que par la sortie de la Zone franc jusqu'en 1968, date à laquelle le Mali a partiellement réintégré la zone monétaire ouest-africaine ; elle a mené à une impasse économique. Après le coup d'État de 1968, sous le régime autoritaire de Moussa Traoré, s'installe une période d'économie mixte étatiste, avec de grandes dérives et un endettement massif, qui a conduit en 1982 à la mise en place de sévères plans d'ajustement

structurel sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale ; le Mali intègre pleinement l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) en 1984. Après la chute de Moussa Traoré, le premier régime démocratique est installé en 1992 et les réformes de l'économie se poursuivent avec la libéralisation et le désengagement de l'État des activités productives. En 1994, la dévaluation du franc CFA bénéficie à l'économie rurale malienne, qui vend mieux son coton, exporte le bétail vers les pays côtiers et résiste aux importations agricoles. Durant la décennie 2001-2010, la croissance annuelle moyenne du PIB est de 5,7 % ce qui, compte tenu de la croissance démographique, revient à une progression du PIB réel par habitant de 3,2 % en moyenne²⁸⁹. Le taux de croissance a été volatil au début de la période, mais à partir de 2005 son évolution est devenue moins irrégulière, du fait de la diminution du secteur agricole par rapport aux autres secteurs économiques – mines, services urbains et transferts des migrants²⁹⁰.

Cependant, en 2011, les mauvaises conditions climatiques et la baisse de la production agricole ont contribué à la crise alimentaire et aggravé l'inflation sur les produits alimentaires. La détérioration de la situation sécuritaire dans le Nord, puis le coup d'État militaire de mars 2012 ont provoqué une forte contraction de l'activité économique. Une importante partie des aides extérieures (aide budgétaire et par projet) a été suspendue par les bailleurs de fonds dans l'attente du rétablissement de la démocratie.

Le mirage de l'or

Le secteur agricole (incluant l'élevage, la foresterie et la pêche) est resté dominant jusque dans les années 1980. Il était estimé à 70 % du PIB en 1967, et encore à 60 % dans les années 1980. Il a décliné assez rapidement dans les années 1990, parallèlement à la croissance économique de la libéralisation et à la complexification de l'économie. Cependant, depuis une quinzaine d'années, il contribue encore pour environ 40 % au PIB. C'est l'agri-

culture vivrière qui est la plus importante (20 %), les principales productions étant les céréales (mil, sorgho, maïs, riz) ; le coton contribue pour environ 3 %. L'élevage (bovin, ovin et caprin) a été estimé ces dix dernières années entre 8 et 15 % du PIB, la pêche (zones humides, lacs et rivières) et la sylviculture entre 1,5 % et 6 %. Ces fluctuations traduisent moins l'irrégularité de la production et des prix que les difficultés méthodologiques dans la prise en compte de ces activités dans la comptabilité nationale. À quelques exceptions près, les systèmes de production ruraux reposent sur une base familiale : il existe un lien étroit entre l'unité de production et l'organisation familiale ou lignagère²⁹¹. D'où une grande diversité, en fonction des groupes culturels, de l'histoire sociale et politique, des rapports de pouvoir récents ou plus lointains, des contraintes agro-écologiques ou des interventions de développement²⁹².

Le secteur industriel représente quant à lui 1/5^e du PIB, le recul de l'activité manufacturière, essentiellement l'égrenage du coton, étant compensé par la croissance du secteur minier, en particulier celui de l'or, qui contribuait pour 8,4 % au PIB en 2012 et représentait 75 % des recettes d'exportation. Au Mali en effet, l'or est plus qu'un métal précieux dont les cours ont fortement monté ces dernières années ; il est étroitement lié à l'histoire de l'empire au Moyen Âge, à l'expression de sa richesse et de sa puissance. L'exploitation des gisements est devenue industrielle et a monté réellement en puissance à partir de 1998, à la suite d'un changement de politique en matière de gestion des ressources et d'une ouverture aux sociétés étrangères. Le pays est ainsi devenu le troisième producteur d'or en Afrique, après l'Afrique du Sud et le Ghana. Les sociétés minières étrangères (Canada, États-Unis, Afrique du Sud et Grande-Bretagne) sont associées à l'État malien sous forme de joint-venture pour la mise en exploitation des mines de la ceinture aurifère du sud et sud-ouest du pays. La hausse des volumes produits et la montée

des cours ont placé l'or au rang de premier produit d'exportation du Mali à partir de 1999, supplantant le coton dont les cours puis la production s'effritaient. Le volume annuel de production d'or oscille autour d'une cinquantaine de tonnes par an depuis 2002 (dont trois à quatre tonnes pour la production artisanale). Cependant, l'exploitation minière industrielle nécessite des importations de matériel, de carburant et de consommations intermédiaires, ce qui relativise ses effets sur l'équilibre de la balance commerciale. Les caractéristiques de l'exploitation de l'or au Mali suscitent en outre des interrogations sur l'impact durable que cette ressource peut avoir sur le développement : les liens en amont et en aval avec les autres secteurs de l'économie sont relativement faibles, et le principal intérêt macroéconomique est de fournir des recettes à l'État, via les permis d'exploitation, les diverses taxes et les impôts, permettant ainsi la couverture d'une partie des dépenses publiques. Les emplois dans ce secteur industriel sont limités à quelques milliers ; les retombées sur les communautés villageoises des zones minières sont mitigées, comme souvent dans ce type d'exploitation, avec des problèmes sociaux et environnementaux²⁹³.

En dernier lieu, l'activité des services stagne autour de 40 % du PIB depuis une quinzaine d'années, le commerce étant le poste le plus important (16 % en 2011). Situation d'autant plus paradoxale que l'urbanisation, bien que modérée, a progressé et que la diffusion des services en milieu rural n'est pas négligeable. Il est vrai que l'estimation de la part des services est difficile en raison de la proportion de l'activité informelle, prépondérante dans les transports et le commerce.

Les petits métiers du secteur informel

Selon l'Organisation internationale du travail, le secteur informel désigne des unités de production de petite taille ou non enregistrées qui ne réclament que peu d'investissement et ont un faible

niveau d'organisation : la plupart ne tiennent guère de comptabilité et sont généralement inconnues des services fiscaux. Au Mali comme ailleurs, les activités informelles, dont l'enregistrement pose des problèmes méthodologiques redoutables, sont difficilement intégrées dans les comptes nationaux²⁹⁴. Elles représenteraient, dans les économies de l'Afrique occidentale, de 40 à 75 % du PIB, et pour le Mali 62 % en 2000, incluant l'agriculture²⁹⁵. Voilà qui relativise les analyses sur l'évolution du PIB et justifie les efforts qui ont été consentis pour préciser les contours de ce qu'on qualifie aussi de secteur non structuré.

Les enquêtes sur l'emploi, le secteur informel et la consommation ont permis de mieux connaître ce secteur. À Bamako, l'enquête sur le secteur informel a été réalisée en 2001²⁹⁶. Dans une ville qui comptait à l'époque un million d'habitants et environ 500 000 actifs, on comptait 234 000 unités de production informelles (UPI), employant près de 370 000 personnes, soit 80 % des actifs. La moitié des UPI sont liées à des activités de commerce, l'essentiel étant des petits commerçants ambulants ou ayant une place dans les marchés de la ville ; l'autre moitié concerne la confection, les métiers de transformation de produits alimentaires (semoules, glaces, boissons), les services à la personne (comme la coiffure) et la santé (tradipraticiens).

L'informel participe au processus d'urbanisation, en offrant l'essentiel de l'emploi urbain. À Bamako, en 2001, environ 10 % de l'emploi relevait du secteur public, 10 % du secteur privé formel, et 80 % de l'informel. Il est probable que cette proportion soit identique en 2013 pour Bamako et sans doute plus grande encore dans les autres villes du Mali, ce qui contribue à l'émergence des petits bourgs ruraux. Le secteur informel (hors agriculture) est aussi présent dans les campagnes où il s'insère dans la multi-activité des ruraux.

Un bon exemple d'activité informelle en plein essor est l'orpaillage, l'exploitation artisanale de l'or. La hausse des cours a pro-

voqué une ruée de migrants ruraux (parfois saisonniers) ou urbains vers des sites aurifères (couloir d'orpaillage), en dehors des concessions minières formelles. En plus des formes de recherche traditionnelles (tamisage des graviers en rivière), une myriade de puits artisanaux et d'excavations s'est développée sur environ 350 sites, réunissant entre 100 000 et 200 000 personnes, dont 20 % d'enfants²⁹⁷. Les conditions de l'extraction sont un reflet de l'extrême pauvreté : travail manuel dans des conditions très difficiles, mobilisation de main-d'œuvre infantile plus à même de se faufiler dans les trous et les puits, utilisation non-contrôlée et sans protection de produits toxiques comme le mercure... En outre, les dégradations induites sur les terres agricoles et les ressources en eau sont très importantes. La concrétisation des initiatives du gouvernement pour mieux réguler ce secteur (notamment par rapport au travail des enfants) reste limitée en raison de l'implication de certains responsables locaux qui tirent un profit personnel de l'orpaillage – nouvelle illustration des difficultés de la gestion décentralisée des ressources.

Les activités pratiquées dans le secteur informel sont donc d'une très grande diversité, et l'ingéniosité développée dans la création de « petits métiers » est toujours surprenante. Le temps que les personnes y consacrent est aussi très important, et beaucoup exercent plusieurs professions. L'éventail des revenus est élevé, bien que le revenu mensuel médian ne dépasse pas la moitié du salaire minimum, ce qui souligne aussi que beaucoup se trouvent dans une économie de survie²⁹⁸. Cependant, le secteur informel inclut aussi certains entrepreneurs artisans (ferronniers, fabricants de meubles, teinturières) qui peuvent se situer à la limite de l'économie structurée. Mais cette évolution vers un tissu de petites entreprises formelles ou à la limite du formel reste limitée.

Ainsi, la diversification et la complexification de l'économie malienne progressent peu. L'économie rurale, plus spéciale-

ment agricole, garde un rôle prépondérant ; elle est soumise à un double défi : nourrir les villes et produire de la richesse pour le pays, mais aussi fournir des emplois à une population en forte croissance.

Coton : une filière fragile

Pendant la colonisation, la recherche d'un approvisionnement privilégié en matières premières pour la métropole a favorisé des investissements dans des infrastructures comme l'Office du Niger, qui devait produire initialement du coton en culture irriguée ; l'échec de cette production, remplacée par le riz, a conduit à se reporter sur la culture pluviale de coton dans la région de San et Koutiala, qui deviendra le cœur du bassin cotonnier.

Ces deux régions ont continué d'être des pôles pour l'investissement public et ont accueilli des populations rurales venues de différentes régions du Mali, avec une accélération des mouvements migratoires lors des grandes sécheresses. Elles sont actuellement l'enjeu d'importantes transformations qui infléchissent le modèle de développement : restructuration de la filière cotonnière pour le bassin cotonnier, installation d'investisseurs privés pour une production agro-industrielle dans la zone initiale.

Comme dans tous les autres pays cotonniers de la Zone franc, la filière coton repose ici sur une intégration verticale, administrée par une société cotonnière contrôlée par l'État, la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT), qui prend en charge l'ensemble des activités en amont (encadrement des producteurs, approvisionnement en intrants, etc.) et en aval (égrenage et commercialisation). La CMDT bénéficie d'un monopole d'achat et de commercialisation ainsi que de modalités de stabilisation des prix. Jusqu'au milieu des années 2000, elle était aussi engagée dans des actions de développement rural (tracé des pistes, alphabétisation) qui, à bien des égards, prenaient le relais de services publics déficients.

À l'apogée de la production, en 2004, on estimait qu'un quart des exploitations agricoles du pays, soit 220 000 exploitations, cultivaient du coton qui contribuait ainsi aux moyens d'existence d'environ 2,2 millions de personnes. En moyenne, les exploitations disposaient de 9,6 hectares en zone cotonnière, dont 6,6 hectares en vivrier et 3 hectares en coton. Au niveau macro-économique, la production du coton participait pour 8,8 % au PIB au début des années 2000 ; elle avait fortement contribué aux recettes d'exportation, avant d'être remplacée par l'or suite à la baisse des cours mondiaux de la fibre.

Mais, contrairement à l'or, la filière coton anime un pan entier de l'économie, au-delà des producteurs ruraux : usines d'égreinage, huileries, transporteurs mobilisés pour le ramassage du coton ou celui des intrants... Une grande banque de développement constitue le pilier financier du système, en association avec plusieurs institutions de microfinance. Enfin, les organisations de producteurs contribuent à structurer le monde rural, gèrent le domaine commercial et financier au niveau local et, éventuellement, interviennent pour soutenir les services communautaires.

Pour des raisons de coûts (énergie et main-d'œuvre) et de structures, le coton n'alimente pas une industrie textile sur place – une tentative en ce sens s'est soldée par un échec après l'indépendance ; la seule transformation est l'égreinage, qui sépare les fibres, exportées sous forme de coton-fibre, et les graines, destinées aux huileries. Dès lors, les variations du cours du coton sur le marché mondial et les rapports de force qui y prévalent ont un impact direct sur l'équilibre de la filière. Le mécanisme de fixation des prix du coton-graine payé aux paysans a été dès le départ au cœur de la dynamique de la filière²⁹⁹. La CMDT couvrait le risque lié aux fluctuations du marché mondial par un fonds de compensation, alimenté lorsque les cours mondiaux étaient élevés et utilisé lorsque les prix annoncés étaient supérieurs aux cours mondiaux et aux coûts de fonctionnement.

Pourtant, à plusieurs reprises, ce fonds s'est révélé insuffisant, soit que le marché mondial ait été profondément déprimé, soit que la mauvaise gouvernance de la CMDT et les malversations aient asséché ses ressources, conduisant la filière au bord de la faillite.

Durant la décennie 2000, la libéralisation est engagée et deux conceptions sur le calcul du prix à payer au producteur s'opposent : celle de la Banque mondiale, favorable à une libéralisation rapide et totale de la filière avec un prix au producteur directement ajusté au marché mondial, sans filet de sécurité pour amortir les chocs ; et celle qui s'appuie sur le coût de revient (intrants, main-d'œuvre salariée, amortissement, valorisation d'une partie de la main-d'œuvre familiale), défendue notamment par les organisations paysannes, qui entrent dans un rapport de force avec l'État pour défendre cette option³⁰⁰. La grève des semis de 2001 en est une illustration ; dans les années qui suivent, le décalage entre les prix au producteur et le prix mondial se creuse, renforcé par le différentiel de change (dollar/euro) qui aggrave la situation pour les produits issus de la zone CFA. En 2005, sous la pression des organisations internationales, l'État impose un prix qui équilibre les comptes de la filière mais contraint les producteurs à travailler à perte, ce qui, en quelques années, aboutit à un effondrement de la production. Une embellie temporaire en 2011 sur les marchés mondiaux, assortie d'une subvention de 50 % sur les intrants, a permis une hausse des prix aux producteurs qui s'est traduite par une relance de la production – celle-ci pourrait se révéler tout aussi fragile³⁰¹.

Le débat sur la restructuration voit s'opposer deux conceptions³⁰². En premier lieu, une approche par secteur où la filière coton est entendue dans son sens le plus étroit et dont il faut renforcer l'efficacité : si les prix baissent, seuls les paysans les plus productifs continuent, les autres feront autre chose, ou seront pris en charge par une politique appropriée ; c'était, jusqu'à une

période récente, essentiellement l'approche de la Banque mondiale. Et, d'un autre côté, une conception dans laquelle le coton fait partie du développement rural, auquel il faut conserver son approche intégrée : c'est globalement la vision des organisations paysannes, de la CMDT, finalement celle de l'État et, dans une certaine mesure, celle de la coopération française³⁰³.

Avec un débat autour de ces deux approches, la restructuration est engagée, depuis 2000, par l'intermédiaire de la Mission de restructuration pour le secteur coton (MRSC). Le démantèlement de la filière a été prévu d'abord pour 2003, puis pour 2007, après les élections. Finalement, en 2010, le plan de restructuration voit le jour : l'intégration verticale caractéristique de la CMDT est conservée, mais dans quatre zones distinctes sur lesquelles les sociétés, privatisées, détiendront un monopole local. Faute d'acquéreur crédible, cette étape est encore en suspens en 2013.

Parallèlement, la structuration des producteurs se poursuit. Les associations villageoises ont été réorganisées et transformées en Coopératives de producteurs de coton (CPC), qui ont des prérogatives mais aussi des responsabilités nouvelles puisqu'elles ont une personnalité juridique et peuvent donc passer contrat avec les banques ou tout autre opérateur. Cette structuration s'est accomplie rapidement, au niveau local, régional puis national avec, en 2007, la création d'une organisation faîtière, l'Union nationale des sociétés coopératives³⁰⁴.

Mais, de retards en manœuvres dilatoires, la privatisation de la filière cotonnière n'est finalement pas réalisée. Les échecs de cette politique dans d'autres pays, comme au Bénin et au Ghana, voire dans d'autres secteurs au Mali, ont affaibli le dogme libéral et l'ont infléchi vers des positions plus pragmatiques³⁰⁵. Cependant, les perspectives sont peu optimistes : malgré certaines réserves méthodologiques, plusieurs enquêtes s'accordent pour souligner l'appauvrissement des populations rurales du bassin cotonnier depuis 2006, alors même que cette zone a gagné

1,5 million d'habitants en une décennie et que les réserves de terres n'existent pratiquement plus dans la partie ancienne du bassin autour de Koutiala.

L'instabilité des cours du coton est l'une des plus élevée parmi les matières premières, et les fonds de stabilité ne peuvent amortir sur plusieurs années des phases dépressives. Or, en dehors de quelques initiatives (comme le développement d'une filière de coton équitable ou bio-équitable), ni la question de la vulnérabilité structurelle ni celle sur la durabilité du système dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, ne semblent aujourd'hui réellement abordées par les politiques mises en œuvre³⁰⁶.

De l'Office du Niger au delta intérieur

Cette question de la durabilité peut aussi être posée à propos des choix récents de répartition des ressources (la terre et l'eau) de l'Office du Niger et leurs conséquences sur les régions en aval, en particulier le delta intérieur du Niger.

L'Office du Niger a été soumis à une gestion étatiste jusque dans les années 1980, avec un contrôle de l'ensemble de ses activités, aussi bien en amont qu'en aval. Les performances ont été particulièrement mauvaises et les infrastructures hydro-agricoles se sont dégradées. À partir de 1984, plusieurs fonctions sont transférées aux opérateurs privés, l'Office du Niger gardant la mission de service public de gestion du réseau et le contrôle du foncier. La politique d'investissements engagée depuis 1982 et au cours de la décennie suivante a permis de réhabiliter progressivement les ouvrages hydro-agricoles et d'intensifier les techniques de culture, tout en libéralisant, pour les paysans, la production et la commercialisation de leurs produits. La production rizicole, mais aussi maraîchère dans les exploitations familiales, a connu des progrès importants, bien qu'inégaux selon les parties réhabilitées du réseau. La forte augmentation de la pro-

duction nationale de riz depuis quatre décennies est due à cette intensification.

La zone de l'Office du Niger reste très attractive et, outre son croît démographique naturel, elle attire de nombreux migrants. Certes, la réhabilitation des périmètres et la croissance de la production agricole ont entraîné une amélioration du niveau de vie des familles attributaires de parcelles irriguées, mais plusieurs enquêtes révèlent aussi une situation plus complexe, qui conduit à s'interroger sur la viabilité du modèle d'agriculture familiale mis en place. D'après l'enquête RuralStruc, la médiane et la moyenne des revenus des ménages de la zone de l'Office du Niger sont plus élevées que dans les autres régions rurales du Mali. Mais cette moyenne (101 000 francs CFA/personne/an, soit 154 €) reste en dessous du seuil de pauvreté national, ce qui relativise la « richesse » de la zone. En effet, dans un contexte de limitation du foncier irrigué disponible, on observe une forte réduction de la superficie irriguée cultivée par famille, qui n'a pas été compensée par l'augmentation des rendements³⁰⁷ ; les inégalités entre exploitations sont importantes et tendent à s'aggraver, certaines petites exploitations entrant dans une spirale de pauvreté qui peut les conduire à mettre en gage leurs terres, voire à se faire évincer par l'Office de l'accès à la terre irriguée faute de pouvoir payer leur redevance. Trop petites, manquant de moyens financiers pour l'achat d'intrants et d'équipement, beaucoup d'exploitations pratiquent une culture extensive destinée en priorité à couvrir les besoins alimentaires. Pourtant, des stratégies de diversification ont émergé, révélant le dynamisme des producteurs : ainsi, le maraîchage en contre-saison, en particulier la culture d'échalote par les femmes, s'est développé en dehors de tout encadrement et fournit des ressources monétaires essentielles à la survie des familles.

Confronté à des difficultés de financement de l'agriculture, notamment à l'extension des aménagements hydro-agricoles,

l'État malien a choisi d'attirer des investisseurs étrangers dès le milieu des années 2000. La crise alimentaire de 2008 a vu la montée en puissance des projets d'investissements étrangers sur les terres arables afin de sécuriser l'approvisionnement du pays investisseur ; dans le même temps, les projets autour de la production d'agrocarburants se sont multipliés. Au Mali, ces projets se sont concentrés sur la zone de l'Office du Niger en raison de son potentiel hydro-agricole ; ils reposent sur des modèles d'exploitation assez variés, le plus souvent agro-industriels (intensif en capital et s'appuyant sur le salariat), mais aussi, pour certains, axés sur l'agriculture familiale ou le petit entrepreneuriat agricole³⁰⁸. Le projet Malybia est l'archétype de l'accaparement de la terre et de l'eau par des investisseurs étrangers. Ce projet est issu d'un partenariat signé en 2008 entre l'État malien et l'État libyen, qui prévoit l'aménagement et l'exploitation de 100 000 hectares, soit plus que la totalité de la zone Office déjà aménagée, avec la création d'infrastructures (route et canaux) pour la culture de riz et de l'élevage en stabulation. Il s'agit en réalité d'une externalisation de la production agricole de la Libye³⁰⁹. En raison du changement de régime en Libye, Malybia n'a été que très partiellement réalisé, mais son montage et le début de sa mise en œuvre sont révélateurs du déficit de gouvernance qui entoure un certain nombre de ces projets³¹⁰.

Soulignons également l'écart significatif qui existe entre les surfaces proposées pour l'investissement par le gouvernement malien, les options prises par les sociétés et leur réalisation concrète : il s'explique sans doute par les incertitudes sur les coûts et les capitaux à engager ainsi que sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire. On constate des décalages importants entre la législation et les pratiques de mise en œuvre, en particulier sur la gestion des impacts sociaux et environnementaux, ce qui ouvre la porte à bien des dérives. Et l'enjeu de ces aménagements va bien au-delà de la zone Office du Niger,

puisque les prélèvements en eau ont un fort impact sur le débit du fleuve et donc sur toute la zone située en aval, notamment sur le delta intérieur – région qui reste actuellement en dehors des grandes zones d'investissement, même s'il y a eu des opérations de développement. Or cette vaste zone humide présente un intérêt majeur en matière de biodiversité, notamment pour l'accueil en hiver des oiseaux migrateurs paléarctiques ; ce milieu a permis aussi le développement de tout un système d'activités agricoles, pastorales et halieutiques, conduit par plusieurs communautés (agro-éleveurs peul et rimaïbé, agriculteurs bambara et bwa, pêcheurs bozo et somono) avec une forte spécialisation ethnico-professionnelle intégrant la mobilité. Ajoutons que 80 % de la production de poisson du Mali provient de la région, soit environ 40 % des protéines animales consommées au niveau national. L'écosystème deltaïque est particulièrement sensible à l'ampleur de la crue et à sa durée et cela a un impact direct sur les systèmes d'activités des populations vivant dans la zone. Or, la puissance de la crue est conditionnée par deux variables : la quantité de pluie tombée lors de l'hivernage dans le haut bassin du Niger (notamment en Guinée) et les aménagements hydro-agricoles sur le fleuve Niger, qui résultent de choix de politiques de développement. La puissance de la crue annuelle est ainsi de plus en plus affectée, et dans un sens toujours négatif, par les stockages et prélèvements d'eau opérés par les barrages de Sélingué et Markala, qui visent à la fois la production hydroélectrique et l'irrigation : le pic annuel de crue et le phénomène d'inondation naturelle du delta sont déjà en forte diminution et les effets de réduction de surfaces inondées seront amplifiés avec les aménagements qui sont en train de se multiplier (barrage de Fomi en Guinée, extension de l'Office du Niger) ce qui affectera l'ensemble des trois grands systèmes d'activités (pêche, agriculture vivrière, élevage) pratiqués par la population vivant dans cette région et en aval³¹¹. Cet exemple souligne la difficulté qu'il y a à mettre effectivement en

œuvre une gestion durable et équilibrée des ressources du fleuve Niger. Pourtant, il existe bien des institutions dédiées à la gestion de l'ensemble du bassin, comme l'Autorité du bassin du Niger (ABN) dont la vocation est de négocier les arbitrages à rendre entre la production hydroélectrique, le développement de l'agriculture irriguée et la gestion durable de systèmes d'activités et de filières³¹². Mais ce processus de concertation semble avoir été sérieusement écourté voire contourné en ce qui concerne l'extension des aménagements de l'Office du Niger, pourtant de loin le plus consommateur en eau. Dans un contexte d'incertitude élevée sur les variations de pluviométrie liées au changement climatique sur la région ouest-africaine, la fuite en avant non maîtrisée sur des aménagements très consommateurs de ressources hydriques semble hasardeuse.

Précarité des petites exploitations agricoles

En dehors des deux pôles qui ont concentré beaucoup d'investissements sur plusieurs décennies, les autres régions, ou « zones diffuses », ont bénéficié d'appuis plus discontinus (sous forme de projets ou d'opérations), émanant de l'État ou de coopérations bi ou multilatérales, ou encore d'ONG.

Comme dans toutes les sociétés rurales, la question foncière reste un problème central dans la transformation de l'agriculture. Les régimes fonciers prévalant au Mali comme dans les différentes sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest ont un point commun : la complexité. La tenure foncière est régie par deux systèmes qui se superposent, coexistent, parfois entrent en conflit. Il y a tout d'abord le système formel, qui correspond à la législation écrite, qui repose sur le principe de domanialité hérité de la période coloniale, plaçant les terres dans le domaine privé de l'État et faisant de ce dernier le gestionnaire principal de l'ensemble des terres agricoles du pays. En second lieu, et sur le même espace, s'exercent les systèmes locaux ou coutumiers, en permanente

évolution, dont la caractéristique principale est d'articuler des faisceaux de droits différents selon les usagers ; ces droits sont hiérarchisés selon le statut, la prééminence de l'occupation ou encore selon le genre³¹³. Dans un contexte de pression foncière et de marchandisation de la terre, le cadre législatif peine à s'adapter, bien que la Loi d'orientation agricole (LOA) votée en 2006 ait engagé la réflexion sur la sécurisation foncière.

S'il y a bien eu de réelles augmentations de la production agricole, notamment concernant les productions vivrières, celles-ci se sont plus souvent faites par une extension des surfaces cultivées que par une intensification des cultures. Le niveau d'équipement des exploitations familiales reste bas, surtout si on le rapporte au nombre d'actifs ; et on ne parle ici que de matériel manuel ou à traction bovine, voire d'une petite motorisation pour les plus aisés (motoculteur, matériel de transformation post-récolte). Certes, les exploitations agricoles des régions ayant bénéficié d'investissements publics sont en moyenne mieux dotées en équipement³¹⁴ ; cependant, cette situation peut être remise en cause, comme ce fut le cas en zone cotonnière, pourtant figure de la promotion d'une agriculture familiale productive : la crise de la fin des années 2000 et la libéralisation de la filière se sont traduites, entre 2003 et 2010, par une décapitalisation des exploitations agricoles, qui ont perdu une partie de leurs équipements productifs.

Ce faible niveau d'équipement est lié à la pauvreté et aux difficultés d'accès aux financements. En dehors de quelques filières intégrées comme celle du coton, les petits producteurs ruraux peinent à placer des dépôts ou à emprunter pour financer la campagne de culture (c'est-à-dire payer les différentes dépenses de production avant la récolte) ou à investir dans l'achat de matériel, ce qui améliorerait leur productivité. Le Mali est pourtant l'un des rares pays à avoir gardé une banque de développement agricole, la BNDA, et depuis la libéralisation du secteur financier, alors que l'offre de services s'est considérablement diversifiée, avec

notamment la création de plusieurs institutions de microfinance (ou SFD, systèmes financiers décentralisés). Cependant, les institutions financières peinent à s'implanter durablement en milieu rural et surtout à financer l'activité agricole. Les raisons en sont connues : coûts de transaction élevés, risques importants, niveau de pauvreté... Ainsi, malgré le poids de l'agriculture dans le PIB, la part du crédit agricole sur l'ensemble du crédit bancaire est seulement de 15 %, et moins de 20 % des agriculteurs bénéficient d'un crédit de campagne, ce chiffre recouvrant de très grandes disparités en fonction du type et du lieu de production³¹⁵. Quant à l'épargne rurale, pour les mêmes raisons de difficultés d'accès aux structures bancaires, elle est essentiellement assurée par l'élevage (bovins et petits ruminants), que les agriculteurs utilisent comme caisse de prévoyance et qui permet de lisser partiellement les chocs en cas de mauvaise récolte.

Arrêtons-nous un instant sur l'élevage pastoral, qui joue un rôle essentiel dans la zone sahélienne. Fondé sur la mobilité des hommes et des troupeaux à travers de vastes espaces en fonction des saisons, il est maintenant reconnu comme un moyen efficace de valorisation des ressources dans des zones arides³¹⁶. Or, les grandes sécheresses ont profondément affecté les sociétés pastorales du Nord du Mali. Mais les groupes qui ont pu s'y maintenir ont montré une grande adaptabilité, avec des stratégies fines de gestion des troupeaux et des parcours de transhumance. L'intégration de nouvelles techniques et la diversification des activités de production montrent la plasticité du système et sa capacité de transformation. Les marchés du bétail sont actifs et permettent l'approvisionnement des villes en produits animaux, non seulement au Mali mais aussi dans toute la sous-région. Les exportations de bétail proviennent essentiellement de l'élevage pastoral et forment, en valeur et selon les années, le deuxième ou troisième produit après l'or et le coton. Cependant, les éleveurs sont confrontés à des difficultés croissantes d'accès aux ressources :

diminution des ressources fourragères liée à la dégradation des terres par la conjonction de l'action anthropique et climatique, extension des espaces cultivés ou des aménagements hydro-agricoles qui privent les troupeaux de l'accès à l'eau, remise en cause des droits pastoraux qui va parfois jusqu'au mépris des pistes de transhumance, ou encore situations de conflit et d'insécurité qui bloquent la mobilité entre les zones de pâturage.

Une Loi d'orientation agricole, et après ?

De larges concertations et ateliers de réflexion ont été lancés en 2004 et 2005 avec les associations paysannes, les collectivités décentralisées, les représentants de l'État et les acteurs du monde rural afin de définir les orientations d'une loi-cadre de politique agricole à long terme. C'est suite à ce processus original et largement participatif que la Loi d'orientation agricole (LOA) a été adoptée en 2006.

Son objectif est de contribuer à la souveraineté alimentaire du pays et à la réduction de la pauvreté par la promotion d'une agriculture durable, notamment sur le plan environnemental, diversifiée dans sa forme et ses productions, moderne et compétitive, en s'appuyant sur les exploitations familiales, mais aussi sur un tissu d'entreprises agricoles. La LOA intégrait des principes novateurs en 2006 : la notion de droit à la souveraineté alimentaire, d'équité sociale, de responsabilité des acteurs. Elle a suscité de grands espoirs. Cependant, sa mise en œuvre nécessite, pour chaque domaine, une concrétisation législative, et celle-ci tarde. La question centrale, celle de la sécurisation foncière, est entrée dans un processus de concertation depuis fin 2008, tandis que l'accès des terres aux investisseurs étrangers était facilité.

De plus, les contraintes environnementales restent particulièrement fortes, surtout pour l'agriculture pluviale et l'élevage pastoral, très dépendants de la pluviométrie. Les évolutions liées au changement climatique sont difficilement prévisibles dans cette

région du monde, mais les hypothèses d'une variabilité accrue de la pluviométrie, d'une élévation de la température et d'une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes sont privilégiées. Les populations ont développé des systèmes d'activités et des stratégies qui leur permettent de s'adapter à cette variabilité climatique, caractéristique du climat sahélien ou soudano-sahélien. Mais les limites de cette résilience sont apparues lors de chocs environnementaux majeurs et prolongés, comme les grandes sécheresses. Ces dernières années, l'amélioration de la pluviométrie a déclenché ce que l'on a appelé le reverdissement du Sahel ; cependant, les très fortes irrégularités interannuelles de la pluviométrie sur des pas de temps resserrés (années sèches, inondations ponctuelles) constituent autant de chocs récurrents qui affaiblissent les capacités de rebond des populations.

Ces bouleversements climatiques se conjuguent avec un essor démographique continu, qui a entraîné une progression des pressions d'exploitation sur les ressources forestières et pastorales. La combinaison des deux phénomènes conduit en de nombreux points à la dégradation des ressources (baisse de fertilité des sols, perte en biodiversité difficilement réversible, réduction des ressources ligneuses), mais aussi à des déséquilibres dans les modes d'exploitation, qui entraînent des pertes de revenus et des tensions sociales.

Le Mali se trouve aujourd'hui confronté à trois défis majeurs.

L'essentiel est de réduire la pauvreté, dans ses différentes dimensions. Si des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation, beaucoup d'indicateurs se maintiennent à des niveaux préoccupants, comme le taux élevé de malnutrition chronique infantile. Or, ce niveau élevé de pauvreté est un frein à la transformation des agricultures familiales, qui ont peu de marge de manœuvre pour s'adapter aux changements environnementaux, investir, intensifier et diversifier leur production.

Mais il faut également appuyer des initiatives porteuses d'emploi. Dans un pays où la part de la population de moins de 15 ans s'élevait à 47 % en 2009, la question de l'emploi des jeunes représente un défi majeur. Le développement de services en milieu rural en dehors de l'agriculture, qui pourrait fournir des emplois non agricoles, se trouve atone en raison de la faiblesse des revenus des producteurs agricoles. Les emplois industriels sont quasiment inexistantes et l'emploi dans le secteur informel est souvent cantonné à des activités peu rémunératrices ; quant à la migration internationale, les perspectives sont des plus réduites.

Une troisième contrainte forte est l'exposition de l'économie aux variations des marchés mondiaux sur un nombre limité de produits, engendrant une vulnérabilité macroéconomique. Pour le coton, malgré le statu quo actuel dans l'organisation de la filière, les perspectives sont incertaines. Quant à l'or, la manière dont l'État sera capable de convertir les rentrées financières pour diversifier l'économie est essentielle.

La question du choix du modèle de développement est donc posée³¹⁷. L'agriculture et le milieu rural y tiennent une place essentielle. La loi de 2006 a défini le cadre d'une politique agricole incluant des objectifs de durabilité et d'équité, avec un appui aux agricultures familiales. Mais la contradiction entre ces principes et les décisions politiques ne manque pas d'inquiéter.

JEAN-ÉTIENNE BIDOU,
ISABELLE DROY

Population et sécurité alimentaire : Le Mali peut-il se suffire à lui-même ?

Au-delà des situations de crise, la relation entre sociétés, territoires et ressources est au cœur des grands débats qui animent les acteurs du développement et de la lutte contre la pauvreté. Elle se décline en plusieurs questions centrales, fortement contingentes et intriquées dans l'ensemble de la zone sahélo-soudanaise : adaptabilité face au changement climatique, résilience des modes de gestion agro-environnementale, vulnérabilité des moyens d'existence, décalage entre modèles agricoles et styles alimentaires, dualisme entre villes et campagnes.

Si le Mali n'est pas le seul à être confronté à de tels défis structurels, démographiques et alimentaires étroitement liés, le terme protéiforme de « ressources » y prend un accent particulier du fait d'une répartition très inégale, voire inégalitaire. Pour autant, au-delà des ressources agricoles, alimentaires et monétaires proprement dites, il faut aussi considérer l'ensemble des potentialités supplémentaires mobilisables, tant naturelles qu'humaines. Toutes sont, en l'occurrence, ambiguës et ambivalentes : ainsi le « bonus

démographique » représenté par la masse des jeunes actifs est aussi une « charge » du fait de la hausse rapide du nombre de citadins pauvres et de dépendants à nourrir ; parallèlement, l'existence d'importantes réserves foncières et hydrauliques, avérées depuis plusieurs décennies, n'a pas suffi pour assurer leur mise en valeur rapide et permettre de réduire durablement une insécurité alimentaire chronique.

Les enjeux ne sont pas que techniques et obligent à envisager plusieurs niveaux d'analyse, sur le plan spatial et temporel. Mais, parce qu'elles ne se sont pas nécessairement convergentes, disponibles ou fiables, les données mobilisées à cet effet peuvent donner lieu à diverses interprétations, ouvrant la voie à différents scénarios de sortie de crise et de développement³¹⁸.

Le poids de la transition démographique

D'après le recensement d'avril 2009, le Mali compte 14,5 millions d'habitants. Sa population a triplé depuis l'indépendance, avec une accélération de la croissance, la natalité ne faiblissant guère tandis que la mortalité a fortement baissé.

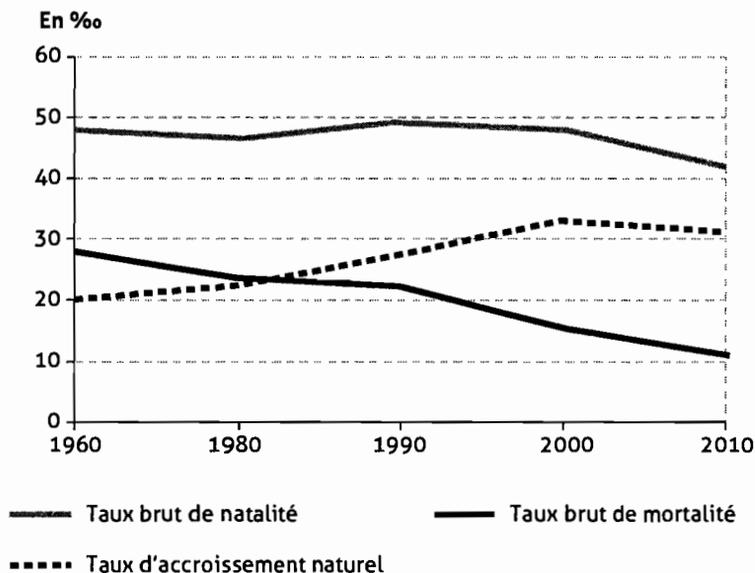
Le taux d'accroissement de la population est en constante augmentation au moins depuis les années 1970³¹⁹. D'après les données officielles, il est passé de 1,7 % par an entre les deux premiers recensements de 1976 et 1988 à 2,2 % entre 1988 et 1998 puis à 3,6 % entre 1998 et 2009. Les estimations des Nations unies envisageaient un léger ralentissement de la croissance dans les années 2000 du fait d'une petite réduction du taux de natalité. Mais le taux de mortalité, lui, continue de baisser rapidement : alors qu'il était encore aux environs de 30 ‰ dans les années 1960, il est tombé à 12,5 ‰. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse régulière de la mortalité. Le plus important est sans doute le déclin de la mortalité infantile et juvénile, malgré un niveau encore élevé. D'après l'enquête démographique de 2006, celle-ci serait passée de 251 ‰ en 1994 à 191 ‰ en 2004. En

d'autres termes, on est passé d'un enfant sur quatre à un enfant sur cinq qui décède avant son cinquième anniversaire. Cette amélioration alimente l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance, qui a doublé depuis 1960 et qui aurait atteint 64 ans en 2010. Parallèlement, la fécondité est restée à un niveau très élevé et pratiquement inchangé depuis au moins un demi-siècle, au-dessus de 6,5 enfants par femme. Elle pourrait même remonter car l'âge à la première union et à la première naissance auraient tendance à baisser : actuellement, l'âge médian est de 18,9 ans et 15 % des filles de moins de 16 ans sont déjà mères³²⁰.

La très forte croissance de la population est considérée comme un problème par la communauté internationale plus que par l'État malien lui-même. Les politiques publiques n'ont que récemment été orientées vers une planification des naissances. C'est seulement en 1991 que, pour la première fois, les autorités ont ouvertement évoqué la nécessité de contrôler la croissance démographique dans une déclaration de politique nationale³²¹. Si les objectifs ont été précisés depuis, leur ambition reste limitée, par exemple en vue d'augmenter le taux d'utilisation de la contraception moderne de 8,2 % en 2001 à 30 % en 2025, ou de promouvoir à 18 ans l'âge au premier mariage de la jeune fille.

Il est vrai que le désir d'enfant est prévalent dans la population : le nombre moyen idéal d'enfants est de 6,3 pour l'ensemble des femmes, et de 6,4 pour les femmes en union, ce qui est finalement très proche de la réalité. Chez les hommes, le nombre moyen idéal est de 7,7 pour l'ensemble des hommes et de 8,4 chez les hommes en union. Cet attachement des Maliens à une forte natalité s'ancre dans une culture rurale qui valorise une nombreuse descendance, et qui est soutenue par l'ordre familial musulman traditionnel. Les débats qui ont récemment animé la vie politique illustrent le conservatisme qui prévaut en la matière. En 2009, les discussions sur la réforme du Code de la famille avaient abouti à des changements importants : le législateur

Les éléments du bilan naturel, 1960-2010



prévoyait de mettre les fils et les filles à égalité dans le cadre des successions, faisait passer l'âge légal du mariage de 15 à 18 ans et séparait le mariage religieux du mariage civil. Mais après des manifestations et des pressions considérables de la part des organisations musulmanes, qui ont réussi à mobiliser des dizaines de milliers de personnes, le texte a dû être fortement amendé. Voté au Parlement fin 2011, le nouveau Code a finalement sanctionné leur statut de mineures civiles en stipulant, entre autres : « La femme doit obéissance à son mari », « L'homme est considéré comme l'unique chef de famille », « L'âge légal du mariage est fixé à 16 ans pour les filles, 18 ans pour les hommes, le mariage religieux est légalisé ».

Dans un tel contexte, rien ne laisse penser que la natalité puisse baisser dans un futur proche, à moins d'une catastrophe ou d'un changement brutal des modes de vie, par exemple du fait d'une urbanisation très rapide. Au contraire, la croissance

soutenue de la population devrait se poursuivre sans grand infléchissement jusqu'en 2030 au moins. À cette date, le Mali compterait entre 28 et 29 millions d'habitants. La proportion de jeunes restera bien sûr très importante ; aujourd'hui, un Malien sur deux a moins de 15 ans et deux Maliens sur trois ont moins de 25 ans.

De cette situation découlent des projections et des besoins impressionnants en matière de scolarisation, d'encadrement sanitaire ou d'emploi. Pour absorber l'accroissement démographique, on ne peut guère compter sur une augmentation rapide du PIB, qui a quadruplé de 1967 à 2008, pendant que la population a plus que doublé. Si le PIB par tête s'est entre-temps accru de 80 %, sa progression demeure insuffisante pour réduire la pauvreté de façon sensible.

Parmi les défis que lance la croissance démographique, l'un d'entre eux est posé depuis longtemps : c'est celui de la couverture des besoins alimentaires de la population. Mais il ne se réduit pas à une vision catastrophiste et malthusienne basée sur une comparaison entre la production agricole et la croissance de la population. Au moins une variable démographique vient perturber ce déterminisme apparemment implacable : celui de la répartition de la population sur le territoire.

Le peuplement : foyers denses et déserts

Avec une quinzaine de millions d'habitants, le Mali est en effet très inégalement peuplé. Le climat, les sols et les complexes pathogènes imposent bien sûr des contraintes fortes. Dans le désert, les régions septentrionales sont très peu peuplées et Kidal compte moins de 70 000 habitants, soit une densité de 0,5 hab/km². À l'opposé, la région de Sikasso, sous climat tropical avec sept mois de saison sèche, avait une densité de 37 hab/km² en 2009. Mais même au niveau régional, les densités moyennes masquent des disparités considérables : des foyers de peuplement sont souvent séparés par de vastes solitudes³²². Les exemples ne manquent pas,

l'un des plus connus étant celui du pays dogon, où les densités de population dépassent 50 hab/km² sur le plateau et au pied de la falaise de Bandiagara, face à la plaine du Senno quasi-vide. L'histoire, il est vrai, a aussi posé sa marque dans la distribution de la population.

De fait, les foyers de population du Mali restent peu étendus. À présent, aucun n'est comparable au pays mossi du Burkina Faso ou à la région de Kano au Nigeria, malgré l'ancienneté des villes de la vallée du Niger (Djenné, Tombouctou, Gao, Ségou), dont certaines ont été fondées dès le XIV^e siècle. La grande instabilité politique qu'a connue la région aux XVIII^e et XIX^e siècles en est probablement la cause. Certes, les royaumes d'antan capitalisaient richesses et population, mais sur d'assez courtes durées. À plus long terme, les guerres incessantes, les désastres agricoles ou les épidémies avaient tôt fait d'effacer les accumulations de population. Le royaume de Ségou a par exemple succombé à l'expansion de l'empire du Macina qui, lui-même, a cédé devant l'empire toucouleur. Seuls de petits foyers de densités assez élevées ont résisté jusqu'à aujourd'hui : les régions de Ségou, capitale du royaume bambara, ou de Mopti, Sévaré et Hamdallahi, centre de l'État théocratique du Macina. Les densités relativement fortes de Kayes et de Sikasso sont quant à elles un héritage, respectivement, du royaume du Kaarta et du petit État sénoufo du KénéDougou. D'autres foyers de population se sont par ailleurs constitués sur des sites défensifs : dans un environnement difficile, le pays dogon doit ses fortes densités au refuge fourni par la falaise de Bandiagara pour échapper aux pillards et aux chasseurs d'esclaves.

Entre ces foyers de population se trouvaient de vastes régions vides. Victimes de razzias à répétition, dévastées pas les guerres, elles s'étaient dépeuplées au point que leurs populations ne contrôlaient plus leur milieu et sont revenues à la brousse. Au bord des rivières, l'extension de l'onchocercose ou de la trypanosomiase, humaine et animale, a alors rendu difficile leur re-

peuplement. Le Wassoulou dévasté par Samori Touré, la boucle du Baoulé, les cercles de Nara et Niono, ou encore le sud de la région de Sikasso, le long de la frontière ivoirienne, sont encore très peu peuplés malgré des conditions naturelles relativement favorables³²³.

Durant la période coloniale et même après l'indépendance, d'autres foyers de population se sont ensuite créés, essentiellement autour des deux régions emblématiques du bassin cotonnier et de la zone de l'Office du Niger.

Il a fallu un peu plus d'un demi-siècle pour construire le système cotonnier tel qu'il continue à fonctionner actuellement. Lorsque la CFDT, devenue la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles) en 1974, s'installe dans la région de Koutiala, celle-ci n'est qu'une bourgade et la région, le pays minianka, est une marge peu peuplée entre Ségou et Sikasso. La mise en place d'une filière contrôlant l'ensemble des activités et sécurisant la production paysanne permet le développement de la culture du coton, qui correspond à une évolution profonde des systèmes de production des exploitations agricoles familiales du sud du Mali. Grâce à la fertilisation minérale, on passe progressivement d'une agriculture sur brûlis à une agriculture permanente. L'intégration du maïs dans le système de production permet de réaliser, dans une certaine mesure, l'équilibre entre le vivrier et les cultures de rente. La zone de production s'agrandit dans les années 1980, débordant du domaine originel vers l'ouest et le sud, jusqu'à la frontière ivoirienne, à Garalo, Yanfolila, régions autrefois dépeuplées par l'onchocercose et désormais assainies. Un tel développement s'est traduit par une augmentation importante de la population. D'une part, dans les années 1970 et 1980, la région a accueilli des migrants venant des régions sahéliennes ; d'autre part, le bilan naturel était très nettement excédentaire, soutenu par un encadrement sanitaire pris en charge par la CMDT. La ville de Koutiala est ainsi passée de 6 000 habitants en

1960 à 100 000 en 2009, Sikasso en compte plus de 200 000 et Bougouni 60 000. Les densités rurales du pays minianka autour de Koutiala dépassent désormais les 50 hab/km².

Si l'aménagement du delta mort du Niger est ancien (l'Office du Niger a été créé en 1932), les réalisations sont restées bien en deçà des objectifs initiaux pendant très longtemps, pour des motifs variés. Le projet initial du colonisateur prévoyait près d'un million d'hectares irrigués. Mais les aménagements se sont d'abord limités à 45 000 hectares. Le renouveau de l'Office du Niger date de la fin des années 1980, avec la réhabilitation des infrastructures, la réorientation vers la riziculture et la libéralisation économique. Désormais, 25 000 exploitations sont installées sur la zone. Souvent trop petites et mal encadrées sur le plan technique, elles couvrent malgré tout 40 à 50 % des besoins en riz du pays. De plus, elles ont attiré de nombreux migrants. La zone de l'Office du Niger comptait 260 000 habitants en 2002, contre 112 000 en 1998. Au total, la population de la région dépassait les 750 000 habitants en 2009, en incluant les cercles de Niono, Macina et Tenenkou.

Jusqu'à un certain point, les campagnes semblent donc pouvoir absorber la croissance de la population. Mais le délestage des foyers de population sur leurs marges ne durera pas éternellement. Sans même aborder la question compliquée de l'environnement, l'extension des terres agricoles a en effet entraîné une multiplication des conflits entre cultivateurs et éleveurs à propos des itinéraires de transhumance et de la mobilité des troupeaux, ou entre autochtones et migrants à propos des droits fonciers. Ainsi, le développement rural et volontariste des régions du bassin cotonnier et de l'Office du Niger a contribué à fixer la population sans pour autant lui permettre de sortir de la pauvreté. À plus forte raison, aucun des autres petits foyers de population du pays n'a réellement débouché sur des pôles de production agricole capables d'approvisionner le marché national, notamment les villes.

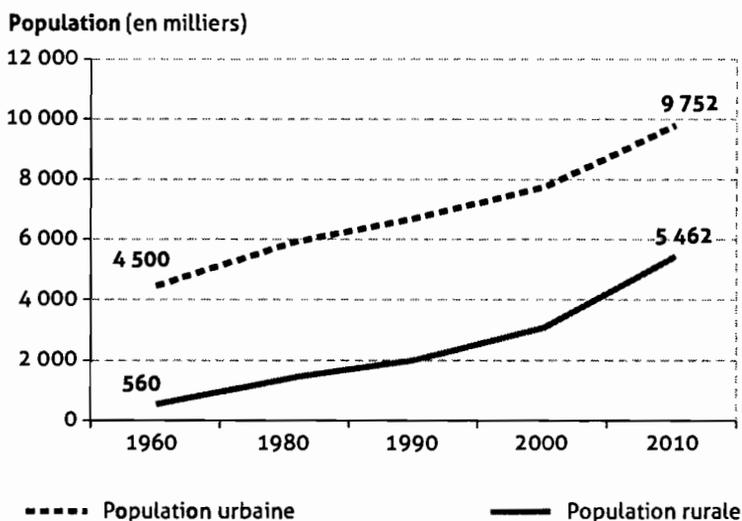
L'urbanisation sans le développement

Recenser la population urbaine est toujours difficile, du fait des multiples définitions de la ville. Sachant la faiblesse de l'urbanisation de l'Afrique subsaharienne jusqu'aux années 1950, les services statistiques en ont souvent adopté une définition très large. Le Mali ne fait pas exception et les divers recensements ont considéré comme urbains tous les chefs-lieux de région et de cercle, ainsi que toute localité de 5 000 habitants et plus. Beaucoup de gros villages sont donc comptabilisés comme villes tout en étant peuplés d'agriculteurs. Au recensement de 1998, l'INSTAT a clarifié sa définition en ne conservant que les chefs-lieux de cercle et de région, soit 37 communes. La différence est sensible : suivant la définition la plus ancienne, en 2009, 35 % des Maliens vivaient dans des villes ; suivant la plus récente, seulement 22 %.

On peut aussi définir la ville comme une agglomération et un ensemble de constructions denses. C'est sur ce fondement permettant la comparaison entre pays que repose la base de données Africapolis pour inventorier les agglomérations de plus de 10 000 habitants en Afrique occidentale³²⁴. Choisir cette démarche, plutôt que les définitions administratives de l'INSTAT, change la donne. En 2000, date de l'étude, la base comptait 32 villes de plus de 10 000 habitants au Mali, pour un taux d'urbanisation bien plus faible que celui des statistiques officielles (21 % en 2000). Par contre, y apparaissaient des agglomérations qui n'étaient pas officiellement répertoriées comme villes tout en atteignant 40 000 habitants, à l'instar de Niono, dans la zone de l'Office du Niger, ou de Dialakoro-Djitoumou, à la périphérie de Bamako. C'est dire la prudence qui s'impose pour commenter l'évolution de la population urbaine.

Une chose est sûre : le taux d'urbanisation augmente depuis un demi-siècle. Les habitants des villes, au sens administratif du terme, représentaient 17 % de la population malienne en 1976, 19 % en 1987, 27 % en 1998 et 35 % en 2009. Le taux de crois-

Évolution des populations rurale et urbaine



Source: PNUD

sance annuel semble même avoir un peu accéléré récemment. Sur les intervalles intercensitaires de 1976 à 1998, il était de 4,2 % ; depuis 1998, il serait de 6,1 %. À cette date, cependant, l'accroissement naturel était de 3,1 % pour l'ensemble du pays, ce qui réduit à environ 3 % par an l'accroissement des villes par une migration venue soit des campagnes maliennes, soit de l'étranger, en particulier de Côte d'Ivoire. Même si la croissance urbaine semble impressionnante (quoique bien inférieure à celle de Ouagadougou), la majeure partie provient finalement du bilan naturel qui s'est lui-même accru par rapport à la décennie précédente³²⁵.

De fait, la croissance urbaine semble d'abord être un effet de la croissance démographique générale, les localités de plus de 5 000 habitants se multipliant. La base Africapolis montre bien ce phénomène de reclassement. Conjuguée aux politiques de décentralisation administrative, la concentration de l'habitat et l'aug-

mentation de la population dans les régions de forte densité de peuplement expliquent pour beaucoup la croissance d'agglomérations à la limite de l'urbain, souvent situées sur de grands axes de circulation ou à la périphérie de grandes villes.

Dans les limites de son district, Bamako comptait, à elle seule, 1,8 million d'habitants, soit plus de la moitié de la population urbaine malienne. Sikasso est ensuite la deuxième ville du pays, avec un peu plus de 200 000 habitants. Le reste de la hiérarchie urbaine est assez incertain. Le recensement de 2009 donne quatre villes comptant entre 100 000 et 140 000 habitants : Koutiala, Kayes, Kati et Mopti ; la base de données Géopolis en donne seulement deux : Ségou et Koutiala.

L'évolution récente de la population montre par ailleurs des rythmes de croissance assez différents entre les villes. La croissance de Bamako n'est pas la plus rapide : 5,4 % par an pour la totalité du district urbain. Les communes II et III, qui correspondent au centre, ne s'accroissent plus qu'à raison de 2,5 % par an ; en revanche, les communes de la rive droite du fleuve Niger enregistrent des taux de l'ordre de 7 %. De façon générale, les centres urbains régionaux croissent plus vite que la capitale : Ségou, Kayes, Koutiala, à plus de 6 % par an, ainsi que les villes du nord, Douentza, Tombouctou, Kidal, avant les bouleversements des dernières années.

Au total, malgré les imprécisions statistiques, on peut estimer qu'on en est seulement au début de la transition urbaine ; l'essentiel de la croissance démographique semble encore être capitalisé par les campagnes et déjà les villes peinent à absorber les flux.

On a pu penser que le développement serait urbain parce que les villes offraient un marché du travail plus vaste, des services plus nombreux et des opportunités plus importantes. Mais, au Mali, le bilan est mitigé. D'après une étude de la Banque mondiale, les villes, qui abritent plus d'un tiers de la population, produisent la moitié du PNB³²⁶. Cependant, la pauvreté continue

aussi de s'y accroître : les bidonvilles et les quartiers informels absorbent l'essentiel de la croissance urbaine. Cette situation est assez commune à l'Afrique au sud du Sahara. L'emploi urbain dans le secteur formel est en panne. Les plans d'ajustement structurel, les efforts de dérégulation et les stratégies d'ouverture économique ont mis à mal les économies nationales. Les flux migratoires vers la ville se sont malgré tout poursuivis, aboutissant à ce qu'on a pu appeler une « urbanisation sans développement ».

Il demeure que vivre en ville a des effets sur les grands paramètres démographiques. La fécondité des femmes a bien diminué ; en 2006 elle était de 4,8 à Bamako et de 5,4 pour l'ensemble des villes, en deçà d'une moyenne nationale de 6,6. La baisse de la mortalité infanto-juvénile est encore plus nette, avec un taux de 108 ‰ à Bamako contre 158 ‰ pour l'ensemble urbain et 242 ‰ pour le pays³²⁷. La croissance naturelle des villes a donc tendance à augmenter au moins autant que la moyenne nationale. Les projections annoncent 14 à 15 millions d'urbains à l'horizon 2030, dont 5 millions pour Bamako. L'augmentation de la population des villes, dépendante de l'approvisionnement des campagnes, pèsera donc durablement sur les nouvelles politiques alimentaires à mettre en œuvre.

Les paradoxes de l'insécurité alimentaire

De ce point de vue, l'insécurité alimentaire constitue un bon révélateur de la manière dont une société gère des risques territorialisés dans des contextes de grande incertitude. Du fait de son caractère transversal, agro-environnemental, économique et nutritionnel tout à la fois, elle permet aussi d'identifier les lignes de force et les fragilités du Mali agricole en mobilisant un ensemble diversifié de données, certaines structurelles, à propos des systèmes de production, d'autres conjoncturelles, à propos des niveaux de satisfaction et de vulnérabilité. De fait, les performances agricoles et la situation alimentaire ont beaucoup évolué

au gré des épisodes de sécheresse, des pénuries céréalières et, plus encore, des stratégies de développement³²⁸.

Caractéristiques des zones agro-climatiques du Mali

Zones	Superficie (km ² et %)	Pluviométrie (mm)	Salson pluvieuse	Activités agricoles
saharienne	632 000/51	< 200	Mi-juillet à mi-septembre	nomadisme transhumant, pastoralisme, agriculture d'oasis
sahélienne	285 000/24	200 - 600	Juin-juillet à septembre	agropastoralisme, maraîchage ponctuel
soudanienne	215 000/19	600 - 1000	Mai-juin à septembre- octobre	cultures pluviales et irriguées (céréales et tubercules)
soudano- guinéenne	76 000/6	> 1000	Mars-avril à octobre- novembre	cultures pluviales et irriguées, arboriculture

Passons sur les généralités qui mettent en avant la dichotomie d'un vaste pays enclavé, entre un nord périphérique, aride, peu peuplé, voué au nomadisme pastoral, et un Mali central et méridional agricole, doté de bonnes potentialités malgré la pression démographique. Ne les excluons toutefois pas totalement car cette distinction schématique a pu finir par inspirer les politiques de développement. Ainsi, les interventions des pouvoirs publics depuis l'indépendance ont généralement réservé à la partie « utile » l'essentiel des subsides, notamment dans les filières cotonnière et rizicole. La continuité est, de ce point de vue, frappante avec la vision du colonisateur cherchant à développer la vocation nourricière du Soudan français, qualifié de « Mésopotamie nigérienne » au début du XX^e siècle³²⁹.

Les potentialités irrigables au Mali

Zones	Potentiel Irrigable (ha)	Localisation
Office du Niger	1 105 000	Delta intérieur du Niger
Mali-Sud et Mali-Ouest	300 000	Plaines et bas-fonds
Mali-Ouest	9 000	Région cotonnière de Kita
Nord-Ouest	51 000	Vallée du fleuve Sénégal (15 000 ha), vallée de la Falémé (600 ha), système de Térélolé-Koimbiné (15 000 ha)
Mali-Centre	60 000	Plaines du fleuve Niger et affluents, zone de Sélingué
Mali-Nord	1 000 000	Vallée du fleuve Niger, oasis de la région de Kidal (1000 ha)

D'après : http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mali/Mali_RNDH_2010.pdf

Avec la Loi d'orientation agricole de 2006, les autorités ont cherché à relancer le vivrier et à transformer le Mali en « puissance agricole » par la mise en valeur de terres irrigables pour la culture du riz³³⁰. Dans le même temps, les experts ont continué de propager une vision moins optimiste compte tenu des handicaps structurels, du poids des héritages et de la récurrence de crises à répétition³³¹. Cette tension entre la représentation d'un Mali « résilient » (pour reprendre un terme à la mode), doté de potentialités et de ressources, et un Mali structurellement fragile, ponctuellement ou régulièrement en crise, constitue une ligne de force partagée, en des proportions variables, par de nombreux documents traitant de la sécurité alimentaire³³².

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le dispositif de suivi des situations à risque (Système d'alerte précoce) ne couvrait pas, avant 2006, la partie méridionale du pays, tandis que le suivi de la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain était inexistant avant 2008 ! Autre retournement en ce qui concerne l'appréciation globale de la fragilité du Mali : jusqu'en 2006, ce dernier apparais-

sait dans la liste des pays « en situation de crise oubliée », avant d'en être exclu³³³... Il a fallu attendre les années 2011 et 2012 pour le voir réapparaître sur la carte des pays « très vulnérables » ! On se situe donc assez loin du traitement réservé à la République voisine du Niger, considérée en état de crise structurelle et pour laquelle la nature des représentations a peu évolué.

Dans le cas du Mali, on peut légitimement penser que ces revirements sont moins liés à l'accumulation de chocs importés ou endogènes (bio-climatiques, économiques, etc.) qu'à l'évolution de leur perception et de leur interprétation. On est ainsi passé d'une conception étroite de la sécurité alimentaire, centrée sur certains dispositifs agricoles, à une approche élargie (nutritionnelle et politique) appuyée par l'inclusion progressive d'acteurs non institutionnels. Et la vision plutôt déterministe des crises alimentaires a été relayée par une acception plus complexe, faisant d'elle un objet socialement et politiquement construit. Plus fondamentalement, c'est la qualification des situations qui fait débat. Celle-ci peut en effet changer en fonction des échelles de représentation dans le temps et dans l'espace. La multiplication de données chiffrées conjoncturelles, très disparates, peu fiables, complique par ailleurs l'analyse, par exemple lorsque l'hétérogénéité des situations locales contredit les résultats obtenus au niveau national. Ainsi en est-il des données estimatives de production céréalière, difficiles à établir à l'échelle locale du fait de dispositifs allégés de suivi des situations agricoles. Les données de consommation sont également sujettes à caution, malgré la volonté d'établir et de diffuser de nouvelles normes standardisées. Par ailleurs, des revenus monétaires conséquents ne garantissent pas non plus un état de sécurité alimentaire satisfaisant et durable.

L'ambivalence de la notion de « crise alimentaire et nutritionnelle » s'apprécie finalement le mieux dans son pouvoir d'attraction. D'un côté, le qualificatif permet en effet de mobiliser des ressources financières et alimentaires à l'international. De l'autre,

il déprécie l'action publique de l'État malien. C'est pourquoi il a, par exemple, été récusé en 2005, tandis que la crise alimentaire de 2007-2008 a ensuite été considérée par les autorités comme une « opportunité pour le développement agricole³³⁴ ». Il existe ainsi des variations importantes et parfois contradictoires dans les représentations technocratiques et politiques des réalités agricoles et alimentaires du Mali, assorties de décalages notables entre les échelles d'analyse, ou encore entre les phénomènes objectivés et les phénomènes vécus.

La bataille de l'eau

Sans aller jusqu'à lier étroitement les chocs climatiques aux crises politiques et aux changements de régime, on peut estimer que les fragilités et les vulnérabilités agro-environnementales constituent des marqueurs importants de l'action publique³³⁵. Au cours des décennies écoulées, on est ainsi passé d'une analyse de l'insécurité alimentaire comme phénomène conjoncturel exogène, essentiellement lié à la sécheresse et à l'inégale répartition spatio-temporelle des disponibilités en eau, à des réflexions sur les dynamiques agro-environnementales prenant davantage en compte la diversité des pratiques. Peu à peu, la notion de « changement processuel » s'est imposée comme un nouveau paradigme, aggravé par les perspectives d'accélération de la variabilité climatique. Au cours de la décennie 2000, ce glissement sémantique s'est aussi traduit par une inflation de réunions tech-

Chronologie indicative des aléas naturels au Mali depuis 1960

Chocs	Années
Sécheresse	1966, 1969, 1973-1974*, 1980, 1983-1985*, 1991, 2004, 2005*, 2006, 2009, 2010*, 2012
Inondation	1988, 1989, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2007, 2009*
Criquets	1991, 2004, 2005, 2012

D'après SEI, 2005 et ACAPS, 2012³³⁶. Les événements majeurs sont marqués d'une *.

nocratiques et la multiplication de documents programmatiques dont on attend toujours des résultats concrets, avec un Rapport national sur l'environnement en 2005, un Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques en 2007 et une Politique nationale sur les changements climatiques en 2011³³⁷.

En attendant, les séries pluviométriques disponibles sur la période 1921-2001 révèlent une tendance marquée à l'aridification depuis le milieu des années 1950. Ce phénomène s'accroît à partir du début des années 1970³³⁸. Il va de pair avec une aggravation de la variabilité pluviométrique (début tardif, fin précoce, hiatus saisonnier...) et se traduit spatialement par un glissement méridional des isohyètes sur plus de 150 kilomètres³³⁹. On saisit, dès lors, toute l'importance des dispositifs permettant d'améliorer la prévisibilité bioclimatique et la mise en place de mécanismes assurantiels pour les petites agricultures familiales, afin de sécuriser et d'améliorer les rendements céréaliers, sans garantie toutefois d'une amélioration notable de la sécurité alimentaire.

Nonobstant cette instabilité, l'idée que le Mali dispose de ressources hydrauliques importantes est également bien ancrée. En comptant les nappes phréatiques et les réserves plus en profondeur dans le sous-sol, celles-ci étaient évaluées en 1999 à environ 148 milliards de m³ pour des besoins annuels estimés à environ 6 milliards de m³, même si le potentiel de surface est de plus en plus appelé à faire l'objet d'une gestion partagée entre pays riverains³⁴⁰.

A contrario, la dernière décennie semble être caractérisée, à la fois, par une aggravation de la variabilité et par un recrû pluviométrique qui restent à confirmer³⁴¹. Dans le delta intérieur du Niger, on a, par exemple, observé depuis 1990 un accroissement des coefficients d'écoulement de nature à favoriser l'extension des superficies inondées en dehors de tout aménagement³⁴².

Cette évolution se traduit de manière très différente en termes de ressources hydriques mobilisables : autour des isohyètes 700-800 mm qui marquent la transition entre les zones sahélienne et soudanienne, les écoulements sont faibles du fait de l'abondante évapotranspiration ; en deçà, ils augmentent, parfois fortement, localement.

Au-delà, c'est bien la prise en compte des dynamiques agro-environnementales et de leur impact sur les modes de vie qui semble centrale. Elles ont été marquées par la diffusion progressive, à l'ensemble des opérateurs institutionnels et associatifs, des concepts de « *sustainable livelihoods* » et de « *livelihood resilience* ».

Au début des années 2000, deux documents ont particulièrement marqué les esprits, même s'ils ne traitaient pas seulement du cas malien³⁴³. Appuyés par une cartographie sous-régionale fine, ils ont montré que les situations nationales et locales étaient très diverses du point de vue des potentialités agricoles, de l'occupation du sol et de la charge démographique, permettant d'envisager autant de scénarios d'évolution. Depuis, la caractérisation (descriptive et cartographique) des « systèmes d'activités et des zones de vie » s'est imposée comme une grille à caractère performatif. Elle reprend en l'enrichissant fortement l'approche culturaliste coloniale un peu figée en « modes et genres de vie ». En effet, elle accorde une place importante à l'économie géographique et à la saisonnalité des activités. Des informations portant sur les revenus, les dépenses, les flux, les termes de l'échange, les filières, les marchés... sont ainsi recherchées. En arrière-plan, se profilent aussi les questions de diversification/spécialisation et de différenciation/cohésion. Le but est bien d'établir des diagnostics hiérarchiques (selon des niveaux de richesse et de vulnérabilité), à des échelles plus locales, afin de mieux cibler les interventions. L'objectif visé par ses promoteurs (État, ONG, institutions internationales) est le renforcement des capacités et la sécurisation des moyens d'existence des populations.

En 2006, un document du Programme alimentaire mondial identifiait 12 zones de systèmes de vie. Jusqu'en 2008, le Famine Early Warning System reconnaissait quant à lui 10 « zones de moyens d'existence » avec une stratification zonale plus marquée, avant de passer à 12 en 2010³⁴⁴. En complément, un long descriptif présentait la « ligne de base de l'économie alimentaire » pour les ménages vivant dans chaque zone pour une année alimentaire donnée. La compilation de données secondaires et quantitatives a été enrichie par des entretiens qualitatifs menés à l'échelle des régions, des cercles et des villages, énumérant de manière très détaillée les sources de revenu et les différentes activités pratiquées, agricoles ou non. Deux types de lignes de base ont ainsi été calculés : un « seuil de survie » (*survival threshold*) et un « seuil de protection des moyens d'existence » (*livelihood protection threshold*).

Une vulnérabilité chronique, inégale et évolutive

La qualité de l'information est, en effet, une question clé en matière de prévention et de résolution des crises alimentaires³⁴⁵. D'elle dépend, bien souvent, l'efficacité du ciblage géographique et social de l'aide mobilisée. C'est pourquoi la question est moins de savoir s'il y a « crise » ou pas, moins d'en rechercher les causes immédiates ou sous-jacentes, que d'en comprendre et d'en suivre les conséquences.

Plusieurs facteurs compliquent l'analyse : la variabilité des ressources agricoles produites, la non-convergence des statistiques, l'absence de reconnaissance médiatique et politique. Par ailleurs, la banalisation relative de l'insécurité alimentaire et de la faim, dans des sociétés et des territoires qui y sont exposés durablement, peut jouer. La grande majorité des ménages maliens doit, en effet, composer avec des niveaux variables et incertains de ressources monétaires et alimentaires, rendant problématique toute anticipation proactive des risques.

Dans les décennies passées, la relation entre risque bioclimatique, déficit de production céréalière et crise alimentaire était forte et immédiate. Cette relation de causalité n'a pas totalement disparu, mais elle s'est distendue du fait de la monétarisation croissante des échanges. L'essentiel de l'approvisionnement s'effectue presque exclusivement sur les marchés en milieu urbain et dépend donc des sources de revenu ; une part importante l'est également en milieu rural, en cas de déficit conjoncturel (période de soudure), voire structurel, pour les communautés pastorales.

Même lorsque des déficits importants de production céréalière sont enregistrés (ce qui intervient en moyenne une année sur trois) et même lorsque des hausses importantes de prix de détail sont relevées, il n'y a pas nécessairement « crise³⁴⁶ ». Cela dépend du contexte dans lequel interviennent ces chocs : des interactions entre phénomènes d'abord, des anticipations et des réponses des acteurs ensuite. De manière générale, les hausses sont cependant plus marquées pour les céréales sèches (mil, sorgho, riz) sur les marchés des régions enclavées, déficitaires et vulnérables. En outre, il est devenu indispensable de changer d'échelle : du fait de la diversification des styles alimentaires et de l'importance des échanges céréaliers sous-régionaux, les bilans nationaux sont de plus en plus décalés par rapport aux situations réelles.

Toutes les situations de crise ne sont pas qualifiées et reconnues comme telles par les décideurs. Il y a bien une « mise en scène » médiatique et un « calibrage politique » des déficits céréaliers et des besoins d'aide³⁴⁷. Ainsi, les années « agricoles » 2000-2001 puis 2002-2003 n'ont pas fait l'objet d'une qualification comme « crise » : la première est presque passée inaperçue, malgré une hausse précoce et durable des prix du mil ; la seconde est restée localisée au Nord du pays³⁴⁸. Dans un contexte de flambée des cours mondiaux des céréales, l'année 2007-2008 était davantage une crise importée, marquée par une aggravation des difficultés économiques d'accès aux aliments pour la majorité

des Maliens. À cette occasion, on a d'ailleurs plutôt parlé d'épisode de « vie chère ».

En revanche, les années 2004-2005 et 2011-2012 ont bien été reconnues, par l'État malien et les bailleurs de fonds, comme « crise alimentaire ». Elles avaient même une dimension sous-régionale. Elles ont, toutes deux, été marquées par des baisses de récoltes céréalières consécutives à différents aléas conjoncturels (sécheresse, criquets...), qui ont justifié la mise en place de restrictions administratives à l'exportation, et par un doublement des prix de détail du mil, du sorgho et du riz sur les marchés, fortement préjudiciable aux populations les plus vulnérables. Selon les analyses du Commissariat à la sécurité alimentaire, de nombreuses similitudes pouvaient également être relevées en termes de zones géographiques touchées³⁴⁹.

Selon les organisations humanitaires, la crise devait logiquement être plus sévère pour l'année 2012-2013, notamment dans les régions de Tombouctou, Kidal et Gao où la situation sécuritaire avait gravement perturbé l'approvisionnement des marchés locaux³⁵⁰. La forte hausse des prix qui en a résulté a durement éprouvé des populations ayant parfois épuisé toute forme de recours, d'aide ou d'épargne. Sur une échelle standardisée des crises alimentaires allant de 1 à 5, on estimait que les zones de Tombouctou, Gao et Kidal atteignaient le niveau 3, jusqu'à 4 pour la zone de Tessalit³⁵¹.

Mais qu'en est-il dans les contextes de « non-crise » ou de « pré-crise », beaucoup plus fréquents ? Le Mali est, en effet, caractérisé par la récurrence de situations à risque et le maintien d'une insécurité alimentaire chronique et diffuse, qu'il est plus difficile de cerner. En 2005, par exemple, 25 % des ménages maliens étaient évalués en « insécurité alimentaire », tandis que 32 % étaient considérés comme « vulnérables ». Désormais, beaucoup de documents renvoient ainsi à des approches en termes de « vulnérabilité à l'insécurité », croisées avec des « niveaux de richesse »

**Communes maliennes déclarées en difficulté
(nombre et régions d'appartenance)**

Année	« En difficulté alimentaire »		« En difficulté économique »		Population touchée (en millions)
	Nombre de communes	Régions	Nombre de communes	Régions	
2004-2005	101	Mopti, Tombouctou	87	Kayes, Tombouctou, Mopti	2,2
2011-2012	104	Kayes, Koulikouro, Mopti	55	Kayes, Ségou, Gao	2,9

D'après CSA, 2005 et ACAPS, 2012.

ou des « systèmes d'activités/de vie ». Intéressons-nous donc aux trois composantes fondamentales que sont la disponibilité, l'accessibilité et la consommation de nourriture.

En termes de disponibilités alimentaires, il est difficile d'obtenir des données fiables, désagrégées et actualisées, compte tenu des lacunes du dispositif restreint de suivi des exploitations familiales. Le cas du riz irrigué, grâce au dispositif d'encadrement et à l'intégration de sa filière, se distingue des céréales locales sèches (mil, sorgho, maïs³⁵²). Entre 2000 et 2010, la production céréalière malienne a doublé, passant d'environ 2,28 Mt à 5,05 Mt avec un taux de croissance annuel supérieur à 4,5 % pour un volume d'importations alimentaires maîtrisé, compris entre 250 000 et 300 000 tonnes³⁵³. L'augmentation a été la plus forte pour le maïs, suivi du riz et du sorgho, devant le mil. Elle cadre avec les évolutions des styles alimentaires observées depuis les années 1990. Le Mali est, d'ailleurs, devenu le deuxième producteur de riz de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Si la superficie totale cultivée en céréales (riz, mil, sorgho, maïs, fonio, blé et orge) est passée de 1,6 million d'hectares en 1984-1985 à 3,9 millions d'hectares en 2008-2009, la part des céréales traditionnelles tend, en revanche, à diminuer depuis le

début des années 1990, au profit de celle du maïs et du riz. Quant à l'indice de production alimentaire par habitant, il montre une relative stabilité entre 1961 et 2006, signe que les agricultures locales vivrières, presque exclusivement familiales, sont parvenues à faire face au défi démographique³⁵⁴. C'est autant le résultat d'une stratégie globale de la part de l'État malien et des bailleurs de fonds en matière de production agricole et de commercialisation que d'une montée en puissance des structures paysannes de participation. Mais les analyses conduites à une échelle inférieure montrent les limites de cette réussite. Les écarts régionaux de production sont importants, sans que l'on parvienne toujours à les expliciter : certains ont des causes conjoncturelles (sécheresse, pénurie de semences...), d'autres sont à mettre sur le compte de l'erreur statistique ou de dysfonctionnements structurels.

Les régions de Kayes, Koulikoro et Mopti apparaissent, par exemple, structurellement déficitaires, sur la base du « taux virtuel de couverture des besoins céréaliers », qui met en relation la charge démographique, le niveau estimé des récoltes céréalières disponibles et la norme moyenne nationale de satisfaction des besoins alimentaires, soit en l'occurrence 214 kg/personne/an. En intégrant la valeur d'échange des autres activités agricoles (bétail et cultures de rente), ce sont, peu ou prou, les mêmes cercles administratifs qui émergent : saharo-sahéliens (Gao, Diré), sahé-liens (Niono, Kayes, Yelimane, Bandiagara) et sahélo-soudaniens (Kita, Kangaba, Ménaka). En termes de production et de consommation alimentaires individuelles, ce sont plutôt les régions de Koulikoro, Sikasso et de Gao qui semblent concernées par des difficultés d'accès. L'enquête du Programme alimentaire mondial de 2005, croisant difficultés d'accès et faibles niveaux de consommation, identifiait également le nord de la région de Koulikoro, la région de Kayes, le sud de la région de Mopti et la région de Kidal. Situation peu ou prou confirmée par le rapport de mars 2009 du Commissariat à la sécurité alimentaire³⁵⁵. La relation

entre ressources céréalières produites, revenus monétaires et niveaux de consommation alimentaire est donc loin d'être simple.

Indicateurs de consommation alimentaire

	Régions							Total
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	
Kcal.								
/pers./jour	2145	1971	2 071	2 534***	2 613***	2 339*	1 691***	2 245
Score de diversité alimentaire	6,8***	6,1	5,9	7,7***	6,2	7,3***	6,3*	6,6
Part des céréales dans les calories consommées (%)	76	86	89	86	88	84	88	85

Test de comparaison des moyennes par rapport à Sikasso, test unilatéral (moyenne supérieure ou inférieure à celle de Sikasso; *p < 0,05; ** p > 0,01; *** p < 0,001)

Source : Dury et Bocoum, « Le "paradoxe" de Sikasso (Mali) : pourquoi produire plus ne suffit-il pas pour nourrir les enfants des familles d'agriculteurs ? » *Cahiers Agricultures*, vol. 21, 2012, pp. 324-336, http://www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/agr/edocs/0904/78/3D/.

Depuis la crise financière et mondiale de 2007-2008, un lien fort a été établi entre croissance de la population et hausse de la demande alimentaire, aggravant les inquiétudes malthusiennes des gouvernants. En dépit de la capacité avérée des agricultures familiales à faire face aux besoins des Maliens, les décideurs ont, depuis lors, préféré apporter un soutien appuyé au modèle productiviste rizicole. En réalité, la persistance d'une insécurité alimentaire chronique est moins liée aux aléas conjoncturels de la production agricole ou à la croissance démographique qu'au caractère endémique de la pauvreté. Parallèlement, les événements politiques ont depuis 2012 également contribué à désorganiser le fonctionnement des économies rurales. On peut donc penser que la « crise » actuelle est l'expression d'un dysfonctionnement structurel plus profond. À certains égards, elle donne l'occasion

de réfléchir aux modèles de développement agricole et humain qui s'offrent au Mali : soit en renforçant les spécialisations sur la base d'éventuels avantages comparatifs qui feraient la part belle aux entrepreneurs (développement de plantations fruitières dans la partie méridionale soudanienne par les élites urbaines par exemple) ; soit, au contraire, en sécurisant le plus grand nombre par des appuis à la diversification d'activités, par exemple dans des filières non-agricoles (mise en place de programmes de perfectionnement professionnel aux métiers du cuir ou d'appui au recyclage des matériaux³⁵⁶). D'un point de vue démographique, l'objectif est encore plus ambitieux puisqu'il s'agit tout à la fois d'accélérer la transition et de transformer le « bonus » existant en croissance économique par le biais de politiques d'appui à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

JEAN-ÉTIENNE BIDOU,
PIERRE JANIN

Le Mali dans le monde

*Nous savons, nous les peuples du Sahel, que les rochers
finissent par fleurir à force d'amour et de persévérance.*

Aminata Traoré, *Le Mali est à rendre aux Maliens*, 3 mai 2013³⁵⁷

En 1991, le Mali s'est ouvert au monde, fort de sa victoire contre la dictature militaire et de sa lutte pour la liberté. Cette date a, en quelque sorte, représenté une seconde indépendance pour un pays placé sous la coupe d'un régime autoritaire. Comme pour d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, les années 1990 ont été celles du triptyque « démocratie-décentralisation-développement » et, jusqu'en 2012, la dynamique démocratique s'est peu à peu diffusée dans la société, avec l'organisation des scrutins électoraux qui ont permis à deux présidents (Alpha Oumar Konaré et Amadou Toumani Touré) d'impulser un renouvellement politique et d'acter une décentralisation originale, même si elle reste inachevée. Sur ces vingt dernières années, le Mali a été reconnu comme un « bon élève » au regard de son travail sur l'ancrage de la démocratie. Ce bilan a été fortement remis en question avec le coup d'État

de mars 2012, lequel aurait pu balayer en quelques jours tous les acquis de la révolution de 1991.

Si ce putsch a provoqué une interruption brutale de la vie démocratique à quelques jours des élections présidentielles, cet acte porte en lui tous les paradoxes d'une situation devenue insoutenable pour un État affaibli, ayant perdu toute crédibilité. Ainsi, le départ forcé d'Amadou Toumani Touré, alors que son mandat touchait à son terme et qu'il ne pouvait se représenter au titre suprême, révèle avec force que l'alternance était impossible, dans un climat de sécession territoriale et de crise politique profonde. Celui qui avait été un héros de la révolution, pour avoir arrêté le général Moussa Traoré et œuvré à la transition, avait fini par cristalliser toutes les tensions. Après deux mandats placés sous le signe du consensus politique, ATT et son gouvernement ont entraîné le Mali dans une spirale de déclin, marquée par l'incapacité de faire face à un mouvement de rébellion dans le Nord et à des réseaux criminels déjà présents depuis plusieurs années dans la zone. L'armée malienne, présente sur le front, démunie et soutenue de loin par Bamako, a trouvé dans ses rangs des jeunes soldats dont le coup d'éclat s'est transformé, contre toute attente, en coup d'État. Si le régime de consensus prôné par ATT pendant dix ans a abouti à un tel marasme, sans compter les dysfonctionnements communs à toute jeune démocratie placée sous la tutelle des bailleurs de fonds, rappelons que ces chambardements récents ont aussi des origines anciennes. Malgré l'indépendance acquise en 1960, ce jeune État n'a jamais réussi à se défaire de la tutelle de la France, puis de l'Europe et plus globalement des institutions internationales, tout particulièrement le FMI et la Banque mondiale. Qu'on le veuille ou non, le Mali subit comme ses voisins la mondialisation. Cette nation qui cherche encore son indépendance reste dépendante d'un point de vue militaire et financier. Ces contraintes touchent tous les pays pauvres et alimentent la chronique des États sous tension, mais la crise de l'État malien, loin de marquer

un échec de la démocratie, peut se lire aussi comme la demande expresse d'une démocratie plus forte, la demande sociale et politique de liberté et de justice restant constante.

Face à cette mondialisation, les constructions nationales sont éprouvées. Les repères sociaux et politiques sont malmenés malgré les mobilités et les réseaux qui permettent de multiplier les appartenances et de dépasser les assignations identitaires de naissance ou de lieu. Dans une jeune nation comme le Mali, la question du lien social et politique est au cœur du projet de société. La violence a permis d'accéder à la liberté et à la démocratie dans les années 1990 ; la même violence a fait tomber un président légitime, à la veille de l'élection présidentielle. Elle surgit aujourd'hui au sein d'un État-nation en prise avec des revendications séparatistes dont l'origine remonte justement aux années 1960 ; le Mali subit également les exactions des narcotrafiquants. Le pays est structurellement fragile, mais les Maliens sont fiers de leur passé ; ils ont appris depuis des lustres à résister et à s'adapter à toutes les crises et, pour les comprendre, il suffit de porter un regard plus attentif sur les réalités complexes de ce pays.

Le Mali contemporain est à construire, fort de ses héritages et ouvert à la modernité. Ainsi les Maliens sont aujourd'hui connectés au monde même dans les villages de brousse où l'électricité se fait rare, il est toujours possible de trouver ordinateurs et téléphones portables pour donner des nouvelles et surtout en recevoir. En cours de transition démographique, la population se caractérise par une extrême jeunesse ; la pyramide des âges ne montre pas de vieillissement à court terme. Malgré les efforts et les progrès en matière de protection infantile et maternelle, la mortalité demeure cependant encore élevée pour les enfants et les jeunes adultes. Dans ces conditions, point de volonté de réduire la fécondité, et même si les Maliennes calquaient leurs comportements procréatifs sur le modèle occidental, le Mali garderait un potentiel de croissance démographique particulièrement fort

compte tenu de la jeunesse de la structure par âge. Cette jeunesse ne pourra porter le développement social et économique du pays que si les investissements nécessaires aux infrastructures d'éducation et de santé sont consentis, et si le marché de l'emploi crée les conditions nécessaires à une insertion professionnelle. L'histoire récente des révolutions dans les pays d'Afrique septentrionale nous enseigne que les grands changements politiques sont le fait de rébellions des jeunes, en quête d'indépendance et de liberté, comme en 1991, pour exprimer leur vision de la société dans laquelle ils veulent vivre : une société ouverte qui permet de voyager, de circuler, de partir pour que d'autres restent.

Ainsi donc les zones de turbulence s'inscrivent dans une « tradition » de valeurs locales axées sur la recherche du consensus, le respect de la parole donnée et l'intérêt du collectif. Dans les villages et dans les quartiers urbains, des associations, des « grins » de jeunes, des tontines et bien d'autres organisations informelles donnent à voir une société active et solidaire, engagée dans les défis du quotidien. Cette mobilisation est tout autant relayée qu'impulsée par les Maliens de l'extérieur qui, de par le monde, restent reliés à leur pays d'origine. Reconnus pour leur dynamisme associatif (en Afrique et en Europe en particulier) allié à un engagement financier conséquent, ils donnent au Mali une place particulière dans le monde. Loin de l'image d'un pays replié sur lui-même, livré aux obscurantismes, ils portent en eux une réponse à la crise politique et sociale que traverse le pays. Ces ressortissants font montre d'une citoyenneté à distance hors du commun, dans un transnationalisme qui s'attache aussi bien au niveau local qu'au niveau national, aussi bien dans les cercles bamakoïses du pouvoir qu'auprès des chefferies traditionnelles et des conseils communaux. Cette emprise des Maliens de l'extérieur peut poser question alors que la défiance envers le politique a été portée à son paroxysme ces derniers temps. Mais c'est dans cette articulation improbable et informelle entre des formes de pouvoir

moderne et des formes issues de la coutume que peuvent justement s'inventer d'autres manières de faire et de dire le politique.

Si un nouvel épisode électoral n'est pas suffisant, le travail politique qui s'engage pour les Maliens interpelle le monde et en particulier les acteurs de sa reconstruction, depuis la France, l'Europe, la CEDEAO jusqu'aux Nations unies. Comment transformer un État devenu injuste et corrompu en État juste ? Comment réussir à poursuivre les exportations d'or et de coton sans subir la pression des marchés internationaux qui étranglent les pays pauvres ? Comment dynamiser l'agriculture familiale afin de mieux alimenter les marchés locaux et urbains ? Dans tous ces domaines économiques, sociaux et politiques l'ambivalence est de mise. Le Mali possède des ressources propres, et les exporte malgré tout. C'est un pays ouvert au tourisme culturel, riche de sa jeunesse, de ses artistes connus mondialement et d'émigrés engagés. Il pourrait sortir des turbulences actuelles à condition justement que le contrat soit renouvelé entre un peuple épris de démocratie et une classe politique qui a failli. Les avancées de la démocratisation et de la décentralisation n'ont pas été complètement balayées par le coup d'État. Au niveau local, une palette d'acteurs sociaux et politiques a émergé et participe d'un élan qui ne demande qu'à se poursuivre. L'avenir du pays peut se lire dans ces espaces locaux. L'espace national reste néanmoins à construire dans sa fonction régalienne.

PATRICK GONIN, NATHALIE KOTLOK,
STÉPHANIE LIMA

Notes

Dans l'œil du cyclone

1. Pour un exemple de ces poncifs qui mélangent allègrement terrorisme, sécheresse, migration clandestine, désertification et trafic de drogue ou d'armes, voir OCDE (dir.), *Conflits liés aux ressources et terrorismes : deux facettes de l'insécurité*, Paris, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2013
2. À dire vrai, il y avait pourtant lieu de s'interroger sur la légalité du président Dioncounda Traoré. D'après la Constitution en vigueur au moment du putsch de mars 2012, celui-ci avait théoriquement quarante jours pour organiser des élections et transmettre le pouvoir à un président élu, délai qui avait largement été dépassé au moment du déclenchement de l'opération Serval en janvier 2013.
3. J. D. Sidaway, «What is in a gulf ? From the "arc of crisis" to the Gulf War », in G. Tuathail, S. Dalby (dir.), *Rethinking geopolitics*, London, Routledge, 1998, pp. 224-239.
4. J. Keenan, *The dark Sahara. America's war on terror in Africa*, Londres, Pluto, 2009, p. 5.
5. O. Roy, «Vaine stratégie française au Mali », *Le Monde*, 5 février 2013.
6. J.-L. Falconi, cité in J.-P. Chevènement, G. Larcher, « Mali, comment gagner la paix ? », Rapport d'information, Paris, Commission des Affaires étrangères du Sénat, avril 2013, p. 25.
7. J.-L. Triaud, «Tombouctou ou le retour du mythe: l'exposition médiatique des manuscrits de Tombouctou », in D. Gary-Touunkara, D. Nativel (dir.), *L'Afrique des savoirs au sud du Sahara (XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Karthala, 2012, pp. 201-222.

8. Pour un rappel des dysfonctionnements de la première décennie de la « transition démocratique », voir par exemple M.-F. Lange, « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart* n°10, 1999, pp. 117-134.
9. A. Conklin, *A mission to civilize. The republican idea of empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford University Press, 1997.
10. Des observateurs avertis dressent par exemple un parallèle entre Tombouctou... et les banlieues françaises où les autorités ferment les yeux sur les trafics de drogue afin d'acheter la paix sociale et d'éviter l'implosion des quartiers déshérités!
11. Ançar Dine est une association musulmane issue de la société civile, dont les statuts sont officiellement enregistrés à Bamako.
12. Pour les relations à la plaisanterie, voir le chapitre d'Anne Doquet.

Du Haut-Fleuve au Mali indépendant

13. Général Faidherbe, *Le Sénégal. La France dans l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1889, p. 8.
14. Général Faidherbe, « L'avenir du Sahara et du Soudan », *Revue maritime et coloniale*, tome 8, 1863, pp. 246-247.
15. Déjà, en septembre 1885, le lieutenant Davoust avait pu passer au large de Ségou, mouiller à Sansanding et continuer sa route vers Diafarabé avant de s'en retourner à Koulikoro. Caron, quant à lui, put atteindre Kabara et s'en revenir par le Diaka. Cf. E. J. Caron, *De Saint-Louis au port de Tombouctou. Voyage d'une canonnière française*, Paris, Challamel, 1891.
16. Cf. R. Delavignette, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, p. 121 : « En Afrique occidentale française, fédération de colonies, la souveraineté territoriale a pour dépositaire dans chaque colonie le gouverneur. À l'intérieur de la colonie, au nom du gouverneur et sous son contrôle, le commandement est exercé par les commandants de cercle. Il se peut que le cercle soit organisé en circonscriptions secondaires, les subdivisions, mais c'est le cercle qui constitue la cellule de base de l'autorité et c'est le commandant de cercle qui réalise l'unité de commandement. »
17. Archives nationales du Mali. Koulouba. Fonds ancien 1^{er}12. Rapport administratif 1913.
18. F. Simonis, *Le Commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique Noire coloniale*, Paris, Seli Arslan, 2005, p. 23.
19. R. Delavignette, *op. cit.*, 1946, p. 121.
20. J. Brévié, *Circulaires de M. le Gouverneur général J. Brévié sur la politique et l'administration indigènes en Afrique occidentale française*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement général, 1935, p. 32.
21. R. Delavignette, *op. cit.*, 1946, p. 135.

22. R. Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, Paris, Gallimard, 1962, p. 44.
23. J.-M. Payen, «Le recensement et l'impôt», in E. Bernus, P. Boilley, J. Clauzel, J.-L. Triaud (dir.), *Nomades et commandants*, Paris, Karthala, 1993, p. 122.
24. Archives nationales du Mali. Koulouba. Fonds ancien 1^{er}12. Rapport politique pour 1915.
25. Archives nationales du Mali. Koulouba. Fonds ancien 1^{er}72. Cercle de Ségou, résidence de Barouéli, rapport politique du troisième trimestre 1919.
26. J. Meniaud, *Haut-Sénégal-Niger. Géographie économique*, Paris, Larose, 1912, p. 5.
27. R. Delavignette, *L'Afrique...*, *op. cit.*, p. 124.
28. J.-R. de Benoist, *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960*, Les Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1982, p. 521.
29. Ch. A. Danioko, *Contribution à l'étude des partis politiques au Mali de 1945 à 1960*, thèse de troisième cycle, université Paris VII, 1984, pp. 92-93.
30. J. R. de Benoist, *op. cit.*, p. 525.
31. *Ibid.*, p. 96.
32. Archives nationales d'outre-mer/FM/1AFFPOL/3451/5 Soudan français. Rapport politique annuel 1947, p.121.
33. Archives nationales d'outre-mer /FM/1AFFPOL/2197/16 Gouverneur du Soudan français à Haut-Commissaire, Gouverneur général de l'AOF, Koulouba le 1^{er} décembre 1946.
34. Archives nationales d'outre-mer /FM/1AFFPOL/2197/16 Télégramme de Modibo Keita à ministre de la FOM, 22 novembre 1946.
35. J. Clauzel, *Administrateur de la France d'outre-mer*, Marseille-Avignon, Éditions Jeanne Lafitte et A. Barthélemy, 1989, p. 151.
36. Ch. A. Danioko, *op. cit.*, p. 204.
37. Calculs effectués à partir des chiffres cités par J.-R. de Benoist, *op. cit.*, pp. 544-545.
38. P. Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh*, Paris, Karthala, 1999, pp. 292-293.
39. J.-R. de Benoist, *op. cit.*, p. 419
40. Ch. A. Danioko, *op. cit.*, p. 215.
41. F. Wibaux, «Témoignage de Fernand Wibaux, ambassadeur de France», in Ch.-R. Agéron, M. Michel (dir.), *L'Afrique noire française, l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992, p. 461.
42. Pour une étude détaillée de l'affaire de Sakoïba, voir F. Simonis, «Le drame de Sakoïba», *Droit et Cultures*, n° 30, 1995, pp. 321-331.

Le Mali postcolonial

43. O. Diarra, *Le Mali de Modibo Keita*, Paris, l'Harmattan, 1986, p. 86.
44. N. Hopkins, «Socialism and Social Change in Rural Mali», in *The Journal of Modern African Studies*, vol. 7, n° 3, oct., 1969, pp. 457-467.

45. B. Sanankoua, *La Chute de Modibo Keita*, Paris, Chaka, 1990, p. 127.
46. M. Konaté, *Mali. Ils ont assassiné l'espoir*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 32.
47. O. Diarra, *op. cit.*, p. 96.
48. *L'Essor*, 23 septembre 1967, cité par B. Sanankoua, *op. cit.*, p. 158.
49. *L'Essor*, 1^{er} août 1969, cité par M. Konaté, *op. cit.*, p. 101.
50. *Ibid.*, p. 62.
51. O. Diarra, *op. cit.*, p. 110.
52. Élu le 19 juin 1979 avec 100% des votes et 97% de participation, Moussa Traoré fut réélu avec des scores similaires le 9 juin 1985. L'unanimité fut également de rigueur pour les élections législatives de 1979, 1982, 1985 et 1988. En pratique, la seule possibilité de protestation était le vote blanc. Cf. African Elections Database : <http://africanelections.tripod.com/ml.html>, consulté le 30 avril 2013.
53. Alpha Oumar Konaté démissionna à la suite de la répression du mouvement de contestation étudiant. Soumana Sacko dut quitter son poste lorsqu'il tenta de monter une opération anti-fraude et d'appréhender un avion transportant de l'or illégalement exporté par des proches de Moussa Traoré.
54. M. Konaté, *ibid.*, p. 56.
55. C. Fay, «La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture», *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n° 137, 1995, p. 22.
56. O. Diarra, *Le Défi démocratique au Mali*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 78.
57. O. Diarra, *Vers la Troisième République du Mali*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 80.
58. Également signés le 6 janvier 1991 à la suite d'une médiation algérienne auprès des rebelles touareg, les accords de Tamanrasset prévoyaient la cessation des hostilités et une démilitarisation des régions de Tombouctou et Gao.
59. *Ibid.*, p. 85.
60. M.-F. Lange, «Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien», *Autrepart* (10), 1999, p. 123.
61. O. Diarra, *op. cit.*, 1996, p. 291.
62. C. Thiriot, «Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali», *Revue internationale de politique comparée*, 2002, vol. 9, p. 294.
63. *Ibid.*, p. 279.
64. P. B. Couloubaly, *Le Mali d'Alpha Oumar Konaré*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 54.
65. *Ibid.*, p. 62.
66. African Elections Database : <http://africanelections.tripod.com/ml.html>, consulté le 30 avril 2013.
67. M. Bertrand, «Les Élections communales maliennes de 1998, première édition : étirement électoral et remue-ménage partisan», *Politique africaine*, n° 72, pp. 212-220, et ministère de l'Administration territoriale, *Élections communales du 2 mai 1999 résultats*

- complets, pp. 215-216. http://www.malikulnafoni.com/bibliostat/docs/049305056_mats_1999.pdf (consulté le 2 mai 2013).
68. P. B. Couloubaly, *op. cit.*, p. 160.
69. O. Diarra, *Démocratie et droit constitutionnel dans les pays francophones d'Afrique noire. Le cas du Mali depuis 1960*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 208.
70. P. Boilley, « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique africaine*, 2002, n° 2, pp. 171-182.
71. S. Bagayako, « L'État au Mali : représentation, autonomie, et mode de fonctionnement », in E. Terray, (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1987, pp. 91-122.
72. V. Baudais, G. Chauzal, « Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani Touré », *Politique africaine*, n° 104, 2006, p. 72.
73. S. Languille, « Mali : la politique de décentralisation à l'heure de l'agenda de Paris pour l'efficacité de l'aide », *Politique africaine*, 2010, n° 120, p. 148.
74. Reporters sans frontières, Classement mondial 2003, <http://fr.rsf.org/press-freeedom-index-2003,551.html> (consulté le 24 mai 2013).
75. O. Diarra, *op. cit.*, p. 218.
76. *Ibid.*
77. O. Diarra, *op. cit.*, p. 225.
78. *Ibid.*, p. 230.
79. C. Arditi, P. Janin, A. Marie, *La Lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Paris, Karthala, 2011, p. 26.
80. D. Jonckers, « Associations islamiques et démocratie participative au Mali », in A. Bozzo, P. J. Luizard (dir.), *Les Sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, 2011, p. 246.
81. S. Chena, A. Tisseron, « Rupture d'équilibres au Mali : entre instabilité et recompositions », *Afrique contemporaine*, 2013, n° 245, p. 78.

Y a-t-il un gouvernement légitime au Mali ?

82. Cet acronyme reprend en l'occurrence celui du programme de candidature d'ATT lors de l'élection présidentielle de 2007 : le Projet de développement économique et social.
83. A. Diarra, *Démocratie et droit constitutionnel dans les pays francophones d'Afrique noire : le cas du Mali depuis 1960*, Paris, Karthala, 2010, p. 6.
84. En décembre 2008, l'Afrobaromètre (Round 4, Enquête du Mali, compilée par Michigan State University, données brutes, pp. 9-12) a conduit une enquête représentative, aléatoire et stratifiée au niveau national sur un échantillon de 1 350 adultes maliens. Des entretiens directifs ont été menés dans toutes les zones urbaines et rurales

par le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique. L'échantillon a été choisi en prenant la plus petite des unités géographiques à l'échelle du pays, en listes séparées en fonction de la région administrative et le statut urbain ou rural. Un quota a été fixé en tenant compte du genre, de sorte que sur deux personnes interrogées consécutivement, l'une soit une femme. Un échantillon de cette taille laisse une marge d'erreur de +/- 3 % à un niveau de confiance de 95 %.

85. Afrobaromètre, «La performance du gouvernement du Mali», *Briefing Paper*, n° 77, décembre 2009.

86. Voir l'analyse de Me Cheick Oumar Konaré sur : <http://www.maliweb.net/news/non-classe/2012/08/09/article,85140.html>.

Un État faible, des territoires en devenir

87. D. Retaillé, «Le Contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des  tats sah lo-sahariens», in H. Th ry (dir.), *L' tat et les strat gies du territoire*, Paris,  ditions du CNRS, 1991, pp. 89-100 : «Si l'on retrouve au Mali une circonscription saharienne avec la r gion de Gao, le fleuve, art re centrale, imprime sa marque   l'organisation territoriale interne en jouant le r le de charni re. Les trois r gions principales de Koulikoro, S gou et Mopti le prennent en  charpe. Kayes et Sikasso sont des unit s ob issant   un autre sch ma, circulaires autour d'un centre,   la p riph rie des r gions vitales du delta.»

88. La r gion de Bamako devient celle de Koulikoro, du nom de la ville qui en est dor navant le chef-lieu. Pendant la colonisation, 13 communes urbaines ont  t  cr  es : Bamako, Gao, Kati, Kayes, Kita, Koulikoro, Koutiala, Mopti, Nioro, San, S gou, Sikasso, Tombouctou ; elles sont de plein exercice depuis 1966.

89. Des cercles et des arrondissements sont nouvellement cr  s. Le nombre de cercles passe de 41   46 et celui des arrondissements de 269   293.

90. S. Tag, *Paysans,  tat et d mocratisation au Mali : enqu tes en milieu rural*, Hambourg, Institut d' tudes africaines, 1994.

91. Cerdes, *Le Processus d mocratique malien de 1960   nos jours*, Bamako,  ditions Donniya, 1997.

92. J.-P. Jacob, G. Blundo «Socio-anthropologie de la d centralisation en milieu rural africain. Bibliographie s lective et comment e», *Itin raires*, n  49, IUED, 1998.

93. M. Bertrand, *Transition malienne, d centralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Grafig o, 1999.

94. La faiblesse des taux de participation reste une caract ristique de la Troisi me R publique, au cours de laquelle le cap des 50 % de participation n'a jamais  t  atteint. A. Ciss , *Mali, une d mocratie   refonder*, Paris, L'Harmattan, 2006.

95. G. Baudin, P. Bonnin, *Faire territoire*, Paris,  ditions Recherches, 2009.

96. Un lexique de 11 pages a fini par être édité en 1997 par la Direction nationale de l'action sociale, avec l'appui de la Coopération technique d'Allemagne : *Lexique des termes administratifs utilisés dans le cadre de la décentralisation. Français/Bambara*, PRODILO (Projet promotion des initiatives locales), 1997.

97. La notion de « micro-commune » renvoie uniquement au critère démographique. Elle est utilisée pour qualifier les communes de moins de 15 000 habitants, d'après la Direction nationale des collectivités territoriales.

98. Les arrondissements ne sont pas des collectivités de plein exercice (comme les communes, les cercles et les régions). L'enveloppe des arrondissements correspond désormais au périmètre d'action du délégué du gouvernement (dénommé ensuite sous-préfet) censé prêter assistance technique au bureau communal dans ses tâches administratives et être consulté par le Conseil communal en cas de besoin.

99. Devenue en 1997 la MDRI : Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles.

100. Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales.

101. Loi n° 99-035 du 10 août 1999 portant création des collectivités territoriales de cercles et de régions.

102. Les conseillers communaux sont élus pour cinq ans au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. La répartition des sièges se fait selon la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste. Le maire est élu par les conseillers communaux. Au sein des conseils communaux sont élus un ou plusieurs délégués qui siègent au conseil de cercle (en fonction du nombre d'habitants des communes concernées). Les élus des conseils régionaux sont élus parmi les conseillers de cercle.

103. Ce programme est composé d'un volet technique, les Centres de conseils communaux (CCC) et d'un volet financier, l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT). Localisés dans les chefs-lieux de cercle, les CCC, structures légères constituées de deux techniciens, sont à la disposition des élus de l'ensemble des communes. Ils ont pour mission de les accompagner dans l'exercice de leurs compétences (depuis la rédaction des délibérations du Conseil communal jusqu'à la mise en place du plan de développement communal). L'ANICT, quant à elle, représente un « pot commun » des bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de l'appui à la décentralisation malienne. Financés jusqu'en 2007, les CCC permettent aux communes de pallier le déficit de compétences en leur sein. Leur fermeture est alors mal vécue par les communes, même si l'appui financier via l'ANICT se poursuit.

104. Ces chiffres sont obtenus en recoupant les données de 2004 et le recensement effectué à la DNCT en 2009 auprès de la Division Coopération et Partenariat.

105. Le Mali compte 49 cercles et 46 syndicats : chaque cercle a mis en place un syndicat intercollectivité (SIC), excepté dans la région de Kidal où les trois cercles se sont regroupés dans le même SIC.

106. J. Félix, « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Bulletin de l'APAD*, n° 11, 1996, pp. 148-163.

107. G. Holder, « Au Mali, la guerre des islamismes », *Le Monde*, 29 janvier 2013, p. 19.

Des Touareg en ébellion

108. Dans l'actuelle République du Niger, la révolte de Kaosen, qui déboucha sur le siège d'Agadez pendant trois mois, a également été écrasée dans le sang à la même époque.

109. L'OCRS a été créée par la loi du 10 janvier 1957. Elle visait à favoriser l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française. Pouvaient participer à sa gestion l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, soit l'ensemble du monde touareg et, plus généralement, le « Sahara des nomades ».

110. Toponymie vernaculaire, l'Adagh signifie « la montagne » en tamacheq, la langue touareg. Elle est habitée par les Kel Adagh (« les gens de la Montagne »). Banalisée depuis lors, l'appellation coloniale d'Adagh des Ifoghas associe en fait chefferie et territoire en transformant un espace géographique en un territoire politique.

111. Devisé du Mali à l'Indépendance en 1960, le franc de la Communauté financière africaine est l'héritier du franc de la Communauté française d'Afrique, lancé deux ans plus tôt, et du franc des Colonies françaises d'Afrique, créé le jour même où la France ratifiait les accords de Bretton Woods et procédait à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire international, en 1945.

112. M. El Kadhafi, *Livre Vert*, Tripoli, Jamahariya, 1984.

113. Participent également au MNLA le Mouvement touareg malien (MTM), le Front démocratique pour l'autonomie de l'Azawad (FDAPA) et le Front patriotique arabe de l'Azawad (FPAA).

114. Voir le site d'Amazigh World, http://www.amazighworld.org/human_rights/index_show.php?id=2258.

115. Comme le Front islamique arabe de l'Azawad (FIAA).

116. Le Nord est peuplé de Songhaï, Peul, Maures, Arabes, Bozo, Bambara. Les Kel Tamacheq (Touareg) y sont minoritaires.

117. Il s'agit là d'une réédition à l'identique de la propagande des rebelles des années 1990-1995.

118. Lors de son second congrès à El Khalil, le MNLA essaiera d'ailleurs de contrecarrer les accusations d'ethnisme en nommant un vice-président songhaï qui assumera brièvement ses fonctions de propagandiste auprès des médias français.

119. Rencontre des chefs religieux organisée sous l'égide du MNLA le 26 avril 2012 à Gao.

120. Le serval est un petit félin des steppes arides, apparenté au caracal, dont une des caractéristiques est d'uriner 30 fois par heure.

121. Il se compose des Malikites, des Hambalites, des Chaféites et des Hanafites.
122. Mouvement politico-religieux saoudien fondé par Mohamed Ben Abdelwahhab. Sa doctrine se définit comme salafiste. Présenté comme un islam ultra-orthodoxe, il est souvent perçu comme une secte. Il interdit l'invocation des saints, ou du prophète Mohamed au travers d'une intercession, et la construction de mausolées tels ceux qui furent détruits à Tombouctou, fin décembre 2012, par des éléments djihadistes. Le wahhabisme s'oppose violemment au soufisme.
123. C'est le cas des États-Unis d'Amérique, du Pakistan et d'autres États, qui la font figurer sur la liste de « sectes terroristes ».
124. C'est sous cette appellation qu'elle est dénommée dans le nord du Mali.
125. Il s'agit là de traduire l'esprit, les grandes lignes des prêches, hors des contextes originaux de leur émission : l'accès aux sources de première main sous forme d'enregistrement est, pour l'heure, très difficile. Les prédicateurs ont recours à des interprètes ; comment ceux-ci traduisent-ils par exemple, en tamacheq, le terme « croisés », fortement connoté historiquement ?
126. Il participa, avec son cousin Ibrahim ag Bahanga (autre leader de la rébellion de 2006-2007) à des stages de formation au Pakistan. La *dogha* contribua au financement de pèlerinages à La Mecque pour un certain nombre de Kel Adagh.
127. Sous sa véritable appellation de *Djamaat Tallit wal Jihad*, il a créé une nouvelle *katiba*, Ansar Sunna, composée majoritairement de Songhaï, et quatre nouvelles *seriyas* : Abdallah Azzam, Abou Mossad az Zarkawi, Abou Leith Ellibi, et celle des « kamikazes-martyrs ».
128. Sans entrer dans les détails de l'imbroglio tribal et lignager, citons les Ifoghas-Kounta, les Imghad-Iredjenaten-Kel Ghela Talgatrât, les Idnanes-Taghet Mellet-Ifergou-moussen, les Ifoghas-kounta-Iredjénaten-Kel Ghela Talgatrât, etc.

Un pays musulman en quête d'État-nation

129. L'enquête sur l'exécution de militaires maliens faits prisonniers par les forces rebelles, qui a eu lieu le 24 janvier 2012 dans la petite ville d'Aguel'hoc (région de Kidal), est loin d'être achevée : on ne connaît toujours pas l'identité des responsables des exécutions et jusqu'au nombre de personnes assassinées – 82 officiellement, 153 pour l'Association malienne des droits de l'Homme. Mais la nature dramatique de ces événements et le flou que les autorités ont entretenu à ce sujet ont constitué un choc dans l'opinion publique malienne qui réalise simultanément que l'armée nationale est malmenée et que les autorités, peu fiables, peinent à la manœuvre. Le traumatisme que provoquera Aguel'hoc est à mettre en lien avec le putsch militaire qui aura lieu moins de deux mois plus tard. Sur le déroulé des événements et les informations contradictoires, on peut consulter la page Web du site de Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_d'Aguel'hoc.

130. À cet égard, et s'agissant de la justice expéditive, l'application des sentences par lapidation ou main coupée résulte du fait que ce salafisme ne reconnaît pas la jurisprudence mise en place dans la tradition sunnite, laquelle a peu à peu élaboré des procédures ne permettant quasiment jamais l'application littérale des peines prévues par les textes. Par exemple, la tradition exige la présence de plusieurs témoins oculaires du délit, témoins dont l'ascendance doit être musulmane sur plusieurs générations, etc. Dans ce texte, nous utilisons tantôt le terme « islamique », tantôt celui de « musulman ». Si la nuance est parfois ténue, on réservera généralement l'adjectif « islamique » pour rendre compte d'une construction idéologique, institutionnelle ou politique, tandis que « musulman », plus sociologique, sera requis pour se référer aux pratiques strictement sociales et religieuses. Pour le cas d'espèce, il s'agit bien d'un énoncé idéologique et politique donné par les acteurs eux-mêmes, lesquels proclament un « État islamique de l'Azawad », et non une « République islamique », et encore moins un simple « pays musulman ».

131. Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) est issu du GSPC algérien, replié dans le nord du Mali depuis 2003, après avoir fait allégeance (*bay'a*) à Al Qaïda en 2007.

132. Cette question a été peu renouvelée depuis la publication de l'ouvrage collectif de B. Sanankoua et L. Brenner (dir.), *L'Enseignement islamique au Mali*, Bamako, Jamana, 1991.

133. Chanson tirée de l'album *Dimanche à Bamako* d'Amadou et Mariam, produit par Manu Chao sous le label indépendant Because Music (Paris) et sorti le 2 août 2004.

134. On doit l'expression à Marc Ferro : « Homo islamicus, homo sovieticus (note critique) », *Annales ESC*, 35^e année, n° 3-4, 1980, pp. 663-669.

135. D'autres normes et d'autres médiations sont bien entendu requises, simultanément ou non, comme l'« alliance à plaisanterie » (*senankuya*), les solidarités d'âge, ou les médiateurs sociaux que sont les « griots » (*jeliw*), les « forgerons » (*numuw*) et autres « connaisseurs d'objets forts » (*basitigiw*).

136. Le *fiqh* est le domaine du savoir juridique qu'on appelle « droit musulman ». La charia est quant à elle un corpus de normes sociales, économiques et politiques qui énoncent les principes éthiques conformes au message coranique, mais qui ne présument pas de leurs modalités d'application ; c'est là l'affaire du droit musulman intégrant lois et jurisprudence.

137. L'OCI, créée en 1969 et rebaptisée Organisation de la coopération islamique en juin 2011, est une organisation à caractère religieux et à vocation économique, sociale et culturelle ; elle regroupe 57 États, dont certains sont laïques et d'autres à minorité musulmane. Son siège se trouve à Djeddah, en Arabie Saoudite. Nous reviendrons sur les dynamiques africaines de la réforme fondamentaliste dite wahhabite qui, au sein du sunnisme, a été mise en place en Arabie par Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb (1703-1792), en se fondant sur l'école juridique de l'imam Ahmad ibn Hanbal (780-855). De ce point de vue, elle s'oppose à l'école juridique de l'imam Mâlik ibn Anas (771-795),

le malékisme donc, majoritaire en Afrique, et a d'ailleurs été « réfutée » (*redd*) dès les premières années du XIX^e siècle, notamment au Maghreb.

138. G. Holder, « "Maouloud 2006", de Bamako à Tombouctou. Entre réislamisation de la nation et laïcité de l'État : la construction d'un espace public religieux au Mali », in G. Holder (dir.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, pp. 237-289.

139. Pour plus de détails, on renvoie à : J.-L. Triaud, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen Âge. Étude historique*, Recherches Voltaïques 16, Paris-Ouagadougou, CNRS-CVRS, 1973, notamment pp. 95 sq.

140. E. Djebbari, *Le Ballet National du Mali : créer un patrimoine, construire une nation. Enjeux politiques, sociologiques et esthétiques d'un genre musico-chorégraphique, de l'indépendance du pays à aujourd'hui*, EHESS, Paris (thèse non publiée), 2013.

141. Les confréries remontent bien avant le XVIII^e siècle, puisque la *Qādiriyya*, par exemple, est présente dans l'espace malien dès le XV^e siècle. Mais c'est son caractère d'élargissement populaire qui est une innovation, les initiés constituant auparavant une élite savante restreinte.

142. L. Brenner, « Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali », in B. Sanankoua et L. Brenner (dir.), *L'enseignement islamique au Mali*, Bamako, Jama-na, 1991, pp. 1-23. Pour information, les *hadith* sont l'ensemble des paroles et actes du prophète qui ont fait l'objet d'un corpus savant et permettent d'explicitier le Coran pour guider la vie quotidienne du musulman, un peu à l'image des évangiles chrétiens. Cette tradition prophétique musulmane est l'objet d'enjeux de classifications complexes et conflictuels entre « sacrés », « authentiques », « apocryphes », etc.

143. « La communauté musulmane que Sîdî al-Mukhtâr tenta d'établir était basée sur un ensemble de principes très différents, qui n'imposaient pas l'autorité de l'islam par la force des armes mais par une soumission volontaire. Non pas qu'il n'eût jamais recours à l'usage de la force pour la protection de ses intérêts, mais sa conception volontariste de l'autorité musulmane était fondamentalement opposée à la pratique politique de son époque, qui fondait son autorité sur l'usage de la force. [...] Sîdî al-Mukhtâr affirmait qu'il n'imposait pas son autorité ; ses adeptes se soumettaient à lui en étant volontairement initiés dans la confrérie. Il ne levait pas d'impôts ; les fidèles apportaient des dons qu'il redistribuait conformément aux idéaux musulmans de générosité et de charité. Il n'imposait pas de jugement, mais servait de médiateur dans les conflits. Il ne s'entourait pas de pompe ni de faste, mais vivait dans un environnement simple et modeste. » L. Brenner, « Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali », *op. cit.*, p. 9.

144. *Ibid.*, p. 10.

145. C. Coulon, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique*, Paris, Karthala, 1983 et 1988, p. 14.

146. *Ibid.*, p. 15.

147. Voir notamment C. Zobel, « Les génies du Kôma : identités locales, logiques religieuses et enjeux sociopolitiques dans les monts Manding du Mali », *Cahiers d'études afri-*

caines, vol. 36, n° 144, 1996, pp. 625-659 ; J.-P. Colleyn, « L'alliance, le dieu, l'objet », *L'Homme*, n° 170, 2004, pp. 61-78.

148. R. Launay et B. F. Soares, « La formation d'une "sphère islamique" en Afrique occidentale française (1895-1958) », in G. Holder (éd.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, pp. 63-100.

149. Antérieurement la situation était la suivante : États islamiques de Ségou et Bandiagara, relative autonomie de Tombouctou, État de Samori et une importante géographie de pouvoirs locaux, avec des guerres incessantes, une circulation restreinte des personnes et le risque de se faire capturer et réduire en esclavage.

150. R. Launay et B. F. Soares, *op. cit.*, 2009, p. 79.

151. *Ibid.*, pp. 79-89.

152. C. Coulon, *op. cit.*, 1983 et 1988, p. 47.

153. *Ibid.*, pp. 48-49.

154. La notion d'« économie morale » doit s'entendre ici au sens où la mondialisation prétend charrier des valeurs et une éthique, non seulement en substituant à la notion marxiste de « capitalisme » celle de « libéralisme » telle que définie par les philosophes écossais du XIX^e siècle, mais en se voulant aussi désormais civilisationnelle. La portée idéologique et politique de la mondialisation réside dans le fait que l'on prétend qu'elle n'a plus rien à voir avec la lutte des classes ni avec aucun affrontement quel qu'il soit – une économie morale, donc, qui prend la forme d'une « culture de la paix » porteuse du bien-être et de la sécurité économique. Ce postulat explique en partie les phénomènes de dépolitisation et de transfert du politique vers d'autres sphères (l'identitaire, le religieux, etc.). De ce point de vue, on peut dire que les sociétés contemporaines sont confrontées à ce que Fukuyama appelle la « fin de l'histoire » ; F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

155. Il s'agit du célèbre discours du 20 juin 1990, où François Mitterrand explique à l'occasion de la 16^e Conférence des chefs d'États de France et d'Afrique que l'aide au développement ira désormais aux seuls pays vertueux sur le plan démocratique.

156. C. Fay, « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 35, n° 137, 1995, pp. 19-53.

157. Sur le clientélisme et la corruption, voir J. Bouju, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, n° 14, 2000, pp. 143-163. Sur les courtiers en développement, voir T. Bierschenk, J.-P. Chauveau, et J.-P. Olivier de Sardan, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris-Mayence, Karthala-APAD, 2000 et A. Roy, « L'initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », *Politique africaine*, n° 119, 2010, pp. 87-105 ; G. Blundo, « "Dessus de table". La corruption dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *Politique africaine*, n° 83, octobre 2001, pp. 79-97.

158. J.-L. Rocca, *La Corruption*, Paris, Syros, 1993.

159. Pour un approfondissement de ces questions, voir notamment S. N. Eisenstadt, L. Roniger, *Patrons, Clients and Friends: Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984 ; G. Blundo, « La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal », *Afrique contemporaine*, n° 199, 3^e trimestre, 2001, pp. 106-118 ; G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, « Sémiologie populaire de la corruption », *Politique africaine*, n° 83, octobre, 2011, pp. 98-114.
160. G. Holder, « Introduction. Vers un espace public religieux : pour une lecture contemporaine des enjeux politiques de l'islam en Afrique », in G. Holder (dir.), *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, pp. 5-20.
161. Les chiffres du Ministère de l'administration territoriale font état de 146 associations islamiques sur les 8 542 déclarées en 2009, mais ce chiffre masque la dissémination territoriale (sections et bureaux locaux) et occulte les associations non déclarées.
162. Sur la notion de « société civile islamique », voir C. Coulon, *op. cit.*, 1983 et 1988. Sur le transfert des intellectuels vers la « sphère islamique », voir A. Doquet, « Des sciences humaines à l'islam. Une voie de la recherche malienne », *Cahiers d'études africaines*, vol. 2, n° 186, 2007, pp. 371-389.
163. Parmi les leaders politiques concernés, on peut citer Mountaga Tall, président du Congrès national d'initiative démocratique (CNID), soutenu par les réseaux *tijāni* de Ségou, mais aussi l'ancien Premier ministre Ibrahim Boubacar Keita, président du Rassemblement pour le Mali (RPM), appuyé par les organisations wahhabites, ou encore l'ancien leader étudiant Oumar Mariko, président du parti Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (SADI), qui se rapproche du mouvement Ançar Dine. Exemple de parti revendiquant une morale islamique : l'Union nationale pour la renaissance (UNPR) de Modibo Sangaré.
164. Voir B. Sanankoua, « L'enseignement islamique à la radio et à la télévision au Mali », in B. Sanankoua et L. Brenner (dir.), *L'Enseignement islamique au Mali*, Bamako, Jamana, 1991, pp. 127-141 ; H. Barry, *Les Charms discrets de Bamako*, Bamako, ADC/ML-Djéné-Color, 2004. Sur le nombre d'enfants scolarisés dans les médersas, en réalité, aucun chiffre national fiable ne peut être proposé. La littérature varie entre une baisse de 20 % à 9 % entre 1991 et 1997 et un accroissement de 20 % à 30 % entre 1991 et 2011. Outre la statistique déficiente d'un État qui ne souhaite peut-être pas trop communiquer sur ce plan, les organisations supranationales rechignent elles aussi à considérer l'éducation islamique en tant que telle. Pourtant, le Haut conseil islamique du Mali a fait un certain nombre de propositions pour moderniser le secteur en transformant les écoles coraniques en écoles communautaires et les médersas en établissements conventionnés. Pour un aperçu complet et réactualisé des enjeux de l'enseignement islamique au Mali, voir L. A. Villalon, I. Abdourahmane, M. Bodian, « Religion, demande sociale et réformes éducatives au Mali », *Programme Afrique, Pouvoir et Politique*, Research Report 07, 2012. É. Gérard, « Le développement des médersas au Mali : le signe d'une réorien-

tation de la demande scolaire », in P. Livenais, J. Vaugelade (dir.), *Éducation, changements démographiques et développement*, Paris, Orstom, 1993, p. 132.

165. O. Roy, « Le post-islamisme », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 85-86, 1999, pp. 11-30.

166. M. Saint-Lary, F. Samson, « Pour une anthropologie des modes de réislamisation. Supports et pratiques de diffusion de l'islam en Afrique subsaharienne », in M. Saint-Lary et al. (éd.), *Ethnographiques.org*, n° 22, 2011, http://www.ethnographiques.org/2011/Saint-Lary_Samson; G. Holder et M. Saint-Lary, « Enjeux démocratiques et (re) conquête du politique en Afrique. De l'espace public religieux à l'émergence d'une sphère islamique oppositionnelle », *Sens public*, n° 15, 2013.

167. G. Holder, « "Maouloud 2006", de Bamako à Tombouctou... », *op. cit.*, 2009; P. Prud'homme, *Louangeurs islamiques et économie politique du panégyrique à Bamako, Mali. Ethnographie d'une nouvelle profession religieuse*, Mémoire de Master II d'Anthropologie, Aix-en-Provence, Université de Provence (mémoire non publié), 2010; E. Olivier, « Les louanges islamiques au Mali : un art de la filiation », in E. Olivier (dir.), *Musiques au monde. La tradition au prisme de la création*, Paris, Delatour France, 2012, pp. 93-116.

168. G. Holder, M. Saint-Lary, 2013, *op. cit.*

169. L. Brenner, « Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali », *op. cit.*, 1991, p. 5.

170. Sur le « pouvoir surveillé », voir C. Coulon, *op. cit.*, 1983 et 1988, p. 16.

171. Sur les dynasties maraboutiques, on se réfère ici essentiellement à une étude en cours de publication menée par le sociolinguiste Moussa Sow.

172. C. Coulon, *op. cit.*, 1983 et 1988, p. 61.

173. Pour une analyse plus complète sur Chérif Haïdara et Ançar Dine, voir notamment G. Holder, « Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ansar Dine : un réformisme malien populaire en quête d'autonomie », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 2, n° 206-207, 2012, pp. 389-425.

174. F. Bourdarias, « L'imam, le soufi et Satan : religion et politique à Bamako (Mali) », in F. Bourdarias et H. Bertheleu (dir.), *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, 2008, pp. 115-139.

175. Voir L. Kaba, *The Wahhabiya Islamic Reform and Politics in French West Africa*, Evanston, Northwestern University Press, 1974; J.-L. Amselle, « Le Wahhabisme à Bamako (1945-1985) », *Candian Journal of African Studies*, vol. 19, n° 2, 1985, pp. 345-357.

176. L. Brenner, « Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali », *op. cit.*, 1991.

177. *Ibid.*, p. 71 sq.

178. Voir ici C. Ahmed, « For the Saoudi's Kingdom or for the Umma ? Global 'ulamâ' in the Dâr al-Hadîth in Medina », *Journal for Islamic Studies*, vol. 32, 2012, pp. 70-90; J.-L. Triaud, « Abd Al-Rahman l'Africain (1908-1957). Pionnier et précurseur du Wahha-

bisme au Mali», in O. Carré, P. Dumont (dir.), *Radicalismes islamiques. Volume II : Maroc, Pakistan, Inde, Yougoslavie, Mali*, Paris, L'Harmattan, 1986, pp. 162-180. Pour Ahmed (*Ibid.*, pp. 89-90), ce prosélytisme a moins significatif la promotion de l'Arabie Saoudite en tant qu'État, que celle d'une Oumma universelle, où la réforme wahhabite se présenterait comme porteuse à la fois d'une nostalgie du califat islamique et d'une adhésion à la version wahhabite de l'islam. Sans entrer dans la nomenclature complexe de l'islam salafiste, cette analyse d'Ahmed retient surtout la dimension intellectuelle et spirituelle de ces oulémas ouest-africains, sans prendre en compte le phénomène de rupture avec la tradition malékite telle qu'elle a prévalu au Mali.

179. N. Keita, «Mali : On ne naît pas djihadiste, on le devient», *Alternatives internationales*, n° 058, mars 2013.

180. J.-L. Amselle, *op. cit.*, 1985 ; B. Sanankoua, *op. cit.*, 1991.

181. B. Sanankoua, *op. cit.*, 1991, p. 135.

182. L. Brenner, «Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali», *op. cit.*, 1991, p. 83.

183. Nous utilisons la notion de «parti» au sens que lui donne notamment C. Schmitt, *La notion du politique - Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992.

184. *Sabati* signifie «Prosperer, réussir, être stable» en bambara et vient de l'arabe *tabata* ; cf. C. Choisseul, *Dictionnaire Bambara-français*, Bamako, Éditions Donnya, 1996, p. 346. SABATI 2012 est une plateforme revendicative de jeunes musulmans apparue à la fin du mois de juin 2013. Proche du Chérif de Niore, le guide spirituel de la confrérie Hamalliyya, cette plateforme entend défendre une certaine opinion musulmane sur la base des revendications pro-putschistes qui ont fait jour en mars 2012 autour d'une IV^e République contre-élitiste. S'opposant à la plateforme malékite constituée par le Groupement des leaders spirituels musulmans du Mali, SABATI 2012 illustre pleinement le «parti de l'islam» promu par les wahhabites, comme en témoigne son «Mé-morandum» qui récapitule l'ensemble des revendications portées par le HCIM depuis 2009 ; <http://www.maliweb.net/news/societe/2013/07/16/article,158754.html>.

L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles

185. Notamment à travers l'ouvrage J.-P. Chrétien, G. Prunier, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, 1989.

186. J.-L. Amselle, E. M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.

187. J. Bazin, «À chacun son Bambara», in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (dir.), *op. cit.*, pp. 87-127.

188. J.-L. Amselle, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.

189. M. Bruijn, H. Van Dijk (dir.), *Peul et Mandingue : dialectique des constructions identitaires*, Paris, Karthala, 1997.
190. J. Bouju, « Qu'est-ce que l'"ethnie" Dogon ? », *Cahiers des Sciences Humaines*, XXXI (2), 1995, pp. 329-363.
191. C. Fay (dir.), « Car nous ne faisons qu'un. Identités, équivalences, homologues au Maasina (Mali). Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes », *Cahiers des Sciences Humaines*, XXXI (2), pp. 427-456. Voir également « Chefferies périphériques et État de Ségou : Quelles relations ? », *Études maliennes*, n° 73, 2010.
192. J. Gallais, « Signification du groupe ethnique au Mali », *L'Homme*, vol. 2, n° 2, 1962, pp. 106-129.
193. *Ibid.*, p. 129.
194. Voir Wikipédia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_Mali ; Nanadiany, « Les différentes ethnies au Mali », <http://www.nanadiany.com/index.php?page=27> ; Clio, « Chronologie Mali », http://www.clio.fr/CHRONOLOGIE/chronologie_mali_la_diversite_ethnique.asp.
195. I. Dougnon, *Travail de Blanc, travail de Noir. La migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana (1910-1980)*, Paris, Karthala, 2007.
196. P. Bocquier, D. Tiéman (dir.), *Population et société au Mali*, L'Harmattan, 1999.
197. *Ibid.*, p. 29.
198. S. Bagayoko, « L'État au Mali, Représentation, autonomie et mode de fonctionnement », in E. Terray (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 91-122.
199. J.-L. Amselle, « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'études africaines*, vol. 32, n° 128, pp. 629-642.
200. La troisième édition du festival international de la culture peul, tenue en 2001 à Bamako, avait, pour cette raison, fait l'objet de nombreuses critiques.
201. C. Canut, « Construction des discours identitaires au Mali », *Cahiers d'études africaines*, 202, 2006, p. 969.
203. Voir par exemple l'ouvrage de L. Pelckmans, *Travelling hierarchies : moving in and out of slave status in a central Malian Fulbe network*, Leiden, African Studies Collection, 34, 2011.
204. *Op. cit.*, p.981.
205. Les composantes et le fonctionnement de cette unité politique sont précisément décrits dans l'ouvrage de C. Grémont, *Les Touareg Iwellemmedan (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger*, Paris, Karthala, 2010.
206. J.-L. Amselle, « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique », in J.-L. Amselle, E. M'Bokolo (dir.), *op. cit.*, 1985, pp. 11-48.
207. C. Grémont, A. Marty, R. ag Mossa, Y. Hamara Touré, *Les Liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes. Récits et témoignages*, Paris, Karthala, 2004.
208. P. Boilley, « Un complot français au Sahara ? Politiques françaises et représentations maliennes », *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, Paris, Donniya-Karthala, 2005.

209. Voir à ce sujet l'article de C. Grémont, « Comment les Touareg ont perdu le fleuve. Éclairage sur les pratiques et les représentations foncières dans le cercle de Gao (Mali), XIX^e-XX^e siècles », in M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais, B. Roussel, *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD, 2005, pp. 237-290.
210. L'ouvrage de B. Hall, *The History of race in Muslim West Africa, 1600-1960*, New York, Cambridge University Press, 2011, reconstruit l'histoire des catégories raciales dans la boucle du Niger sur plus de 350 ans. Voir à ce sujet le texte de M. Leclerc Olive, « Usages et mésusages des statistiques », <http://associationcorens.wordpress.com/2013/01/20/usages-et-mesusages-des-statistiques/>.

Récit national et recours au passé : à chacun son Mali

211. T. Monod, « Préface », *Notes Africaines*, numéro spécial, « L'Empire du Mali », n° 82, avril 1959.
212. Al-Bakri, *Kitab al-Masalik wa I-Mamalik, Livre des itinéraires et des royaumes*, 1068.
213. D. T. Niane, *Soundiata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence africaine, 1970.
214. I. Battuta, *Rihla*, vers 1354.
215. C. Monteil, *Les Empires du Mali. Études d'histoire et de sociologie soudanaises*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1929.
216. M. Delafosse, Haut-Sénégal-Niger. *Première série : le pays, les peuples, l'histoire, les civilisations (3 volumes)*, Paris, Larose, 1912.
217. J.-L. Triaud, « Haut-Sénégal-Niger, un modèle "positiviste" ? De la coutume à l'histoire : Maurice Delafosse et l'invention de l'histoire africaine », in J.-L. Amselle et E. Sibeud (éds), *Maurice Delafosse. Entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998, p. 211.
218. J. L. Monod, *Histoire de l'Afrique occidentale française d'après les travaux et les indications de Maurice Delafosse adaptés aux écoles indigènes*, Paris, Delagrave, 1926.
219. T. Monod, *op. cit.*
220. Secrétariat d'État à l'Information et au Tourisme, *Connaissance de la République du Mali*, sd (1961), p. 3.
221. *Ibid.*, p. 4-5.
222. *Ibid.*, p. 76.
223. *Ibid.*, p. 82.
224. M. Guilhem et S. Toé, *Précis d'Histoire du Mali, 5^e et 6^e années du cycle fondamental*, Paris, Ligé, 1963.
225. *Ibid.*, p. 160.
226. M. Diawara, « Le griot mandé à l'heure de la globalisation », *Cahiers d'études africaines*, vol. 36, 144, 1996, p. 607.
227. Da Monzon fut un souverain (*faama*) de Ségou au début du XIX^e siècle.

228. « Bazoumana Sissoko : interview avec Mohamed Maïga », *Jeune Afrique*, n° 985, 21 novembre 1979, p. 55.
229. J.-L. Amselle, « Les usages politiques du passé. Le N'ko et la décentralisation administrative au Mali », in C. Fay, Y. Koné, C. Quiminal (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, Paris, IRD Éditions, 2006, p. 39.
230. *Ibid.*, p. 61.
231. B. Kassibo, « Mali : une décentralisation à double vitesse ? », in C. Fay, Y. Koné, C. Quiminal (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, Paris, IRD Éditions, 2006, p. 75.
232. Ministère de la culture de la République du Mali, cité par K. Traoré, « The Intellectuals and the Hunters : Reflexions on the Conférence « la Rencontre des Chasseurs de l'Afrique de l'Ouest », *Africa Today*, vol. 50, n° 4, 2004, p. 108.
233. V. Arseniev « Les chasseurs donso du Mali à l'épreuve du temps », *Afrique contemporaine*, 2007/3, n° 223-224, pp. 341-361.
234. *Ibid.*, p. 354.
235. CELHTO, *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Conakry-Paris, SAEC-L'Harmattan, 2008.
236. Y. T. Cissé, *La Charte du Mandé et autres traditions du Mali*, Paris, Albin Michel, 2003.
237. *Connaissance ...*, *op. cit.*, p. 29.
238. M. Guilhem et S. Toé, *Précis d'Histoire*, *op. cit.*, p. 154.
239. *Connaissance ...*, *op. cit.*, p. 36.
240. A. Ba Konaré, « Panorama historique », *Notre librairie*, « Littérature malienne, au carrefour de l'oral et de l'écrit », n° 75-76, 1984, p. 15-29.
241. Cette thèse fut présentée au colloque organisé à Bamako par la SCOA du 27 janvier au 1^{er} février 1975, et développée après la mort de Wa Kamissoko en 1976 par le seul Youssouf Tata Cissé.
242. W. Kamissoko, in Fondation SCOA, *Actes du deuxième colloque de Bamako*, 16 février-22 février 1976, document ronéotypé, p. 38.
243. Y. T. Cissé, *La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara. Mythes, rites et récits initiatiques*, Paris, Éditions Nouvelles du Sud-Arsan, 1994, p. 27-28. Le Wagadou était l'équivalent du royaume du Ghana.
244. J. Gallais, « Signification du groupe ethnique au Mali », *L'Homme*, 1962, tome II, n° 2, pp. 106-129.

Maliens de l'étranger

245. C. Toupet, *Le Sahel*, Paris, Nathan, 1992, p. 11.
246. D. Retailé, « Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile », *L'Information géographique*, vol. 75, n° 1, mars 2011, pp. 72-73.
247. Le réseau REMUAO était composé du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria et du Sénégal.

248. « Navétane (du wolof *navété*, hivernage) : ouvrier agricole saisonnier, travaillant au Sénégal pendant l'hivernage, surtout à la culture de l'arachide. Les plus nombreux viennent du Soudan et sont liés à leur employeur africain par un contrat de louage. Sont déjà signalés, sans être nommés, en Casamance en 1857. » D'après R. Mauny, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, 1952, p. 51, cité par E. Pollet et G. Winter, *La Société soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1971, p. 126, note 93.

249. A. Adams, *Le Long Voyage des gens du fleuve*, Paris, Maspero, 1977.

250. D. Gary-Toukara, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne. Les étrangers en Côte d'Ivoire (1903-1980)*, Paris, 2008, L'Harmattan.

251. « Le ton villageois peut être défini comme l'ensemble des classes d'âge masculines actives, de celles des jeunes filles non encore mariées, et des obligations de participation et de ponctualité aux différentes activités assignées à ce groupe. Le ton villageois est une structure traditionnelle, mixte et horizontale, représentant une sorte de coopérative de travail au service du village », T. Doumbia, P. Emy, *Groupes d'âge et éducation chez les Malinké du Sud du Mali*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 167.

252. OIM, *Migration au Mali. Profil national*, 2009, p. 68.

253. C. Doumbia, « Mali – Espagne : un accord de "dupes" sur l'immigration ! », *Le Challenger*, 15 novembre 2012, <http://www.maliweb.net/news/societe/immigration-emigration/2012/11/15/article,105411.html>.

254. D. Neu (coord.), *Évaluation du programme Développement local et migration au Mali et au Sénégal (1991-1998)*, série évaluation n° 50, Direction générale de la Coopération internationale et du développement, Ministère des Affaires étrangères, Paris, 2001.

255. L'accord de Cotonou lie l'Union européenne aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'article 13 « Migration paragraphe c) i) » prévoit que « chacun des États ACP accepte le retour et réadmet ses propres ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, à la demande de ce dernier et sans autres formalités. Les États membres et les États ACP fourniront à leurs ressortissants des documents d'identité appropriés à cet effet. »

Émigration et démocratisation

256. Une étude de la Commission européenne estime que 70 % des transferts des migrants maliens et sénégalais résidant en France transitent de manière informelle, contre 5-20 % dans le cas de l'Amérique latine. ECFIN, « EU Survey on Workers' Remittances from the EU to Third Countries », European Commission, 2004 ; C. Freund, N. Spatafora, « Remittances : transaction costs, determinants and informal flows », World Bank Policy Research Working Paper n° 3704, Washington, World Bank, 2005.

257. Le projet GLAMMS vise à étudier les associations de migrants maliennes et sénégalaises présentes en France et en Italie et à évaluer l'impact des projets qu'elles initient sur le développement des régions d'origine, <http://www.dial.ird.fr/projets-de-recherche/autres-projets/glamms>. Le projet POLECOMI se focalise quant à lui sur les retombées politiques de la migration et des transferts collectifs des migrants, en prenant comme objets d'étude le Mali et le Sénégal, <http://www.dial.ird.fr/projets-de-recherche/projets-anr/polecomi>.

258. L'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) est réalisée en quatre étapes et vise à collecter des informations pour le suivi des indicateurs du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

259. D'après les données issues de la balance des paiements du Mali, la part des transferts dans le PIB (4 %) est relativement faible : le Mali est nettement moins dépendant des transferts des migrants que d'autres pays comme le Tadjikistan (47 % du PIB en 2011), le Liberia (31 %) ou le Lesotho (27 %), pour ne citer que les exemples des plus marquants, www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances.

260. Une partie de l'écart entre ces deux estimations tient au fait que le montant calculé à partir des données EMOP n'inclut que les transferts privés envoyés par les migrants à leur famille d'origine. Il exclut donc les transferts collectifs, qui sont en revanche comptabilisés dans la balance des paiements. Les données de balance des paiements comptabilisent également l'ensemble des rémunérations perçues par les migrants dont le séjour à l'étranger a été de moins d'un an.

261. Burkina Faso, Niger, Sénégal et Mauritanie.

262. La tendance observée dans les régions du Nord est bien antérieure au déclenchement de la crise qui sévit actuellement, puisqu'elle a commencé à se manifester dès les années 1980.

263. En 2011, la population de Kayes était estimée à 2 143 170 habitants (projection INSTAT établie à partir des données du RGPH2009 en faisant l'hypothèse d'une croissance démographique de 3,6 % par an).

264. Dans un article portant sur les migrants sénégalais en France et en Italie, I. Chort, F. Gubert et J.-N. Senne montrent que les réseaux migratoires contribuent au maintien des normes de solidarité et de redistribution. Les migrants soninké de la région de Kayes, très insérés dans les réseaux constitués par ceux qui les ont précédés, pourraient, de la même façon, subir une certaine forme de pression redistributive. La densité du réseau de migrants permet une plus grande diffusion de l'information tant sur les besoins et souhaits des familles restées au pays que sur les capacités des migrants à transférer. De plus, les migrants membres du même réseau peuvent exercer mutuellement une auto-surveillance sur leurs devoirs respectifs concernant leur famille d'origine. I. Chort, F. Gubert et J.-N. Senne, « Migrant networks as a basis for social control : remittance in-

centives among Senegalese in France and Italy », *Regional Science and Urban Economics*, 42(5), 2012, pp. 858-874.

265. La consommation est ici définie comme la somme des consommations alimentaires (autoconsommation, achats de produits alimentaires, boissons comprises, et cadeaux reçus en nature) et non alimentaires (éducation, habillement, hygiène, transports et communications, logement, combustibles, électricité, eau et loyer) au cours des douze mois précédant l'enquête. Comme usuellement dans les pays en développement, cet agrégat est retenu ici comme mesure du niveau de vie des ménages.

266. Par ménages les plus pauvres, nous entendons les ménages appartenant aux 20 % de la population ayant la consommation la plus faible. De même, les ménages les plus riches sont ceux qui appartiennent aux 20 % de la population ayant la consommation la plus élevée.

267. Chaque ménage se voit privé des revenus que le migrant, par sa force de travail, aurait obtenus s'il n'était pas parti, mais bénéficie dans le même temps d'une diminution du nombre de personnes à nourrir.

268. F. Gubert, T. Lassourd, S. Mesplé-Somps, « Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au Mali. Analyse à partir de trois scénarii contrefactuels », *Revue Economique*, 61(6) novembre 2010, pp. 1023-1050.

269. Ce phénomène n'est pas spécifique au Mali mais plus largement observé pour l'ensemble des migrants de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal et Mauritanie). C. Quiminal, *Gens d'ici et d'ailleurs, Migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois, 1991 ; M. Charef, P. Gonin, *Emigrés – immigrés dans le développement local*, Éditions Sud-Contact, Agadir, 2005.

270. Un premier recensement réalisé en 1992 sur l'ensemble de la région Île-de-France et la Seine-Maritime comptabilisait 400 associations de migrants originaires de la région du Fleuve, à cheval sur le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. C. Daum, *Quand les immigrés construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 1993.

271. Ce recensement a été réalisé à partir du site refasso.com, qui propose une base de données quasi-exhaustive de l'ensemble des associations françaises publiées au Journal Officiel. Le site autorise des recherches par mot-clé qui nous ont permis d'identifier toutes les associations comportant, soit dans leur titre soit dans leur objet, un des mots suivants : Mali, Malien, Malienne, Maliens, Maliennes. Nous avons affiné la recherche en utilisant comme mot-clé les noms des quelques 10 000 villages maliens listés par le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (INSTAT). Nous nous sommes finalement assurées que toutes les associations retrouvées par ce biais intervenaient bien au Mali, puis avons localisé leur action sur le territoire malien.

272. Pour obtenir des informations sur les associations de migrants installées dans d'autres pays que la France, nous avons conçu et ajouté aux modules ménage de l'enquête EMOP un module adressé aux responsables communaux (maires, adjoints) de

façon à recueillir des informations détaillées sur les caractéristiques des communes rurales, la composition des conseils communaux, le nombre de biens publics fonctionnels (écoles, centres de santé, etc.) et les projets de développement récemment mis en œuvre. Afin d'obtenir des informations plus fines au niveau des villages, nous avons ajouté un module adressé aux chefs de village ou à leurs conseillers, qui recense toutes les infrastructures et leurs différentes sources de financement ainsi que la présence d'associations de migrants, quel que soit le pays d'où elles opèrent. Pour plus de détails se référer à C. Bernard, L. Chauvet, F. Gubert, M. Mercier, S. Mesplé-Somps, «La dynamique associative des Maliens de l'extérieur : enseignements tirés de deux dispositifs d'enquête originaux», Mimeo, DIAL, 2013.

273. F. Gubert, L. Chauvet, M. Mercier, S. Mesplé-Somps, «Migrants' Home Town Associations and Local Development in Mali», Mimeo, article présenté au congrès du CSAE, Oxford, 10-12 mars 2013.

274. Lors des campagnes de recensement de la population, les données relatives aux infrastructures sont collectées au niveau de chaque village ou quartier du Mali. Pour les quatre années 1976, 1987, 1998 et 2009, nous avons agrégé ces données au niveau des communes telles qu'elles ont été définies en 1998. Ce regroupement a été possible car nous disposions de la liste des noms et codes des villages composant chacune des communes du Mali.

275. Nous avons également comparé l'offre de biens publics dans les communes dont l'association est enregistrée au Journal Officiel français et celle des communes disposant d'une association de migrants n'étant pas enregistrée officiellement. L'impact positif de la présence d'associations de migrants officiellement enregistrées sur la fourniture de biens publics demeure. Cet écart est visible dans nos données à partir de 1987, alors que l'enregistrement officiel des associations de migrants de France devient nécessaire à l'obtention de financements publics français. En revanche, il s'atténue jusqu'à disparaître à partir de 1998. Ces résultats tendent à montrer que l'action des associations a été particulièrement efficace avant la réforme de la décentralisation initiée au début des années 1990 et qui aboutit en 1996 à la création de communes jouissant d'une certaine autonomie financière.

276. Pour une illustration, J. Allen, «The political economy of remittances : institutions and investment, patronage and public goods», Mimeo, UC San Diego, 2008.

277. A. Hirschman, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1970.

278. Pour une illustration, D. Kapur, *Diaspora, Development and Democracy, the Domestic Impact of International Migration from India*, Princeton University Press, 2010.

279. L. Chauvet et M. Mercier, «Do return migrants transfer political norms to their origin country? Evidence from Mali», Mimeo, DIAL, 2012.

280. La migration de retour de pays européens semble donc avoir contribué à la

consolidation démocratique au Mali. Conclusion confirmée par l'influence de ces migrants sur d'autres indicateurs de consolidation démocratique tels que la part des votes obtenus par la liste gagnante, la différence entre le pourcentage de votes obtenus par les deux premières listes gagnantes ou la fragmentation politique, maximale quand les parts de votes ne sont pas concentrées sur quelques partis politiques.

281. M.-A. Pérouse de Montclos, *De l'usage politique des remises de fonds des migrants : le cas du Mali*, Document de travail du CEPED n° 26, Paris, 2012. Voir aussi J.-P. Dedieu, *La Parole immigrée. Les migrants africains dans l'espace public en France (1960-1995)*, Paris, Klincksieck, 2012.

282. C. Daum, C. Le Guay, « Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés », *Hommes et Migrations* n° 1256, 2005.

283. Ce qui corrobore les propos de C. Daum et C. Le Guay, *op. cit.*

Quelle économie pour sortir de la pauvreté ?

284. INSTAT, Enquête par grappe à indicateurs multiples et de dépenses des ménages MICS/ELIM 2010. Résultats préliminaires du volet ELIM, Bamako, 2011.

285. Social Institutions and Gender Index, <http://genderindex.org/country/mali>.

286. En 2011, le PIB par tête est estimé à 332 152 francs CFA (506 euros).

287. G. Chambas, J.-L. Combes, P. Guillaumont, S. Guillaumont-Jeanneney, B. Laporte, *Mali : les facteurs de croissance à long terme*, OCDE, 2000, <http://www.oecd.org/>.

288. G. Chambas, J.-L. Combes, P. Guillaumont, S. Guillaumont-Jeanneney, B. Laporte, *op. cit.*

289. FMI, Mali, *Rapport du FMI* n° 13/44, février 2013.

290. I. Günther, M. A. Marouani, M. Raffinot, *La Croissance pro-pauvres au Mali*, Agence française de Développement, 2007.

291. AFD-CIRAD, *Les Agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*, Paris-Montpellier, février 2013.

292. L'ouvrage *Sahels* offre une synthèse explicative permettant d'en saisir la complexité et la diversité. C. Raynault (dir.), *Sahels : Diversité et dynamique des relations société-nature*, Paris, Karthala, collection « Hommes et Sociétés », 1997. Des études de cas sur l'analyse de l'économie des ménages ruraux (approche par les moyens d'existence) se trouvent sur le site <http://www.hea-sahel.org>. Voir aussi le chapitre « Populations et ressources ou le règne des paradoxes ».

293. C. Mainguy, « Investissements étrangers et développement : le cas du secteur de l'or au Mali », *Mondes en développement* vol.41, 2013/2, n°162, Paris, De Boeck, 2013.

294. BAD, « Le secteur informel et la pauvreté en Afrique », *African Statistical Journal/Journal statistique africain*, vol. 9, novembre 2009, <http://www.afdb.org/>.

295. J. Charmes, « Économie informelle », *Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008*, OECD, 2008.

296. A. Brilleau, S. Coulibaly, F. Gubert, O. Koriko, M. Kuepie, E. Ouedraogo, « Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2 », STATECO n° 99, 2005, pp. 65-87. Il n'y a pas eu d'actualisation de l'enquête sur le secteur informel depuis 2001.
297. Human Rights Watch, *Un mélange toxique. Travail des enfants, mercure et orpaillage au Mali*, 2011.
298. En 2012, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) était de 28 460 francs CFA, inchangé depuis 2004, soit 43,40 euros/mois.
299. P. Hugon, « Les réformes de la filière coton au Mali et les négociations internationales », *Afrique contemporaine*, n° 216, avril 2005, pp. 203-225 ; M. Fok, « Ajustements nationaux des mécanismes de prix face aux fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en Afrique Zone franc », in H. Delorme, *La Régulation des marchés internationaux des produits agricoles*, Paris, Karthala, 2006.
300. K. Nubukpo, « L'économie politique de la réforme des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du centre : vers la convergence des modes d'organisation ? », *Mondes en développement* 3, n° 155, Paris, De Boeck, 2011, pp. 93-109.
301. Car fin 2012, les cours mondiaux du coton étaient retombés à leur niveau de 2010.
302. R. Serra, *Cotton Sector Reform in Mali : Explaining the Puzzles. Working Paper 20. Africa Power and Politics Programme (APPP)*, Overseas Development Institute, Londres, 2012.
303. K. Nubukpo, *op. cit.*
304. De fait, elle a déjà une importance économique majeure, puisqu'elle entre dans l'Interprofession du coton (IPC, créée en 2009), qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière et dont une des missions les plus importantes est de fixer le prix du coton-graine.
305. Les péripéties qui ont retardé la restructuration de la filière peuvent sembler de nouvelles ruses de Wangrin et pourraient faire sourire devant tant d'inventivité. A. Hampaté Bâ, *L'Étrange destin de Wangrin*, Paris, 10/18, 1973.
306. I. Droy, J.-F. Bélières, J.-E. Bidou, « Entre crise et rebond : questions autour de la durabilité des systèmes de production cotonniers au Mali », *European Journal of Development Research*, vol. 24, 3, pp. 491-508, 2012.
307. J.-F. Bélières, T. Hilhorst, D. Kébé, M. S. Keita, S. Keita, O. Sanogo, « Irrigation et pauvreté : le cas de l'Office du Niger au Mali », *Cahiers Agricultures*, 2011, pp. 144-149.
308. M. Djiré avec la collaboration de A. Keita et A. Diawara, *Investissements agricoles et acquisitions foncières au Mali. Tendances et études de cas*, IIED/GERSDA, Londres/Bamako, 2012, www.iied.org/.
309. F. Brondeau, « L'agrobusiness à l'assaut des terres irriguées de l'Office du Niger (Mali) », *Cahiers Agricultures*, 2011, vol. 20, pp. 136-43.
310. A. Adamczewski, J.-Y. Jamin, P. Burnod, E. H. Boutout Ly, J.-P. Tonneau, « Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements foncières à l'Office du Niger ? », *Cahiers*

Agricultures, 2013, n° 22, pp. 22-32.

311. P. Morand, A. Kodio, N. Andrew, F. Sinaba, J. Lemoalle, C. Béné, «Vulnerability and adaptation of African rural populations to hydro-climate change : experience from fishing communities in the Inner Niger Delta (Mali) », *Climatic Change*, 2012, n° 115, pp. 463-483.

312. J. Marie, P. Morand, H. N'Djim, *Avenir du Fleuve Niger*, Paris, IRD Éditions, collection « Expertise collégiale », 2007.

313. J.-P. Chauveau, J.-P. Colin, J.-P. Jacob, Ph. Lavigne-Delville, P.-Y. Le Meur, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, IIED, 2006.

314. B. Toutain, A. Marty, A. Bourgeot, A. Ickowicz, P. Lhoste, «Pastoralisme en zone sèche. Le cas de l'Afrique subsaharienne », *Les Dossiers thématiques du CSFD*, n° 9, février 2012 et *Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012*, FAO-CIRAD, 2012.

315. A. Samaké, J.-F. Bêlères, C. Corniaux, N. Dembele, V. Kelly, J. Narzin, O. Sanogo, J. Staatz, *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural au Mali*, Deuxième phase du programme Rural Struc, t. 1 et 2, Banque mondiale/Coopération française/FIDA, Bamako, 2005.

316. R. Jessop, B. Diallo, M. M. Duursam, J. Harms, B. van Manen, *Assurer l'accès à la finance agricole*, « À savoir », n° 14, AFD, 2012.

317. B. Losch, S. Fréguin-Gresh, « Quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ? Le small-scale versus large-scale en débat », *Cahiers Agricultures*, 2013, vol. 22, n° 1, pp. 10-15.

Population et sécurité alimentaire :

Le Mali peut-il se suffire à lui-même ?

318. R. Blein, B. G. Soulé, B. Faivre Dupaigre, B. Yérima *Les Potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, Fondation FARM, 2008, http://farm2.ecritel.net/IMG/pdf/etudepotentialites_rapport.pdf. Voir aussi F. Gérard, S. Dury, J.-F. Bélières, M. Sadio Keita, M. Benoit-Cattin, « Comparaison de plusieurs scénarios de lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali », *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n° 5, 2012, pp. 356-365, http://www.jle.com/e-docs/00/04/78/40/vers_alt/VersionPDF.pdf.

319. L'enquête démographique de 1960-1961 donnait pourtant un taux d'accroissement naturel de 2,5 % par an (taux natalité 55 %, taux mortalité 30 %, espérance de vie à la naissance 34,7 ans).

320. République du Mali, *Enquête démographique et de santé du Mali 2006*, Bamako/Calverton, EDMS IV, 2007.

321. J.-P. Guengant, *Comment bénéficier du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA*, Analyse pays Mali, AFD, 2011.

322. Ceci a été décrit depuis très longtemps, peut-être à l'époque où ces vastes solitudes étaient plus manifestes. Par exemple : G. Brasseur, *Le Mali*, « Notes et études documentaires », n° 4081, Paris, La Documentation Française, avril 1974.
323. Voir l'excellent ouvrage C. Raynaud (dir), *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, 1997.
324. Africapolis, *Dynamiques de l'urbanisation 1950-2020 - Approche géo-statistique. Afrique de l'Ouest*, Paris, 2009. Rapport de l'étude E. Denis et F. Moriconi-Ebrard, AFD.
325. C. Kessides, *La transition urbaine en Afrique subsaharienne. Impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté*, Washington, Cities Alliance, 2006.
326. C. Farvaque-Vitkovic et al., *Development of the cities of Mali - Challenges and priorities Africa region*, Working papers series, n° 104 a, World Bank, 2007.
327. Si l'on compare ces chiffres avec ceux qui ont été fournis plus haut, il faut préciser que les données d'état-civil étant encore lacunaires, on se base sur des enquêtes rétrospectives, en interrogeant les femmes sur les décès de leurs enfants. L'enquête rétrospective peut remonter à cinq ans, dix ans ou davantage. Le taux donné plus haut correspondait à une période de cinq ans, c'est-à-dire, pour l'enquête de 2006, sur les décès qui s'étaient produits entre 2001 et 2006. Sur dix ans, le chiffre était de 242‰, ce qui donne du crédit à l'hypothèse d'une baisse assez sensible de la mortalité infantile-juvénile durant ces dernières années.
328. C. Arditì « Ignorer le passé expose souvent à le répéter : anthropologie historique des politiques alimentaires du Mali », in C. Arditì, P. Janin, A. Marie (dir.), *La Lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Paris, Karthala, 2011, pp. 125-248.
329. P. Janin, « "Le soleil des indépendances (alimentaires)" ou la mise en scène de la lutte contre la faim au Mali et au Sénégal », *Hérodote*, n° 131, Les enjeux de la crise alimentaire mondiale, Paris, La Découverte, décembre 2008, pp. 92-117. K. Glenzer, « La sécheresse : The Social and Institutional Construction of Development Problem in the Malian (Soudanese) Sahel (1900-1982) », *Canadian journal of African Studies*, 36(1), pp. 1-34, 2002.
330. A. Roy, « L'initiative Riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », *Politique africaine*, n° 121, octobre 2010, pp. 87-106.
331. « L'histoire des famines au Sahel », pp. 9-16, in *Vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel. Bilan & perspective*, CILSS, 2004.
332. *Profil sécurité alimentaire Mali*, CSAO-OCDE-CILSS, septembre 2009, www.oecd.org/fr/pays/mali/41642642.pdf. A. Di Vecchia (dir.), *Le Contexte de la vulnérabilité structurelle par système de production dans les pays du CILSS*, projet Alerte précoce et prévision des productions agricoles (AP3A), Centre Régional AGRHYMET-OMM, 2001, http://www.case.ibimet.cnr.it/ap3a/site_ap3a/_Download/doc/Vulnerabilite.pdf. PAM-UE-UNICEF-CSA, *Mali. Analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (CFSVA)*, données de décembre 2005, Rome, PAM-UE-CSA-UNICEF, <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/>

- documents/ena/wfp085442.pdf. Présidence de la République-CSA-SAP, *Étude de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition (EBSAN)*, WFP-Unicef-HKI, mars 2009, home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp202667.pdf. SEI *Vulnerability profile of Mali*, 2005, http://www.sei-international.org/mediamanager/documents/Publications/Risk-livelihoods/SEI_Simonsson_Vulnerability_Mali_2005.pdf.
333. L. Poulsen, M. Michael, N. Pearson, *Drought and Vulnerability – A review of context, capacity and appropriate interventions with respect to drought and the problem of acute malnutrition in the Sahel Region of West Africa*, février 2007, Cardno Agrisystems Limited, http://ec.europa.eu/echo/files/evaluation/2007/west_africa_sahel.pdf. Voir aussi la liste « Forgotten Crisis Assesment 2005 », http://ec.europa.eu/echo/files/policies/strategy/fca2005_en.pdf qui attribuait un index de 7 au Mali (8 en 2006) sur une échelle maximale de 11. Se reporter éventuellement à la note méthodologique explicative sur le FCA, Commission européenne, *ECHO Technical Note. Methodology for the Identification of Priority Countries for the European Commission Humanitarian Aid «GNA and FCA»*, http://ec.europa.eu/echo/files/policies/strategy/methodology_2011_2012.pdf.
334. PNUD-Ministère du développement social, *Rapport national sur le développement humain durable, Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole*, mars 2010, http://hdr.undp.org/en/reports/national/africa/mali/Mali_RNDH_2010.pdf.
335. H. Dia Amadou, S. Becerra, F. Gangneron, « Crises climatiques, ruptures politiques et transformations de l'action publique environnementale au Mali », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 1, 2008, DOI : 10.4000/vertigo.1468 <http://vertigo.revues.org/1468>.
336. ACAPS, *Disaster Needs Analysis. Mali – March 2012*, 2012, est à consulter sur le site <http://www.acaps.org/img/documents/disaster-needs-analysis-mali-dna-mali.pdf>. Il est le produit d'un consortium regroupant trois ONG (HelpAge International, Merlin and Norwegian Refugee Council).
337. Ministère de l'environnement et de l'assainissement, *Rapport national sur l'état de l'environnement (2005)*, Bamako, mars 2006, http://www.environnement.gov.ml/uploads/Documentation/Loi_et_textes_juridiques/Rapport_Nat_État_Env.pdf. Ministère de l'équipement et des transports, *Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques*, juillet 2007, <http://unfccc.int/resource/docs/napa/mli01f.pdf>. Ministère de l'Environnement, *Politique nationale sur les changements climatiques*, rapport final, juillet 2011, http://www.gcca.eu/sites/default/files/catherine.paul/mali_pncc_rapport_final_2011-08-05.pdf.
338. Y. L'hôte, G. Mahé, B. Some, J. Triboulet, "Analysis of a sahelian rainfall index from 1896 to 2000: the drought continues", *Hydrological Sciences Journal*, 47(4), 2002, pp. 563-572.
339. S. B. Traoré, F. Reyniers, M. Vaksman, B. Koné, A. Sidibé, A. Yoroté, K. Yattara, M. Kouressy, « Adaptation à la sécheresse des écotypes locaux de sorghos du Mali »,

Sécheresse 11, 2000, pp. 227-237. http://www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/sec/e-docs/00/03/82/D5/article.phtml.

340. F. Julien, « Maîtrise de l'eau et développement durable en Afrique de l'ouest : de la nécessité d'une coopération régionale autour des systèmes hydrologiques transfrontaliers », *Vertigo*, vol. 7, n° 2, 2006, <http://vertigo.revues.org/2402>.

341. G. Mahé, J.-E. Paturel, "1896-2006 Sahelian rainfall variability and runoff increase of Sahelian rivers", *CR Geosciences*, 341, 2009, pp. 538-546.

342. G. Mahé, *Variabilité pluie-débit en Afrique de l'Ouest et centrale au 20^e siècle : changements hydro-climatiques, occupation du sol et modélisation hydrologique*, Habilitation à diriger des recherches, université de Montpellier 2, 2006, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-03/010043107.pdf

343. C. Raynaud, "Societies and nature in the Sahel : ecological diversity and social dynamics", *Global Environmental Change* 11, 2001, pp. 9-18. A. Di Vecchia (dir.), *Le contexte de la vulnérabilité structurelle par système de production dans les pays du CILSS*, projet Alerte précoce et prévision des productions agricoles (AP3A), Centre régional AGRHYMET-OMM, 2001.

344. S. Dixon, J. Holt, *Zones et profils de moyens d'existence au Mali. Un rapport spécial du réseau du système d'alerte précoce (FEWS NET)*, février 2010, USAID-FEWSNET, http://www.fews.net/docs/Publications/ml_profile_fr.pdf.

345. Pour un large panel d'informations sur les marchés, les prix, les calendriers saisonniers des activités, les catégorisations socio-économiques des ménages, les sources de nourriture et de revenus, les structures de dépenses, les risques et les chocs à l'échelle des cercles administratifs, voir par exemple le site internet <http://www.hea-sahel.org>.

346. Dans leur intéressante étude parue en 2010 (*Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché*, <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/095-document-travail.pdf>), C. Araujo Bonjean, S. Brunelin, C. Simonet montrent ainsi que la relation entre

baisse de production du mil et hausse des prix est loin d'être contingente et immédiate.

347. P. Janin, « Leçons d'une crise alimentaire annoncée », in C. Arditì, P. Janin et A. Marie (dir.), *La Lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Paris, Karthala, 2011, pp. 41-68, http://hal.ird.fr/docs/00/33/56/91/PDF/Lecons_d_une_crise_alimentaire_annoncee_au_Mali.pdf.

348. Seul le Sahel malien a été très touché du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes : retard des pluies, perte du marché ivoirien à l'exportation de bétail, hausse forte des prix du mil (d'après P. Vignaroli, V. Tarchiani, *Le Calendrier de prévision des crises alimentaires. Une approche opérationnelle à support des actions de prévention et gestion des crises alimentaires au Sahel*, Projet de suivi de la vulnérabilité au Sahel (SVS), Centre régional Agrhymet, 2006, http://www.case.ibimet.cnr.it/SVS/data/publications/CPCA_doc_fin.pdf).

349. Pour plus de précision, voir les cartes concernées in CSA, *Évaluation de la crise et des réponses alimentaires au Mali*, 2005, http://www.csa-mali.org/docs/Conseil_National_Secu

rite_Alimentaire_5_mai_2005_OK.pdf et dans ACAPS, *Disaster Needs Analysis. Mali – March 2012*, 2012.

350. « On estime que 4,6 millions de personnes demeurent menacées d'insécurité alimentaire à cause des crises alimentaires et du conflit dans le nord [...] 1,63 million de personnes sont menacées de sévère insécurité alimentaire dans le nord en raison des crises sécuritaire et politique actuelles », OCHA, *Mali. Complex Emergency, Situation Report n° 18*, octobre 2012, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_4386.pdf.

351. OCHA, *Mali : Complex Emergency Situation Report, n° 32* (8 mai 2013), OCHA, 2013, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SITREP-32%20-%202013-05-08%20-%20FINAL%20-%20English.pdf>.

352. P. Bonneval, M. Kuper, J.-P. Tonneau, *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali : succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement*, Montpellier, CIRAD/Karthala, 2003.

353. S. Diarra, A. Diallo, B. G. Soule et J. Staatz, *Schéma de commercialisation des céréales au Mali*, Ministère de l'agriculture du Mali-AGRA-Fondation Syngenta, novembre 2011, <http://fsg.afre.msu.edu/srai/commercialisation.pdf>.

354. M. Mortimore, *L'Avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Que peut-on apprendre des données à long terme?*, dossier n° 119, IIED, 2003, http://www.hubrural.org/IMG/pdf/iied_dry_ip119fr.pdf.

355. Présidence de la République-CSA-SAR, *Étude de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ESBAN)*, WFP-Unicef-HKI, mars 2009, home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp202667.pdf.

356. A. Adamczewski, J.-Y. Jamin, P. Burnod, E. H. Boutout Ly, J.-P. Tonneau, « Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger? », *Cahiers Agricultures*, vol. 22, n° 1, 22, 2013, pp. 22-32, http://www.jle.com/e-docs/00/04/83/24/vers_alt/VersionPDF.pdf.

Le Mali dans le monde

357. Texte en ligne : <http://www.afrik.com/le-mali-est-a-rendre-aux-maliens>

Bibliographie indicative

- ADAMS Adrian, *Le Long Voyage des gens du fleuve*, Paris, Maspéro, 1977.
- MOULAYE Zeïni, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali. Un défi du développement durable?* Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2006.
- AMSELLE Jean-Loup, *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, «Bibliothèque scientifique Payot», 1990.
- BAGAYOGO Shaka, «L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement», in Terray Emmanuel (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- BAZIN Jean, «La production d'un récit historique», *Cahiers d'études africaines*, vol. 19, n° 73-76, 1979, pp. 435-483.
- BERTRAND Maurice, «Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République», *Politique Africaine*, vol. 47, 1192, pp. 9-22.
- Bertrand Maurice, *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Mémoires et documents de l'UMR PRODIG, *Grafigéo*, Paris, 1999.
- BOILLEY Pierre, *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 1999.

- BOURGEOIS André, « Les rébellions touareg : une cause perdue ? », *Afrique contemporaine* n° 180, 1996, pp. 99-115.
- CANUT Cécile, « Construction des discours identitaires au Mali : ethnisation et instrumentalisation des *senankuya* », *Cahiers d'études africaines*, n° 184, 2006, pp. 967-986.
- CHEVÈNEMENT Jean-Pierre et LARCHER Gérard, Rapport d'information « Mali, comment gagner la paix ? », Paris, Commission des affaires étrangères du Sénat, avril 2013.
- CONKLIN Alice, *A mission to civilize : the republican idea of empire in France and West Africa, 1895-1930*, États-Unis, Stanford University Press, 1997.
- COULON Christian, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique*, Paris, Karthala, 1983 et 1988.
- FAY Claude, « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXV (1), n° 137, 1995, pp. 19-53.
- GEMDEV ET UNIVERSITÉ DU MALI, *Mali-France, regards sur une histoire partagée*, Paris/Bamako, Donniya/Karthala, collection « Hommes et Sociétés », 2005.
- « Géopolitique du Sahara », *Hérodote*, n° 142, troisième trimestre 2011.
- GRÉMONT Charles, MARTY André, MOSSA RHISSA Ag, HAMARA TOURÉ Younoussa *Les liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes. Récits et témoignages*, Paris, Karthala, 2004.
- HOLDER Gilles, « Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine : un réformisme malien populaire en quête d'autonomie », *Cahiers d'études africaines* vol. 2, n° 206-207, 2012, pp. 389-425.
- HOLDER Gilles (dir.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009.
- AMSELLE Jean-Loup et M'BOKOLO Elikia (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- JANSEN Jan, *Épopée, histoire, société. Le cas de Soundiata. Mali et Guinée*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- LANGÉ Marie-France, « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, n° 10, 1999, pp. 117-134.

- LECLERC-OLIVE Michèle, « Espaces «métisses» et légitimité de l'Etat : l'expérience malienne », in GEMDEV (éd.), *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 177-192.
- MANCHUELLE François, *Les Diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala, 2004.
- « Mali. La transition », *Politique africaine*, n° 47, Paris, 1992.
- POLLET Eric et WINTER Grace, *La société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de L'Institut de Sociologie, université Libre de Bruxelles, 1971.
- RAYNAULT Claude (dir.), *Sahels. Diversité et dynamique des relations société-nature*, Karthala, collection « Hommes et Sociétés », 1997.
- SANANKOUA Bintou et BRENNER Louis (dir.), *L'Enseignement islamique au Mali*, Bamako, Jamana, 1991.
- SIMONIS Francis, *L'Afrique soudanaise au Moyen Âge. Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Marseille, SCEREN, 2010.
- TAG Sylvia, *Paysans, État et démocratisation au Mali : enquêtes en milieu rural*, Hambourg, Institut d'Études Africaines, 1994.
- TRIAUD Jean-Louis, « Tombouctou ou le retour du mythe : l'exposition médiatique des manuscrits de Tombouctou », in GARY-TOUNKARA Daouda et NATIVEL Didier (éd.), *L'Afrique des savoirs au sud du Sahara (XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Karthala, 2012, pp. 201-222.

Index

A

- Adagh 118-119, 123-124, 128-129, 132
- ADEMA 70-71, 73, 75-81, 84, 88, 90, 248
- ADEMA-PASJ 70, 73, 76, 80, 90
- Afghanistan 10, 11, 13, 14, 19, 20, 132
- Agadez 13, 118
- ag Ghali (Iyad) 29, 121, 123, 127-128, 131
- ag Hamani (Mohamed) 90, 129
- ag Hamatou (Bajan) 129, 131
- Ahmadou (fils d'El Hadj Omar) 39, 41-42
- Algérie 12-13, 19, 26, 38-39, 42, 63, 93, 119, 123, 128, 211, 213, 218
- Al Qaïda (AQMI) 7, 9, 12-14, 19, 22, 23, 25, 27, 29, 124-126, 131-132, 136, 155, 169
- Amadou (Sékou) 22, 141-142
- AMUPI 147, 156
- Ançar Dine 9, 29, 126-129, 131, 153
- Ansar Dine 136, 153, 160
- Archinard 41, 42, 142
- ATT 24, 27-28, 72, 81-85, 87-93, 109, 113, 120, 304 Voir aussi Touré (Amadou Tourmani)
- Azawad 7, 9, 10, 15, 26, 76, 97, 117, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 136, 159, 221

B

- Bafoulabé 38, 40
- Bamako 5, 7-8, 10, 16, 18, 21, 23-27, 29, 40-42, 53, 56-57, 64, 67, 70-72, 76, 79, 100, 102, 109, 120, 122, 129-130, 135, 137, 148, 157, 174, 188, 191, 195, 198, 208, 216-

217, 223, 236-238, 241, 260, 285,
287-288, 304

Bambara 30, 39, 51, 131, 165-168,
170, 172-173, 176-177, 179, 181,
183, 193-194, 202, 205, 269, 282

Bandiagara 41, 56, 142, 169, 170,
282, 299

Bélédougou 48, 168

Bellah 47, 124

Bénin 25, 72, 236, 265

Bérabich 125, 132

Bissandougou 40, 41

Bobo 42, 170, 172, 202

Boko Haram 9, 12, 22

Bonnier (Colonel) 42, 142, 200

Borgnis-Desbordes (Chef d'escadron)
40, 41

Bozo 167, 169, 177

Burkina Faso 14, 15, 93, 119, 197,
211, 213, 216, 236, 282

C

Cameroun 22, 26

Canada 214, 221, 258

CEDEAO 7, 15, 92-95, 228, 236, 307

Cissé (Soumaïla) 80-81, 88

Cissé (Youssouf Tata) 198-199, 201

CMDT 80, 262, 263, 264, 265, 283

CMLN 66, 68, 100-101

CNID 71, 75-76, 81

CNRDRE 92, 94, 136

Côte d'Ivoire 25-26, 28, 42, 168,
207, 209-211, 213, 216-217, 221,
224, 234-235, 246

Coulibaly (Tiétémalo) 59, 60

CTSP 72, 102

II-E

Dakajalan 198, 199

Dakar 40, 57-58, 190, 216-217

Delavignette (Commandant) 46, 47,
51

Diawara 170, 193

Dicko (Mahmoud) 155, 159

Djenné 22, 41, 169, 188, 216, 282

Dogon 164, 166, 169-172, 177-178,
202, 282

Doukara (Kissima) 67-68

Espagne 211, 214, 224, 225

États-Unis 9, 11, 13, 145, 214, 245,
247, 258

F

Faidherbe 37, 38, 39

Firhoun 118, 131

France 7, 11-21, 23-24, 27, 37-38,
40-41, 47, 54-55, 58-59, 65, 67,
85, 137, 160, 163-165, 180, 206,
209, 211-212, 214-215, 218-219,
222, 224, -228, 235-238, 243, 246-
247, 304, 307

G

Gambie 211, 236

Gao 7, 14, 29, 42, 56, 100-101, 108,
122, 124-125, 128, 130, 132, 135,
169, 179, 191, 216, 236-238, 241,
244, 248, 282, 297-299, 300

Gaule (Charles de) 56, 58

Ghana 28, 64, 179, 189, 191, 205,
215-216, 236, 258, 265

Goundam 56, 59
 Gouraud 42, 142
 Grande-Bretagne 148, 214, 258
 GSPC 14, 131
 Guinée 26, 42, 188, 197, 199-200,
 211, 213, 215, 236, 269

H-I-J

Haïdara (Chérif Ousmane Madani)
 29, 153, 154, 158, 159
 Hamallah (Cheikh) 141-142
 HCIM 157, 158, 159, 160
 Hollande (Français) 16-17, 20, 24-
 25, 228
 Ifoghas 20, 121, 125, 127, 129-132
 Imghad 121, 124-125, 129, 132

H

Kaarta 168, 179, 282
 Kadhafi (Mouammar) 15, 17, 27, 85,
 120, 124-125, 135, 139, 221, 235
 Kamian (Bakari) 191-192
 Kangaba 188-189, 197-200, 299
 Kankan 40, 197
 Kanté (Souleymane) 194-195, 197
 Kayes 26, 56, 65, 108, 110, 169,
 216, 218-220, 224-225, 228, 232,
 236-238, 240-244, 246, 248, 282,
 287, 298-300
 Keita (Ibrahim Boubacar) 76, 79, 80-
 81, 83-84, 88, 123
 Keita (Modibo) 21, 28, 52-55,
 57-59, 61-62, 66, 82, 87, 97, 103,
 119, 139, 173, 175, 192-193, 195,
 201, 217, 256

Keita (Soundiata) 175, 190, 194-
 195, 198, 202
 Kel Afella 121, 128, 130
 Kidal 7, 16, 42, 54, 63, 66, 101, 108,
 119, 122-125, 128, 131-132, 135,
 236-238, 241, 244, 248, 281, 287,
 290, 297, 299
 Kita 40, 41, 63, 168, 290, 299
 Konaré (Alpha Oumar) 28, 69-70,
 73-75, 77-81, 83, 85, 88, 97, 104,
 152, 157, 195, 223, 303, 314
 Konaté (Mamadou) 51-53, 55
 Koné (Jean-Marie) 59, 65
 Konna 7, 8, 17, 18
 Koulikoro 108, 168, 208, 236, 238,
 241, 244, 299, 300
 Koutiala 169, 170, 262, 266, 283,
 284, 287
 Kouyaté (Siriman) 197-198
 Kurukan Fuga 195, 196, 197, 198,
 200

L

Liberia 16, 41
 Libye 13, 15, 19, 22, 27, 85, 119,
 128, 139, 148, 156, 224, 233, 235,
 236, 251, 268

M

Macina 22, 39, 42, 56, 141, 166-
 167, 169, 179, 205, 216, 282, 284
 Maghreb 7, 118, 124, 131, 133, 136,
 139, 149, 215
 Maiga (Mahamane Issoufi) 90
 Maïga (Soumeylou Boubèye) 80, 83

- Malinké 40-41, 165-168, 172, 183,
193, 194, 202
- Mandingue 166, 168, 175, 183-184,
194, 196, 201, 203
- Markala 49, 59, 269
- Maroc 19, 224
- Mauritanie 8, 9, 14, 15, 19, 30, 43,
93, 119, 211, 213, 235, 236
- Ménaka 71, 85, 129, 299
- MFUA 76, 122
- MIA 128, 129
- Minianka 169, 202, 283-284
- MISMA 15-17
- Miterrand (François) 71, 145
- MNLA 7, 16, 23, 117, 124-129, 132-
133, 135-136, 159
- Monod (Théodore) 187, 191
- Mopti 8, 18, 22, 56, 65, 67, 108,
169, 184, 201, 236, 237, 238, 241,
244, 246, 248, 282, 287, 298, 299,
300
- Mossi 170, 282
- MUJAO 9, 13, 126, 129, 132, 136,
155, 160
- Π-Ω**
- Nègre (Louis) 65, 66
- Niane (Djibril Tamsir) 188, 191,
197-198
- Niger 9, 13-15, 22, 26, 30, 38-43,
48-49, 56, 93, 103, 118-119, 130,
167-169, 179, 182, 211, 213, 216,
235-236, 262, 266-270, 282-285,
287, 290-291, 293
- Nigeria 9, 12, 22, 28, 119, 141, 236,
282
- Niono 168, 283-285, 299
- Nioro 43, 141, 168-169
- Nouakchott 128, 211
- Omar Tall (El Hadj) 38, 39, 179, 215
Voir aussi 'Umar (al-Hâjj)
- Ouagadougou 14, 129, 211, 286
- P-Q-R**
- Pakistan 19, 131, 148
- PASJ 70, 73, 76, 80, 88, 90
- Peul 22, 29, 47, 119, 130, 165-167,
171-173, 177, 179, 181-182, 184,
203, 205, 269
- PMRD 70, 80
- PMT 67, 70, 80
- PSP 52-56, 61-63, 66
- Relhié (Administrateur) 46, 47
- S**
- Sacko (Soumana) 69, 72
- Sahara 8-9, 13, 18, 23, 26, 38, 118,
133, 183, 288
- Sahel 8, 12, 15, 18, 179, 188, 202,
256, 274, 303
- Sakoï-Fulala 59, 60
- Sankarani 167, 188
- Sanogo (Amadou Haya) 24, 26, 85,
87-88, 92, 95, 135
- Ségo 39, 41, 46, 48, 51, 56, 59,
107-108, 141-142, 168-169, 173,
175-176, 179, 194, 205, 208, 236-
238, 241, 244, 282-283, 287, 298,
300, 311
- Sélingué 269, 290
- Sénégal 22, 28, 37, 38, 39, 40, 41,

42, 43, 48, 57, 58, 61, 70, 118,
141, 179, 197, 211, 213, 215, 216,
227, 235, 236, 290
Senghor (Léopold Sédar) 28, 58
Sikasso 26, 42, 54, 56, 65, 108, 168,
169, 170, 208, 215, 236, 237, 238,
241, 244, 246, 248, 281, 282, 283,
284, 287, 299, 300
Sissoko (Bazoumana) 192, 194
Sissoko (Fily Dabo) 52, 53, 63
Sokoto 22, 42, 141
Songhaï 29, 126, 130, 132, 140,
169, 172, 179, 181-183, 188-189,
316
Soninké 30, 168, 172, 202, 216,
218, 220
Soudan 8, 22, 28, 37-43, 48-49, 54,
56-58, 60-61, 118, 171, 179, 192,
289
Soundiata 175, 187-190, 193-195,
197-198, 201
Sow (Abdoulaye Sékou) 75-76
Sumaworo 188, 190, 195, 201

T-U

Tacoubao 42, 200, 201
Tchad 14-15, 18, 25
Togo 25, 236
Tombouctou 7, 11, 14, 17, 19-20,
22, 24, 39, 42, 44, 56, 77, 100,
108, 117, 122, 124-125, 128, 132,
135, 140-142, 159, 169, 188, 200,
201, 215-216, 236-238, 241, 244,
248, 282, 287, 297-298, 300
Touareg 2, 7, 9, 10, 15-16, 18, 22-
23, 26-27, 29, 47, 63, 71, 76, 83,

85, 90-91, 97, 117-121, 123-130,
132, 133, 135, 169, 176, 179, 181,
182, 183, 184, 200-202
Toucouleur 22, 38-41, 170, Tougan
43, 179, 215, 282
Touré (Amadou Toumani) 8, 24, 28,
72, 80-82, 84, 87-88, 92, 102, 104,
114, 120, 152, 157, 184, 200, 222-
223, 303-304 Voir aussi ATT
Touré (Samori) 40-42, 142, 283
Traoré (Dioncounda) 11, 92, 93, 94
Traoré (Mamadou Lamine) 79, 80
Traoré (Moussa) 25, 28, 66-72, 74,
77, 82, 87, 97, 101-102, 120, 146-
147, 152, 156, 175, 194, 200, 217,
222, 256-257, 304
UDPM 68- 69, 71, 74, 100-102, 219
'Umar (al-Hâjj) 141-142 voir aussi
Omar (El Hadj)
UNTM 63, 65, 68, 71, 75-76
USRDA 53-57, 59-65, 67, 73, 78,
81- 82, 99

U-W-Y-Z

Wa Kamissoko 190, 201

Liste des auteurs

Les directeurs d'ouvrage

Patrick GONIN est professeur de géographie à l'université de Poitiers où il dirige le master professionnel Migrations internationales. Il est membre de Migrinter et ses recherches portent sur les circulations migratoires et le développement. Il a dirigé dernièrement un numéro d'*Hommes et migrations* sur «Les migrations subsahariennes» (juillet-octobre 2010).

Nathalie KOTLOK est maître de conférences en géographie à l'université de Poitiers et membre du laboratoire Migrinter. Ces dernières publications portent sur la territorialité des migrants et le développement solidaire. Elle dirige l'école doctorale *Sociétés et organisations* pour le site de Poitiers et codirige le master professionnel «Conception de projets en coopération pour le développement».

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS est docteur en sciences politiques, chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il est professeur à l'université de Paris-8 et travaille sur les conflits armés, les déplacements forcés de population et l'aide humanitaire en Afrique subsaharienne. Il a notamment publié *Le Nigeria* (1994), *L'Aide humanitaire, aide à la guerre ?* (2001), *Villes et violences en Afrique subsaharienne* (2002), *Diaspora et terrorisme* (2003), *Guerres d'aujourd'hui* (2007), *Les Humanitaires dans la guerre* (2013).

Les auteurs

Jean-Étienne BIDOU est maître de conférences à l'université de Poitiers. Il a notamment participé à l'ouvrage *Systèmes de production et durabilité dans les pays du Sud* (2010).

André BOURGEOT est anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS et spécialiste de la bande sahélo-saharienne.

Lisa CHAUVET est chargée de recherche à l'IRD.

Anne DOQUET est anthropologue, chargée de recherche à l'IRD et membre du Centre d'études africaines (EHESS, Paris). Ses recherches portent sur les recompositions identitaires liées à la mise en tourisme et en patrimoine de différentes sociétés au Mali.

Isabelle DROY est chargée de recherche à l'IRD. Ses travaux en socio-économie du développement portent entre autres sur le genre et la pauvreté. Elle a publié *Femmes et développement rural* (1990).

Flore GUBERT, docteur en sciences économiques, est chargée de recherche à l'IRD, professeur associée à l'École d'économie de Paris.

Gilles HOLDER est anthropologue et chercheur au CNRS, membre du Centre d'études des mondes africains. Il a coordonné le projet PUBLIS-LAM de 2007 à 2012 et dirigé l'ouvrage collectif *L'Islam, nouvel espace public en Afrique* (2009), ainsi que *L'Afrique des laïcités. État, religion et pouvoir au sud du Sahara* (avec Moussa Sow, 2013).

Pierre JANIN est géographe, chargé de recherche à l'IRD. Spécialiste de la question agricole et alimentaire, il a coordonné « Les enjeux de la crise alimentaire mondiale » (avec B. Giblin, revue *Hérodote*, 2008).

Naffet KEITA est maître de conférences à l'université de Bamako. Il a publié de nombreux articles et participé à plusieurs ouvrages collectifs, dont *Esclavage au Mali* qu'il a dirigé (2012).

Stéphanie LIMA, maître de conférences en géographie au centre universitaire Champollion (Albi), a participé à deux ouvrages collectifs : *Les recompositions territoriales par les coopérations*, (2009) et *Territoires, territorialité, territorialisation* (2008).

Sandrine MESPLE-SOMPS est économiste et chercheuse à l'IRD. Elle travaille sur les questions de pauvreté, d'inégalité, de politiques publiques et de migration dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Francis SIMONIS est maître de conférences en histoire de l'Afrique, Aix-Marseille-université, chercheur au Centre d'études des mondes africains. Il a notamment publié *L'Afrique soudanaise au Moyen-Âge. Le temps des grands empires : Ghana, Mali, Songhaï* (2010).

Clemens ZOBEL, maître de conférences en sciences politiques à l'université Paris-8, chercheur associé à l'université de Coïmbra (Portugal), a notamment dirigé avec Tristan Landry, *Postcolonialisme, postsocialisme et postérité de l'idéologie* (2000).

Table des matières

Avant-propos	5
Dans l'œil du cyclone , Marc-Antoine Pérouse de Montclos.....	7
Les simplifications de la rhétorique anti-terroriste	9
De l'arc de crise à la théorie des dominos	11
Le scénario du pire	15
Vers une guerre de civilisations	19
De la libération à l'ingérence	23
Au-delà de l'actualité immédiate: une analyse structurelle de la crise	27
Du Haut-Fleuve au Mali indépendant , Francis Simonis.....	33
L'invention du Soudan	33
Le temps de l'indigénat	39
L'Union française ou le temps des affrontements	45
Du Soudan au Mali	50
Le Mali postcolonial , Clemens Zobel.....	57
Les dérives de la « révolution malienne »	58
La dictature militaire de Moussa Traoré	62
L'insurrection	66
Les deux mandats d'Alpha Oumar Konaré	69
Amadou Toumani Touré ou le consensus comme système	77
Y a-t-il un gouvernement légitime au Mali ? Naffet Keita.....	83
Clientélisme et corruption	84
La Constitution bafouée	88

Un État faible, des territoires en devenir , Stéphanie Lima	93
L'indépendance, sous le signe du centralisme	94
Le « retour du pouvoir à la maison »	98
Une régionalisation inaboutie, un État vidé de sa substance	106
Des Touareg en rébellion , André Bourgeot	113
L'ère des rébellions	114
Qu'est-ce que l'Azawad?	120
Le MNLA... ..	122
...et l'islamisme.....	126
Un pays musulman en quête d'État-nation , Gilles Holder	131
La République schizophrène:	
une société musulmane issue d'une histoire sans islam	133
D'une réislamisation à l'autre:	
de l'islam élitaire à l'islam populaire	136
Démocratisation et sortie du politique.....	140
De l'association à l'ONG:	
une action islamique libérale	143
L'islam, nouvel espace public.....	145
Des usages de la tradition.....	147
La République et le « parti de l'islam »:	
un peuple, un but, une foi?	151
L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles , Anne Daquet	159
Qu'est-ce qu'une ethnie?	160
Fluidité de la catégorie.....	163

La promotion politique du « peuple malien »	169
Les aléas de l'histoire	175
Nord et sud	177
Récit national et recours au passé : à chacun son Mali,	
Francis Simonis	183
L'empire	183
Les griots au service de la légende	186
Chasseurs et magiciens	190
La mystérieuse Charte du Manden	192
Maures et Touareg: des Maliens comme les autres?	196
Maliens de l'étranger, Patrick Gonin, Nathalie Kotlok	
Une dynamique locale et internationale	201
Peut-on comptabiliser les Maliens émigrés?	205
Aux sources des migrations	211
Le devoir et l'éloignement	215
Vicissitudes politiques	218
Émigration et démocratisation,	
Lisa Chauvet, Flore Gubert, Sandrine Mesplé-Somps	227
Les migrants en Afrique, premiers pourvoyeurs de fonds	229
Une contribution modeste au revenu des ménages	234
La logique collective	239
De nouvelles pratiques politiques?	241
Quelle économie pour sortir de la pauvreté ?	
Jean-Étienne Bidou, Isabelle Droy	247
Les traits marquants de la pauvreté	248
Cycles économiques	250

Le mirage de l'or.....	253
Les petits métiers du secteur informel.....	255
Coton: une filière fragile.....	258
De l'Office du Niger au delta intérieur.....	262
Précarité des petites exploitations agricoles.....	266
Une Loi d'orientation agricole, et après?.....	269

Population et sécurité alimentaire :

Le Mali peut-il se suffire à lui-même ?

Jean-Étienne Bidou, Pierre Janin.....	273
Le poids de la transition démographique.....	274
Le peuplement: foyers denses et déserts.....	277
L'urbanisation sans le développement.....	281
Les paradoxes de l'insécurité alimentaire.....	284
La bataille de l'eau.....	288
Une vulnérabilité chronique, inégale et évolutive.....	291

Le Mali dans le monde,

Patrick Gonin, Nathalie Korlok, Stéphanie Lima.....	299
---	-----

Notes	305
--------------------	-----

Bibliographie indicative	335
---------------------------------------	-----

Index	339
--------------------	-----

Liste des auteurs	344
--------------------------------	-----

À l'heure où la France s'apprête à se désengager militairement, le Mali est-il réellement revenu à une situation de stabilité ? Sur le terrain, certes, la menace djihadiste semble contenue, et l'élection présidentielle a pu avoir lieu dans des conditions qui ont satisfait les observateurs internationaux. Pour autant, le pays est-il vraiment sur le chemin de la reconstruction ?

Ramener la tragédie malienne à la montée en puissance de l'islam radical dans cette zone de turbulences qui va de la Somalie à la Mauritanie et de la mer Rouge à l'océan Atlantique serait réducteur. Une lecture purement internationale de la crise peut s'avérer trompeuse : le Mali est en réalité confronté à de graves défis intérieurs que pas un de ses gouvernements n'est jusqu'alors parvenu à résoudre.

C'est à l'analyse de ces dysfonctionnements internes, sur la longue durée, que cet ouvrage est consacré. Bien au-delà de l'actualité immédiate.

Directeurs d'ouvrage. Patrick Gonin et Nathalie Kotlok, spécialistes des circulations migratoires et du développement (Université de Poitiers, Migrinter) ; Marc-Antoine Pérouse de Montclos, spécialiste des conflits armés, des déplacements forcés de population et de l'aide humanitaire en Afrique subsaharienne (Institut français de géopolitique, Université Paris 8).



9 782363 581068

22 €

ISBN 978-2-36358-106-8